



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

23 janvier 2012

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire suppléant, tenue le **23 janvier 2012 à 19 h 30**, à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6, maire suppléant
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Monsieur Stephen Shaw, représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absence : Monsieur Pierre Pilon, maire

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
- 3. Procès-verbaux**
 - 3.1 Séance extraordinaire du 12 décembre 2011;
 - 3.2 Séance du 12 décembre 2011;
 - 3.3 Séance extraordinaire du 16 décembre 2011;
- 4. Règlements**
 - 4.1 Règlement modifiant le règlement concernant la tarification - avis de motion;
 - 4.2 Règlement (2011)-A-28-1 modifiant le règlement relatif à la rémunération des membres du conseil - adoption;
- 5. Administration**
 - 5.1 Contrat de fourniture du logiciel de la Cour municipale - renouvellement;
 - 5.2 Tourisme aérien Laurentides - entente;
 - 5.3 Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec;
 - 5.4 Comités de la Fiducie du Domaine St-Bernard - secrétariat;
- 6. Ressources humaines**
 - 6.1 Embauche d'un pompier;
 - 6.2 Embauche d'un préposé aux patinoires;
 - 6.3 Embauche d'un commis secrétaire - transport en commun;
 - 6.4 Embauche temporaire d'une adjointe administrative - Service de police;
 - 6.5 Création d'un poste d'adjointe administrative et nomination - Service des travaux publics;
 - 6.6 Prolongation de la période d'emploi de policiers temporaires;
 - 6.7 Modification de la date d'ancienneté - lettre d'entente;
 - 6.8 Embauche d'un préposé à l'entretien des immeubles et équipements;
 - 6.9 Embauche d'un stagiaire en communication;
- 7. Gestion financière**
 - 7.1 Liste des comptes à payer;
 - 7.2 Liste des engagements;
 - 7.3 Projets 2012 - utilisation de fonds;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

23 janvier 2012

- 8. Urbanisme**
- 9. Travaux publics**
 - 9.1 Aréna - aménagement d'une nouvelle chambre de joueurs -
acceptation provisoire des travaux;
- 10. Environnement**
- 11. Culture et loisirs**
 - 11.1 Place de la Gare - entente de services;
- 12. Police**
 - 12.1 Mise à jour du système téléphonique;
 - 12.2 Acquisition de licences;
 - 12.3 Uniformes de policiers - attribution de contrats;
 - 12.4 Accessoires d'uniformes de policiers - attribution de contrats;
- 13. Incendie**
- 14. Rapport**
 - 14.1 Rapport d'embauches de personnel temporaire au 23 janvier 2012.
- 15. Acceptation de la correspondance**
- 16. Affaires nouvelles**
- 17. Période d'intervention des membres du conseil**
- 18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 19. Levée de la séance**

CA12 01 319

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbaux

CA12 01 320

3.1 Séance extraordinaire du 12 décembre 2011

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque
membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre
heures avant la présente séance, conformément aux
dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil
d'agglomération tenue le 12 décembre 2011, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

23 janvier 2012

CA12 01 321

3.2 Séance du 12 décembre 2011

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 12 décembre 2011, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 01 322

3.3 Séance extraordinaire du 16 décembre 2011

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 16 décembre 2011, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CA12 01 323

4.1 Règlement modifiant le règlement concernant la tarification - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Perreault à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement (2006)-A-06 concernant la tarification.

CA12 01 324

4.2 Règlement (2011)-A-28-1 modifiant le règlement relatif à la rémunération des membres du conseil - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Vincent Perreault à la séance du 12 décembre 2011;

CONSIDÉRANT QU' un avis public expliquant les modifications au règlement (2011)-A-28 a été publié le 21 décembre 2011;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2011)-A-28-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT (2011)-A-28 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

23 janvier 2012

5. Administration

CA12 01 325

5.1 Contrat de fourniture du logiciel de la Cour municipale - renouvellement

CONSIDÉRANT QUE lors de la création de la nouvelle Cour municipale, la Ville a procédé à l'acquisition d'un logiciel assorti d'un contrat pour la fourniture du logiciel en mode hébergé (ASP) pour une durée de trois ans avec la compagnie Nexxlink conformément à la résolution 2005-488 et aux résolutions de renouvellement CA08 07 187, CA09 08 167;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions du 6^e paragraphe du premier alinéa de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accepter la proposition de la compagnie GFI solutions d'affaires inc. pour le renouvellement du contrat de fourniture du logiciel de la Cour municipale pour une période de 12 mois, au coût mensuel de 959,25 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-120-00-529).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 01 326

5.2 Tourisme aérien Laurentides - entente

CONSIDÉRANT la résolution CA07 06 165 appuyant la création d'un organisme sans but lucratif ayant pour objectif le développement de l'industrie touristique des Hautes Laurentides, dont le marché aérien, en collaboration avec différents partenaires dont l'Association de Villégiature Tremblant, le Casino de Mont-Tremblant, l'Aéroport international de Mont-Tremblant, l'Agence de développement des Hautes-Laurentides, le CLD Antoine-Labelle et le CLD Laurentides;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente avec Tourisme aérien Laurentides pour l'année 2012 qui prévoit notamment une subvention d'un maximum de 120 000 \$ (poste budgétaire 02-622-00-973), répartie en trois versements de 40 000 \$ soit :

- lors de la signature de l'entente;
- le 15 février 2012;
- le 15 mars 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 01 327

5.3 Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU QUE monsieur le maire Pierre Pilon, mesdames les conseillères Thérèse Barrette et Roxanne Lacasse, messieurs les conseillers Kevin Ratcliffe, Pascal De Bellefeuille, Vincent Perreault, André David, Luc Brisebois, Pierre Labonté, ainsi que monsieur le maire de Lac-Tremblant-Nord Jean Grégoire soient autorisés à participer aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

23 janvier 2012

tiendront les 9, 10, 11 et 12 mai 2012 au Hilton Lac-Leamy de Gatineau et de payer la somme de 17 612,52 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-110-00-346), et 1 956,95 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-110-01-346), incluant les frais d'inscription, d'hébergement et autres dépenses inhérentes à ce congrès.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 01 328

5.4 Comités de la Fiducie du Domaine St-Bernard - secrétariat

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération a nommé, par la résolution CA10 08 192, les membres du conseil qui siègent sur divers comités dont les comités de la Fiducie du Domaine St-Bernard;

CONSIDÉRANT QU' un membre du personnel pourrait agir à titre de secrétaire des élus nommés pour effectuer les suivis;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU qu'un représentant du Service de la culture et des loisirs agisse, pour le bénéfice de la Ville, à titre de secrétaire des élus qui siègent sur les divers comités de la Fiducie du Domaine St-Bernard et qu'il assiste en conséquence aux rencontres de ces comités. Un représentant du Service des travaux publics pourra également se joindre aux travaux de ces comités pour les questions qui relèvent de sa compétence et à la demande des membres nommés par la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA12 01 329

6.1 Embauche d'un pompier

CONSIDÉRANT la démission d'un pompier et que le poste doit être comblé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Éric Olivier à titre de pompier à compter du 25 janvier 2012 selon les termes et conditions de l'entente collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 01 330

6.2 Embauche d'un préposé aux patinoires

CONSIDÉRANT le besoin du Service des travaux publics pour effectuer, durant la saison hivernale, la surveillance et l'entretien des patinoires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Vincent Jacquier à titre de préposé aux patinoires, poste temporaire au Service des travaux publics pour la saison hivernale 2011-2012 pour une période maximale de 16 semaines selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

23 janvier 2012

CA12 01 331

6.3 Embauche d'un commis secrétaire - transport en commun

CONSIDÉRANT la création et l'affichage du poste de commis secrétaire - transport en commun;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Isabelle Normandeau à titre de commis secrétaire - transport en commun au Service des travaux publics en période d'essai à compter du 25 janvier 2012, selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 01 332

6.4 Embauche temporaire d'une adjointe administrative - Service de police

CONSIDÉRANT QU' en raison du congé de maladie du titulaire du poste pour une période indéterminée, il est nécessaire de combler temporairement le poste d'adjointe administrative au Service de police;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de madame Véronique Piché Paquette à titre d'adjointe administrative au Service de police à compter du 25 janvier et ce, jusqu'au retour en poste de la titulaire et d'autoriser la conclusion du contrat de travail à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 01 333

6.5 Création d'un poste d'adjointe administrative et nomination - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT QUE la structure organisationnelle et opérationnelle du Service des travaux publics a été modifiée, notamment par l'ajout de postes;

CONSIDÉRANT la nécessité de créer un poste cadre d'adjointe administrative pour gérer le travail des personnes occupant les fonctions de commis réceptionniste et de commis secrétaires dans ce service;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'abolir le poste de secrétaire - travaux publics et de procéder à la nomination de madame France Emond à titre d'adjointe administrative au Service des travaux publics à compter du 25 janvier 2012 et d'autoriser la conclusion du contrat de travail à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

23 janvier 2012

CA12 01 334

6.6 Prolongation de la période d'emploi de policiers temporaires

CONSIDÉRANT des mouvements de personnel tels que promotion par intérim, remplacement en fonction supérieure et congé de maternité;

CONSIDÉRANT QUE des postes de policiers sont présentement dépourvus de titulaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à la prolongation de l'embauche de messieurs Dominic Bélanger, Alexandre Ouellet, Jérémie Loof et de madame Julie Pressé à titre de policier temporaire au Service de police à compter du 25 janvier et selon les conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 01 335

6.7 Modification de la date d'ancienneté - lettre d'entente

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de signer une lettre d'entente avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN) afin de procéder à la modification d'une date d'ancienneté;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion de la lettre d'entente numéro 17 avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN) afin de procéder au règlement du grief 2011-007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 01 336

6.8 Embauche d'un préposé à l'entretien des immeubles et équipements

CONSIDÉRANT la pré-retraite d'un préposé à l'entretien des immeubles et équipements;

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer cet employé à raison d'une journée par semaine;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur René Gauthier à titre de préposé à l'entretien des immeubles et équipements, poste temporaire selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 01 337

6.9 Embauche d'un stagiaire en communication

CONSIDÉRANT la reconduction du poste de stagiaire en communication pour l'année 2012;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

23 janvier 2012

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Sarah Coutu à titre de stagiaire en communication à la direction générale adjointe, poste temporaire à compter du 25 janvier au taux horaire de 11,14 \$ pour un total de 848 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA12 01 338

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2011 au montant de 342 597,24 \$, et du mois de janvier 2012 au montant de 29 076,50 \$ et que les factures de Méga-Tech soient assumées par le fonds de roulement, remboursable par le fonds d'administration sur une période de 3 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 01 339

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 1 321,61 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 01 340

7.3 Projets 2012 - utilisation de fonds

CONSIDÉRANT QUE par la résolution CA11 12 282 et en conformité avec l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal a adopté lors de la séance du 12 décembre 2011 le programme triennal des années financières 2012, 2013 et 2014;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q. c. E-20.001, permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce droit d'opposition par résolution de son conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par
Appuyé par

ET RÉSOLU, sous réserve du droit d'opposition précité, d'autoriser l'utilisation, en regard des projets spéciaux et immobilisations retenus pour l'année 2012, des fonds ci-après décrits :



Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

23 janvier 2012

Description	Budget
Surplus (1 246 308 \$)	
Aménagement de l'hôtel de ville	181 600 \$
Carrefour giratoire rue de Saint-Jovite	100 000 \$
Poste de police - climatisation salle des serveurs et condenseur extérieur	18 000 \$
Entrepôt caserne 2	65 000 \$
Modification du chauffage Caserne 1	8 000 \$
Pavage - rue de Saint-Jovite	485 000 \$
Pavage - chemin du Lac-Tremblant-Nord	325 000 \$
Réfection du bâtiment plage du Lac-Mercier	20 000 \$
Aréna - ajout de crinolines et isolation des bandes	22 000 \$
Remplacement de mobilier urbain	11 708 \$
Ameublement piste multifonctionnelle	10 000 \$
Fonds de roulement (remboursable par le fonds d'administration sur une période de 2 ans) (1 774 \$)	
Faucheuse	1 774 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

9. Travaux publics

CA12 01 341

9.1 Aréna - aménagement d'une nouvelle chambre de joueurs - acceptation provisoire des travaux

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagement d'une nouvelle chambre de joueurs à l'aréna ont été réalisés par Les Entreprises Landco inc., en conformité avec les documents d'appel d'offres préparés par la firme d'ingénieurs-conseil Génivar et Jean-François Parent, architecte;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux et à la libération d'une partie de la retenue contractuelle au montant de 3 252,42 \$, taxes en sus (projet 2010-25), à laquelle une retenue contractuelle résiduelle de 1 % a été appliquée jusqu'à l'acceptation finale des travaux;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et que ce dernier garantisse la Ville contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

23 janvier 2012

11. Culture et loisirs

CA12 01 342

11.1 Place de la Gare - entente de services

CONSIDÉRANT QUE la Place de la Gare est un centre d'exposition qui représente le cœur artistique du Secteur du Village et est aussi l'atelier permanent de quatre artistes;

CONSIDÉRANT QUE les quatre artistes résidents participent à la gestion et assurent la surveillance et l'entretien ménager de la Place de la Gare;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser la signature d'une entente de services avec mesdames Lyn Beauclair et Désirée Szucsany et messieurs Luis Paniagua et Michel Poirier pour leur participation à la gestion, la surveillance et l'entretien ménager de la Place de la Gare en 2012, pour un montant maximal de 11 950 \$ (postes budgétaires 02-702-51-495 et 02-702-51-499).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

CA12 01 343

12.1 Mise à jour du système téléphonique

CONSIDÉRANT QUE la Ville a acquis, par l'entremise de la MRC, un système téléphonique de la compagnie BELL CANADA;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de le mettre à jour par l'acquisition d'un progiciel ou logiciel afin de satisfaire les besoins présents et futurs;

CONSIDÉRANT les dispositions du 6^e alinéa de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* décrétant que les dispositions des articles 573 et 573.1 relatives aux règles d'adjudication des contrats par soumission et invitation ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et qui vise à assurer la compatibilité avec des systèmes, progiciels ou logiciels existants;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'un contrat avec Bell Canada pour l'achat d'un BCM 450 au montant de 12 434 \$, taxes en sus, afin de permettre la mise à jour du système téléphonique (projet 2012-01), et d'autoriser le paiement des frais annuels pour le soutien, l'entretien et les mise jour du BCM 450 au montant de 4 128 \$, taxes en sus, pour une période de 3 ans (poste budgétaire 02-xx-xxx-xxx-529).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

23 janvier 2012

CA12 01 344

12.2 Acquisition de licences

CONSIDÉRANT QUE la firme PG Solutions (anciennement PG Systèmes d'Information) est le fournisseur des logiciels d'exploitation de la Ville suite à un appel d'offres et à la résolution 2003-970;

CONSIDÉRANT QUE le module de cartographie du système de gestion du territoire doit être remplacé,

CONSIDÉRANT les dispositions du 6^e alinéa de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* décrétant que les dispositions des articles 573 et 573.1 relatives aux règles d'adjudication des contrats par soumission et invitation ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et qui vise à assurer la compatibilité avec des systèmes, progiciels ou logiciels existants;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU :

- D' autoriser la conclusion d'un contrat avec la firme PG Solutions pour l'achat de 38 licences du logiciel J-Map, les frais d'installation sur un serveur et la gestion de projets sur 2 postes de travail au montant de 28 620 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-xxx-xx-679), conformément à l'offre reçue;
- D' autoriser le paiement des frais de formation pour administrateurs et pour les utilisateurs incluant les frais de déplacement et de séjour au montant de 5 555 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-xxx-xx-454);
- D' autoriser le paiement des frais annuels pour le soutien, l'entretien et les mises à jour du logiciel au montant de 11 210 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-xxx-xx-529), pour une période de 3 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 01 345

12.3 Uniformes des policiers - attribution de contrats

CONSIDÉRANT le Service de police a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition de certains éléments des uniformes de policiers;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'attribuer le contrat pour les uniformes de policiers à la firme Martin & Lévesque inc., sauf pour les manteaux et pantalons imperméables qui sont attribués à la firme L & M Uniforme inc. et ce, respectivement pour des montants n'excédant pas 30 000 \$ et 15 000 \$, taxes incluses (poste budgétaire 02-210-00-650).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

23 janvier 2012

CA12 01 346

12.4 Accessoires d'uniformes de policiers - attribution de contrats

CONSIDÉRANT QUE le Service de police a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'accessoires d'uniformes de policiers pour l'année 2012;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU QUE le contrat pour la fourniture d'accessoires d'uniformes de policiers pour l'année 2012 soit attribué aux plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles tels que décrits au document d'appels d'offres (poste budgétaire 02-210-00-650), pour des montants n'excédant pas, taxes incluses :

- 10 000 \$ à L'Âme du Sport;
- 10 000 \$ à Antonio Moreau (1984) Ltée;
- 5 000 \$ à Distributions R. Nicholls.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport d'embauches de personnel temporaire au 23 janvier 2012

La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 23 janvier 2012 conformément à l'article 13 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA12 01 347

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 47.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire suppléant

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

23 janvier 2012

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire suppléant, tenue le **23 janvier 2012 à 19 h 48**, à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6, maire suppléant
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absence : Monsieur Pierre Pilon, maire

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

ORDRE DU JOUR

**Assemblée publique de consultation en regard des projets de règlements
suivant :**

- I. **Règlement (2011)-100-8 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement à diverses dispositions;**
- II. **Règlement (2011)-102-21 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions;**
- III. **Règlement (2011)-103-5 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement aux chenils.**

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
3. **Procès-verbaux**
 - 3.1 Séance extraordinaire du 12 décembre 2011;
 - 3.2 Séance du 12 décembre 2011;
4. **Règlements**
 - 4.1 Règlement (2012)-39-4 modifiant le règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux :
 - 4.1.1 Avis de motion;
 - 4.1.2 Adoption du projet de règlement;
 - 4.2 Règlement modifiant le règlement concernant la tarification - avis de motion;
 - 4.3 Règlement (2012)-100-9 modifiant le plan d'urbanisme relativement aux tours de télécommunications :
 - 4.3.1 Avis de motion;
 - 4.3.2 Adoption du projet de règlement;
 - 4.4 Règlement (2012)-102-22 modifiant le règlement de zonage relativement à l'ajout de normes pour les tours de télécommunications :
 - 4.4.1 Avis de motion;
 - 4.4.2 Adoption du projet de règlement;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

23 janvier 2012

- 4.5 Règlement (2012)-107-3 modifiant le règlement sur les usages conditionnels relativement à l'ajout de normes pour les tours de télécommunications :
 - 4.5.1 [Avis de motion;](#)
 - 4.5.2 [Adoption du projet de règlement;](#)

- 5. Administration**
 - 5.1 [Fairmont Tremblant - autorisation d'événement;](#)
 - 5.2 [Réseau FADOQ des Laurentides - adhésion 2012;](#)

- 6. Ressources humaines**

- 7. Gestion financière**
 - 7.1 [Liste des comptes à payer;](#)
 - 7.2 [Liste des engagements;](#)
 - 7.3 [Projets 2012 - utilisation de fonds;](#)

- 8. Urbanisme**
 - 8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures :
 - 8.1.1 [884-890 rue de Saint-Jovite - empiètement en marge latérale de deux escaliers et d'une galerie;](#)
 - 8.1.2 [1440, rue Deguire - revêtement extérieur;](#)
 - 8.1.3 [1450, rue Deguire - revêtement extérieur;](#)
 - 8.1.4 [108, rue Viau - empiètement en marge latérale;](#)
 - 8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme :
 - 8.2.1 [Réunion du 19 septembre 2011;](#)
 - 8.2.2 [Réunion du 21 novembre 2011;](#)
 - 8.2.3 [Réunion du 12 décembre 2012;](#)
 - 8.3 [Plan image - création d'une nouvelle rue - partie du lot 504-3 canton de Salaberry;](#)
 - 8.4 [Demande d'occupation permanente du domaine public - 1286, rue de Saint-Jovite;](#)
 - 8.5 [Renonciation à une servitude - 275, 6^e Rang;](#)
 - 8.6 [Programme particulier d'urbanisme pour le noyau villageois - redémarrage du dossier - mandat de services professionnels;](#)
 - 8.7 [Demande de modification à la réglementation d'urbanisme - 2713, chemin du Village;](#)
 - 8.8 [Plan directeur de signalisation - mandat de services professionnels;](#)

- 9. Travaux publics**
 - 9.1 [Réfection de la toiture - édifice du 901, rue de Saint-Jovite - acceptation provisoire des travaux;](#)
 - 9.2 [Remplacement de la résolution CM11 06 241 - Rue du Ruisseau-Clair;](#)
 - 9.3 [Retiré;](#)
 - 9.4 [Municipalisation de divers chemins et infrastructures - Station Mont Tremblant;](#)
 - 9.5 [Disposition des boues et des déchets des eaux usées - renouvellement de contrat;](#)
 - 9.6 [Mise en place de télémétrie phase II - attribution de contrat;](#)
 - 9.7 [Fourniture et mise en place de poussière de pierre - Sentier Jack Rabbit décompte progressif no 1 et acceptation provisoire des travaux;](#)

- 10. Environnement**
 - 10.1 [Collectes supplémentaires de matières résiduelles 2012-2015;](#)
 - 10.2 [AGIR pour la Diable - subvention 2012;](#)

- 11. Culture et loisirs**
 - 11.1 [Ententes de subventions avec des organismes;](#)
 - 11.2 [Ski de fond Mont-Tremblant - ententes;](#)
 - 11.3 [Soutien technique aux organismes;](#)
 - 11.4 [Folies d'hiver 2012;](#)
 - 11.5 [Fête nationale 2012;](#)
 - 11.6 [Journal Point de vue - offre de partenariat pour les Grands Prix littéraires 2012;](#)



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

23 janvier 2012

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Acceptation de la correspondance

- 15.1 Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs - Programme de redistribution aux municipalités - réception d'un montant de 88 372,19 \$ pour l'élimination de matières résiduelles;
- 15.2 Ministère du Tourisme - mise en place d'infrastructures et achat d'équipements - contribution au montant de 1,8 millions.

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

Assemblée de consultation publique

La présente assemblée publique de consultation a été dûment convoquée par avis public donné conformément à la loi, le 21 décembre 2011. Elle est tenue en regard des projets de règlement mentionnés ci-dessous. Le coordonnateur gestion du développement et service aux entreprises, monsieur Stéphane Martin, est présent pour expliquer de façon générale la portée de ces projets de règlements.

I. Règlement (2011)-100-8 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement à diverses dispositions

Ce projet vise à :

- modifier le plan 15 « aire d'affectation du sol » par :
 - l'ajout de l'affectation « Résidentielle moyenne densité (RM) » à même une partie de l'affectation « Commerciale artérielle (CA) » dans le secteur du chemin des Glissades;
 - l'agrandissement de l'affectation « Résidentielle faible densité (RA) » à même une partie de l'affectation « Résidentielle moyenne densité (RM) » dans le secteur de la rue de l'Iris;
 - l'agrandissement de l'affectation « Résidentielle forte densité (RF) » à même une partie de l'affectation « Résidentielle moyenne densité (RM) » dans le secteur de la rue de l'Iris;
- modifier le plan 9.1 par la suppression d'une partie du secteur souscrivant aux affectations du sol de type commercial ou industriel dans le secteur du chemin des Glissades et modifier l'article 198 afin de tenir compte d'une deuxième aire d'affectation « Résidentielle moyenne densité (RM) » dans le secteur du chemin des Glissades.

Aucun article de ce projet de règlement ne contient de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Questions du public : aucune question n'est posée.

II. Règlement (2011)-102-21 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions

Ce projet vise à :

- harmoniser les normes pour les garages, remises, abris à bois, pergolas pour les classes d'usages « habitation (H) » et « villégiature (V) »;
- modifier les délais pour la réalisation de l'aménagement d'un terrain;
- enlever une disposition générale pour les projets intégrés;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

23 janvier 2012

- ajouter l'usage « guichet automatique pour un établissement financier » pour les zones TO-802, TO-803, TO-804 TO-812, TO-815 et TO-821;
- autoriser les affiches de menus électroniques à certaines conditions;
- créer la nouvelle zone IN-472-1 à même une partie des zones IN-472, IN-471-1 et RA-475;
- ajouter l'usage « concassage de béton et asphalte » pour la zone PI-154;
- modifier les usages permis dans les zones RA-450, RF-452 et RF-452-1;
- modifier les limites entre les zones V-512-1 et VF-512-2;
- agrandir la zone RA-450, à même une partie de la zone RM-451
- agrandir la zone RF-452, à même une partie de la zone RM-451;
- agrandir la zone RF-452-1, à même une partie de la zone RF-453;
- modifier l'étendue d'un sommet protégé de l'annexe C dans le secteur de la rue Matte;
- introduire des normes pour les chenils et ajouter l'usage « chenil » dans la zone VR-1006;
- création d'une nouvelle zone sur le chemin de la Montagne afin d'autoriser notamment le groupe d'usage « habitation multifamiliale (H-4) » et les normes pour la régir;
- établir des amendes plus dissuasives pour la location à court terme;
- autoriser l'usage « bureau de location » dans la zone CA-309 en bordure de la route 117 à proximité de la montée Ryan.

Les articles 2 à 12, 14, 15, 19, 20, 22, 23, 25 à 34 de ce règlement contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et les personnes intéressées des zones concernées ou contiguës peuvent demander qu'une ou plusieurs de ces dispositions fasse l'objet d'une approbation référendaire. Plus précisément :

- Les articles 2 et 20 visent toutes les zones qui autorisent l'usage « chenil » de même que tout usage existant de ces classes d'usages de même que toutes les zones qui leurs sont contiguës;
- Les articles 3 à 14 visent toutes les zones autorisant les classes d'usages « habitation (H) » ou « villégiature (V) » de même que tout usage existant de ces classes d'usages de même que toutes les zones qui leurs sont contiguës;
- L'article 15 vise toutes les zones autorisant les projets intégrés de même que tout usage existant en projet intégré de même que toutes les zones qui leur sont contiguës.
- Les articles 16, 17, 18 et 21 visent toutes les zones autorisant les classes d'usages « commerce (C) », « industrie (I) », « public et communautaire (P) », « agriculture et foresterie (A) » de même que tout usage existant de cette classe de même que toutes les zones qui leur sont contiguës (aménagement de terrain).
- L'article 19 vise toutes les zones autorisant les classes d'usage « villégiature (V) » ou d'un usage « habitation unifamiliale » ou « gîte du passant ou à la ferme », complémentaire à la classe d'usages « agriculture et foresterie (A) » de même que tout usage existant de ces classes d'usages de même que toutes les zones qui leur sont contiguës.
- L'article 22 vise les zones concernées TO-812, TO-815 et TO-821 qui représentent la base sud de Station Mont Tremblant de même que toutes les zones qui leur sont contiguës;
- L'article 23 vise les zones concernées TO-802, TO-803 et TO-804 qui représentent le Versant Soleil de Station Mont Tremblant de même que toutes les zones qui leur sont contiguës;
- Les articles 24 et 35 visent l'ensemble des zones du territoire;
- Les articles 25 et 33 visent la zone concernée CA-426 et les zones qui lui sont contiguës;
- Les articles 26 et 32 visent les zones concernées IN-472, IN-471-1, RA-475 qui représentent le secteur de la route 117 entre les rues des Pionniers et Siméon de même que toutes les zones qui leur sont contiguës;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

23 janvier 2012

- L'article 27 vise la zone concernée PI-154 qui représente la sablière municipale sur la rue de la Sablière de même que toutes les zones qui lui sont contiguës;
- L'article 28 vise la zone concernée CA-309 et les zones qui lui sont contiguës;
- L'article 29 de ce règlement vise la zone concernée VR-1006 et les zones qui lui sont contiguës;
- L'article 30 vise les zones concernées RA-450, RF-452 et RF-452-1 qui représentent le secteur de la rue de l'Iris de même que toutes les zones qui leur sont contiguës;
- L'article 31 vise les zones concernées V-512-1 VF-512-2 représentant le secteur de la rue de l'Iris de même que toutes les zones qui leur sont contiguës;
- L'article 34 vise les zones concernées RA-450, RM-451, RF-452, RF-452-1 et RF-453 qui représentent le secteur de la rue de l'Iris de même que toutes les zones qui leur sont contiguës.

Monsieur Martin indique que trois corrections seront apportées au règlement (2011)-102-21 pour l'adoption de son second projet :

- Deux modifications à la grille des usages et des normes pour la zone RA-450 :
 - la largeur minimale du bâtiment qui sera de 7 mètres plutôt que de 6;
 - le rapport bâti/terrain maximal qui sera de 30 % plutôt que de 25 %.

Une modification à la grille des usages et des normes pour la zone IN-472-1 :

- l'ajout d'une note autorisant les commerces C4 n'occasionnant pas de nuisances.

Telle demande doit indiquer la disposition qui fait l'objet de la requête ainsi que la zone d'où elle provient. Elle doit être signée, dans le cas où il y a plus de 21 personnes intéressées (habiles à voter) dans la zone, par au moins 12 d'entre elles ou dans le cas contraire, par au moins la majorité d'entre elles.

La demande doit être reçue par la municipalité au plus tard le 8^e jour qui suit celui où est publié l'avis prévu par l'article 132 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lequel paraîtra dans une prochaine édition du journal Point de Vue Mont-Tremblant.

Questions du public : Monsieur Martin répond à la question d'un citoyen.

III. Règlement (2011)-103-5 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement aux chenils

Ce projet de règlement prévoit qu'un chenil à titre d'usage complémentaire à l'habitation doit être prévu sur un terrain conforme quant à ses dimensions et d'une superficie minimale de 10 000 mètres carrés.

L'article 1 de ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et vise l'ensemble du territoire.

Questions du public : aucune question n'est posée.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

23 janvier 2012

CM12 01 475

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbaux

CM12 01 476

3.1 Séance extraordinaire du 12 décembre 2011

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 12 décembre 2011, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 01 477

3.2 Séance du 12 décembre 2011

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 12 décembre 2011, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

4.1 Règlement (2012)-39-4 modifiant le règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux

CM12 01 478

4.1.1 Avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur André David à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2011)-39-4 modifiant les articles 3.6, 3.6.1 et 3.7 du règlement (2002)-39 sur les ententes relatives aux travaux municipaux dans le but de mettre fin aux ententes complémentaires pour le raccordement et le branchement aux équipements d'assainissement des eaux usées du secteur Saint-Jovite et de retirer les frais de raccordement qui seront désormais intégrés au règlement de tarification.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

23 janvier 2012

CM12 01 479

4.1.2 Adoption du projet de règlement

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2012)-39-4 modifiant le règlement (2002)-39 sur les ententes relatives aux travaux municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 01 480

4.2 Règlement modifiant le règlement concernant la tarification - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Perreault à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement (2006)-94 concernant la tarification.

4.3 Règlement (2012)-100-9 modifiant le plan d'urbanisme relativement aux tours de télécommunications

CM12 01 481

4.3.1 Avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2012)-100-9 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement aux tours de télécommunications.

CM12 01 482

4.3.2 Adoption du projet de règlement

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2012)-100-9 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement aux tours de télécommunications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 Règlement (2012)-102-22 modifiant le règlement de zonage relativement à l'ajout de normes pour les tours de télécommunications

CM12 01 483

4.4.1 Avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2012)-102-22 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à l'ajout de normes pour les tours de télécommunications.

CM12 01 484

4.4.2 Adoption du projet de règlement

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2012)-102-22 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à l'ajout de normes pour les tours de télécommunications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

23 janvier 2012

4.5 Règlement (2012)-107-3 modifiant le règlement sur les usages conditionnels relativement à l'ajout de normes pour les tours de télécommunications

CM12 01 485 4.5.1 Avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2012)-107-3 modifiant le règlement sur les usages conditionnels (2008)-107 relativement à l'ajout de normes pour les tours de télécommunications.

CM12 01 486 4.5.2 Adoption du projet de règlement

Il est proposé par monsieur Kevin Ratcliffe
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2012)-107-3 modifiant le règlement sur les usages conditionnels (2008)-107 relativement à l'ajout de normes pour les tours de télécommunications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

CM12 01 487 5.1 Fairmont Tremblant - autorisation d'événement

CONSIDÉRANT QU' une demande a été reçue pour autoriser un feu d'artifice en vertu du règlement 53 concernant le bruit;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la présentation d'un feu d'artifice au Fairmont Tremblant le 5 février 2012 selon la demande de monsieur Pierre Beaudin, pyrotechnicien.

Cette résolution ne dispense pas l'organisateur d'obtenir toutes les autorisations requises en vertu de la loi et des règlements applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 01 488 5.2 Réseau FADOQ des Laurentides - adhésion 2012

CONSIDÉRANT QUE le Réseau FADOQ des Laurentides a pour mission de regrouper les personnes de 50 ans et plus, de les représenter devant les instances nécessitant la reconnaissance de leurs droits et de leurs besoins collectifs, d'organiser des activités, des programmes et des services répondant à leurs besoins afin qu'elles conservent leur autonomie et leur engagement dans la communauté le plus longtemps possible;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution CM11 01 020, le conseil a reconnu cet organisme communautaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

23 janvier 2012

ET RÉSOLU DE renouveler l'adhésion de la Ville de Mont-Tremblant à titre de membre associé du Réseau FADOQ des Laurentides en payant la cotisation annuelle de 275 \$ (poste budgétaire 02-110-00-494), et d'inviter les citoyens de 50 ans et plus à adhérer à cet organisme afin de profiter des avantages qu'un tel regroupement peut leur offrir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

7. Gestion financière

CM12 01 489

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2011 au montant de 194 987,16 \$ et pour le mois de janvier 2012 au montant de 10 822,56 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 01 490

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 136 388,86 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 01 491

7.3 Projets 2012 - utilisation de fonds

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la résolution CM11 12 437 et en conformité avec l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal a adopté lors de la séance du 12 décembre 2011, le programme triennal des années financières 2012, 2013 et 2014;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par
Appuyé par

ET RÉSOLU d'autoriser l'utilisation, en regard des projets spéciaux et d'immobilisations retenus pour l'année 2012, des fonds ci-après décrits :

Surplus réservé (313 000 \$)	
Traitement des eaux pluviales - lac Mercier	100 000 \$
Circuit patrimonial - secteur du Village	23 000 \$
Piste Jackrabbit (statut)	25 000 \$
Modifications église Sacré-Cœur-de-Jésus	165 000 \$
Surplus (1 878 018 \$)	
Aménagement d'un carrefour giratoire - route 117	60 000 \$
Acquisition d'un terrain - rue des Marguerites	100 000 \$



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

23 janvier 2012

Pavage :	
· chemin du Lac Gauthier	380 000 \$
· rue Perreault	100 000 \$
· chemin du Lac Forget et rapiéçage chemin des Hauteurs	370 000 \$
· chemin de la Chapelle	50 000 \$
· rue Viau	25 000 \$
· divers	45 000 \$
· rue du Ruisseau Clair (pavage et déficiences)	42 000 \$
Prolongement Boulevard Dr. Gervais	160 000 \$
Modification trottoirs - chemins des Voyageurs/Village	15 000 \$
Ajout et installation de luminaires	20 000 \$
Achat de cônes	5 000 \$
Achat de barricades et panneaux	15 000 \$
Remplacement de glissières de sécurité	15 000 \$
Aménagement d'accès au lac Gauthier	43 100 \$
Climatisation du local loué par la télévision communautaire	15 000 \$
Bouées de navigation - lac Tremblant	18 000 \$
Signalisation dans les parcs	30 000 \$
Accès et escaliers à la rivière du Diable	10 000 \$
Aménagement de l'hôtel de ville	318 400 \$
Remplacement de mobilier urbain	8 292 \$
Faucheuse	18 226 \$
Éclairage sur le parc linéaire	15 000 \$
RASJ : réserve aqueduc secteur Saint-Jovite (183 890 \$)	
Téléométrie	42 890 \$
Bouclage aqueduc (Honoraires professionnels)	27 000 \$
Usine Saint-Roch - remplacement de bardeau, alvéoles et pompes doseuses	40 000 \$
Prolongement aqueduc - boulevard Docteur-Gervais	50 000 \$
Aqueduc rue Labelle	24 000 \$
RAMT : réserve aqueduc secteur Mont-Tremblant (158 218 \$)	
Téléométrie	101 218 \$
Usine lac Tremblant - remplacement de bardeau, balances et bombonnes de chlore	32 000 \$
Achats de chlorateurs	25 000 \$
RESJ : réserve d'égout secteur Saint-Jovite (170 472 \$)	
Téléométrie	12 972 \$
Station principale - remplacement pompes pluviales	85 000 \$
Usine de boues activées - remplacement d'aérateurs, débitmètre filtre à bande et lampes ultra-violet	72 500 \$
REMT : réserve d'égout secteur Mont-Tremblant (61 919 \$)	
Téléométrie	26 919 \$
Étangs du Village - débitmètre	35 000 \$
Fonds parcs (105 566 \$)	
Signalisation sentiers récréatifs	50 000 \$
Module skate park	8 000 \$
Réseau canotable	25 566 \$
Terrain de Nos-Étoiles - talus	7 000 \$



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

23 janvier 2012

Bancs - secteur Village	10 000 \$
Haie extrémité rue Desjardins	5 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures

8.1.1 884-890 rue de Saint-Jovite - empiètement en marge latérale de deux escaliers et d'une galerie

Cette demande de dérogation mineure (2011-DM-202) vise à autoriser une opération cadastrale qui créerait des empiètements en marge latérale comme suit :

- l'implantation d'escaliers ouverts extérieurs à 0 m et 0,15 m de la ligne plutôt qu'à 0,30 m;
- l'implantation d'une galerie à 1 m plutôt qu'à 0,30 m;
- l'implantation d'un escalier menant au 2^e étage à 0,45 m plutôt qu'à 1,5 m.

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CCU11-12-211)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 1440, rue Deguire - revêtement extérieur

Cette demande de dérogation mineure (2011-DM-204) vise à autoriser que le revêtement extérieur d'un agrandissement déjà construit soit un déclin d'aggloméré de bois plutôt qu'un déclin de bois naturel.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU11-12-212)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 1450, rue Deguire - revêtement extérieur

Cette demande de dérogation mineure (2011-DM-211) vise à autoriser que le revêtement extérieur d'un agrandissement projeté soit un déclin d'aggloméré de bois plutôt qu'un déclin de bois naturel.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU11-12-213)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.4 108, rue Viau - empiètement en marge latérale

Cette demande de dérogation mineure (2011-DM-207) vise à autoriser l'implantation d'un agrandissement au bâtiment principal à 6,81 m de la ligne latérale alors qu'une marge de 12 m est requise.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU11-12-215)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme

8.2.1 Réunion du 19 septembre 2011

CONSIDÉRANT la demande d'un usage conditionnel pour la propriété située au 45-47, chemin des Outardes;

CONSIDÉRANT QUE suite à la réunion du conseil du 11 octobre dernier pour laquelle le requérant avait demandé de retirer sa

CM12 01 492



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

23 janvier 2012

demande, ce dernier a proposé de nouvelles conditions à l'exercice de son usage conditionnel;

CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation mineure visant la hauteur de la clôture est soumise au présent conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 19 septembre 2011, portant le numéro CCU11-09-143, en remplaçant les conditions par les suivantes :

QU' un maximum de 2 véhicules reliés à l'entreprise, incluant les remorques et les véhicules-outils, soient stationnés sur la propriété;

QU' un seul véhicule étranger à l'entreprise et à la résidence soit stationné sur la propriété;

QUE la clôture requise pour dissimuler les véhicules, en autant que la dérogation mineure soit acceptée, soit retirée lorsque l'usage conditionnel cessera;

QUE le requérant soit avisé que, conformément à l'article 15.1 du règlement (2008)-107 régissant les demandes d'usage conditionnel, l'acceptation de l'usage conditionnel est valide pour une durée de 18 mois, et que si l'usage qu'elle vise n'a pas débuté ou n'est pas en voie de débuter en vertu d'un permis ou d'un certificat d'autorisation valide, à l'intérieur de ce délai, une nouvelle demande devra être déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 01 493

8.2.2 Réunion du 21 novembre 2011

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 45-47, chemin des Outardes pour laquelle le conseil a reporté sa décision en séance ordinaire le 12 décembre dernier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme incluse au procès-verbal du 21 novembre 2011 portant le numéro CCU11-11-197.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller André David déclare qu'il a un intérêt pécuniaire relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CM12 01 494

8.2.3 Réunion du 12 décembre 2011

CONSIDÉRANT la demande d'un projet de lotissement majeur de type projet intégré assujetti à un PIIA sur la rue Labelle;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

23 janvier 2012

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures pour les propriétés situées aux 884, rue de Saint-Jovite, 108, rue Viau, 1440 et 1450, rue Deguire, pour lesquelles des consultations publiques ont eu lieu séance tenante;

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées aux 1555, route 117, 1011 et 1286, rue de Saint-Jovite, ainsi que pour un terrain non construit sur la rue Labelle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme incluses au procès-verbal du 12 décembre 2012 portant les numéros CCU11-12-211 à CCU11-12-213 et CCU11-12-215 à CCU11-12-220.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller André David reprend part aux délibérations.

CM12 01 495

8.3 Plan image - création d'une nouvelle rue - partie du lot 504-3 canton de Salaberry

CONSIDÉRANT QU' une demande d'acceptation d'un plan image, datée du 24 novembre 2011, a été déposée par le propriétaire d'une partie du lot 504-3, du canton de Salaberry, par l'entremise de son mandataire, madame Sylvie Delorme, urbaniste;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accepter le plan image et l'ouverture de la rue proposée d'une longueur approximative d'environ 125 mètres, le tout conformément au projet de lotissement réalisé par Sylvie Delorme, portant le numéro 59 925-C, daté du 24 novembre 2011 et que la contribution pour fins de parc et espace vert soit en argent.

L'acceptation du plan image ne dispense pas le promoteur de respecter intégralement la réglementation applicable au moment d'obtenir un permis lorsque applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 01 496

8.4 Demande d'occupation permanente du domaine public - 1286, rue de Saint-Jovite

CONSIDÉRANT une demande d'occupation du domaine public afin de pouvoir installer une nouvelle enseigne et régulariser 3 cases de stationnement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Roxanne Lacasse



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

23 janvier 2012

ET RÉSOLU :

- D' accorder une autorisation d'occupation permanente du domaine public au propriétaire du 1286, rue de Saint-Jovite, le tout conformément au projet d'autorisation et selon les modalités et conditions qui y sont indiquées;
- D' inscrire cette autorisation au registre de l'occupation du domaine public conformément au règlement (2004)-68.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 01 497

8.5 Renonciation à une servitude - 275, 6^e Rang

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE retirer ce point de l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 01 498

8.6 Programme particulier d'urbanisme pour le noyau villageois - redémarrage du dossier - mandat de services professionnels

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres public sur invitation et à l'analyse d'un comité de sélection, le Groupe IBI-DAA a obtenu, par la résolution CM10 04 107, le mandat d'élaborer un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le noyau villageois;

CONSIDÉRANT QUE parallèlement à la réalisation de ce mandat, la Ville et le Comité d'action stratégique ont établi un concept de développement touristique intégré qui doit être pris en compte et intégré dans le PPU du Village;

CONSIDÉRANT QUE par l'article 6.6 du cahier des charges « *Travaux additionnels* » la Ville peut demander des modifications ou des ajouts au mandat initial;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE mandater le Groupe IBI-DAA pour un montant de 24 500 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-610-00-419), conformément à l'offre de services datée du 19 octobre 2011 et ayant pour objet *PPU du Village - Modification au contrat et avenant* pour des travaux additionnels dans le cadre de l'élaboration d'un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le noyau villageois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 01 499

8.7 Demande de modification à la réglementation d'urbanisme - 2713, chemin du Village

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 2713, chemin du Village, a adressé, en novembre 2011, une demande afin de permettre à cet endroit les usages suivants : une petite épicerie fine, un café-bistro, une agence immobilière destinée à une clientèle internationale haut de gamme et un espace qu'occuperait le club de Polo de Mont-Tremblant;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

23 janvier 2012

CONSIDÉRANT QUE l'ajout de l'usage « Services professionnels et bureaux (C2) » nécessite des modifications au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides et que dans ce contexte, les demandeurs désirent obtenir l'appui de la Ville avant d'entreprendre les démarches nécessaires à justifier ces modifications;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

D' informer les requérants que la Ville est favorable au projet et à entreprendre les modifications nécessaires à sa réglementation d'urbanisme en ajoutant l'usage « Commerce de détail et service (C1) » sur une superficie de 100 mètres carrés, conformément aux dispositions du schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides;

DE demander à la MRC des Laurentides d'apporter les modifications nécessaires au projet afin d'autoriser les bureaux professionnels prévus au projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 01 500

8.8 Plan directeur de signalisation - mandat de services professionnels

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres sur invitation, monsieur Alain Roussel a obtenu, par la résolution CM11 08 328, le mandat de préparer un plan directeur de signalisation des sentiers récréatifs;

CONSIDÉRANT QUE parallèlement à la réalisation de ce mandat, la Ville et le Comité d'action stratégique ont établi un concept de développement touristique intégré qui doit être pris en compte et intégré au Plan directeur de signalisation des sentiers récréatifs;

CONSIDÉRANT l'article 9 de la Politique de gestion contractuelle de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE mandater monsieur Alain Roussel pour un montant de 5 000 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-610-00-419), pour des travaux additionnels dans le cadre de l'élaboration d'un Plan directeur de signalisation des sentiers récréatifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM12 01 501

9.1 Réfection de la toiture - édifice du 901, rue de Saint-Jovite - acceptation provisoire des travaux

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Plomberie Roger Labonté inc. a exécuté les travaux de réfection de la toiture de l'édifice situé au 901, rue de Saint-Jovite conformément aux documents d'appel d'offres préparés par la firme Jean-François Parent, architecte;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

23 janvier 2012

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux et d'autoriser la trésorière à payer à l'entreprise Plomberie Roger Labonté inc. la libération de la retenue contractuelle de 9 %, au montant de 3 647,25 \$, taxes en sus (projet 2011-48), à laquelle une retenue contractuelle de 1 % a été appliquée jusqu'à de l'acceptation finale des travaux;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et que ce dernier garantisse la Ville contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 01 502

9.2 Remplacement de la résolution CM11 06 241 - Rue du Ruisseau-Clair

CONSIDÉRANT QUE Vision Villégiature inc. a signé une entente en vertu du règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux pour la construction de la rue du Ruisseau-Clair;

CONSIDÉRANT la résolution CM11 06 241 adoptée 13 juin 2011, autorisant le paiement d'une somme de 41 871,17 \$ pour les travaux de surdimensionnement sur la rue du Ruisseau-Clair;

CONSIDÉRANT QU' avant le versement de cette somme, des déficiences ont été constatées et qu'un montant de 17 088,75 \$, taxes incluses, doit être retenu par la Ville afin de procéder aux corrections nécessaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'abroger la résolution CM11 06 241 et d'autoriser le paiement à Vision Villégiature inc. d'un montant de 24 782,42 \$, taxes incluses (payable par le surplus libre accumulé, projet 2011-41), pour les travaux de surdimensionnement sur la rue du Ruisseau-Clair.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Retiré

CM12 01 503

9.4 Municipalisation de divers chemins et infrastructures - Station Mont Tremblant

CONSIDÉRANT QUE la Station Mont Tremblant, propriétaire des infrastructures et des chemins du Versant-Soleil, de Cassiopée et de la Constellation sur le projet de développement du Versant-Soleil et propriétaire des infrastructures et des chemins des Skieurs et des Légendes sur le projet de développement Panache - Storied Places, a formulé une requête à l'effet de céder ceux-ci à la Ville;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

23 janvier 2012

CONSIDÉRANT QUE ces infrastructures et chemins sont conformes à la politique de municipalisation incluse au règlement (2001)-18 régissant la construction et la verbalisation de rue;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est favorable à signer les actes de cession à intervenir;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU, conditionnellement au respect des ententes relatives aux travaux municipaux, d'autoriser la signature des actes de cession à intervenir avec Station Mont Tremblant pour la municipalisation des infrastructures et chemins se trouvant dans les secteurs Versant-Soleil et Panache - Storied Places :

Chemins / infrastructures

- Chemin du Versant-Soleil - section entre le giratoire Duplessis et le giratoire de la Digue;
- Chemin du Versant-Soleil - section entre le giratoire de la Digue et le giratoire du secteur Est;
- Chemins de la Constellation et de Cassiopée;
- Chemins des Skieurs (Panache) et des Légendes (Storied Places).

La signature des actes de cession est conditionnelle à la remise d'une confirmation que les chemins et infrastructures soient libres de toute hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque et que tous les frais relatifs aux cessions soient assumés par le cédant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 01 504

9.5 Disposition des boues et des déchets des eaux usées - renouvellement de contrat

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé en 2010 à un appel d'offres public pour la disposition des boues et des déchets des eaux usées avec périodes additionnelles optionnelles de renouvellement pour les années 2011-2012 et 2012-2013;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise WM Québec inc. a été mandatée par la résolution CM10 03 074;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit signaler son intention de renouvellement avant le 1^{er} février qui précède chacune des périodes additionnelles du contrat tel que stipulé au document d'appel d'offres 2010-03;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE renouveler le contrat de l'entreprise WM Québec inc., pour la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013 afin d'effectuer la cueillette, le transport et la disposition d'environ 1 300 tonnes de boues aux coûts de 68,50 \$/tonne pour un total de 89 050 \$, taxes en sus, et de réaliser 78 levées annuelles de conteneurs de 2 verges cubes de déchets d'eaux usées au montant de 1 841,58 \$, le tout conformément au document d'appel d'offres 2010-03 (poste budgétaire 02-414-00-528).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

23 janvier 2012

CM12 01 505

9.6 Mise en place de télémétrie phase II - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la mise en place de la télémétrie phase II et que la firme retenue afin d'effectuer les plans et devis, soit BPR-Triax, a soumis une proposition au montant de 19 500 \$, avant taxes pour la surveillance des travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE mandater l'entreprise BPR-Triax au montant de 22 420,13 \$, taxes incluses (projet 2011-27, 55 % réserve aqueduc secteur Mont-Tremblant, 23 % réserve aqueduc secteur Saint-Jovite, 15 % réserve d'égout secteur Mont-Tremblant, 7 % réserve d'égout secteur Saint-Jovite), pour la surveillance des travaux de la mise en place de la télémétrie phase II, conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 01 506

9.7 Fourniture et mise en place de poussière de pierre - Sentier Jack Rabbit décompte progressif n° 1 et acceptation provisoire des travaux

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Location Jean Miller inc. a exécuté et complété les travaux de fourniture et de mise en place de poussière de pierre sur le Sentier Jack Rabbit en conformité avec les documents contractuels;

CONSIDÉRANT QUE des travaux contingents au document d'appel d'offres ont été ajoutés, ce qui porte le montant du contrat à 27 467,64 \$, avant taxes, incluant l'application d'une retenue contractuelle de 5 %;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux et au paiement du décompte progressif n° 1 pour les travaux de fourniture et de mise en place de poussière de pierre sur le sentier Jack Rabbit effectués par l'entreprise Location Jean Miller inc. au montant de 31 292,51 \$, taxes incluses (projet 2011-47), à laquelle une retenue contractuelle de 5 % a été appliquée jusqu'à l'acceptation finale des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

CM12 01 507

10.1 Collectes supplémentaires de matières résiduelles 2012-2015

CONSIDÉRANT QUE le contrat régional d'enlèvement des matières résiduelles prenant effet le 1^{er} juillet 2011 ne prévoit pas la collecte automnale des feuilles ni la collecte supplémentaire de déchets pendant la période des fêtes et que ces services sont jugés nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE la MRC propose les options et prix suivants pour les années 2012 à 2014 :



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

23 janvier 2012

Collectes supplémentaires 2012 à 2014	Prix par collecte (taxes en sus)
Période des Fêtes (déchets seulement)	6 950 \$
Feuilles mortes	950 \$

CONSIDÉRANT

la possibilité que le contrat soit prolongé d'une année, la MRC propose les options et prix suivants pour l'année 2015:

Collectes supplémentaires 2015	Prix par collecte (taxes en sus)
Période des Fêtes (déchets seulement)	6 950 \$
Feuilles mortes	950 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accepter les options et prix proposés par la MRC des Laurentides pour les années 2012 à 2015 pour la collecte supplémentaire de feuilles mortes et pour celle de la période des Fêtes (déchets seulement), aux montants respectifs de 950 \$ et de 6 950 \$, taxes en sus (postes budgétaires 02-451-10-447 et 02-451-10-446), par collecte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 01 508

10.2 AGIR pour la Diable - subvention 2012

CONSIDÉRANT QUE

AGIR pour la Diable est un organisme sans but lucratif voué à la protection de la rivière du Diable;

CONSIDÉRANT

l'importance des travaux réalisés par cet organisme afin de protéger les ressources en eau pour les besoins actuels et futurs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE verser à AGIR pour la Diable la somme de 25 000 \$ à titre de subvention pour l'année 2012 (poste budgétaire 02-470-00-419).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Culture et loisirs

CM12 01 509

11.1 Ententes de subventions avec des organismes

CONSIDÉRANT QUE

la Ville souhaite que la population puisse bénéficier de différentes activités communautaires, de loisirs et culturelles et qu'à cette fin, elle verse des subventions et fournit de l'aide technique à différents organismes sans but lucratif afin de les aider dans l'organisation et la gestion de ces activités ou partie de celles-ci;

CONSIDÉRANT QU'

il convient de conclure des ententes avec les organismes à cette fin;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

23 janvier 2012

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'ententes de subvention et d'aide technique avec les organismes ci-après mentionnés et de verser les sommes concernées après la signature des ententes :

Organismes	Actions subventionnées	Subvention	Poste budgétaire
Association des personnes handicapées Clair Soleil	Camp de jour pour enfants handicapés physiques et intellectuels	6 000 \$	02-110-00-970
La Maison de la Famille du Nord	Organisation d'une activité familiale	1 500 \$	
Maison de Jeunes Tornade Jeunesse	Projet TRIP 2012, Coopérative jeunesse de services à la communauté	3 500 \$	
Club de ski de fond Junior Richelieu	École de ski de fond pour les jeunes	3 000 \$	02-701-90-970
Club de vélo Mont-Tremblant	Entretien des sentiers et organisation de la Coupe Canada de vélo de montagne	35 000 \$	
Escadron 716 Laurentien	Soutien financier aux activités de l'escadron	500 \$	
L'Abondance en fête	Présentation d'un feu d'artifice dans le cadre de l'évènement	8 000 \$	
Association de Villégiature Tremblant	Festival International du Blues 2012	20 000 \$	02-702-90-970
	Fête de la musique 2012	50 000 \$	
Carrefour Bois-Chantants	Série de trois concerts de musique classique présentés à Mont-Tremblant à l'été 2012	12 000 \$	
Chœur Tremblant	Présentation de deux concerts	10 000 \$	
Festi Jazz Mont-Tremblant	Édition 2012	15 000 \$	
Festival du Film Court de Mont-Tremblant	Édition 2012	5 000 \$	
Harmonie Vents du Nord	Présentation de deux concerts	5 000 \$	
Parents-Musique des Hautes-Laurentides	Support aux six spectacles annuels de la concentration musique de la polyvalente Curé-Mercure	3 000 \$	
SOPABIC (Société du Patrimoine du Bassin inférieur de la Rouge et de la Chaîne géologique du Mont-Tremblant)	Travail de recherche et de rédaction relatif à la mise à jour du circuit d'interprétation historique du secteur Saint-Jovite.	4 000 \$	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 01 510

11.2 Ski de fond Mont-Tremblant - ententes

CONSIDÉRANT QUE

la Ville souhaite que la population puisse bénéficier de différentes activités de loisirs et qu'à cette fin, elle verse des subventions à différents organismes sans but lucratif afin de les aider dans l'organisation et la gestion de ces activités ou partie de celles-ci;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

23 janvier 2012

CONSIDÉRANT QUE Ski de fond Mont-Tremblant est responsable de l'entretien du réseau de pistes et sentiers de ski de fond, de raquette et de marche, incluant ceux situés sur des terrains appartenant à la Ville ou pour lesquels la Ville détient des droits de passage de même que ceux du tronçon du Parc linéaire allant de la montée Kavanagh au chemin des Boisés;

CONSIDÉRANT QUE Ski de fond Mont-Tremblant offre gratuitement l'accès à ce réseau aux citoyens de Mont-Tremblant détenant la *Carte Citoyen/Citoyenne Mont-Tremblant*;

CONSIDÉRANT QU' il convient de conclure une entente de subvention et un contrat de service avec l'organisme à ces fins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'ententes avec Ski de fond Mont-Tremblant comme ci-après mentionné et d'autoriser le versement des sommes concernées après signature des ententes.

- Une entente de subvention pour une somme de 68 313 \$, comprenant un montant de 22 528 \$ pour ses activités de fonctionnement et un montant maximal de 45 785 \$ pour l'entretien sur une période de 14 semaines des pistes et sentiers du tronçon du Parc linéaire allant de la montée Kavanagh au chemin des Boisés (poste budgétaire 02-701-90-970);
- Un contrat de service au montant de 74 752 \$, plus taxes, pour l'entretien des pistes et sentiers situés sur des terrains appartenant à la Ville ou sur lesquels la Ville détient des droits de passage ainsi que pour l'accès gratuit au réseau pour les citoyens de Mont-Tremblant, une avance de 20 000 \$ ayant été versée à l'automne 2011 en vertu de la résolution CM11 09 364 (poste budgétaire 02-701-90-970).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 01 511

11.3 Soutien technique aux organismes

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite que la population puisse bénéficier de différentes activités communautaires, de loisirs et culturelles et qu'à cette fin, elle fournit de l'aide technique à différents organismes sans but lucratif pour l'organisation et la gestion de ces activités ou partie de celles-ci;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la tenue des événements ci-après et le soutien technique demandé par le Service de la culture et des loisirs :

Organismes	Évènement	Date(s)
Club de soccer Mont-Tremblant	Gratuité pour l'utilisation du gymnase	Automne-hiver 2011-2012
FADOQ	Jeux d'hiver 50 +	31 janvier au 5 février
Fiducie du Domaine Saint-Bernard	Symposium des arts	3 au 5 août



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

23 janvier 2012

Société de la sclérose en plaques Section Laurentides / Hautes- Laurentides	Marche de l'eSPoir	29 avril
Société canadienne du cancer et Domaine Saint-Bernard	Relais pour la vie	1 ^{er} juin

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 01 512

11.4 Folies d'hiver 2012

CONSIDÉRANT QUE la Ville organise depuis plusieurs années le festival « Folies d'hiver » et que l'événement aura lieu le samedi 18 février prochain;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la culture et des loisirs organise dans le cadre de cet événement une partie amicale de hockey opposant des artistes à des joueurs locaux et un spectacle en soirée à l'église Sacré-Cœur-de-Jésus;

CONSIDÉRANT QUE les artistes acceptent de participer à l'événement à cachet réduit conditionnellement à ce que les billets pour le spectacle soient vendus et que les revenus soient versés à une bonne cause;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser la tenue des « Folies d'hiver », d'allouer un budget de 21 400 \$, pour l'organisation de l'événement (postes budgétaires 02-701-70-xxx), et de faire don des revenus générés par la vente de billets à deux organismes dont l'action a un impact sur la jeunesse et la persévérance scolaire, soit à la polyvalente Curé-Mercure pour le Club de football Les Voyageurs et pour Parents-Musique des Hautes-Laurentides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 01 513

11.5 Fête nationale 2012

CONSIDÉRANT QUE le Service de la culture et des loisirs organisera des activités pour la Fête nationale du Québec le 24 juin prochain au parc au-Fil-de-l'Eau;

CONSIDÉRANT QU' un programme d'assistance financière aux manifestations locales de la Fête nationale du Québec est offert aux organismes publics;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

D' autoriser la présentation de la Fête nationale du Québec au parc au-Fil-de-l'Eau et un budget d'opération de 57 050 \$ pour l'organisation de l'événement (postes budgétaires 02-701-70-xxx);

DE permettre la tenue d'un feu d'artifice le 24 juin dans le cadre de l'événement en vertu du règlement 53 concernant le bruit;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

23 janvier 2012

D' autoriser le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du Programme d'assistance financière 2012 aux manifestations locales de la Fête nationale du Québec auprès de la Société nationale des Québécoises et Québécois des Hautes-Rivières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 01 514

11.6 Journal Point de Vue Mont-Tremblant - offre de partenariat pour les 2^{es} Grands Prix littéraires

CONSIDÉRANT l'offre du Journal Point de Vue Mont-Tremblant de devenir partenaire des 2^{es} Grands Prix littéraires en fournissant un lieu pour la tenue du gala de remise de prix le 25 avril 2012 et en offrant une bourse à un étudiant tremblantais participant au concours;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif des Grands Prix littéraires est de stimuler la création littéraire dans notre région et que la première édition a connu un beau succès;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la culture et des loisirs pourrait inscrire le gala à sa programmation d'activités dans le cadre de la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur;

CONSIDÉRANT QUE

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de partenariat du Journal Point de Vue Mont-Tremblant dans le cadre des 2^{es} Grands Prix littéraires en fournissant un lieu pour la tenue du gala de remise de prix le 25 avril 2012 et un montant de 1 000 \$ (poste budgétaire 02-702-90-690), pour création de bourses de la Ville de Mont-Tremblant qui seront remises à des étudiants tremblantais participants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Acceptation de la correspondance

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt de la correspondance suivante :

15.1 Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs - Programme de redistribution aux municipalités - réception d'un montant de 88 372,19 \$ pour l'élimination de matières résiduelles;

15.2 Ministère du Tourisme - mise en place d'infrastructures et achat d'équipements - contribution au montant de 1,8 millions.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

23 janvier 2012

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Le maire suppléant répond aux questions des personnes présentes.

CM12 01 515

19. Levée de la séance

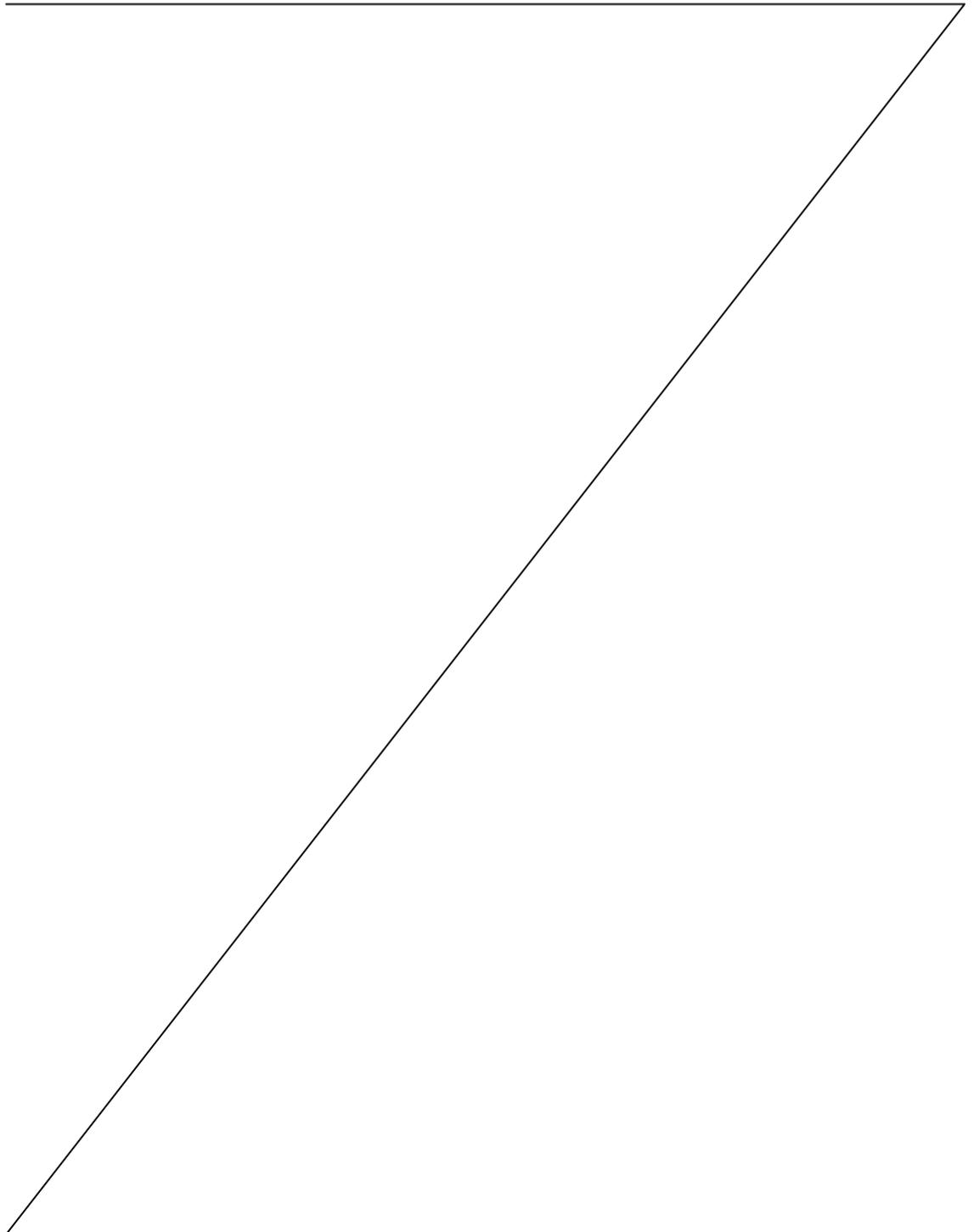
Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20 h 32.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire suppléant

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière





**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 février 2012

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire suppléant, tenue le **13 février 2012 à 19 h 30**, à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6, maire suppléant
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absence : Monsieur Pierre Pilon, maire

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

ORDRE DU JOUR

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
3. **Procès-verbal**
 - 3.1 Séance du 23 janvier 2012;
4. **Règlement**
 - 4.1 Règlement (2012)-A-06-5 modifiant le règlement concernant la tarification - adoption;
5. **Administration**
 - 5.1 Calendrier de conservation des documents - cour municipale;
 - 5.2 Congrès annuel de l'Association des directeurs généraux municipaux du Québec - participation;
 - 5.3 Fourniture de services de protection incendie - entente avec la municipalité de Labelle;
 - 5.4 Encan de la Fondation Tremblant - participation;
 - 5.5 MRC fréquences radio - protocole d'entente;
6. **Ressources humaines**
 - 6.1 Mesure administrative - employé;
7. **Gestion financière**
 - 7.1 Liste des comptes à payer;
 - 7.2 Liste des engagements;
 - 7.3 Réfection du barrage au Lac Tremblant - utilisation du surplus;
8. **Urbanisme**



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 février 2012

9. Travaux publics

- 9.1 Aréna - remplacement du système de réfrigération et de chauffage - acceptation finale des travaux;
- 9.2 Terrain de soccer de Nos-Étoiles - construction d'un bâtiment de service - acceptation provisoire des travaux;
- 9.3 Retiré;
- 9.4 Acquisition d'un balai de rue - attribution de contrat;
- 9.5 Fourniture et mise en place de poussière de pierre - sentier Jack Rabbit décompte progressif no 1 et acceptation provisoire des travaux;
- 9.6 Location de balais de rue - attribution de contrat;
- 9.7 Fourniture et installation d'un système de déshumidification au garage municipal - acceptation provisoire des travaux;

10. Environnement

11. Culture et loisirs

- 11.1 Domaine Saint-Bernard - protocole d'entente;
- 11.2 Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine - demande d'aide financière;
- 11.3 Centre Régional de Services aux Bibliothèques Publiques des Laurentides - renouvellement de la convention.

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

CA12 02 348

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 février 2012

3. Procès-verbal

CA12 02 349

3.1 Séance du 23 janvier 2012

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 23 janvier 2012, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlement

CA12 02 350

4.1 Règlement (2012)-A-06-5 modifiant le règlement concernant la tarification - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

La greffière explique la modification apportée au règlement depuis sa remise aux membres du conseil.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Vincent Perreault à la séance du 23 janvier 2012;

Il est proposé monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2012)-A-06-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT (2006)-A-06 CONCERNANT LA TARIFICATION.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

CA12 02 351

5.1 Calendrier de conservation des documents - cour municipale

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 de la *Loi sur les archives*, L.R.Q. c. A-21.1, mentionne que tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de faire approuver le calendrier de conservation de la cour municipale de Mont-Tremblant pour la gestion des documents sur support papier et numérique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la signature du calendrier de conservation des documents de la cour municipale par sa greffière et de le soumettre à Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 février 2012

CA12 02 352

5.2 Congrès annuel de l'Association des directeurs généraux municipaux du Québec - participation

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser madame Lise Julien, directrice générale, à participer au congrès de l'ADGMQ du 29 mai au 2 juin 2012 à Mont-Tremblant et de payer les frais d'inscription au montant de 785 \$, taxes en sus et les autres dépenses inhérentes à cette activité (poste budgétaire 02-130-00-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 02 353

5.3 Fourniture de services de protection incendie - entente avec la municipalité de Labelle

CONSIDÉRANT QUE depuis au moins 1994, la municipalité de Labelle assume le service de protection contre les incendies sur le territoire de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord;

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte des fusions et défusions municipales, le législateur, par l'adoption de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* L.R.Q., c. E-20.001, a déterminé des compétences municipales qui, plutôt que d'être exercées distinctement pour chaque territoire municipal local compris dans une agglomération, doivent être exercées globalement pour celle-ci et que le service de sécurité incendie en fait partie;

CONSIDÉRANT QUE cette loi a déterminé que l'agglomération de Mont-Tremblant correspond aux territoires actuels de la Ville de Mont-Tremblant et celui de la municipalité reconstituée de Lac-Tremblant-Nord;

CONSIDÉRANT QUE seule la municipalité centrale, soit la Ville de Mont-Tremblant, peut agir à l'égard des compétences d'agglomération telles que le service de sécurité incendie tant sur son territoire que sur celui de la municipalité reconstituée de Lac-Tremblant-Nord et que l'exercice de cette compétence même partielle sur ce dernier territoire, par un tiers, nécessite l'intervention de la municipalité reconstituée de Lac-Tremblant-Nord aux termes des dispositions de l'article 45 de la loi;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'objectif n° 6 du plan de mise en œuvre local de Mont-Tremblant, faisant partie intégrante du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Laurentides, des ententes intermunicipales doivent être conclues dans le but de maximiser l'utilisation des ressources disponibles notamment en utilisant les ressources des autres municipalités pour répondre par la caserne la plus proche et la plus accessible en première intervention pour certains secteurs et qu'en conséquence, l'entente avec la municipalité de Labelle doit être maintenue pour couvrir une partie du territoire de la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord adjacent à celle-ci;

ATTENDU QUE les municipalités parties à l'entente désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et des articles 569 et suivants du *Code municipal* pour conclure une entente relative à la protection contre l'incendie;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 février 2012

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'autoriser, sous réserve du consentement de la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord, la conclusion d'une entente à intervenir avec la municipalité de Labelle pour la fourniture de services de protection incendie pour les premières interventions sur la partie nord du territoire de Lac-Tremblant-Nord.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 02 354

5.4 Encan de la Fondation Tremblant - participation

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE monsieur le maire Pierre Pilon, le maire de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord Jean Grégoire, madame la conseillère Roxanne Lacasse ainsi que messieurs les conseillers Kevin Ratcliffe, Pascal De Bellefeuille, Vincent Perreault, André David et Luc Brisebois représentent la Ville lors de l'encan de la Fondation Tremblant qui aura lieu le 7 avril 2012, au Fairmont Tremblant et d'acheter 8 billets pour un total de 600 \$ (poste budgétaire 02-110-01-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 02 355

5.5 MRC fréquences radio - protocole d'entente

CONSIDÉRANT l'importance pour les premiers intervenants de communiquer efficacement lorsqu'un événement survient;

CONSIDÉRANT QUE les télécommunications constituent le moyen de communication privilégié durant les opérations d'urgence;

CONSIDÉRANT QU' Industrie Canada est responsable d'attribuer des fréquences radios répertoriées aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides est titulaire d'une licence accordée par Industrie Canada et que la Ville souhaite utiliser ces fréquences radio lors des interventions d'urgence;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale à signer le protocole d'entente à intervenir avec la MRC des Laurentides pour l'utilisation des fréquences radio pour les services d'urgence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA12 02 356

6.1 Mesure administrative - employé

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice générale relatif aux motifs de prise de mesure administrative;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 février 2012

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE suspendre sans traitement, l'employé visé dans le rapport de la directrice générale, pour une période de deux mois à compter du 15 février 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA12 02 357

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de janvier 2012 au montant de 122 898,60 \$ et pour le mois de décembre 2011 au montant de 70 836,68 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 02 358

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 62 835,57 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 02 359

7.3 Réfection du barrage au Lac Tremblant - utilisation du surplus

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite relancer le projet de réfection du barrage au Lac Tremblant;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 544.1 de la *Loi sur les cités et villes* à l'effet qu'une partie d'un emprunt, non supérieure à 5% du montant de la dépense prévue par un règlement, peut être destinée à renflouer le fonds général de la municipalité de tout ou partie des sommes engagées, avant l'entrée en vigueur du règlement, relativement à l'objet de celui-ci;

CONSIDÉRANT la nécessité de mandater divers professionnels afin de produire les documents requis dans le but d'obtenir le certificat d'autorisation du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs pour la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q. c. E-20.001, permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce droit d'opposition par résolution de son conseil;

EN CONSÉQUENCE,



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 février 2012

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU, sous réserve du droit d'opposition précité, d'autoriser l'utilisation du surplus libre accumulé pour une somme de 20 000 \$ (projet 2012-51) pour la relance du projet de réfection du barrage au Lac Tremblant afin d'obtenir le certificat du MDDEP; cette somme pouvant être remboursable par le règlement d'emprunt à venir pour la réalisation de ce projet, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

9. Travaux publics

CA12 02 360

**9.1 Aréna - remplacement du système de réfrigération et de chauffage -
acceptation finale des travaux**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de remplacement du système de réfrigération et de chauffage à l'aréna ont été réalisés par l'entreprise Fixair inc., en conformité avec les documents contractuels préparés par la firme Génivar;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation finale des travaux et à la libération de la retenue contractuelle, soit 5 % au montant de 66 846,97 \$ taxes en sus (projet 2009-29);

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 02 361

**9.2 Terrain de soccer de Nos-Étoiles - construction d'un bâtiment de service
- acceptation provisoire des travaux**

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Construction Raynald Tisseur inc. a exécuté les travaux de construction du bâtiment utilitaire au terrain de soccer de Nos-Étoiles conformément aux dispositions des documents d'appels d'offres TP-2011-25;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux et d'autoriser la trésorière à payer à l'entreprise Construction Raynald Tisseur inc. la retenue contractuelle de 9 %, au montant de 11 859,45 \$, taxes en sus, (projet 2011-19), à laquelle une retenue de 1 % a été appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 février 2012

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Retiré

CA12 02 362

9.4 Acquisition d'un balai de rue - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'acquisition d'un balai de rue et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet et qu'une seule soumission a été reçue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Accessoires Outillage Limitée au montant de 207 494 \$, taxes en sus (projet 2012-12) pour l'acquisition d'un balai de rue de type aspirateur, conformément aux documents d'appel d'offres TP-2012-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 02 363

9.5 Fourniture et mise en place de poussière de pierre - sentier Jack Rabbit décompte progressif n° 1 et acceptation provisoire des travaux

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux pour la fourniture, la mise en place et la compaction de poussière de pierre sur le sentier Jack Rabbit et de payer à l'entreprise Location Jean Miller Inc., la somme de 31 292,51 \$, taxes incluses (projet 2011-47), représentant le paiement du décompte progressif n°1 auquel une retenue contractuelle de 5 % a été appliquée et sera remise lors de l'acceptation finale des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 02 364

9.6 Location de balais de rue - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics doit procéder au balayage du réseau de 170 km de chemins pavés dont une bonne partie avec bordures et trottoirs;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à des demandes de prix par invitation et que les résultats sont les suivants :

Sans opérateur (environ 150 heures/unité)	
Soumissionnaires	Tarif / heure (taxes en sus)
Entretiens J.R. Villeneuve Inc.	54 \$/hr
Balaye-Pro inc.	70 \$/hr

EN CONSÉQUENCE,



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 février 2012

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE louer de la compagnie Entretiens J.R. Villeneuve Inc., 2 balais de rues de type convoyeur sans opérateur pour une période d'environ 150 heures par unité, à un taux horaire de 54 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-320-00-516), le tout conformément à l'appel d'offres TP-2012-07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 02 365

9.7 Fourniture et installation d'un système de déshumidification au garage municipal - acceptation provisoire des travaux

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Cimco Réfrigération a exécuté les travaux de mise en place d'un système de déshumidification au garage municipal, le tout conformément aux documents d'appel d'offres TP-2011-55;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux et d'autoriser la trésorière à payer à l'entreprise Cimco Réfrigération la retenue contractuelle de 5 %, au montant de 1 940 \$, taxes en sus, (projet 2011-56) à laquelle une retenue de 5 % a été appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

CA12 02 366

11.1 Domaine Saint-Bernard - protocole d'entente

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Mont-Tremblant, à laquelle a succédé, le 22 novembre 2000, la Ville de Mont-Tremblant, a créé le 20 novembre 2000 la Fiducie du Domaine Saint-Bernard, une fiducie d'utilité sociale et a constitué, à cet égard, un patrimoine d'affectation fiduciaire pour le bénéfice de la collectivité en général de façon perpétuelle;

CONSIDÉRANT QUE la Constituante a contracté, pour l'acquisition du Domaine St-Bernard, un emprunt de 4 825 000 \$ sur 20 ans, par le règlement 99-11;

CONSIDÉRANT QUE la Constituante a le pouvoir de nommer les fiduciaires, qu'elle contribue annuellement au patrimoine par une subvention en capital et qu'elle s'est réservée un droit général de surveillance sur l'administration du Fiduciaire;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 février 2012

CONSIDÉRANT QUE le Fiduciaire détient la pleine administration du patrimoine d'affectation fiduciaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser le protocole d'entente à intervenir avec la Fiducie du Domaine Saint-Bernard visant à modifier temporairement, soit pour les années 2012 et 2013, le protocole d'entente signé 17 mars 2004 entre les parties et de verser à la Fiducie les sommes prévues selon les modalités indiquées (poste budgétaire 02-701-51-970).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 02 367

**11.2 Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine
- demande d'aide financière**

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine effectue un appel de projets de développement des collections pour les bibliothèques publiques autonomes (année 2012-2013);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur du Service de la culture et des loisirs à déposer une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 02 368

**11.3 Centre Régional de Services aux Bibliothèques Publiques des
Laurentides - renouvellement de la convention**

CONSIDÉRANT QUE la Ville et le Centre Régional de Services aux Bibliothèques Publiques (CRSBP) des Laurentides, qui a pour mission le développement et la mise en valeur des bibliothèques, ont conclu une entente de service et que selon l'article 6, cette entente est renouvelable annuellement;

CONSIDÉRANT QUE le CRSPB des Laurentides desservira les deux bibliothèques de la ville, incluant le traitement documentaire et l'assistance technique et professionnelle pour les équipements informatiques;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE renouveler l'entente de services avec le CRSBP des Laurentides au montant de 25 981,50 \$, taxes en sus, pour l'année 2012, pour les services des deux bibliothèques de la Ville (poste budgétaire 02-702-30-459).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 février 2012

- 12. Police**
- 13. Incendie**
- 14. Rapport**
- 15. Acceptation de la correspondance**
- 16. Affaires nouvelles**
- 17. Période d'intervention des membres du conseil**

- 18. Deuxième période de questions**

Aucune question n'est posée.

CA12 02 369

19. Levée de la séance

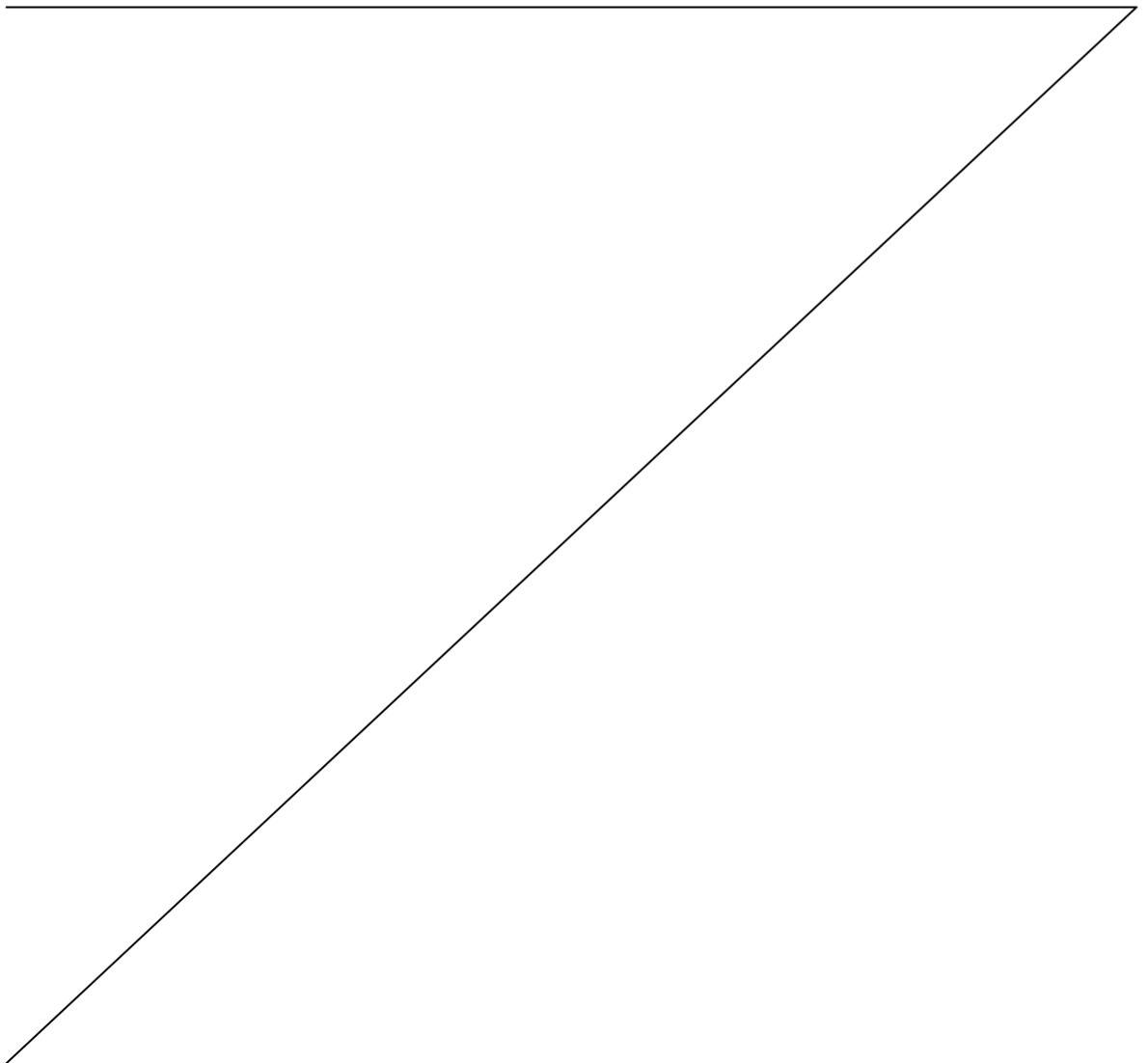
Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 39.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire suppléant

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière





**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 février 2012

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire suppléant, tenue le **13 février 2012 à 19 h 40**, à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6, maire suppléant
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absence : Monsieur Pierre Pilon, maire

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

ORDRE DU JOUR

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
3. **Procès-verbal**
 - 3.1 Séance du 23 janvier 2012;
4. **Règlements**
 - 4.1 Retiré;
 - 4.2 Règlement (2012)-94-5 modifiant le règlement concernant la tarification - adoption;
 - 4.3 Règlement (2011)-100-8 modifiant le plan d'urbanisme relativement à diverses dispositions - avis de motion;
 - 4.4 Règlement (2011)-102-21 modifiant le règlement de zonage relativement à diverses dispositions :
 - 4.4.1 Avis de motion;
 - 4.4.2 Adoption du second projet de règlement;
 - 4.5 Règlement (2011)-103-5 modifiant le règlement de lotissement relativement aux chenils :
 - 4.5.1 Avis de motion;
 - 4.5.2 Adoption du second projet de règlement;
5. **Administration**
 - 5.1 Bulletin municipal - attribution de contrats :
 - 5.1.1 Impression;
 - 5.1.2 Infographie;
 - 5.2 Demande d'augmentation de places en garderie - appuis :
 - 5.2.1 Centre de la Petite Enfance des Rires;
 - 5.2.2 Centre de la Petite Enfance L'Antre-Temps;
 - 5.3 Oriflammes - attribution de contrat;
 - 5.4 25^e colloque Les Arts et la Ville - participation;
6. **Ressources humaines**



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 février 2012

7. Gestion financière

- 7.1 Liste des comptes à payer;
- 7.2 Liste des engagements;

8. Urbanisme

- 8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure :
 - 8.1.1 Rue Coupal - réduction de la profondeur moyenne d'un lot;
 - 8.1.2 Chemin Champagne - réduction de la distance entre un nouveau bâtiment et la ligne naturelle des hautes eaux;
 - 8.1.3 Boulevard du Docteur-Gervais - réduction du rayon d'un cercle de virage pour une rue sans issue;
 - 8.1.4 Rues Labelle et Fournel - empiètement en marge avant;
- 8.2 Recommandation du comité consultatif d'urbanisme :
 - 8.2.1 Réunion du 21 novembre 2011;
 - 8.2.2 Réunion du 23 janvier 2012;
- 8.3 Prolongement du chemin du Bouton-d'Or - plan image;
- 8.4 Acquisition d'un terrain - lot 3 278 910;
- 8.5 Demande de modification à la réglementation d'urbanisme - Collège Letendre;
- 8.6 Requête introductive d'instance - lot 2 802 967, cadastre du Québec - mandat de services professionnels;
- 8.7 Demande d'occupation permanente du domaine public - 1013, rue Trudeau;
- 8.8 Circuit d'interprétation naturel - demande de financement;

9. Travaux publics

- 9.1 Municipalisation d'infrastructures - secteur Les Méandres;
- 9.2 Demande à Hydro-Québec - ajout d'éclairage;
- 9.3 Mandat à l'UMQ - achat de chlorure;
- 9.4 Demandes d'autorisation au MDDEP - déclaration;
- 9.5 Amélioration du réseau routier - subvention 2011;
- 9.6 Amélioration du réseau routier - demande d'aide financière 2012;
- 9.7 Achat de chlorateurs pour l'usine de filtration au lac Tremblant - attribution de contrat;
- 9.8 Acquisition de servitudes - développement Jérondard;

10. Environnement

- 10.1 Programme ClimatSol - Les jardins d'eau de Mont-Tremblant - entente;

11. Culture et loisirs

- 11.1 Programmes de golf et de tennis avec Gray Rocks;
- 11.2 Défi Gatineau Tremblant;
- 11.3 Demandes de soutien technique;

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Acceptation de la correspondance

- 15.1 MRC des Laurentides - règlements 262-2012, 263-2012, 264-2012 et de projets de règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé relativement aux usages commerciaux et industriels, et concernant l'organisation d'un service de transport en commun intermunicipal.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 février 2012

16. **Affaires nouvelles**
17. **Période d'intervention des membres du conseil**
18. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
19. **Levée de la séance**

CM12 02 516

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CM12 02 517

3.1 Séance du 23 janvier 2012

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 23 janvier 2012, tel que déposé en abrogeant la résolution CM12 01 506.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

4.1 Retiré

CM12 02 518

4.2 Règlement (2012)-94-5 modifiant le règlement concernant la tarification - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

La greffière explique les modifications apportées au règlement depuis sa remise aux membres du conseil.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Vincent Perreault à la séance du 23 janvier 2012;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 février 2012

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2012)-94-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT (2006)-94 CONCERNANT LA TARIFICATION.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 02 519 4.3 Règlement (2011)-100-8 modifiant le plan d'urbanisme relativement à diverses dispositions - avis de motion

Avis de motion est donné par madame Roxanne Lacasse à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, le règlement (2011)-100-8 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement à diverses dispositions.

4.4 Règlement (2011)-102-21 modifiant le règlement de zonage relativement à diverses dispositions

CM12 02 520 4.4.1 Avis de motion

Avis de motion est donné par madame Thérèse Barrette à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2011)-102-21 modifiant le plan de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions.

CM12 02 521 4.4.2 Adoption du second projet de règlement

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le second projet de règlement (2011)-102-21 modifiant le plan de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.5 Règlement (2011)-103-5 modifiant le règlement de lotissement relativement aux chenils

CM12 02 522 4.5.1 Avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Perreault à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2011)-103-5 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement aux chenils.

CM12 02 523 4.5.2 Adoption du second projet de règlement

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'adopter le second projet de règlement (2011)-103-5 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement aux chenils.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 février 2012

5. Administration

5.1 Bulletin municipal - attribution de contrats

CM12 02 524

5.1.1 Impression

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'impression du bulletin municipal et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Imprimerie L'Artographe	8 140 \$
Imprimerie Léonard	10 140 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'attribuer le contrat à Imprimerie L'Artographe au montant de 8 140 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-110-00-341), pour l'impression des quatre bulletins municipaux de 12 pages avec papier Rolland Opaque 50 - 140M pour l'année 2012, le tout conformément au document d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 02 525

5.1.2 Infographie

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de services professionnels reliés à l'infographie du bulletin municipal et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Imprimerie Léonard	3 000 \$
Metaphor Communications inc.	3 360 \$
Imprimerie L'Artographe	6 000 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'attribuer le contrat à Imprimerie Léonard au montant de 3 000 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-110-00-419) pour l'infographie des quatre bulletins municipaux pour l'année 2012, le tout conformément au document d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 Demande d'augmentation de places en garderie - appuis

CM12 02 526

5.2.1 Centre de la Petite Enfance des Rires

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille et des Aînés du Québec a décrété la création de 15 000 nouvelles places subventionnées en service de garde, sur une période de 4 ans;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 février 2012

CONSIDÉRANT QUE le Centre de la Petite Enfance des Rires, du 720, boulevard du Docteur-Gervais, souhaite augmenter sa capacité d'accueil pour recevoir 21 nouveaux enfants;

CONSIDÉRANT QUE la région de Mont-Tremblant est en plein essor et qu'il y a actuellement un besoin criant d'augmenter les places disponibles, près de 600 enfants étant présentement inscrits sur la liste d'attente centralisée;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation du nombre de places en service de garde est une priorité du plan stratégique de développement durable 2008-2013 de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'appuyer la demande du Centre de la Petite Enfance des Rires auprès du ministère de la Famille et des Aînés du Québec en vue de l'obtention de 21 places en garderie subventionnées additionnelles et de mandater le Service de l'urbanisme pour apporter le support requis au CPE afin de réaliser ce projet dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 02 527

5.2.2 Centre de la Petite Enfance L'Antre-Temps

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille et des Aînés du Québec a décrété la création de 15 000 nouvelles places subventionnées en service de garde, sur une période de 4 ans;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de la Petite Enfance L'Antre-Temps, du 700, rue de Saint-Jovite, souhaite augmenter sa capacité d'accueil pour recevoir 80 nouveaux enfants;

CONSIDÉRANT QUE la région de Mont-Tremblant est en plein essor et qu'il y a actuellement un besoin criant d'augmenter les places disponibles, près de 600 enfants étant présentement inscrits sur la liste d'attente centralisée;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation du nombre de places en service de garde est une priorité du plan stratégique de développement durable 2008-2013 de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le terrain actuellement occupé par le CPE n'est pas adéquat pour permettre l'agrandissement requis afin d'augmenter la capacité souhaitée et qu'une proposition a été transmise à la Ville en vue de construire un tout nouveau bâtiment sur un terrain municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Mont-Tremblant appuie la demande du Centre de la Petite Enfance L'Antre-Temps auprès du ministère de la Famille et des Aînés du Québec en vue d'obtenir 80 places en garderie subventionnées additionnelles et de mandater le service de l'urbanisme pour apporter le support requis au CPE afin de réaliser ce projet dans les meilleurs délais;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 février 2012

- QU' advenant l'acceptation de la subvention, la ville s'engage à céder, sous forme de bail emphytéotique d'une durée de 99 ans, un terrain d'une superficie maximale de 2500 mètres carrés situé sur le boulevard du Docteur-Gervais (lot 3 644 481 du cadastre du Québec);
- QU' advenant l'acceptation de la subvention, les mandats soient donnés aux professionnels requis pour la réalisation du projet (notaire et arpenteur-géomètre);
- QUE les autres frais inhérents à ce dossier soient assumés par le CPE;
- QU' advenant l'acceptation de la subvention, la Ville s'engage à entreprendre les procédures de modification de la réglementation dans le but d'autoriser le Centre de la Petite Enfance L'Antre-Temps à opérer sur le terrain cédé en vertu de l'article 134 de la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance*.

Monsieur le conseiller André David demande que sa dissidence soit notée au livre des procès-verbaux.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CM12 02 528

5.3 Oriflammes - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'impression de 186 oriflammes de la Ville de Mont-Tremblant et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Imprimerie Léonard	8 506,14 \$
Imprimerie L'Artographe	13 101,95 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'attribuer le contrat à l'Imprimerie Léonard au montant de 8 506,14 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-622-00-649), pour l'impression de 186 oriflammes de la Ville, dont 78 oriflammes de 18 pouces par 30 ½ pouces et 108 oriflammes de 22 pouces par 60 ½ pouces, le tout conformément au document d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 02 529

5.4 25^e colloque Les Arts et la Ville - participation

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU QUE monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille soit autorisé à participer au 25^e colloque des Arts et la Ville qui se tiendra du 16 au 18 mai 2012 au Centre de congrès de Rouyn-Noranda et de payer les dépenses inhérentes à ce colloque autres que celles défrayées par le réseau Les Arts et la Ville (poste budgétaire 02-110-00-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 février 2012

7. Gestion financière

CM12 02 530

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2011 au montant de 46 440,57 \$ et pour janvier 2012 au montant de 20 984,38 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 02 531

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 11 497,50 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure

8.1.1 Rue Coupal - réduction de la profondeur moyenne d'un lot

Cette demande de dérogation mineure (2012-DM-002) vise à autoriser la création d'un lot avec une profondeur moyenne de 63,23 m plutôt que de 75 m.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande.
(CCU12-01-003)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 Chemin Champagne - réduction de la distance entre un nouveau bâtiment et la ligne naturelle des hautes eaux

Cette demande de dérogation mineure (2012-DM-003) vise à autoriser l'implantation d'un nouveau bâtiment principal à 15,2 m de la ligne naturelle des hautes eaux de la rivière du Diable alors qu'elle devrait être à 20 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU12-01-004)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 Boulevard du Docteur-Gervais - réduction du rayon d'un cercle de virage pour une rue sans issue

Cette demande de dérogation mineure (2012-DM-004) vise à autoriser que le cercle de virage d'une rue sans issue projetée soit d'un rayon de 12,83 m alors qu'il devrait être entre 15 et 30 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU12-01-005)

Questions du public : aucune question n'est posée.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 février 2012

8.1.4 Rues Labelle et Fournel - empiètement en marge avant

Cette demande de dérogation mineure (2011-DM-005) vise à autoriser l'implantation d'une habitation multifamiliale à 3,5 m de la ligne avant plutôt qu'à 7,5 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU12-01-006)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.2 Recommandation du comité consultatif d'urbanisme

CM12 02 532

8.2.1 Réunion du 21 novembre 2011

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 905, chemin Cochrane pour laquelle des consultations publiques ont eu lieu le 12 décembre 2011;

CONSIDÉRANT la demande relative à l'application d'un PIIA pour la propriété située au 515, chemin de Brébeuf;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU :

D' accepter la demande de dérogation mineure 2011-DM-182 faisant l'objet de la recommandation CCU11-11-196 (augmentation de la longueur de 2 quais, de la superficie d'un bâtiment accessoire et ajout d'un quai au 905, chemin Cochrane) conformément au plan projet d'implantation de l'arpenteur-géomètre monsieur Simon Jean, numéro 19229, minute 726 et daté du 27 octobre 2011, aux conditions suivantes :

- Le requérant dépose un rapport réalisé par un professionnel afin d'identifier la source de l'augmentation du phosphore dans le cours d'eau CE-6-2 tel qu'illustré sur le plan de Dessau daté du 10 janvier 2012 et intitulé « Carte 3 localisation des zones d'érosion »;
- Dans l'éventualité où ce rapport conclut que la cause de l'augmentation du phosphore provient du terrain du requérant, que ce dernier fasse les travaux correctifs;
- Le requérant soit avisé que, conformément à l'article 22 du règlement (2008)-108 régissant les demandes de dérogation mineure, l'acceptation de la dérogation mineure est valide pour une durée de 18 mois, et que si les travaux visés par la demande n'ont pas été exécutés ou ne sont pas en voie d'exécution à l'intérieur de ce délai, une nouvelle demande devra être déposée.

D' entériner la recommandation CCU11-11-203 (enseigne au 515, chemin de Brébeuf) en retirant la seconde condition concernant la partie rectangulaire de l'enseigne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 02 533

8.2.2 Réunion du 23 janvier 2012

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures pour des propriétés non construites situées sur les rues Coupal et Labelle, sur le chemin Champagne et sur le boulevard du



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 février 2012

Docteur-Gervais pour lesquelles des consultations publiques ont eu lieu séance tenante;

CONSIDÉRANT

les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour la propriété située au 6970, rue Léonard et pour une aire de stationnement située sur le chemin des Voyageurs par laquelle une lettre datée du 6 février a été reçue de la firme Aecom pour donner certaines précisions;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

- D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme incluses au procès-verbal du 23 janvier 2012 portant les numéros CCU12-01-003 à CCU12-01-006 et CCU12-01-008;
- D' entériner la recommandation CCU12-01-007 (aire de stationnement - chemin des Voyageurs) en ne conservant que les 3^e et 5^e conditions et ce, conformément au plan « Esquisse d'aménagement » réalisé par la firme KAP, Karyne architecte paysagiste en date du 7 décembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 02 534

8.3 Prolongement du chemin du Bouton-d'Or - plan image

CONSIDÉRANT QU'

une demande d'acceptation d'un plan image, datée du 11 août 2010, a été déposée par Les Immeubles Gagné et Lauzon inc., propriétaire du lot 3 647 370 du cadastre du Québec, par l'entremise de son mandataire;

CONSIDÉRANT QUE

ce plan propose la création de 9 terrains en bordure de la prolongation du chemin du Bouton-d'Or;

CONSIDÉRANT QUE

le plan directeur des parcs et sentiers ne prévoit pas de sentiers ou parcs à acquérir dans ce secteur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'accepter le plan image et l'ouverture de la rue proposée d'une longueur d'environ 300 mètres, le tout conformément au projet de lotissement réalisé par l'arpenteur-géomètre monsieur Jean Godon, portant le numéro de dossier 3542, minute 18 759, et daté du 11 août 2010 et que la contribution pour fins de parcs et espaces verts soit effectuée en argent.

L'acceptation du plan image ne dispense pas le promoteur de respecter intégralement la réglementation applicable au moment d'obtenir un permis lorsqu'applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 02 535

8.4 Acquisition d'un terrain - lot 3 278 910

CONSIDÉRANT QUE

la propriétaire du lot 3 278 910 du cadastre du Québec souhaite céder ce terrain situé en bordure de la rue Émond à la Ville;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 février 2012

CONSIDÉRANT QUE la Ville possède une servitude pour accéder à une station de pompage et diverses conduites sur ce terrain non bâtissable;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accepter l'offre reçue et d'acquérir le lot 3 278 910 du cadastre du Québec pour la somme de 1 \$, aux frais de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 02 536

8.5 Demande de modification à la réglementation d'urbanisme - Collège Letendre

CONSIDÉRANT QUE Collège Letendre, propriétaire du lot 2 803 773 du cadastre du Québec, chemin du Bousquet, a adressé le 18 novembre 2011, une demande afin de permettre à cet endroit l'implantation d'un collège international;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout de l'usage « Communautaire d'envergure (P-2) » à cet endroit nécessite des modifications au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides et que dans ce contexte, les demandeurs désirent obtenir l'appui de la Ville avant d'entreprendre les démarches nécessaires à justifier ces modifications;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'informer les requérants que la Ville est favorable au projet et de demander à la MRC des Laurentides d'apporter au schéma d'aménagement et de développement révisé les modifications nécessaires dans le but d'en permettre la réalisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 02 537

8.6 Requête introductive d'instance - lot 2 802 967, cadastre du Québec - mandat de services professionnels

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE mandater le cabinet d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés pour représenter la Ville devant la Cour supérieure (poste budgétaire 02-610-00-412), pour déposer contre le propriétaire du lot 2 802 967 du cadastre du Québec, une requête introductive d'instance pour un montant préautorisé incluant d'éventuels frais inhérents (poste budgétaire 02-610-419).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 02 538

8.7 Demande d'occupation permanente du domaine public - 1013, rue Trudeau

CONSIDÉRANT QUE le requérant a demandé une occupation du domaine public afin d'autoriser l'aménagement d'un stationnement dans l'emprise de la rue Trudeau;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 février 2012

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

- D' accorder une autorisation d'occupation permanente du domaine public au propriétaire du 113 rue Trudeau, le tout conformément au projet d'autorisation et selon les modalités et conditions qui y sont indiquées;
- D' inscrire cette autorisation au registre de l'occupation du domaine public conformément au règlement (2004)-68.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 02 539

8.8 Circuit d'interprétation naturel - demande de financement

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement offre du soutien financier pour les projets de nature environnementale et que le projet de sentier naturel d'interprétation initié par la Ville à l'automne 2011 s'inscrit parfaitement dans les objectifs de la fondation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

- D' autoriser la firme Horizon Multiressource inc. à soumettre un dossier de candidature pour une demande de financement à la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement pour la réalisation du sentier naturel d'interprétation;
- D' autoriser le directeur du Service de l'urbanisme à déposer une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec pour des travaux prévus en rive le long de ce sentier naturel et de l'autoriser à signer tout document relatif à ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille déclare qu'il a un intérêt pécuniaire relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CM12 02 540

9.1 Municipalisation d'infrastructures - secteur Les Méandres

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Les Constructions Mont-Tremblant inc. a formulé une requête à l'effet de céder les infrastructures d'aqueduc et d'égout sanitaire du secteur Les Méandres au golf Le Maître;

CONSIDÉRANT QUE les infrastructures mises en place sont conformes à la politique de municipalisation du règlement (2001)-18;

EN CONSÉQUENCE,



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 février 2012

Il est proposé monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

- D' autoriser conditionnellement au respect des ententes relatives aux travaux municipaux intervenus avec la Ville la signature des actes de cession à intervenir concernant les infrastructures d'aqueduc et d'égout sanitaire que l'on retrouve sur les Allées du Méandre, de Bellefeuille et du Héron du secteur Les Méandres au golf Le Maître;
- D' d'autoriser la signature des actes de cession conditionnellement à la remise d'une confirmation que les chemins et infrastructures soient libres de toute hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque et que tous les frais relatifs aux cessions soient assumés par le cédant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille reprend part aux délibérations.

CM12 02 541

9.2 Demande à Hydro-Québec - ajout d'éclairage

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics désire procéder à l'ajout de nouveaux luminaires selon la politique de mise en place d'éclairage;

CONSIDÉRANT QU' Hydro-Québec possède une entente avec les municipalités pour la mise en place d'éclairage sur poteaux d'utilités publiques existants;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

DE formuler une demande auprès d'Hydro-Québec afin qu'elle procède à la mise en place et au raccordement de lumières de rue de 100 watts HPS aux emplacements suivants :

Emplacement	Poteau
Luminaires conventionnels 100w hps	
Chemin Plouffe (près de la station de pompage du 100, chemin Plouffe)	G5C9X
Chemin Plouffe (près du 112, chemin Plouffe)	D5H72
Chemin de la Chapelle (près du 2912, chemin de la Chapelle)	4
Intersection chemin de la Chapelle/du Village	H5S2M
Luminaires décoratifs	
Chemin du Village (près du 2140, chemin du Village)	K8W5J
Chemin du Village (à côté du panneau bleu annonçant la Chaumière de l'Anse)	

DE verser les sommes suivantes à Hydro-Québec :

- 144 \$/unité, taxes en sus, pour l'installation et le raccordement des luminaires (projet 2012-27 poste budgétaire : surplus libre accumulé);
- 1,398 \$/unité, taxes en sus, pour la location mensuelle de poteau (poste budgétaire 02-340-00-519);
- 3,97 \$/unité, taxes en sus, pour les frais mensuels d'électricité (poste budgétaire 02-340-00-681).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 février 2012

CM12 02 542

9.3 Mandat à l'UMQ - achat de chlorure

**Modifiée par
la résolution
CM12 03 582**

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* permettant à une ville de conclure avec l'Union des municipalités du Québec une entente ayant pour but l'achat de matériel;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ propose des achats regroupés à ses membres d'année en année;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU :

QUE la Ville confie à l'UMQ le mandat de préparer, pour l'année 2012, en son nom, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits chimiques utilisés comme abat-poussière;

QUE la Ville s'engage à prendre du chlorure de calcium en flocon 85% pour une quantité de 38 ballots de 1000 kg et s'engage à respecter les termes du contrat attribué par l'UMQ comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur retenu;

QUE la Ville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé à la ville avant taxes tel que fixé dans le cahier des charges pertinent;

QUE la Ville pourra se retirer de l'achat regroupé en transmettant à l'UMQ, avant la date d'ouverture des soumissions par une résolution en ce sens transmise au moins cinq (5) jours avant la date d'ouverture des soumissions prévue au document d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 02 543

9.4 Demandes d'autorisation au MDDEP - déclaration

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à des demandes d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour divers projets municipaux;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'entrée en vigueur le 4 novembre 2011, de l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la Ville doit produire une déclaration en vertu de cet article afin qu'une autorisation lui soit délivrée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, y compris l'attestation d'exactitude, pour les différentes demandes d'autorisation qui seront transmises au MDDEP pour des projets de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

13 février 2012

CM12 02 544

9.5 Amélioration du réseau routier - subvention 2011

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'est vue attribuer pour l'exercice financier 2011 une subvention de 70 000 \$ par le ministère des Transports du Québec pour l'amélioration du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT QUE la subvention a été affectée à l'amélioration des chemins des Palissades, du Lac-Dufour, Plouffe, de la montée Fortier et de la rue Perreault;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'approuver les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant de 70 000 \$, conformément aux stipulations du ministère des Transports du Québec. Le conseil certifie que les travaux exécutés ne font pas l'objet d'une autre subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 02 545

9.6 Amélioration du réseau routier - demande d'aide financière 2012

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec verse occasionnellement de l'aide financière discrétionnaire pour l'amélioration du réseau routier municipal aux municipalités qui en font la demande;

CONSIDÉRANT QU' il existe plusieurs chemins ou rues dans la Ville où il serait requis d'effectuer des travaux de réfection dont voici une liste non exhaustive décrivant les travaux et les coûts y étant reliés :

Chemin du Lac-Gauthier (2 550 m)	380 000 \$
· Rechargement de gravier;	
· Remplacement de ponceaux;	
· Reprofilage de fossés;	
· Traitement de surface triple;	
Rue Perreault (610 m)	100 000 \$
· Rechargement de gravier;	
· Traitement de surface triple;	
Chemin du Lac-Forget et des Hauteurs (1 300 m)	370 000 \$
· Pulvérisation du pavage existant;	
· Rechargement de gravier;	
· Remplacement de ponceaux;	
· Reprofilage de fossés;	
· Traitement de surface triple;	

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE soumettre une demande d'aide financière à l'amélioration du réseau routier municipal dans le cadre du *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal* (PAARRM) du ministère des Transports du Québec par l'intermédiaire du député du comté de Labelle, monsieur Sylvain Pagé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 février 2012

CM12 02 546

9.7 Achat de chlorateurs pour l'usine de filtration au lac Tremblant - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE

la Ville désire procéder au remplacement de deux chlorateurs à l'usine de filtration au lac Tremblant et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Entretien Chloratech Inc.	19 222 \$
Seimens Canada limitée	19 576 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Entretien Chloratech Inc. au montant de 22 100,49 \$, taxes incluses (projet 2012-35, poste budgétaire 22-412-01-725) pour l'achat de 2 chlorateurs pour l'usine de filtration au lac Tremblant, conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 02 547

9.8 Acquisition de servitudes - développement Jérond

CONSIDÉRANT QUE

la Ville a adopté les résolutions CM09 09 322 et CM10 12 454 afin de procéder à la municipalisation de la rue de l'Iris et du prolongement de la rue Desjardins, propriétés de Jérond Itée;

CONSIDÉRANT QUE

des services d'aqueduc et d'égout sanitaire desservant le projet se retrouvent à l'extérieur de l'emprise de ces rues et qu'il y a lieu de procéder aussi à leur municipalisation par l'obtention de servitudes;

CONSIDÉRANT QUE

les réseaux mis en place sont conformes à la politique de municipalisation du règlement (2001)-18;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU :

D' autoriser conditionnellement au respect des ententes relatives aux travaux municipaux intervenus avec la Ville la signature de l'acte de cession de servitudes concernant les services d'aqueduc et d'égout sanitaire desservant le projet de développement Jérond Itée, en lien avec la municipalisation de la rue de l'Iris et du prolongement de la rue Desjardins;

D' d'autoriser la signature des actes de cession conditionnellement à la remise d'une confirmation que les chemins et infrastructures soient libres de toute hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque et que tous les frais relatifs aux cessions soient assumés par le cédant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 février 2012

10. Environnement

CM12 02 548

10.1 Programme ClimatSol - Les jardins d'eau de Mont-Tremblant - entente

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme ClimatSol du Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs du Québec (MDDEP), le propriétaire du lot 3278734 du cadastre du Québec s'est vu octroyer une aide financière pour son projet de développement domiciliaire lié à la réhabilitation des sols contaminés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit administrer cette aide financière gouvernementale et qu'à cette fin un protocole d'entente doit être signé entre la Ville, le propriétaire et le MDDEP;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser la signature de l'entente sous réserve que le projet respecte toutes les clauses prévues au protocole d'entente ainsi qu'au cadre normatif du programme ClimatSol.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Culture et loisirs

CM12 02 549

11.1 Programmes de golf et de tennis avec Gray Rocks

CONSIDÉRANT QUE Gray Rocks offre à la Ville des programmes de golf et de tennis pour les jeunes de 9 à 15 ans, résidents de Mont-Tremblant, d'une durée de 6 semaines et assume le tiers des coûts;

CONSIDÉRANT QUE la participation de la Ville sera également du tiers des coûts, ne dépassant pas la somme de 5 000 \$ et permettant l'inscription de 22 enfants par discipline;

CONSIDÉRANT QUE la période d'inscription débutera en mai;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'accorder un budget de 5 000 \$, pour les programmes de golf et de tennis offerts par Gray Rocks (poste budgétaire 02-701-70-692).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 02 550

11.2 Défi Gatineau Tremblant

CONSIDÉRANT la demande de passage à Mont-Tremblant les 2 et 3 juin 2012 d'une équipe de cyclistes formée d'employés des casinos du Lac Leamy et de Mont-Tremblant s'entraînant pour le Grand Défi Pierre Lavoie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur André David



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 février 2012

ET RÉSOLU d'autoriser le passage à Mont-Tremblant les 2 et 3 juin du Défi Gatineau Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 02 551

11.3 Demandes de soutien technique

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite que la population puisse bénéficier de différentes activités communautaires, de loisirs et culturelles et qu'à cette fin, elle fournit de l'aide technique à différents organismes sans but lucratif afin de les aider dans l'organisation et la gestion de ces activités ou partie de celles-ci;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser la tenue des événements suivants et d'autoriser le Service de la culture et des loisirs à fournir et à coordonner le soutien technique demandé.

Organisme	Événement	Date
Club athlétique Mont-Royal	Tournoi de golf d'hiver au profit de Leucan	25 février 2012
Production Événements Plus	Demi-marathon de Mont-Tremblant	12 août 2012
	Course/marche À toi Lola	2 septembre 2012

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Acceptation de la correspondance

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt des correspondances suivantes :

15.1 MRC DES LAURENTIDES - règlements 262-2012, 263-2012, 264-2012 et de projets de règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé relativement aux usages commerciaux et industriels, et concernant l'organisation d'un service de transport en commun intermunicipal.

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Le maire suppléant répond aux questions des personnes présentes.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 février 2012

CM12 02 552 19. Levée de la séance

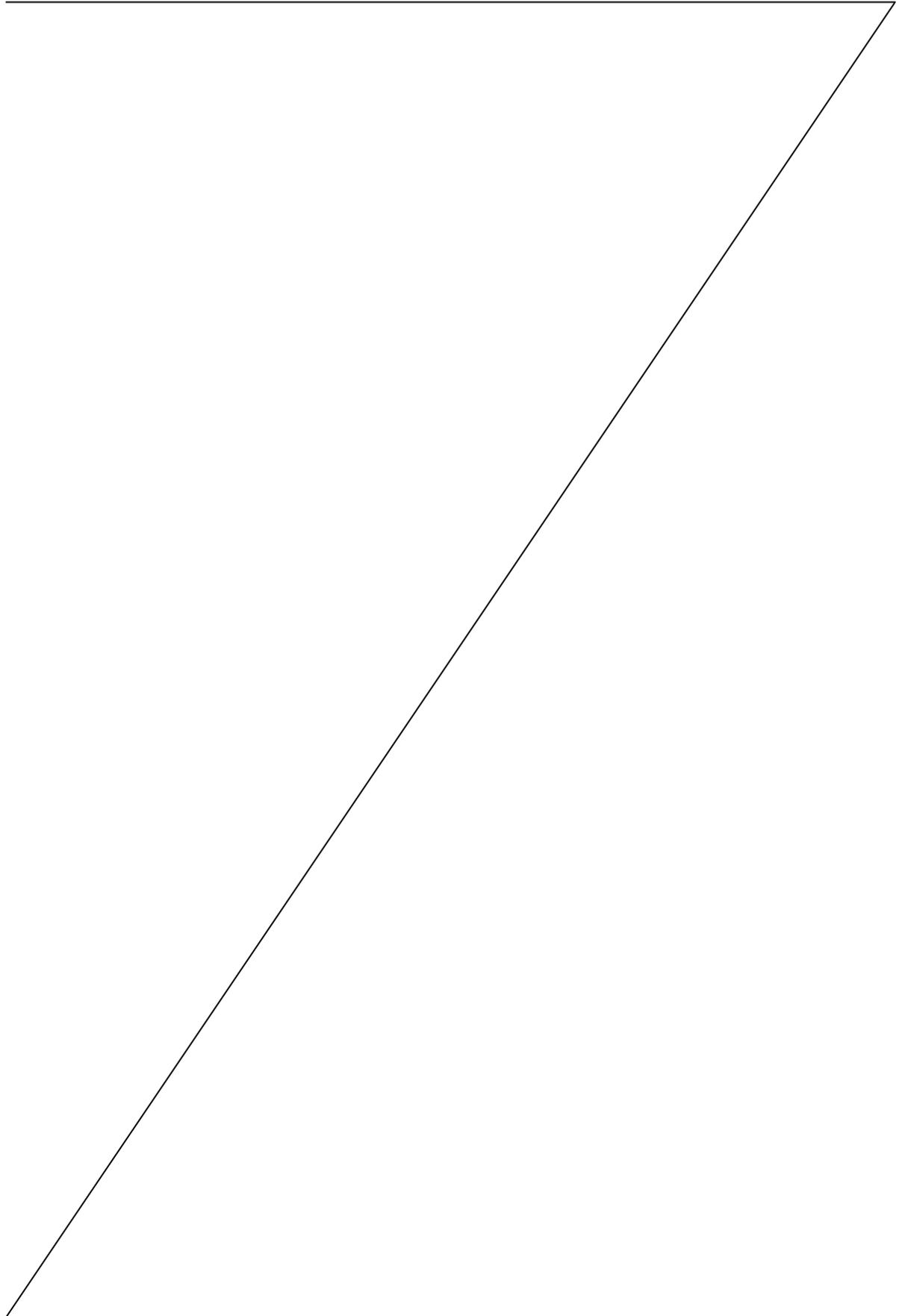
Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20 h 06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire suppléant

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière





**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mars 2012

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire suppléant, tenue le **12 mars 2012 à 19 h 30**, à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6, maire suppléant
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absences : Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

ORDRE DU JOUR

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. ***PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR***
3. **Procès-verbal**
 - 3.1 Séance du 13 février 2012;
4. **Règlement**
 - 4.1 Règlement modifiant le règlement modifiant la liste des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif annexée au décret 846-2005 concernant l'agglomération de Mont-Tremblant - avis de motion;
5. **Administration**
 - 5.1 Office du tourisme de Mont-Tremblant - contribution 2012;
 - 5.2 Transfert du surplus accumulé;
 - 5.3 Gala des Grands Prix du tourisme québécois 2012;
6. **Ressources humaines**
 - 6.1 Création d'un poste - responsable des loisirs et des sports;
 - 6.2 Embauche de deux répartiteurs-préposés au MIP, postes temporaires;
 - 6.3 Renouvellement de la convention collective avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN) - mandat de services professionnels;
 - 6.4 Embauche de stagiaire en génie civil - parcs et immeubles;
 - 6.5 Embauche de stagiaire en génie civil - services techniques;
7. **Gestion financière**
 - 7.1 Liste des comptes à payer;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mars 2012

8. Urbanisme

9. Travaux publics

- 9.1 Nouvel hôtel de ville - fourniture d'un système de classement - contrat;
- 9.2 Nouvel hôtel de ville - fourniture d'ameublement - contrat;
- 9.3 Transport en commun - horaires été 2012;
- 9.4 Transport en commun - service de publicité - entente;
- 9.5 Pavage conventionnel 2012 - contrat;
- 9.6 Pavage rue de Saint-Jovite et chemin de la Chapelle - contrat;
- 9.7 Politique nationale de la ruralité - demande d'aide financière;

10. Environnement

11. Culture et loisirs

- 11.1 Bibliothèque Samuel-Ouimet - acquisition de mobilier;

12. Police

- 12.1 Retiré;
- 12.2 Véhicules Ford - Police Intercepteurs 2013 - contrat;
- 12.3 Véhicule de police banalisé 2012 - contrat;
- 12.4 Recyclage de matériel technologique;
- 12.5 Location avec option d'achat d'un terrain - entente;
- 12.6 Fourniture d'équipements pour véhicules de police - contrat;
- 12.7 Marquage et vitesse sur la route 327 - demandes au ministère des Transports;

13. Incendie

- 13.1 Achat de vêtements de protection incendie;

14. Rapport

- 14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 12 mars 2012.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

CA12 03 370

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

12 mars 2012

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CA12 03 371

3.1 Séance du 13 février 2012

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 13 février 2012, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlement

CA12 03 372

4.1 Règlement modifiant le règlement modifiant la liste des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif annexée au décret 846-2005 concernant l'agglomération de Mont-Tremblant - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Pierre Labonté à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement (2010)-A-26 modifiant la liste des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif annexée au décret 846-2005 concernant l'agglomération de Mont-Tremblant.

5. Administration

CA12 03 373

5.1 Office du tourisme de Mont-Tremblant - contribution 2012

CONSIDÉRANT le protocole d'entente en vigueur entre la Ville et l'Office du tourisme Région Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q. c. E-20.001, permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce droit d'opposition par résolution de son conseil;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU, sous réserve du droit d'opposition précité, de verser à l'Office du tourisme Région Mont-Tremblant pour l'année 2012 une contribution de 408 346 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-622-00-971), dont 15 000 \$ provient du surplus libre accumulé, répartie en trois versements de la façon suivante :

- 208 346 \$ le 1^{er} avril 2012;
- 100 000 \$ le 1^{er} août 2012;
- 100 000 \$ le 1^{er} novembre 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mars 2012

CA12 03 374

5.2 Transfert du surplus accumulé

CONSIDÉRANT QUE la Ville sera l'hôte des événements Ironman pour les cinq prochaines années à compter de 2012;

CONSIDÉRANT QUE ces événements engendrent des déboursés considérables pour la Ville;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q. c. E-20.001, permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce droit d'opposition par résolution de son conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU, sous réserve du droit d'opposition précité, d'autoriser le transfert d'une somme de 592 000 \$ du surplus accumulé de l'agglomération au surplus accumulé de la ville afin de contribuer aux dépenses reliées aux événements Ironman.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 03 375

5.3 Gala des Grands Prix du tourisme québécois 2012

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille soit autorisé à représenter la Ville au Gala des Grands Prix du tourisme organisé par Tourisme Laurentides qui aura lieu le 28 mars 2012 au Théâtre Saint-Sauveur et d'acheter un billet au montant de 52,19 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-110-01-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA12 03 376

6.1 Création d'un poste - responsable des loisirs et des sports

CONSIDÉRANT le besoin d'une ressource pour assurer le développement, la planification et l'organisation des activités en loisirs et en sports ainsi que la gestion des infrastructures et des plateaux sportifs municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE procéder à la création du poste de responsable des loisirs et des sports au Service de la culture et des loisirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 03 377

6.2 Embauche de deux répartiteurs-préposés au MIP, postes temporaires

CONSIDÉRANT la démission de deux répartiteurs-préposées au MIP temporaires;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mars 2012

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de mesdames Daphné Carrière et Karine Ferland, à titre de répartiteur - préposé au MIP, postes temporaires, au Service de police au taux horaire de 18,81 \$, à compter du 14 mars 2012 selon les termes et conditions de la convention collective applicable et conditionnellement à la réussite de l'examen médical pré-emploi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 03 378

6.3 Renouvellement de la convention collective avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN) - mandat de services professionnels

CONSIDÉRANT QUE la convention collective est échuë depuis le 31 décembre 2011;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt de la Ville de s'adjoindre les services d'un conseiller pour la négociation de son renouvellement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE mandater Société Raynald Mercille, pour représenter la Ville lors de la négociation du renouvellement de la convention collective avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN), selon l'offre de service reçue le 10 février 2012 pour une somme de 17 821,13 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 03 379

6.4 Embauche de stagiaire en génie civil - parcs et immeubles

CONSIDÉRANT l'affichage de poste pour l'été 2012;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Martine Lalonde à titre de stagiaire en génie civil - parcs et immeubles au Service des travaux publics au taux horaire de 16,10 \$ pour une période maximale de 16 semaines et ce, à compter du 14 mai 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 03 380

6.5 Embauche de stagiaire en génie civil - services techniques

CONSIDÉRANT l'affichage de poste pour l'été 2012;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur André David



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mars 2012

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Marc-André Bastien à titre de stagiaire en génie civil - services techniques pour le Service des travaux publics au taux horaire de 16,10 \$ pour une période maximale de 16 semaines et ce, à compter du 7 mai 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA12 03 381

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2011 au montant de 123 634,69 \$ et pour le mois de février 2012 au montant de 154 682,17 \$; que les factures de Méga-Tech soit assumées par le fonds de roulement, remboursable par le fonds d'administration sur une période de 3 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

9. Travaux publics

CA12 03 382

9.1 Nouvel hôtel de ville - fourniture d'un système de classement - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la mise en place d'un système de classement au nouvel hôtel de ville, que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et qu'une seule soumission a été reçue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter la soumission de l'entreprise Tab Canada au montant de 38 210,46 \$, taxes incluses (projet 2012-02, poste budgétaire 22-130-00-710), pour la mise en place d'un système de classement au nouvel hôtel de ville, conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 03 383

9.2 Nouvel hôtel de ville - fourniture d'ameublement - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'achat d'ameublement pour le nouvel hôtel de ville et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Équipement de bureau Robert Légaré Ltée	39 406,19 \$
Aménagements Conforme Inc.	41 966,00 \$
Buro Plus Martin	42 123,00 \$
Clinique du Classeur Inc.	43 992,63 \$
Bureau Intérieur Staples	44 780,25 \$



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mars 2012

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Équipement de bureau Robert Légaré Ltée au montant de 45 307,27 \$, taxes incluses (projet 2012-02, poste budgétaire 22-130-00-710), pour l'achat d'ameublement pour le nouvel hôtel de ville, conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 03 384

9.3 Transport en commun - horaires été 2012

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter l'horaire des lignes « orange A et B » pour la période du 10 avril au 21 décembre 2012 tel que proposé par la Commission sur le transport des personnes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 03 385

9.4 Transport en commun - service de publicité - entente

CONSIDÉRANT QUE la Ville assure depuis le 1^{er} janvier 2012 la gestion des opérations du service de transport en commun, ce qui inclut la publicité sur les autobus;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Imagi, firme spécialisée en affichage dans les services de transports en commun des conseils intermunicipaux de transport et des sociétés de transport en région, a soumis à la Ville une proposition de service;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente avec le Groupe Imagi pour la location d'espaces publicitaires sur les autobus, pour la période du 19 mars 2012 au 31 décembre 2016 inclusivement, avec possibilité de renouvellement automatique pour 5 ans à moins d'avis contraire donné 90 jours avant la fin de l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 03 386

9.5 Pavage conventionnel 2012 - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire réaliser des travaux de pavage conventionnel et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Asphalte Bélanger inc.	204 470,00 \$
Sintra	214 940,00 \$
Asphalte Desjardins	217 531,37 \$
Entreprises Guy Desjardins	230 960,00 \$



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mars 2012

CONSIDÉRANT

les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q. c. E-20.001, permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce droit d'opposition par résolution de son conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU, sous réserve du droit d'opposition précité, d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Asphalte Bélanger inc. au montant de 235 089,38 \$, taxes incluses (projets 2012-10, 2012-24 et 2012-52), pour les travaux de pavage conventionnel 2012, conformément aux documents d'appel d'offres TP-2012-04, le tout payable par le surplus libre accumulé et conditionnel à la remise par l'entreprise Asphalte Bélanger inc. de sa liste de sous-traitants conforme avec leur attestation valide de Revenu Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 03 387

9.6 Pavage rue de Saint-Jovite et chemin de la Chapelle - contrat

CONSIDÉRANT QUE

la Ville désire réaliser des travaux de pavage sur la rue de Saint-Jovite et le chemin de la Chapelle et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant total (taxes en sus)
Asphalte Desjardins inc.	279 155,90 \$
Sintra	284 865,00 \$
Entreprise Guy Desjardins	294 342,50 \$

CONSIDÉRANT

les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q. c. E-20.001, permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce droit d'opposition par résolution de son conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU, sous réserve du droit d'opposition précité, d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Asphalte Desjardins inc. au montant de 320 959,50 \$, taxes incluses (projets 2012-11 et 2012-26), pour les travaux de pavage sur la rue de Saint-Jovite et le chemin de la Chapelle, conformément aux documents d'appel d'offres TP-2012-03, le tout payable par le surplus libre accumulé et conditionnel à la remise par l'entreprise Asphalte Desjardins inc. de sa liste de sous-traitants conforme avec leur attestation valide de Revenu Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

12 mars 2012

CA12 03 388

9.7 Politique nationale de la ruralité - demande d'aide financière

CONSIDÉRANT QU' afin de permettre l'application au lac Tremblant du *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (DORS/2008-120)*, la Ville doit mettre en place certains équipements;

CONSIDÉRANT QU' un programme de balisage incluant la mise en place de trente bouées de restriction pour la délimitation de vitesse et de deux panneaux de signalisation, qui a été approuvé par Transport Canada, doit être mis en place;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire déposer une demande pour l'aide financière disponible et admissible des années 2012, 2013 et 2014 dans le cadre du programme « Pacte rural » de la Politique nationale de la ruralité pour la mise en place du plan de balisage sur le lac Tremblant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur du Service des travaux publics à produire une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Pacte rural » de la Politique nationale de la ruralité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

CM12 03 389

11.1 Bibliothèque Samuel-Ouimet - acquisition de mobilier

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire acquérir du mobilier pour la bibliothèque Samuel-Ouimet;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q. c. E-20.001, permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce droit d'opposition par résolution de son conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par
Appuyé par

ET RÉSOLU, sous réserve du droit d'opposition précité, d'autoriser l'achat de deux présentoirs et de deux sacs sièges de l'entreprise Distribution Pierre Larochelle inc. au montant de 1 815 \$, taxes en sus, payable par le surplus libre accumulé (projet 2012-22).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

12.1 Retiré



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mars 2012

CA12 03 390

12.2 Véhicules Ford - Police Intercepteurs 2013 - contrat

CONSIDÉRANT QUE

le Service de police a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture de quatre véhicules Ford Police Intercepteurs 2013 et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Prix (taxes en sus)
Jacques Olivier Ford inc.	112 825 \$
Desrosiers Ford Mont-Tremblant	114 223 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Jacques Olivier Ford inc. au montant de 129 720,54 \$, taxes incluses (projet 2012-03), payable par le fonds de roulement et remboursable par le fonds d'administration sur une période de 3 ans, pour la fourniture de quatre véhicules Ford Police Intercepteurs 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 03 391

12.3 Véhicule de police banalisé 2012 - contrat

CONSIDÉRANT QUE

le Service de police a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'un véhicule de police banalisé 2012 et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Prix (taxes en sus)
Performance Laurentides Inc.	
Dodge Avenger	20 131 \$
Chrysler 200	20 151 \$
Desrosiers Ford Mont-Tremblant	22 657 \$
Les Sommets Chevrolet Buick GMC Ltée	26 683 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme Performance Laurentides inc. au montant de 23 168,62 \$, taxes incluses (projet 2012-03), payable par le fonds de roulement et remboursable par le fonds d'administration sur une période de 3 ans, pour la fourniture d'un Chrysler 200.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 03 392

12.4 Recyclage de matériel technologique

CONSIDÉRANT QUE

la Ville possède du matériel informatique ou technologique usé et désuet n'ayant plus de valeur commerciale;

CONSIDÉRANT QUE

les postes ont été mis aux normes pour leur mise au rancart;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mars 2012

CONSIDÉRANT QU' il convient de recycler ou de réaffecter ces équipements à d'autres usages;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Kevin Ratcliffe
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'autoriser la transmission du matériel informatique ou technologique usé à la firme Recypro de Lachute ou le centre DMS Miller ou EL Recyclage qui procéderont au recyclage ou à la récupération ou à la destruction, selon le cas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 03 393

12.5 Location avec option d'achat d'un terrain - entente

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite louer avec option d'achat au coût de 82 025 \$ moins les loyers versés, une partie de terrain située derrière le poste de police afin d'y agrandir le stationnement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Kevin Ratcliffe
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente pour la location avec option d'achat d'un terrain situé en arrière du 380 rue Siméon et d'autoriser le paiement du loyer annuel de 2 400 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-210-00-511).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 03 394

12.6 Fourniture d'équipements pour véhicules de police - contrat

CONSIDÉRANT QUE le Service de police a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et l'installation d'équipements pour quatre véhicules de police et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Prix (taxes en sus)
Mega tech inc.	Non conforme
GTechna	36 606,64 \$
911 Pro inc.	39 110,00 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la soumission de GTechna au montant de 42 088,49 \$, taxes incluses (projet 2012-03), payable par le fonds de roulement et remboursable par le fonds d'administration sur une période de 3 ans, pour la fourniture et l'installation d'équipements pour quatre véhicules de police.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mars 2012

CA12 03 395

12.7 Marquage et vitesse sur la route 327 - demandes au ministère des Transports

CONSIDÉRANT QU' il est dangereux pour les usagers et les personnes à mobilité réduite de traverser sécuritairement au CLSC et que les trottoirs sont déjà aménagés pour une traverse de piétons;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs enfants traversent la rue dans la zone du Campus primaire sur la rue Labelle en période scolaire et que leur sécurité est une priorité;

CONSIDÉRANT QUE le secteur, entre la rue Mercier et le rang 8, devient de plus en plus résidentiel suite aux nouvelles constructions et que plusieurs garderies sont à proximité de la rue;

CONSIDÉRANT QUE l'hôtel Gray Rocks n'est plus en opération et que l'achalandage de skieurs traversant à cet endroit est nul;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de réduire la vitesse sur la portion du chemin du Village entre la rue des Trèfles et le chemin du Lac-Mercier;

CONSIDÉRANT la configuration du chemin du Village et son achalandage;

CONSIDÉRANT QUE le nombre d'usagers du chemin du Lac-Mercier ne cesse d'augmenter et la difficulté pour ces derniers d'accéder au chemin du Village en toute sécurité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE présenter les demandes suivantes au ministère des Transports :

- Aménager une traverse de piétons face au CLSC (635, rue Léonard);
- Réduire à 30 km/h la limite de vitesse sur la rue Labelle, entre la rue de Saint-Jovite et la rue Mercier, de septembre à juin, du lundi au vendredi entre 7 h et 17 h;
- Réduire à 50 km/h la limite de vitesse entre la rue Mercier et le rang 8;
- Modifier à 70 km/h la limite de vitesse à partir du rang 8 jusqu'à environ 100 mètres avant le chemin Saint-Bernard;
- Réduire à 70 km/h la limite de vitesse de la rue des Trèfles au chemin du Lac-Mercier;
- Installer des panneaux d'arrêt sur le chemin du Village, à l'intersection du chemin du Lac-Mercier, dans les deux directions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Incendie

CA12 03 396

13.1 Achat de vêtements de protection incendie

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie a procédé à un appel d'offres sur invitation afin de remplacer 8 vêtements de protection incendie et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix (taxes en sus)
Équipements incendies CMP Mayer inc.	12 776 \$
Aréo-Feu ltée	14 320 \$



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mars 2012

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Équipements incendies CMP Mayer inc., au montant de 14 689,21 \$, taxes incluses (poste budgétaire 02-221-00-651), pour la fourniture de 8 vêtements de protection incendie, conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 12 mars 2012

La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 12 mars 2012 conformément à l'article 13 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA12 03 397

19. Levée de la séance

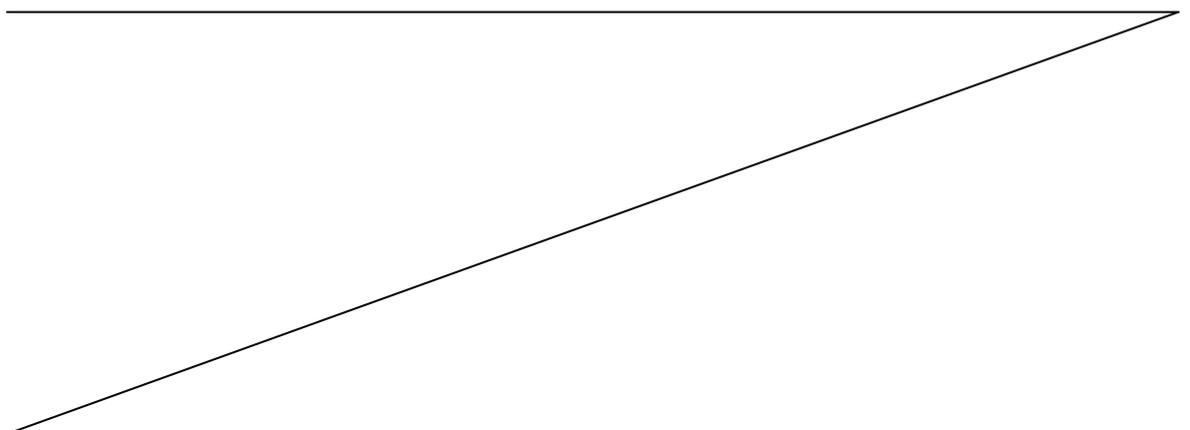
Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 47.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire suppléant

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière





**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mars 2012

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire suppléant, tenue le **12 mars 2012 à 19 h 48**, à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6, maire suppléant
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absence : Monsieur Pierre Pilon, maire

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

ORDRE DU JOUR

Assemblée publique de consultation en regard des projets de règlements suivants :

- I. **Règlement (2012)-100-9 modifiant le plan d'urbanisme relativement aux tours de télécommunications;**
- II. **Règlement (2012)-102-22 modifiant le règlement de zonage relativement à l'ajout de normes pour les tours de télécommunications;**
- III. **Règlement (2012)-107-3 modifiant le règlement sur les usages conditionnels relativement à l'ajout de normes pour les tours de télécommunications.**

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
3. **Procès-verbal**
 - 3.1 Séance du 13 février 2012;
4. **Règlements**
 - 4.1 Règlement modifiant le règlement concernant la tarification - avis de motion;
 - 4.2 Règlement (2011)-100-8 modifiant le plan d'urbanisme relativement à diverses dispositions - adoption;
 - 4.3 Règlement (2011)-102-21 modifiant le règlement de zonage relativement à diverses dispositions - adoption;
 - 4.4 Règlement (2011)-103-5 modifiant le règlement de lotissement relativement aux chenils - adoption;
 - 4.5 Règlement (2012)-100-9 modifiant le plan d'urbanisme relativement aux tours de télécommunications - adoption;
 - 4.6 Règlement (2012)-102-22 modifiant le règlement de zonage relativement à l'ajout de normes pour les tours de télécommunications - adoption;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mars 2012

- 4.7 Règlement (2012)-107-3 modifiant le règlement sur les usages conditionnels relativement à l'ajout de normes pour les tours de télécommunications - adoption;
- 4.8 Règlement (2012)-128 concernant la division du territoire en huit districts électoraux :
 - 4.8.1 Avis de motion;
 - 4.8.2 Adoption du projet de règlement;
- 5. Administration**
 - 5.1 Les 24h de vélo et de ski de Tremblant;
 - 5.2 Éthique et déontologie - formation;
 - 5.3 Appui à la MRC Antoine Labelle - industrie forestière;
 - 5.4 Absence d'un membre du conseil;
 - 5.5 Chevalier de Colomb - vin d'honneur;
 - 5.6 Forum Vélo de montagne Laurentides;
- 6. Ressources humaines**
- 7. Gestion financière**
 - 7.1 Liste des comptes à payer;
 - 7.2 Liste des engagements;
- 8. Urbanisme**
 - 8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure :
 - 8.1.1 Chemin des Castors - réduction du pourcentage d'espace naturel;
 - 8.1.2 251, chemin des Castors - réduction du pourcentage d'espace naturel;
 - 8.1.3 Retiré;
 - 8.1.4 1296, rue Labelle - augmentation de la superficie et de la hauteur d'un garage;
 - 8.1.5 578-588, rue de Saint-Jovite - augmentation de la hauteur d'une enseigne modulaire;
 - 8.1.6 Demande de dérogation mineure 2012-DM-022 - Empiètements en rive - Circuit d'interprétation naturel et d'hébertisme;
 - 8.1.7 2455-2555, rue de l'Aulnaie - augmentation de la superficie d'une enseigne, ajout d'une enseigne, augmentation de la superficie d'un message promotionnel et panneau dérogatoire;
 - 8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 20 février 2012;
 - 8.3 Plan directeur de signalisation des sentiers récréatifs - adoption;
 - 8.4 Requête introductive d'instance - lot 2 802 899, cadastre du Québec - mandat de service professionnel;
- 9. Travaux publics**
 - 9.1 Bouclage des réseaux d'aqueduc des secteurs Village et Centre-ville - contrat;
 - 9.2 Comité d'embellissement - renouvellement de mandats;
 - 9.3 Contrôle des chiens et certains autres animaux - contrats;
 - 9.4 Entretien des réseaux d'égout sanitaire et pluvial - contrat;
 - 9.5 Traitement de surface triple - contrat;
 - 9.6 Municipalisation réseau d'aqueduc rue Labelle;
 - 9.7 Pavage de la rue de Saint-Jovite - fonds;
 - 9.8 Retiré;
 - 9.9 Mandat à l'UMQ - achat de chlorure - révision;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mars 2012

10. Environnement

11. Culture et loisirs

11.1 Ironman 2012 :

11.1.1 Concours de conception de médaille et d'œuvre d'art;

11.1.2 Programmation culturel;

11.2 Camp d'été 2012 - budget d'opérations;

11.3 Défi des Sem'Elles - autorisation de passage;

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Acceptation de la correspondance

15.1 MRC des Laurentides - règlement de contrôle intérimaire 261-2011
relatif aux parcs régionaux le P'tit train du Nord et le corridor aérobique.

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

Assemblée de consultation publique

La présente assemblée publique de consultation a été dûment convoquée par avis public donné conformément à la loi, le 8 février 2012. Elle est tenue en regard des projets de règlements mentionnés ci-dessous. Monsieur Stéphane Martin, coordonnateur gestion du développement et service aux entreprises, est présent pour expliquer, de façon générale, la portée de ces projets de règlements. À noter qu'aucun article de ces projets de règlements ne contient de disposition susceptible d'approbation référendaire.

I. Règlement (2012)-100-9 modifiant le plan d'urbanisme relativement aux tours de télécommunications

Ce projet vise à modifier les tableaux des usages compatibles de toutes les affectations afin de mettre des conditions pour l'établissement de nouvelles tours de télécommunications.

Questions du public : aucune question n'est posée.

II. Règlement (2012)-102-22 modifiant le règlement de zonage relativement à l'ajout de normes pour les tours de télécommunications

Ce projet vise à :

- créer des définitions pour les antennes et les tours de télécommunications;
- prévoir des distances séparatives entre certains usages et les tours de télécommunications.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mars 2012

Questions du public : Monsieur Martin répond à la question d'un citoyen.

III. Règlement (2012)-107-3 modifiant le règlement sur les usages conditionnels relativement à l'ajout de normes pour les tours de télécommunications

Ce projet de règlement vise à introduire des conditions pour l'implantation de nouvelles tours de télécommunications.

Questions du public : aucune question n'est posée.

CM12 03 553

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CM12 03 554

3.1 Séance du 13 février 2012

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 13 février 2012, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CM12 03 555

4.1 Règlement modifiant le règlement concernant la tarification - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur André David à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement (2006)-94 concernant la tarification.

CM12 03 556

4.2 Règlement (2011)-100-8 modifiant le plan d'urbanisme relativement à diverses dispositions - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mars 2012

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par madame Roxanne Lacasse à la séance du 13 février 2012;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2011)-100-8 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME (2008)-100 RELATIVEMENT À DIVERSES DISPOSITIONS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 03 557

4.3 Règlement (2011)-102-21 modifiant le règlement de zonage relativement à diverses dispositions - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par madame Thérèse Barrette à la séance du 13 février 2012;

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2011)-102-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (2008)-102 RELATIVEMENT À DIVERSES DISPOSITIONS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 03 558

4.4 Règlement (2011)-103-5 modifiant le règlement de lotissement relativement aux chenils - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Vincent Perreault à la séance du 13 février 2012;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2011)-103-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT (2008)-103 RELATIVEMENT AUX CHENILS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 03 559

4.5 Règlement (2012)-100-9 modifiant le plan d'urbanisme relativement aux tours de télécommunications - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à la séance du 23 janvier 2012;

Il est proposé par monsieur Kevin Ratcliffe
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mars 2012

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2012)-100-9 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME (2008)-100 RELATIVEMENT AUX TOURS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 03 560

4.6 Règlement (2012)-102-22 modifiant le règlement de zonage relativement à l'ajout de normes pour les tours de télécommunications - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à la séance du 23 janvier 2012;

Il est proposé par monsieur Kevin Ratcliffe
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2012)-102-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (2008)-102 RELATIVEMENT À L'AJOUT DE NORMES POUR LES TOURS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 03 561

4.7 Règlement (2012)-107-3 modifiant le règlement sur les usages conditionnels relativement à l'ajout de normes pour les tours de télécommunications - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à la séance du 23 janvier 2012;

Il est proposé par monsieur Kevin Ratcliffe
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2012)-107-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS (2008)-107 RELATIVEMENT À L'AJOUT DE NORMES POUR LES TOURS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.8 Règlement (2012)-128 concernant la division du territoire en huit districts électoraux

CM12 03 562

4.8.1 Avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2012)-128 concernant la division du territoire en huit districts électoraux.

CM12 03 563

4.8.2 Adoption du projet de règlement

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mars 2012

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2012)-128 concernant la division du territoire en huit districts électoraux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

CM12 03 564

5.1 Les 24h de vélo et de ski de Tremblant

CONSIDÉRANT QUE des campagnes de levées de fonds sont organisées au profit du bien-être des enfants;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite contribuer à la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative pour le bien-être de la population;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE contribuer aux événements le 24h de vélo et de ski de Tremblant par l'attribution des sommes respectives de 5 218,53 \$ et de 4 348,77 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-622-00-341), afin de permettre la mise sur pied d'équipes pour représenter la Ville lors de ces événements qui se tiendront du 14 au 16 septembre et du 7 au 9 décembre 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 03 565

5.2 Éthique et déontologie - formation

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE monsieur le conseiller André David soit autorisé à participer à la formation en éthique et déontologie de la Fédération québécoise des Municipalités qui se tiendra le 5 mai 2012 à Saint-Faustin-Lac-Carré et de payer la somme de 80 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-110-00-454) pour cette formation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 03 566

5.3 Appui à la MRC Antoine Labelle - industrie forestière

CONSIDÉRANT QUE Produits Forestiers Résolu sollicite l'achat d'une attribution supplémentaire de bois résineux en provenance des Hautes-Laurentides dans le cadre de la fermeture de l'usine de sciage de Maniwaki et de la relance de la papeterie de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE depuis l'implantation du nouveau régime forestier en 1986, la région des Laurentides a préservé son capital forestier en limitant les prélèvements forestiers et en investissant dans son aménagement;

CONSIDÉRANT QUE la région des Hautes-Laurentides est l'aire d'approvisionnement naturel des usines de sciage de son territoire incluant la scierie appartenant au Groupe Crête à Saint-Faustin-Lac-Carré;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mars 2012

- CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec a permis la relance de la scierie à Saint-Faustin-Lac-Carré et qu'il doit maintenant assumer ses responsabilités en lui assurant un approvisionnement adéquat en matière première;
- CONSIDÉRANT QUE** la crise forestière a frappé durement cette industrie entraînant la perte de nombreux emplois tant en usine qu'en forêt et en transport;
- CONSIDÉRANT QUE** le redémarrage et la reprise des activités en 2011 assurent des perspectives de développement autant par l'optimisation de la valeur des produits transformés, que par le développement de nouveaux produits à partir des bois à pâte feuillus laissés sans preneur et de la biomasse forestière;
- CONSIDÉRANT QUE** la transformation du bois est reconnue comme un des créneaux d'excellence ACCORD de la région des Laurentides, et que ce créneau a été reconduit par le gouvernement du Québec pour une période de cinq ans;
- CONSIDÉRANT QUE** les usines de sciage des Hautes-Laurentides ont développé des liens de plus en plus étroits avec les transformateurs de bois des Basses-Laurentides faisant une filière industrielle de mieux en mieux intégrée;
- CONSIDERANT** la volonté maintes fois répétée pour les représentants du gouvernement d'assurer l'occupation du territoire en supportant le développement local;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

- D' appuyer les démarches entreprises par la MRC Antoine Labelle qui visent à s'opposer à la demande d'approvisionnement de Produits Forestiers Résolu à partir des Hautes-Laurentides;
- DE demander au gouvernement du Québec et au ministère des Ressources Naturelles et de la Faune de fournir des approvisionnements adéquats aux usines de sciage des Hautes-Laurentides afin de garantir le maintien de leurs activités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 03 567

5.4 Absence d'un membre du conseil

- CONSIDÉRANT** les dispositions de l'article 317 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* relative à la fin du mandat d'un membre du conseil qui s'absente aux séances pour une période de 90 jours consécutifs;
- CONSIDÉRANT QUE** monsieur le maire Pierre Pilon a été dans l'impossibilité d'assister aux séances des conseils depuis le 14 novembre 2011 pour des raisons de santé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Thérèse Barrette



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mars 2012

ET RÉSOLU DE décréter que l'absence du maire Pierre Pilon n'entraîne pas la fin de son mandat de membre du conseil pour défaut d'assister aux séances du conseil dû à un motif sérieux et hors de son contrôle et ne causant aucun préjudice aux citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 03 568

5.5 Chevaliers de Colomb - vin d'honneur

CONSIDÉRANT QU' à l'occasion de la célébration des 90 ans de fondation des Chevaliers de Colomb, un vin d'honneur sera offert aux invités le 19 mai 2012;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE contribuer pour une somme de 500 \$ (poste budgétaire 02-110-00-610), au vin d'honneur des Chevaliers de Colomb.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 03 569

5.6 Forum Vélo de montagne Laurentides

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU QUE monsieur le conseiller Kevin Ratcliffe soit autorisé à participer au Forum Vélo de montagne Laurentides qui se tiendra le 13 avril 2012 à la Station de sports Mont Avalanche à Saint-Adolphe-d'Howard et de payer les frais d'inscription au coût de 52,18 \$, taxes en sus, ainsi que les autres dépenses inhérentes à cette activité (poste budgétaire 02-110-00-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

7. Gestion financière

CM12 03 570

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2011 au montant de 34 697,50 \$ et pour février 2012 au montant de 32 085,20 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 03 571

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 11 497,50 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mars 2012

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure

8.1.1 Chemin des Castors - réduction du pourcentage d'espace naturel

Cette demande de dérogation mineure (2011-DM-205) vise à autoriser que le pourcentage d'espace naturel à conserver pour l'implantation d'une construction neuve soit de 74 % plutôt que de 85 %.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU12-02-012)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 251, chemin des Castors - réduction du pourcentage d'espace naturel

Cette demande de dérogation mineure (2011-DM-206) vise à autoriser que le pourcentage d'espace naturel à conserver pour l'aménagement d'un chemin d'accès projeté soit de 79 % plutôt que de 85 %.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU12-02-013)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 Retiré

8.1.4 1296, rue Labelle - augmentation de la superficie et de la hauteur d'un garage

Cette demande de dérogation mineure (2012-DM-007) vise à autoriser que la superficie d'un garage projeté soit de 68 m² plutôt que de 60 m² et que sa hauteur soit la même que celle de la résidence alors qu'elle ne devrait pas dépasser 85 % de sa hauteur.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU12-02-014)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.5 578-588, rue de Saint-Jovite - augmentation de la hauteur d'une enseigne modulaire

Cette demande de dérogation mineure (2012-DM-020) vise à autoriser que la hauteur d'une enseigne sur poteaux soit de 4,27 m alors qu'elle ne devrait pas dépasser 2,50 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU12-02-019)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.6 Demande de dérogation mineure 2012-DM-022 - Empiètements en rive - Circuit d'interprétation naturel et d'hébertisme

Cette demande de dérogation mineure (2012-DM-022) vise à autoriser l'implantation de panneaux faisant partie d'un circuit naturel d'interprétation :



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mars 2012

- dans la rive de 20 m du lac Tremblant (3 panneaux);
- dans la rive de 15 m de la rivière Cachée (1 panneau);
- dans la rive de 15 m du lac Viau (1 panneau).

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU12-02-016)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.7 2455-2555, rue de l'Aulnaie - augmentation de la superficie d'une enseigne, ajout d'une enseigne, augmentation de la superficie d'un message promotionnel et panneau dérogatoire

Cette demande de dérogation mineure (2012-DM-023) vise à autoriser l'installation :

- d'une enseigne ayant une superficie de 13,26 m² plutôt que de 10 m²;
- d'une enseigne additionnelle apposée sur le mur faisant face à la route 117;
- d'un panneau blanc en pvc sur l'enseigne modulaire éclairée de l'intérieur face à la rue Latreille alors que la couleur blanche n'est pas autorisée;
- d'une enseigne supplémentaire sur poteaux dont le message promotionnel couvre la totalité de la superficie de l'enseigne au lieu de 20 %.

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CCU12-02-017)

Questions du public : aucune question n'est posée.

CM12 03 572

8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 20 février 2012

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures pour les propriétés situées aux 251, chemin des Castors, 1296, rue Labelle, 2455-2555, rue de l'Aulnaie, 578-588, rue de Saint-Jovite, ainsi que pour une propriété non construite sur le chemin des Castors pour lesquelles des consultations publiques ont eu lieu séance tenante;

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées 2455-2555, rue de l'Aulnaie, 291, 411, 517, 578-588, 805, 925, rue de Saint-Jovite, 100 chemin Plouffe, 160, chemin du Curé-Deslauriers, 121, chemin de Kandahar, 635, rue Léonard et 999, rue Labelle;

CONSIDÉRANT le retrait, par les requérants, de la demande visant l'application d'un PIIA pour une enseigne au 783, rue de Saint-Jovite et une seconde au 999, rue Labelle;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite reporter l'étude de la demande de dérogation mineure visée par la recommandation CCU12-02-015, relative à la marge arrière d'un bâtiment projeté sur le chemin du Village;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme incluses au procès-verbal du 20 février 2012 portant les numéros CCU12-02-012 à CCU12-02-014, CCU12-02-016 à CCU12-02-028 et CCU12-02-031.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mars 2012

CM12 03 573

8.3 Plan directeur de signalisation des sentiers récréatifs - adoption

CONSIDÉRANT

la résolution CM11 08 328 mandatant monsieur Alain Roussel pour la préparation du *Plan directeur de signalisation des sentiers récréatifs*;

CONSIDÉRANT QUE

ce plan se veut un guide de référence pour la signalisation des sentiers récréatifs situés sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE

ce plan vise également à uniformiser et à compléter la signalisation des différents sentiers dont la gestion est assurée par le Club de ski de fond de Mont-Tremblant et le Club de vélo Mont-Tremblant ainsi que pour les sentiers aménagés au Domaine St-Bernard;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le Plan directeur de signalisation des sentiers récréatifs tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 03 574

8.4 Requête introductive d'instance - lot 2 802 899, cadastre du Québec - mandat de service professionnel

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE mandater le cabinet d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés pour représenter la Ville devant la Cour supérieure (poste budgétaire 02-610-00-412) pour déposer contre le propriétaire du lot 2 802 899 une requête introductive d'instance pour un montant préautorisé incluant d'éventuels frais inhérents (poste budgétaire 02-610-419).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM12 03 575

9.1 Bouclage des réseaux d'aqueduc des secteurs Village et Centre-ville - contrat

CONSIDÉRANT QUE

la Ville désire réaliser le bouclage des réseaux d'aqueduc des secteurs Village et Centre-ville et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes incluses)
Entreprise TGC inc.	1 176 194,81 \$
Pavage D'Amour	1 471 680,00 \$
MBN Construction	1 536 434,20 \$
Duroking Construction	1 537 537,37 \$
9088-9569 Québec inc.	1 586 385,41 \$
Pronex Excavation Inc.	1 733 055,36 \$
Outabec Construction 1991	1 810 464,19 \$



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mars 2012

Cyvex	1 990 649,56 \$
Constructions CJRB	2 011 712,98 \$
Sintra Inc.	2 079 459,70 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'Entreprise TGC inc. au montant de 1 176 194,81 \$, taxes incluses (projet 2011-33), pour le bouclage des réseaux d'aqueduc des secteurs Village et Centre-ville, conformément aux documents d'appel d'offres TP-2012-02.

L'attribution du contrat est conditionnelle à la remise par l'entrepreneur général de sa liste de sous-traitants conforme avec leur attestation valide de Revenu Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 03 576

9.2 Comité d'embellissement - mandats

CONSIDÉRANT QUE le mandat des membres nommés sur le comité d'embellissement prend fin le 13 avril 2012;

CONSIDÉRANT la demande de non renouvellement d'un mandat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

DE renouveler les mandats des membres du comité d'embellissement pour une période de 2 ans, soit du 14 avril 2012 au 14 avril 2014 comme suit :

- Madame Laura Scully;
- Madame Diane Gagnon;
- Madame Jocelyne De Tonnancour.

DE nommer madame Claude Comtois à titre de membre du comité d'embellissement pour la même période.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 03 577

9.3 Contrôle des chiens et certains autres animaux - contrats

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier les contrats de contrôle des chiens et certains autres animaux intervenus avec monsieur Robert Rochon et madame Claire Morel pour tenir compte de l'émission de licences facultatives pour les chats au coût annuel de 25 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mars 2012

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion de nouveaux contrats avec monsieur Robert Rochon et madame Claire Morel relativement au contrôle des chiens et certains autres animaux pour la période du 13 mars 2012 au 30 avril 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 03 578

9.4 Entretien des réseaux d'égout sanitaire et pluvial - contrat

CONSIDÉRANT QUE

la Ville désire effectuer des travaux d'hydrocurage des réseaux d'égout sanitaire et pluvial et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Pompage Sanitaire Mont-Tremblant	18 285 \$
Sani-Laurentides inc.	29 350 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Pompage Sanitaire Mont-Tremblant au montant de 21 023,18 \$, taxes incluses (postes budgétaires 02-320-00-524, 02-415-00-524, 02-415-01-524), pour des travaux de traitement de nettoyage par vacuum et hydro-pression des réseaux d'égouts sanitaire et pluvial, conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 03 579

9.5 Traitement de surface triple - contrat

CONSIDÉRANT QUE

la Ville désire réaliser des travaux de traitement de surface triple et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Les Entreprises Bourget Inc.	433 868,50 \$
Sintra	472 352,50 \$
Construction DJL inc.	518 602,50 \$
Talon Sebec	563 972,00 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Les Entreprises Bourget Inc. au montant de 498 840,30 \$, taxes incluses (projets 2012-53, 2012-54 et 2012-55), pour des travaux de traitement de surface triple, conformément aux documents d'appel d'offres TP-2012-05. Le tout conditionnel à la remise par Les Entreprises Bourget inc. de sa liste de sous-traitants conforme avec leur attestation valide de Revenu Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mars 2012

CM12 03 580

9.6 Municipalisation réseau d'aqueduc rue Labelle

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 3090-9626 Québec inc. (Auberge Gray Rocks) a formulé une requête à l'effet de céder le réseau d'aqueduc mis en place sur la rue Labelle entre le chemin Saint-Bernard et l'Auberge Gray Rocks;

CONSIDÉRANT QUE le réseau mis en place est conforme à la politique de municipalisation du règlement (2001)-18;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU :

D' autoriser, conditionnellement au respect de l'entente relative aux travaux municipaux intervenue avec la Ville, la signature de l'acte de cession à intervenir avec la compagnie 3090-9626 Québec inc. pour la cession du réseau d'aqueduc mis en place sur la rue Labelle afin de desservir l'Auberge Gray Rocks, soit sur une partie des lots 21, 22, 23 et 24 du canton de Grandisson;

D' autoriser la signature de l'acte de cession conditionnellement à la remise d'une confirmation que le réseau d'aqueduc soit libre de toute hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque et que tous les frais relatifs à la cession soient assumés par le cédant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 03 581

9.7 Pavage de la rue de Saint-Jovite - fonds

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU QUE la dépense de 592 030,18 \$, reliée au projet de réfection de la rue de Saint-Jovite, (projet 2011-21, résolution CA11 03 069), soit assumée en partie par la subvention « *Programme de soutien au développement et à la promotion touristique - volet structure de concertation* » et que le manque à gagner, s'il y a lieu, soit assumé par le surplus libre accumulé de la Ville centre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.8 Retiré

CM12 03 582

9.9 Mandat à l'UMQ - achat de chlorure - révision

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution CM12 02 542, la Ville mandatait l'UMQ pour procéder à l'achat de chlorure de calcium en flocons 85 % comme abat-poussière sur ses chemins pour l'année 2012;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ a modifié son document d'appel d'offres et qu'elle ne pourra plus garantir le chlorure de calcium 85 % comme produit choisi par le fournisseur le plus avantageux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire toujours faire partie du regroupement d'achats;

EN CONSÉQUENCE,



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mars 2012

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE la Ville modifie sa résolution CM12 02 542 en acceptant que le produit choisi puisse être du chlorure de calcium en flocons 77 % au lieu de 85 %.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

11.1 Ironman 2012

CM12 03 583

11.1.1 Concours de conception de médaille et d'œuvre d'art

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite confier à un artiste professionnel de la région des Laurentides la conception et le suivi de la fabrication/réalisation de la médaille de participation à l'événement Ironman et d'une œuvre d'art publique qui rendra hommage aux athlètes et immortalisera les gagnants;

CONSIDÉRANT QU' il convient de procéder par concours avec jury pour la sélection de l'artiste auquel sera confié ce mandat;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU :

D' autoriser l'organisation d'un concours pour la sélection de l'artiste professionnel auquel sera confié le mandat de conception et de suivi de la fabrication/réalisation de la médaille de participation à l'événement Ironman et d'une œuvre d'art publique qui rendra hommage aux athlètes et immortalisera les gagnants;

D' allouer un budget de 15 000 \$ couvrant les prix aux finalistes, le cachet de conception et de suivi de la fabrication/réalisation du gagnant ainsi que les frais d'organisation du concours (poste budgétaire 02-623-00-690);

DE nommer les personnes suivantes comme membres du jury :

- Monsieur Pierre Pilon, maire (madame Thérèse Barrette, conseillère municipale nommée à titre de substitut);
- Madame Roxanne Lacasse, conseillère municipale;
- Monsieur Dominique Piché, producteur délégué, Ironman;
- Madame Claire Levasseur, consultante en tourisme et en culture;
- Monsieur Richard Boivin, directeur de l'entretien des sites et bâtiments, de la planification et du développement, Station Mont Tremblant;
- Monsieur Gabriel Lemelin, directeur, Service de la culture et des loisirs;
- Un artiste professionnel de la région à être nommé éventuellement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mars 2012

CM12 03 584

11.1.2 Programmation culturelle

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite profiter de la tenue d'Ironman pour mettre en valeur la culture et les artistes d'ici en présentant une programmation culturelle spéciale dans la semaine du 13 août 2012;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser la présentation d'une programmation culturelle spéciale dans le cadre d'Ironman et d'allouer un budget de 10 000 \$ pour l'organisation des activités (poste budgétaire 02-623-00-690).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 03 585

11.2 Camp d'été 2012 - budget d'opérations

CONSIDÉRANT QUE la Ville offre un camp d'été aux jeunes de 5 à 14 ans pour une période de 7 semaines, du début juillet au milieu du mois d'août 2012;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE consentir à la planification et à la réalisation du camp d'été 2012 et d'autoriser un budget de 53 600 \$ à ces fins (postes budgétaires 02-701-55-xxx).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 03 586

11.3 Défi des Sem'Elles - autorisation de passage

CONSIDÉRANT la demande de passage à Mont-Tremblant les 13 et 14 juillet 2012 des 16 coureuses s'entraînant pour le Défi des Sem'Elles, un marathon à relais de 650 km (Toronto/Ottawa/Beloeil) au profit de la Fondation Bon Départ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser le passage à Mont-Tremblant les 13 et 14 juillet 2012 des 16 marathoniennes s'entraînant pour le Défi des Sem'Elles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie

14. Rapport



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mars 2012

15. Acceptation de la correspondance

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt des correspondances suivantes :

- 15.1 MRC des Laurentides - règlement de contrôle intérimaire 261-2011 relatif aux parcs régionaux le P'tit train du Nord et le corridor aérobique.

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Le maire suppléant répond aux questions des personnes présentes.

CM12 03 587

19. Levée de la séance

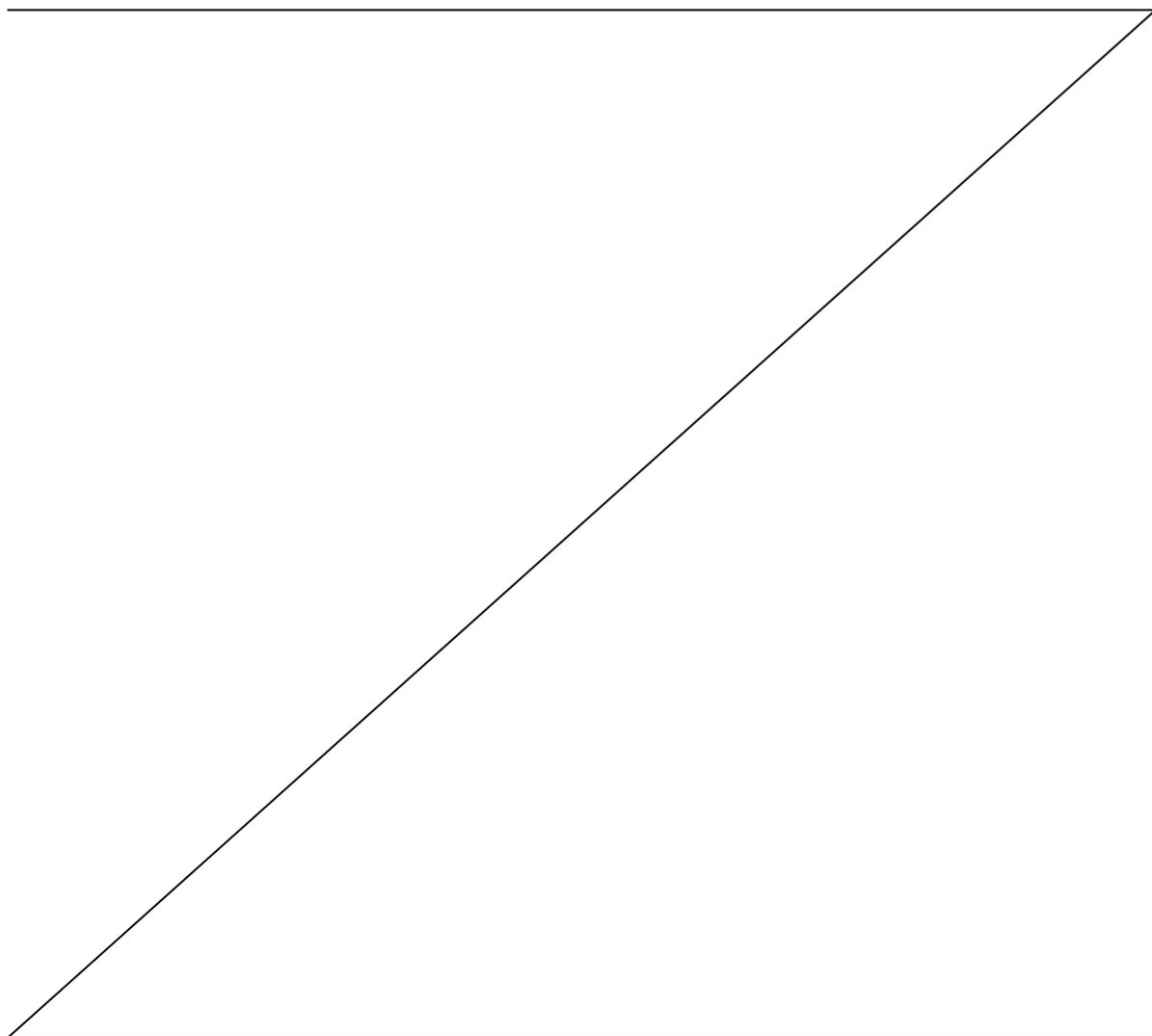
Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20 h 18.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire suppléant

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière





**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 avril 2012

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire suppléant, tenue le **10 avril 2012 à 19 h 30**, à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6, maire suppléant
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absence : Monsieur Pierre Pilon, maire

Sont également présentes la directrice générale et la greffière adjointe.

ORDRE DU JOUR

REMISE DES CHÈQUES

Remise de deux certificats hommage

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
3. **Procès-verbal**
 - 3.1 Séance du 12 mars 2012;
4. **Règlement**
 - 4.1 Règlement modifiant le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement - avis de motion;
5. **Administration**
 - 5.1 Souper tournant de la Chambre de commerce de Mont-Tremblant;
 - 5.2 Destruction annuelle des documents;
6. **Ressources humaines**
 - 6.1 Créations des postes cadres de capitaine aux opérations policières et de capitaine aux enquêtes policières et nominations;
 - 6.2 Embauche d'un commis secrétaire, Service des travaux publics;
 - 6.3 Augmentation salariale du personnel cadre;
 - 6.4 Embauche temporaire de huit cadets policiers;
 - 6.5 Nominations policières et embauches de policiers réguliers;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 avril 2012

7. Gestion financière

- 7.1 Liste des comptes à payer;
- 7.2 Retiré;
- 7.3 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local - reddition de comptes;
- 7.4 Office municipal d'habitation - budget révisé 2011 et budget 2012;
- 7.5 Autorisation relative à la communication de renseignements - Revenu Québec;

8. Urbanisme

9. Travaux publics

- 9.1 Retiré;
- 9.2 Réfection du bâtiment de la plage du lac Mercier - contrat;
- 9.3 Nouvel hôtel de ville - contrats :
 - 9.3.1 Déménagement;
 - 9.3.2 Audio-vidéo;
- 9.4 Gratuité du service de transport en commun - jour de la Terre;
- 9.5 Marquage de lignes de rues - contrat;
- 9.6 Scellement de fissures - contrat;

10. Environnement

11. Culture et loisirs

- 11.1 Bibliothèque Samuel-Ouimet - développement des collections;
- 11.2 Terrain multisports - contrat de surveillance;
- 11.3 Mérite municipal 2012 - dépôt de candidature;

12. Police

- 12.1 Acquisition de photocopieurs - contrat;
- 12.2 Fourniture d'infrastructures informatiques - contrat;

13. Incendie

14. Rapport

- 14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 10 avril 2012.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

Remise de grades – Service de police



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 avril 2012

CA12 04 398

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CA12 04 399

3.1 Séance du 12 mars 2012

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 12 mars 2012, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlement

CA12 04 400

4.1 Règlement modifiant le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Jean Grégoire à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement.

5. Administration

CA12 04 401

5.1 Souper tournant de la Chambre de commerce de Mont-Tremblant

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE le conseiller municipal monsieur Pascal De Bellefeuille représente la Ville au souper tournant de la Chambre de commerce de Mont-Tremblant qui aura lieu le 24 avril 2012 à Mont-Tremblant et d'acheter un billet pour une somme de 75 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-110-01-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 04 402

5.2 Destruction annuelle des documents

CONSIDÉRANT QU' il y a lieux de procéder à la destruction annuelle des documents en application du calendrier de conservation en vigueur;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 avril 2012

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'autoriser la destruction des dossiers dont l'échéance de conservation est l'année 2012 selon la liste préparée par le Service du greffe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA12 04 403

6.1 Créations des postes cadres de capitaine aux opérations policières et de capitaine aux enquêtes policières et nominations

CONSIDÉRANT les modifications dans la structure organisationnelle et opérationnelle du Service de police se traduisant par la création des postes de capitaine aux opérations policières et de capitaine aux enquêtes policières;

CONSIDÉRANT QUE suite à la création du poste de capitaine aux enquêtes policières, il est nécessaire d'abolir la fonction de directeur adjoint enquêtes et systèmes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'abolir la fonction de directeur adjoint enquêtes et systèmes et de procéder à la création de postes cadres et de nommer monsieur Alexandre Boucher et monsieur Pierre Caron pour occuper respectivement la fonction de capitaine aux opérations policières et capitaine aux enquêtes policières et d'autoriser la conclusion des contrats de travail à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 04 404

6.2 Embauche d'un commis secrétaire, Service des travaux publics

CONSIDÉRANT QUE le titulaire du poste de commis secrétaire est en congé de maternité depuis le 18 novembre 2011 et que le poste est temporairement vacant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de madame Marilyn Perreault à titre de commis secrétaire au Service des travaux publics à compter du 11 avril 2012 et ce, jusqu'au retour du titulaire prévu le 27 août 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 04 405

6.3 Augmentation salariale du personnel cadre

CONSIDÉRANT QUE la hausse moyenne de l'indice des prix à la consommation (IPC) en 2011 pour la province de Québec est de 3 % et que les échelons de la structure salariale seront majorés de 3 %;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 avril 2012

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice générale daté du 5 avril 2012 et la structure salariale adoptée le 24 avril 2006 par la résolution CA06 04 120;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser, rétroactivement au 1^{er} janvier 2012, l'ajustement du salaire de la directrice des ressources humaines au maximum de son échelon ainsi que les augmentations salariales du personnel cadre comme suit :

- 2,5 % correspondant à un pourcentage fixe attribué à tous les cadres et;
- de 0,5 % à 1,5 % sur la base du rendement et de la performance du cadre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 04 406

6.4 Embauche temporaire de huit cadets policiers

CONSIDÉRANT QUE pour assister les policiers en vue des prochaines épreuves sportives de renommée nationale et internationale, le demi Ironman et l'Ironman, ainsi que lors des différents festivals et activités récréatives, pour assurer la sécurité sur la piste multifonctionnelle et les sentiers cyclistes, pour effectuer la surveillance des parcs publics de la Ville et la sensibilisation aux règlements municipaux, le Service de police requiert l'embauche de huit cadets policiers;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Gabrielle Richard et de monsieur Anthony Caron au taux horaire de 14,07 \$, de monsieur Baptiste Denutte au taux horaire de 13,66 \$, de messieurs Olivier Vaudelin, Jérémie Pellerin, Frédéric Grégoire, Sébastien Loof et de madame Joannie Boivin au taux horaire de 13,26 \$, à titre de cadet policier pour l'été 2012 pour une durée maximale de 5 200 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 04 407

6.5 Nominations policières et embauches de policiers réguliers

CONSIDÉRANT QUE les postes de capitaines nouvellement créés sont comblés par des nominations à l'interne;

CONSIDÉRANT QUE ces nominations amènent des mouvements de personnel dans la structure organisationnelle du Service de police;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU DE procéder à la nomination de messieurs Serge-Alexandre Bouchard et Sylvain Mayrand à titre de sergent de patrouille, à la nomination de monsieur Jean-François Giroux à titre de sergent détective et d'embaucher à titre de policiers réguliers, madame Geneviève Paquette et monsieur Olivier Chabot, le tout selon les termes et conditions de la convention collective de la Fraternité des policiers de la Ville de Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 avril 2012

7. Gestion financière

CA12 04 408

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de mars 2012 au montant de 168 262,49 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Retiré

CA12 04 409

7.3 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local - reddition de comptes

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 25 027 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2011;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Ville visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Ville sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT QU' un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU QUE la Ville informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 04 410

7.4 Office municipal d'habitation - budget révisé 2011 et budget 2012

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation a déposé un budget révisé 2011 ainsi que le budget 2012;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU :

D' accepter le dépôt du budget révisé 2011 totalisant un déficit de 218 363 \$ et de contribuer à l'Office municipal d'habitation pour une somme additionnelle de 232 \$ (poste budgétaire 02-520-00-971), soit 10 % du déficit anticipé moins le montant de 21 605 \$ déjà versé, lequel montant sera payable immédiatement;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 avril 2012

D' accepter le dépôt du budget 2012 totalisant un déficit de 132 234 \$ et de contribuer à l'Office municipal d'habitation pour la somme de 13 223 \$ (poste budgétaire 02-520-00-971), soit 10 % du déficit anticipé, lequel sera payable en 2 versements égaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 04 411

7.5 Autorisation relative à la communication de renseignements - Revenu Québec

ATTENDU QU' il est nécessaire d'avoir en tout temps pendant les heures d'ouverture de bureau, une personne qui puisse communiquer avec Revenu Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'autoriser la greffière à signer la procuration relative à la communication de renseignements qui nomme monsieur Benoit Grou, chef comptable, habile à communiquer avec Revenu Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

9. Travaux publics

9.1 Retiré

CA12 04 412

9.2 Réfection du bâtiment de la plage du lac Mercier - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la réfection extérieure du bâtiment de service de la plage du lac Mercier et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Les Constructions Benoit Barbe inc.	17 193,70 \$
Aluminium J. Clément inc.	27 890,00 \$
Groupe Laverdure Construction inc.	28 500,00 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Les Constructions Benoit Barbe inc. au montant de 19 768,46 \$, taxes incluses (projet 2012-18), pour la réfection extérieure du bâtiment de la plage du lac Mercier, conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 avril 2012

9.3 Nouvel hôtel de ville - contrats

CA12 04 413

9.3.1 Déménagement

CONSIDÉRANT QUE

la Ville désire procéder au déménagement de certains services de la Ville vers le nouvel hôtel de ville et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Déménagements AMJ Campbell	17 125 \$
Déménagement Universel Inc.	18 450 \$
Les Transports Lacombe Inc.	26 140 \$
Déménagement La Capitale	34 325 \$
Le Clan Panneton (1993) Inc.	55 530 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Déménagements AMJ Campbell au montant de 19 689,47 \$, taxes incluses (projet 2012-02), pour le déménagement du mobilier et les boîtes d'archives de l'hôtel de ville temporaire, du Service de l'urbanisme et du Service de la culture et des loisirs vers le nouvel hôtel de ville, conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 04 414

9.3.2 Audio-vidéo

CONSIDÉRANT QUE

la Ville désire procéder à la fourniture et à la mise en place d'audio-vidéo au nouvel hôtel de ville et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Sonorisation Mont-Tremblant	34 687,50 \$
Québec Acoustique	53 109,00 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Sonorisation Mont-Tremblant au montant de 39 881,96 \$, taxes incluses (projet 2012-02), pour la fourniture et la mise en place d'audio-vidéo au nouvel hôtel de ville, conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 avril 2012

CA12 04 415

9.4 Gratuité du service de transport en commun

CONSIDÉRANT QUE le 22 avril se tient annuellement le jour de la Terre et que la Ville désire offrir à ses citoyens la possibilité de faire une différence en cette journée à caractère environnemental en offrant gratuitement le transport en commun;

CONSIDÉRANT QUE le 16 septembre 2012 se tiendra la Journée du citoyen à la Station Mont Tremblant suite à l'entente cadre intervenue le 7 avril 2003, entre la Ville et la Station Mont Tremblant, société en commandite sur l'aménagement du complexe touristique - Versant Soleil et que la Ville désire offrir à ses citoyens la possibilité de se rendre à cette activité en utilisant gratuitement le transport en commun sur présentation de la carte citoyen/citoyenne Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE les 24 juin et 19 août 2012, se tiendront les événements Ironman 70.3 et Ironman, et que la Ville souhaite offrir à tous les usagers la gratuité du transport et ainsi faciliter le transport entre les divers pôles;

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'autoriser la gratuité aux usagers du service de transport en commun, pour les journées suivantes :

- 22 avril 2012 - Journée de la terre;
- 24 juin 2012 - Ironman 70.3;
- 19 août 2012 - Ironman;
- 16 septembre 2012 - journée du citoyen, entre 9 h et 18 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 04 416

9.5 Marquage de lignes de rues - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder au marquage de lignes de rues sur une longueur totale approximative de 125 km et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Lignco Sigma Inc.	25 046,85 \$
Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.)	25 416,80 \$
Entreprise Techline Inc.	28 376,70 \$
Gestion Pro-Ligne	30 110,10 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Lignco Sigma Inc., au montant de 28 797,61 \$, taxes incluses (poste budgétaire 02-355-00-521) pour la réalisation du marquage de lignes de rues, conformément aux documents d'appel d'offres et sous réserve de la réception de la preuve du renouvellement de l'assurance responsabilité civile.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 avril 2012

CA12 04 417

9.6 Scellement de fissures - contrat

CONSIDÉRANT QUE

la Ville désire procéder au scellement de fissures sur des chemins municipaux, pour une quantité totalisant approximativement 8 500 mètres linéaires et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Le Groupe Lefebvre M.R.P. Inc.	16 481,50 \$
Gestion Pavex (9254-8783 Québec inc.)	16 830,00 \$
Scellement de Fissures d'Asphalte inc.	17 935,00 \$
Scellements J.F. inc.	19 720,00 \$
Environnement Routier NRJ Inc.	19 890,00 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Le Groupe Lefebvre M.R.P. Inc., au montant de 18 949,60 \$, taxes incluses (poste budgétaire 02-320-00-625), pour procéder au scellement de fissures sur des chemins municipaux, conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

CM12 04 418

11.1 Bibliothèque Samuel-Ouimet - développement des collections

CONSIDÉRANT QUE

la Ville souhaite recourir aux services d'une bibliothécaire pour encadrer le travail de développement des collections à la bibliothèque Samuel-Ouimet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser l'achat d'une banque de 140 heures auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques des Laurentides (CRSBPL - Réseau biblio des Laurentides) pour les services d'une bibliothécaire responsable du développement des collections pour un montant maximal de 8 400 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-702-30-459).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 04 419

11.2 Terrain multisports - contrat de surveillance

CONSIDÉRANT QUE

la présence d'une personne pour faire respecter la réglementation et effectuer des tâches telles que la surveillance lors des parties et entraînements, le contrôle des entrées, le service à la clientèle ainsi que l'entretien et la vérification des équipements;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 avril 2012

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente avec madame Jo-Anne Vallée pour la surveillance du terrain multisports du mois de mai à octobre 2012, pour un montant maximal de 8 600,10 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 04 420

11.3 Mérite municipal 2012 - dépôt de candidature

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adopté en novembre 2011 une nouvelle politique et un plan d'action en culture pour les années 2012 à 2015 et que des citoyens ont été étroitement associés à la conception de cette politique et de ce plan et en assureront le suivi via la Commission culturelle;

CONSIDÉRANT QUE la culture est l'un des quatre piliers du développement durable tel que définis dans l'Agenda 21;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur du Service de la culture et des loisirs à préparer et à déposer la candidature de la Ville au prix du Mérite municipal dans la catégorie Municipalité et développement durable pour la *Politique et plan d'action stratégique en culture 2012-2015*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

CA12 04 421

12.1 Acquisition de photocopieurs - contrat

CONSIDÉRANT QUE le Service de police a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition de photocopieurs et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Prix (taxes en sus)
Groupe GDP inc.	36 111,00 \$
Juteau Ruel inc.	46 810,35 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Groupe GDP inc. au montant de 32 111 \$, taxes en sus (projet 2012-01), pour l'acquisition de 4 photocopieurs dont 6 300 \$ provenant du surplus accumulé de la Ville et d'autoriser un montant approximatif de 4 000 \$, taxes en sus (02-XXX-XX-527), pour les contrats annuels d'entretien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 avril 2012

CA12 04 422

12.2 Fourniture d'infrastructures informatiques - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE

le Service de police a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture d'infrastructures informatiques et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Prix (taxes en sus)
Prival ODC inc.	120 102,51 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Prival ODC inc. pour la fourniture d'infrastructures informatiques (serveurs et unités de stockage), incluant le service professionnel de configuration tel que décrit à l'appel d'offres, au montant de 120 102,51, taxes en sus, et réparti de la façon suivante :

- 10 403,33, taxes en sus (projet 2009-42);
- 109 699,18, taxes en sus (projet 2012-01) dont 14 000 \$, provenant du surplus affecté de l'agglomération et 17 000 \$, provenant du surplus accumulé de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 10 avril 2012

La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 10 avril 2012 conformément à l'article 13 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

Monsieur Jean Grégoire offre ses félicitations à messieurs Pierre Caron et Alexandre Boucher.

18. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 avril 2012

CA12 04 423

19. Levée de la séance

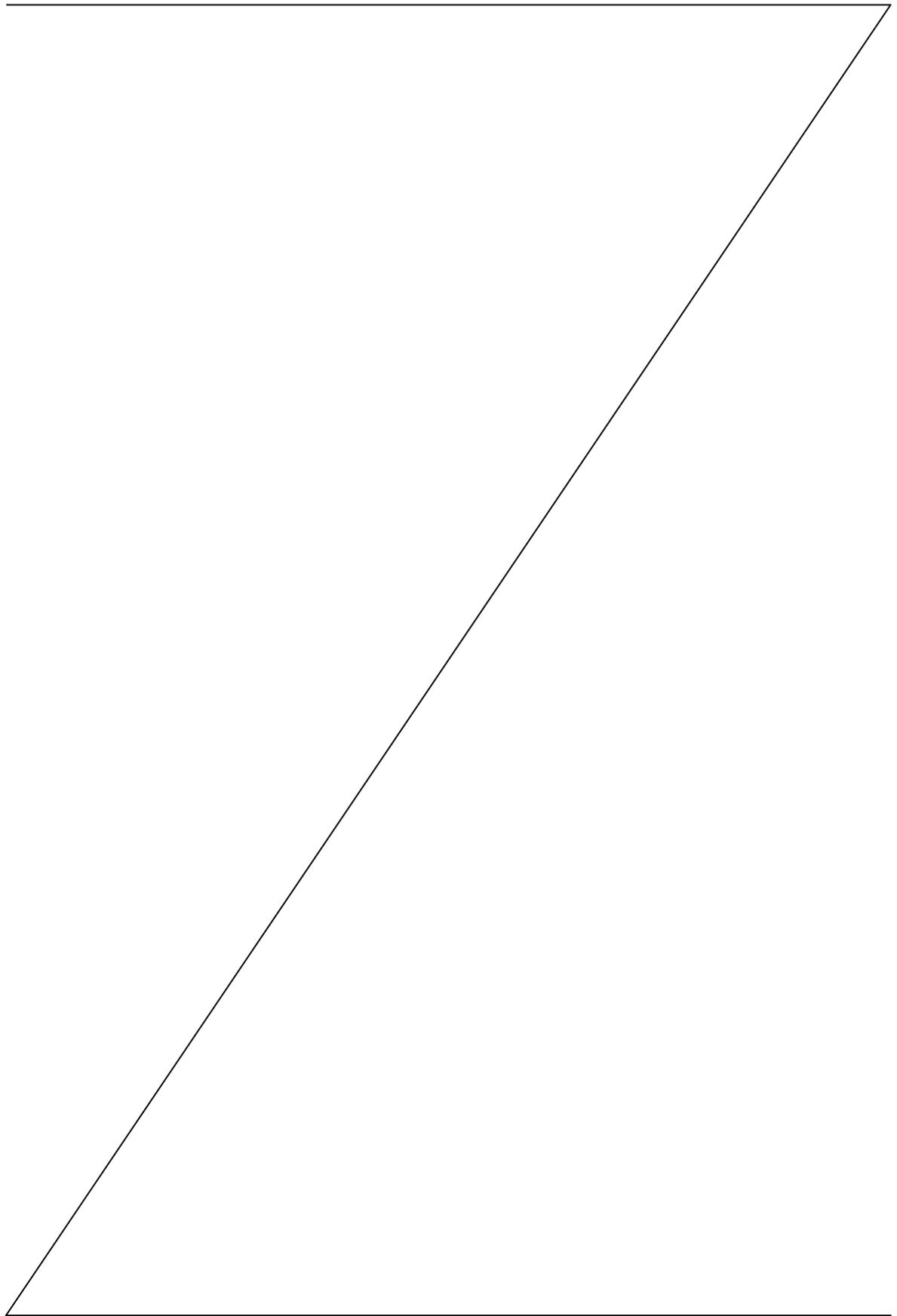
Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20 h 04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire suppléant

Marie Lanthier
Greffière adjointe





**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 avril 2012

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire suppléant, tenue le **10 avril 2012 à 20 h 10**, à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6, maire suppléant
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absence : Monsieur Pierre Pilon, maire

Sont également présentes la directrice générale et la greffière adjointe.

ORDRE DU JOUR

Assemblée publique de consultation en regard du projet de règlement suivant :

- I. **Règlement (2012)-39-04 modifiant le règlement (2002)-39 sur les ententes relatives aux travaux municipaux.**

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
3. **Procès-verbal**
 - 3.1 **Séance du 12 mars 2012;**
4. **Règlements**
 - 4.1 **Règlement (2012)-100-10 modifiant le plan d'urbanisme relativement au plan 15 - aires d'affectation du périmètre d'urbanisation - secteur de Saint-Jovite et autres dispositions :**
 - 4.1.1 **Avis de motion;**
 - 4.1.2 **Adoption du projet de règlement;**
 - 4.2 **Règlement (2012)-102-23 modifiant le règlement concernant le zonage relativement à diverses dispositions :**
 - 4.2.1 **Avis de motion;**
 - 4.2.2 **Adoption du projet de règlement;**
 - 4.3 **Règlement (2012)-106-6 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale par l'agrandissement du secteur 13 et l'ajout d'objectifs et de critères d'évaluation :**
 - 4.3.1 **Avis de motion;**
 - 4.3.2 **Adoption du projet de règlement;**
 - 4.4 **Retiré;**
 - 4.5 **Règlement créant une réserve financière concernant les étangs aérés - avis de motion;**



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 avril 2012

- 4.6 Règlement créant une réserve financière concernant l'usine d'épuration des eaux - avis de motion;
- 4.7 Règlement (2012)-128 concernant la division du territoire en huit districts électoraux - adoption;

5. Administration

- 5.1 Office du tourisme Région Mont-Tremblant - AGA 2012;
- 5.2 Comité d'actions stratégiques de Mont-Tremblant 2012 - participation;
- 5.3 Convention d'aide financière - événement Ironman;

6. Ressources humaines

- 6.1 Embauche d'un superviseur - camp d'été 2012;
- 6.2 Embauche de coordonnateurs - camp d'été 2012;

7. Gestion financière

- 7.1 Liste des comptes à payer;
- 7.2 Liste des engagements;
- 7.3 Agence de développement Station Mont-Tremblant - versement de la contribution annuelle;

8. Urbanisme

- 8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure :
 - 8.1.1 Chemin du Village - empiètement en marge arrière;
 - 8.1.2 185, chemin des Hauteurs - empiètement en rive;
 - 8.1.3 15, impasse des Billots - réduction de la profondeur d'un lot;
 - 8.1.4 Chemin Galuppi - réduction de la superficie d'un lot;
 - 8.1.5 228, chemin Wheeler - empiètements en rive;
 - 8.1.6 Chemin du Lac-Mercier - réduction de la largeur d'un lot;
 - 8.1.7 837, rue Bilodeau - empiètement en marge avant;
 - 8.1.8 120, chemin de la Rosée - empiètement en marge arrière;
 - 8.1.9 Impasse des Billots - réduction de la distance entre une emprise de rue et un lac et un cours d'eau;
 - 8.1.10 Rue Therrien - réduction de la largeur d'un terrain;
 - 8.1.11 1323, rue Labelle - réduction du nombre de cases de stationnement, construction en rive et augmentation de l'extension d'un usage dérogatoire protégé par droits acquis;
 - 8.1.12 120, chemin Jean-Robert - augmentation de la hauteur d'une porte de garage;
 - 8.1.13 852-856, rue de Saint-Jovite - empiètements en marges avant et latérale;
 - 8.1.14 Rue Therrien - absence de desserte d'égout;
 - 8.1.15 Rue Émond - aire de stationnement en marge avant;
 - 8.1.16 805-807, rue de Saint-Jovite - empiètement en marge latérale;
 - 8.1.17 578-588, rue de Saint-Jovite - absence de bordure au pourtour d'une aire de stationnement;
- 8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme :
 - 8.2.1 Réunion du 20 février 2012;
 - 8.2.2 Réunion du 19 mars 2012;
- 8.3 Retiré;
- 8.4 Offre de vente de terrain - partie du lot 570 canton de De Salaberry - succession Paul Clément;
- 8.5 Offre de vente du 217, chemin Bréard - partie du lot 562 canton de De Salaberry;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 avril 2012

- 8.6 Retiré;
- 8.7 Cession de trois parcelles de terrain - Jancil inc. - précisions;
- 8.8 Le Franceschini - entente cadre - demande de modification;

9. Travaux publics

- 9.1 Location de pelle sur roues - contrat;
- 9.2 Mise en place de télémétrie - phase II - contrat;
- 9.3 Demande de certificat d'autorisation auprès du MDDEP - aire de concassage - 109, chemin de la Sablière;

10. Environnement

- 10.1 Comité organisateur d'événements en environnement - mandats;
- 10.2 Achat de barils récupérateurs d'eau de pluie;
- 10.3 Achat de composteurs;

11. Culture et loisirs

- 11.1 Préservation Lac-Tremblant-Nord - entente;
- 11.2 Sainte-Agathe-des-Arts - résolution d'appui;

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Acceptation de la correspondance

- 15.1 MRC des Laurentides - règlement 266-2012 concernant l'organisation d'un service de transport en commun intermunicipal - règlement 265-2012 modifiant le schéma d'aménagement révisé;

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

Assemblée de consultation publique

La présente assemblée publique de consultation a été dûment convoquée par avis public donné conformément à la loi, le 21 mars 2012. Elle est tenue en regard du projet de règlement mentionné ci-dessous. Monsieur Stéphane Martin, coordonnateur gestion du développement et service aux entreprises, est présent pour expliquer, de façon générale, la portée de ce projet de règlement.

I. Règlement (2012)-39-04 modifiant le règlement (2002)-39 sur les ententes relatives aux travaux municipaux

Ce projet de règlement vise à :

- mettre fin aux ententes complémentaires prévues à l'article 3.7 du règlement (2002)-39 puisque l'usine d'assainissement des eaux usées du secteur Saint-Jovite n'est plus limitée par sa capacité de traitement;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 avril 2012

- retirer les frais de raccordement exigibles en vertu du règlement (2002)-39;
- abroger le règlement (1999)-214-1 sur l'entente complémentaire relative aux travaux municipaux pour le raccordement et le branchement aux équipements d'assainissement des eaux usées.

Les modifications suivantes seront apportées en vue de l'adoption du règlement et seront expliquées lors de l'assemblée de consultation publique :

- toutes les dispositions relatives aux frais de raccordement des articles 3.6 (Village de Mont-Tremblant), 3.6.1 (secteur Station Mont Tremblant) et 3.7 (secteur Saint-Jovite) seront abrogées.

Aucun article de ce projet de règlement ne contient de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Questions du public : aucune question n'est posée.

CM12 04 588

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CM12 04 589

3.1 Séance du 12 mars 2012

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 12 mars 2012, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

4.1 Règlement (2012)-100-10 modifiant le plan d'urbanisme relativement au plan 15 - aires d'affectation du périmètre d'urbanisation - secteur de Saint-Jovite et autres dispositions

CM12 04 590

4.1.1 Avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2012)-100-10 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement au plan 15 - aires d'affectation du périmètre d'urbanisation - secteur de Saint-Jovite et autres dispositions.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 avril 2012

CM12 04 591

4.1.2 Adoption du projet de règlement

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2012)-100-10 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement au plan 15 - aires d'affectation du périmètre d'urbanisation - secteur de Saint-Jovite et autres dispositions.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le 14 mai 2012, à compter de 19 h 30, au 144, rue du Couvent à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Règlement (2012)-102-23 modifiant le règlement concernant le zonage relativement à diverses dispositions

CM12 04 592

4.2.1 Avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2012)-102-23 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions.

CM12 04 593

4.2.2 Adoption du projet de règlement

Il est proposé par monsieur Kevin Ratcliffe
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2012)-102-23 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le 14 mai 2012, à compter de 19 h 30, au 144, rue du Couvent à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Règlement (2012)-106-6 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale par l'agrandissement du secteur 13 et l'ajout d'objectifs et de critères d'évaluation

CM12 04 594

4.3.1 Avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2012)-106-6 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 par l'agrandissement du secteur 13 et l'ajout d'objectifs et de critères d'évaluation.

CM12 04 595

4.3.2 Adoption du projet de règlement

Il est proposé par monsieur Kevin Ratcliffe
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2012)-106-6 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 par l'agrandissement du secteur 13 et l'ajout d'objectifs et de critères d'évaluation.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 avril 2012

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le 14 mai 2012, à compter de 19 h 30, au 144, rue du Couvent à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 Retiré

CM12 04 596

4.5 Règlement créant une réserve financière concernant les étangs aérés - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Perreault à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement créant une réserve financière concernant les étangs aérés.

CM12 04 597

4.6 Règlement créant une réserve financière concernant l'usine d'épuration des eaux - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Perreault à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement créant une réserve financière concernant l'usine d'épuration des eaux.

CM12 04 598

4.7 Règlement (2012)-128 concernant la division du territoire en huit districts électoraux - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à la séance du 12 mars 2012;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été adopté à la séance du 12 mars 2012 et qu'un avis public a été publié dans les 15 jours suivant l'adoption, conformément aux dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

CONSIDÉRANT QU' aucun électeur n'a fait connaître son opposition au projet de règlement dans les 15 jours de l'avis public, conformément aux dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2012)-128 CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE EN HUIT DISTRICTS ÉLECTORAUX.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

CM12 04 599

5.1 Office du tourisme Région Mont-Tremblant - AGA 2012

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut avoir trois représentants sur le conseil d'administration de l'Office du tourisme Région Mont-Tremblant et que la résolution CM10 08 274 nomme madame Thérèse Barrette et monsieur Pascal De Bellefeuille;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 avril 2012

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de désigner un représentant pour exercer le droit de vote de la Ville à l'assemblée générale de l'organisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

DE nommer la directrice générale comme représentante de la Ville au conseil d'administration de l'Office du tourisme Région Mont-Tremblant;

DE nommer madame Thérèse Barrette comme représentante de la Ville à l'assemblée générale annuelle 2012 de l'Office du tourisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 04 600

5.2 Comité d'actions stratégiques de Mont-Tremblant 2012 - participation

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE verser au Comité d'actions stratégiques de Mont-Tremblant pour les activités de cette organisation sans but lucratif, un montant de 26 092,63 \$, taxes en sus, représentant la participation financière de la Ville de Mont-Tremblant pour l'année 2012 (poste budgétaire 02-110-00-971).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 04 601

5.3 Convention d'aide financière - événement Ironman

CONSIDÉRANT QU' une demande d'aide financière a été déposée au ministère du Tourisme du Québec;

CONSIDÉRANT QUE notre demande a fait l'objet d'une autorisation de la part du ministère du Tourisme du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant s'engage à contribuer au projet Ironman par une mise de fonds d'au moins 20 % des sommes octroyées par le Ministère et à utiliser l'aide financière aux seules fins prévues dans l'entente à intervenir entre le Ministère, l'Office du Tourisme Région Mont-Tremblant et la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE contribuer au projet Ironman par une mise de fonds d'environ 463 500 \$, soit au moins 20 % de l'aide financière accordée par le ministère du Tourisme par le biais de divers projets d'immobilisations à être réalisés au cours des années 2011 et 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 avril 2012

6. Ressources humaines

CM12 04 602

6.1 Embauche d'un superviseur - camp d'été 2012

Modifiée par
la résolution
CM12 05 627

CONSIDÉRANT le poste à combler;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de Véronique Leduc à titre de superviseur - camp d'été 2012 au taux horaire de 17,50 \$ pour une période maximale de 14 semaines à compter du 13 mai 2012 et d'autoriser la conclusion du contrat de travail à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 04 603

6.2 Embauche de coordonnateurs - camp d'été 2012

CONSIDÉRANT l'ouverture de postes pour la saison 2012;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de quatre coordonnateurs pour le camp d'été 2012, soit madame Valérie Grenier Paquette au taux horaire de 13 \$, et de messieurs Patrick Leduc, Manuel Vézina et Matthieu Boivin au taux horaire de 13,26 \$, pour une période maximale de 11 semaines à compter du 10 juin 2012.

Ces embauches sont conditionnelles à l'obtention d'une preuve de fréquentation d'une institution scolaire reconnue pour l'année entière en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CM12 04 604

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de mars 2012 au montant de 76 991,02 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 04 605

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 11 497,50 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 avril 2012

CM12 04 606

7.3 Agence de développement Station Mont-Tremblant - versement de la contribution annuelle

CONSIDÉRANT QU' en application de la *Loi sur l'Agence de développement Station Mont-Tremblant* et de la lettre d'entente en faisant partie, la contribution annuelle de la Ville doit être le moindre des obligations financières de l'Agence et de la richesse foncière générée par la phase II du projet de Station Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE selon la lettre d'entente, la Ville s'engage à verser sa contribution annuelle pour les obligations financières de l'année en cours de l'Agence;

CONSIDÉRANT QUE les obligations financières de l'Agence pour l'exercice 2012 seront de 1 170 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser le versement de 1 170 000 \$ pour l'exercice 2012 soit 776 000 \$, payable immédiatement et 394 000 \$, payable le 1^{er} septembre 2012 (poste budgétaire 02-130-00-971).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure

8.1.1 Chemin du Village - empiètement en marge arrière

Cette demande de dérogation mineure (2012-DM-006) vise à autoriser l'implantation d'un nouveau bâtiment principal à 4,69 m de la ligne arrière alors qu'elle devrait être à 8 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU12-02-015)

Questions du public : le maire suppléant répond aux questions des personnes présentes.

8.1.2 185, chemin des Hauteurs - empiètement en rive

Cette demande de dérogation mineure (2012-DM-008) vise à autoriser la construction d'une résidence empiétant de 4,12 m dans la rive de 10 m d'un milieu humide non adjacent à un lac.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU12-03-037)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 15, impasse des Billots - réduction de la profondeur d'un lot

Cette demande de dérogation mineure (2012-DM-009) vise à autoriser la création d'un lot, qui selon les méthodes de calcul, aurait une profondeur de 66,95 m plutôt que de 75 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU12-03-042)

Questions du public : aucune question n'est posée.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 avril 2012

8.1.4 Chemin Galuppi - réduction de la superficie d'un lot

Cette demande de dérogation mineure (2012-DM-025) vise à autoriser la création d'un lot dont la superficie est de 3 877,8 m² plutôt que de 4 000 m².

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU12-03-036)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.5 228, chemin Wheeler - empiètements en rive

Cette demande de dérogation mineure (2012-DM-026) vise à autoriser, dans la rive de 15 m du lac Ouimet, la construction d'une galerie et une augmentation de la superficie de l'étage de 12,78 m² résultant de la modification de la pente du toit du bâtiment principal.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU12-03-039)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.6 Chemin du Lac-Mercier - réduction de la largeur d'un lot

Cette demande de dérogation mineure (2012-DM-027) vise à autoriser la création d'un lot dont la largeur serait de 59,72 m plutôt que de 100 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU12-03-035)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.7 837, rue Bilodeau - empiètement en marge avant

Cette demande de dérogation mineure (2012-DM-028) vise à régulariser l'implantation d'une résidence construite à 4,48 m de la ligne avant plutôt qu'à 5 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU12-03-038)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.8 120, chemin de la Rosée - empiètement en marge arrière

Cette demande de dérogation mineure (2012-DM-029) vise à autoriser l'implantation d'un garage projeté à 5,29 m de la ligne arrière plutôt qu'à 10 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU12-03-041)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.9 Impasse des Billots - réduction de la distance entre une emprise de rue et un lac et un cours d'eau

Cette demande de dérogation mineure (2012-DM-030) vise à régulariser le cadastre d'une rue existante dont la distance avec la ligne des hautes eaux d'un lac est de 1,3 m et celle avec un cours d'eau est de 11 m alors que la distance à respecter est de 75 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU12-03-043)

Questions du public : aucune question n'est posée.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 avril 2012

8.1.10 Rue Therrien - réduction de la largeur d'un terrain

Cette demande de dérogation mineure (2012-DM-031) vise à autoriser la création d'un lot dont la largeur serait de 15,19 m plutôt que de 25 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU12-03-044)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.11 1323, rue Labelle - réduction du nombre de cases de stationnement, construction en rive et augmentation de l'extension d'un usage dérogatoire protégé par droits acquis

Cette demande de dérogation mineure (2012-DM-035) vise à autoriser :

- l'implantation d'un agrandissement projeté à 13,62 m d'un cours d'eau alors qu'une rive de 15 m est prescrite;
- l'extension d'un usage dérogatoire projeté qui représente 96 % de la superficie de plancher occupée par l'usage dérogatoire alors que le maximum autorisé est de 50 %;
- la construction de 7 cases de stationnement plutôt que de 10;
- l'aménagement d'une aire de stationnement à 16,47 m de la ligne des hautes eaux plutôt qu'à 20 m et à 0,47 m de la ligne latérale plutôt qu'à 1 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU12-03-047)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.12 120, chemin Jean-Robert - augmentation de la hauteur d'une porte de garage

Cette demande de dérogation mineure (2012-DM-036) vise à autoriser l'installation d'une porte de garage d'une hauteur de 3,05 m alors qu'une hauteur maximale de 2,5 m est prévue lorsque placée devant une ligne avant.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU12-03-040)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.13 852-856, rue de Saint-Jovite - empiètements en marges avant et latérale

Cette demande de dérogation mineure (2012-DM-038) vise à autoriser qu'un agrandissement projeté soit implanté à 0,85 m de la ligne avant plutôt qu'à 2 m et l'allée d'accès au stationnement à 0,4 m de la ligne latérale plutôt qu'à 1 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU12-03-049)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.14 Rue Therrien - absence de desserte d'égout

Cette demande de dérogation mineure (2012-DM-049) vise à autoriser la construction d'un projet majeur de type projet intégré qui, bien que situé à l'intérieur d'un périmètre d'urbanisation, ne serait desservi que par 1 service (aqueduc) alors qu'il devrait l'être par 2 services (égout et aqueduc).

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU12-03-045)

Questions du public : aucune question n'est posée.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 avril 2012

8.1.15 Rue Émond - aire de stationnement en marge avant

Cette demande de dérogation mineure (2012-DM-050) vise à autoriser la construction d'une aire de stationnement pour une habitation multifamiliale avec les dérogations suivantes :

- implantation en cour avant et dans le prolongement des murs latéraux du bâtiment alors que le règlement ne les permet pas;
- implantation de telle sorte que les véhicules ne pourront y sortir en marche avant, comme l'exige le règlement;
- absence de case de stationnement pour les personnes handicapées alors qu'une case est requise;
- aménagement de 4 allées d'accès alors qu'un maximum de 2 est prévu;
- réduction de la largeur de 2 allées d'accès de 5 m à 2,5 m;
- absence de surlargeur de manœuvre comme le requiert le règlement.

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CCU12-03-046)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.16 805-807, rue de Saint-Jovite - empiètement en marge latérale

Cette demande de dérogation mineure (2012-DM-051) vise à autoriser qu'une allée d'accès soit aménagée à 0,75 m de la ligne latérale plutôt qu'à 1 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU12-03-051)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.17 578-588, rue de Saint-Jovite - absence de bordure au pourtour d'une aire de stationnement

Cette demande de dérogation mineure (2012-DM-052) vise à autoriser qu'une aire de stationnement ne soit pas totalement entourée d'une bordure.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU12-03-053)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.2 Recommandation du comité consultatif d'urbanisme

CM12 04 607

8.2.1 Réunion du 20 février 2012

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour une propriété non construite sur le chemin du Village pour laquelle une consultation publique a eu lieu séance tenante;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Roxanne Lacasse
Appuyé par Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme incluse au procès-verbal du 20 février 2012 portant le numéro CCU12-02-015.

Le vote est demandé

Ont voté pour : Thérèse Barrette, Vincent Perreault, Roxanne Lacasse et Pierre Labonté

Ont voté contre : Pascal de Bellefeuille, Kevin Ratcliffe, André David

POUR : 4
CONTRE : 3



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 avril 2012

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CM12 04 608

8.2.2 Réunion du 19 mars 2012

CONSIDÉRANT

les demandes de dérogations mineures pour les propriétés situées aux 185, chemin des Hauteurs, 837, rue Bilodeau, 228, chemin Wheeler, 120, chemin Jean-Robert, 120, chemin de la Rosée, 1323, rue Labelle, 578-588, 805-807 et 852-856, rue de Saint-Jovite ainsi que pour des terrains non construits sur les chemins du Lac-Mercier et Galuppi, sur l'impasse des Billots et sur les rues Therrien et Émond pour lesquelles des consultations publiques ont eu lieu séance tenante;

CONSIDÉRANT

les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées aux 100, rue des Cervidés, 1757, route 117, 999, rue Labelle, 117 et 118, chemin de Kandahar, 70, rue du Ruisseau-Clair, 2996, chemin de la Chapelle, 1323, rue Labelle et 260, 510, 578-588, 805, 852, 981 et 1002, rue de Saint-Jovite ainsi que pour des terrains non construits situés sur les chemins du Village et de l'Ermitage;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU :

- D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme de la ville de Mont-Tremblant incluses au procès-verbal du 19 mars 2012 portant les numéros CCU12-03-035 à CCU12-03-045, CCU12-03-047 à CCU12-03-051 et CCU12-03-053 à CCU12-03-067;
- D' accepter la demande de dérogation mineure 2012-DM-050 pour l'aménagement d'une aire de stationnement en marge avant sur la rue Émond faisant l'objet de la recommandation CCU12-03-046, conformément au plan de l'arpenteur-géomètre M. Simon Jean, plan 19605, minute 769 et daté du 20 janvier 2012, à la condition suivante :
- que le requérant soit avisé que, conformément à l'article 22 du règlement (2008)-108 régissant les demandes de dérogation mineure, l'acceptation de la dérogation mineure est valide pour une durée de 18 mois, et que si les travaux visés par la demande n'ont pas été exécutés ou ne sont pas en voie d'exécution à l'intérieur de ce délai, une nouvelle demande devra être déposée;
- D' entériner la recommandation CCU12-03-052 (agrandissement au 805, rue de Saint-Jovite) conformément au plan projet d'implantation de l'arpenteur-géomètre M. Daniel Robidoux, numéro 60 262-C, minute 5671, daté du 1^{er} mars 2012 et déposé le 9 mars 2012 ainsi qu'aux élévations réalisées par la firme J.F. Parent architecte portant le numéro de dossier 11-047 et datées du 27 mars 2012, le tout aux conditions suivantes :
- le dépôt d'un plan détaillé pour des aménagements paysagers réalisés de façon professionnelle en cour avant incluant un trottoir distinct devant chaque devanture de porte et en cour latérale droite;
 - le dépôt d'une garantie financière équivalant à 2 % de la valeur du projet (minimum 500 \$, maximum 10 000 \$).

Monsieur le conseiller André David demande que sa dissidence soit notée au livre des procès-verbaux quant aux demandes portant les numéros CCU12-03-039 et CCU12-03-046.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 avril 2012

8.3 Retiré

CM12 04 609

8.4 Offre de vente de terrain - partie du lot 570 canton de De Salaberry - succession Paul Clément

CONSIDÉRANT QUE monsieur Raymond Clément, représentant de la succession Paul Clément offre de vendre à la ville pour 1 \$ un terrain situé en bordure du chemin Clément;

CONSIDÉRANT QU' il serait souhaitable pour la ville d'acquérir ce terrain pour d'éventuels travaux de voirie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'autoriser la signature de l'acte de cession d'une partie du lot 570 canton de De Salaberry, de la succession Paul Clément à la Ville pour la somme de 1 \$, conditionnellement à ce que tous les frais relatifs à la cession soient à la charge du cédant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 04 610

8.5 Offre de vente du 217, chemin Bréard - partie du lot 562 canton de De Salaberry

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 217, chemin Bréard offre de vendre sa propriété à la ville pour 175 000 \$;

CONSIDÉRANT QU' il est très difficile d'y faire des aménagements publics en raison de la profondeur du terrain entre le chemin et le lac et de la topographie du terrain de l'autre côté du chemin;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE refuser l'offre de vente proposée par le propriétaire du 217, chemin Bréard - partie du lot 562 canton de De Salaberry.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6 Retiré

CM12 03 611

8.7 Cession de trois parcelles de terrain - Jancil inc. - précisions

CONSIDÉRANT QUE suite à la résolution 1999-655 de la Municipalité de Mont-Tremblant, la compagnie Jancil inc. a cédé des chemins à l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant et que cette dernière a omis d'inclure trois parcelles de terrains lors de cette cession;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a rectifié la situation par l'adoption de la résolution CM11 05 189 autorisant cette cession;

CONSIDÉRANT QUE l'erreur et les délais sont imputables à la Ville et que tous les ans, le propriétaire a retourné son compte de taxes indiquant que ces terrains devaient appartenir à la ville;

EN CONSÉQUENCE,



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 avril 2012

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'ajouter à la fin de la résolution CM11 05 189 la précision suivante :

« Cette acquisition comporte la prise en charge par la Ville, des taxes municipales non acquittées en regard des parcelles, pour la période entre l'autorisation donnée par l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant et la date de la signature des actes. ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 04 612

8.8 Le Franceschini - entente cadre - demande de modification

CONSIDÉRANT QU' une entente cadre est intervenue le 10 novembre 2008 entre la Ville et 3054136 Nova Scotia Company pour la réalisation du développement de l'hôtel-spa Le Franceschini;

CONSIDÉRANT QU' une demande datée du 26 mars 2012 a été adressée par le promoteur afin de prolonger un délai prévu à l'article 8 de cette entente, délai pendant lequel la Ville s'engagerait à ne pas apporter de modifications à son règlement de zonage qui pourraient compromettre la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT QU' une première prolongation de délai, jusqu'au 30 avril 2012, a été accordée par la résolution CM10 05 190;

CONSIDÉRANT QUE la demande est motivée par la situation économique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE modifier l'entente avec 3054136 Nova Scotia Company de façon à prolonger le délai de 18 mois prévu à l'article 8 de cette entente pour le dépôt d'une demande de permission de PIIA, jusqu'au 30 avril 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM12 04 613

9.1 Location de pelle sur roues - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la location d'une pelle sur roues pour l'entretien des fossés du réseau routier sur le territoire et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et qu'une seule soumission a été reçue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter la soumission de l'entreprise Gauvin Équipement Inc., au taux horaire de 43 \$ pour un montant maximal de 27 520 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-320-00-516), pour la location d'une pelle sur roues avec accessoires en vue de l'entretien des fossés du réseau routier pour un maximum de 640 heures, conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 avril 2012

CM12 04 614

9.2 Mise en place de télémétrie - phase II - contrat

CONSIDÉRANT QUE

la Ville désire procéder à la phase II du projet de mise en place de télémétrie et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant total (taxes en sus)
Philippe Mercier (1994) Inc.	121 722,50 \$
Automation R.L. inc.	217 000,00 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Philippe Mercier (1994) Inc., au montant de 139 950,44 \$, taxes incluses (projet 2011-27), pour la mise en place de télémétrie pour 8 installations d'eau potable et d'eaux usées, conformément aux documents d'appel d'offres, et réparti comme suit :

- 68 435,77 \$ (48,9 %) payable par la réserve d'aqueduc du secteur Mont-Tremblant;
- 19 453,11 \$ (13,9 %) payable par la réserve d'égout du secteur Mont-Tremblant;
- 52 061,56 \$ (37,2 %) payable par la réserve d'égout du secteur Saint-Jovite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 04 615

9.3 Demande de certificat d'autorisation auprès du MDDEP - aire de concassage - 109, chemin de la Sablière

CONSIDÉRANT QUE

la Ville désire procéder au concassage de résidus de pierre, de béton et d'asphalte se trouvant au 109, chemin de la Sablière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'autoriser le responsable des services techniques de la Ville de Mont-Tremblant à déposer une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP) afin de pouvoir procéder à des activités de concassage de résidus de pierre, de béton et d'asphalte se trouvant sur un terrain lui appartenant situé au 109, chemin de la Sablière.

Si le MDDEP le requiert, la Ville s'engage à transmettre, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité en lien avec l'autorisation accordée.

La présente demande est conditionnelle à l'émission par la Municipalité régionale de comté des Laurentides d'une attestation de conformité à la réglementation municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

CM12 04 616

10.1 Comité organisateur d'événements en environnement - mandats

CONSIDÉRANT QUE

le mandat des membres nommés sur le Comité organisateur d'événements en environnement a pris fin le 25 janvier 2012;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 avril 2012

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE renouveler les mandats des membres du Comité organisateur d'événements en environnement pour une période de 2 ans, soit du 26 janvier 2012 au 25 janvier 2014 comme suit :

- Madame Thérèse Barrette, conseillère;
- Monsieur Pierre Bourget, président;
- Monsieur Luc Richard;
- Madame Isabelle Charest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 04 617

10.2 Achat de barils récupérateurs d'eau de pluie

CONSIDÉRANT QUE la Politique de l'eau de la Ville, adoptée en septembre 2007, stipule dans sa recommandation R-43 que : « *La Ville devrait se doter de programme de subvention en ce qui concerne les équipements domestiques d'économie de l'eau.* »;

CONSIDÉRANT QU' à l'instar d'autres villes du Québec, la distribution de récupérateurs d'eau de pluie est jugée comme étant une excellente mesure servant à diminuer la consommation d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé une soumission pour 50 récupérateurs à 3 firmes et les prix sont les suivants :

Compagnie	Prix (taxes en sus)
Alter Éco/Mon Jardin Vert	2 800 \$
Les Ateliers Vélo Vert Inc.	2 950 \$
Nova Envirocom	3 150 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser l'acquisition de 50 barils récupérateurs d'eau de pluie de modèle « Écoplue » de la firme Alter Éco/Mon Jardin Vert au montant de 3 219,30 \$, taxes incluses (poste budgétaire 02-470-00-649), et que la Ville les distribue aux propriétaires qui en feront la demande, au montant de 20 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 04 618

10.3 Achat de composteurs

CONSIDÉRANT QUE la Ville juge important de réduire la quantité de déchets à enfouir au site d'enfouissement sanitaire régional de Rivière-Rouge tel que prévu au plan de gestion des matières résiduelles de la MRC des Laurentides, et que pour ce faire, la distribution de composteurs domestiques aux citoyens qui en font la demande est un excellent moyen;

EN CONSÉQUENCE,



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 avril 2012

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser l'acquisition de 50 composteurs de modèle « Machine à terre » pour une somme maximale de 2 775 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-451-10-695), et que la Ville les distribue aux propriétaires qui en feront la demande, au montant de 30,52 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Culture et loisirs

CM12 04 619

11.1 Préservation Lac-Tremblant-Nord - entente

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de conclure une entente concernant l'utilisation de la rampe de mise à l'eau de la marina de Lac-Tremblant-Nord pour la saison 2012;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente avec Préservation Lac-Tremblant-Nord pour l'utilisation de la rampe de mise à l'eau de la marina de Lac-Tremblant-Nord et de verser la somme de 30 441,40 \$, taxes en sus, pour la saison 2012 (poste budgétaire 02-701-40-970).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 04 620

11.2 Sainte-Agathe-des-Arts - résolution d'appui

CONSIDÉRANT QUE Sainte-Agathe-des-Arts désire être reconnu officiellement par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine comme diffuseur pluridisciplinaire dans le cadre du programme *Soutien à la diffusion des arts de la scène*;

CONSIDÉRANT la demande d'appui à cet effet adressée à la Ville par l'organisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'appuyer les démarches de Sainte-Agathe-des-Arts pour obtenir la reconnaissance du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine comme diffuseur pluridisciplinaire dans le cadre du programme *Soutien à la diffusion des arts de la scène*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie

14. Rapport



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 avril 2012

15. Acceptation de la correspondance

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt des correspondances suivantes :

- 15.1 MRC des Laurentides - règlement 266-2012 concernant l'organisation d'un service de transport en commun intermunicipal - règlement 265-2012 modifiant le schéma d'aménagement révisé.

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CM12 04 621

19. Levée de la séance

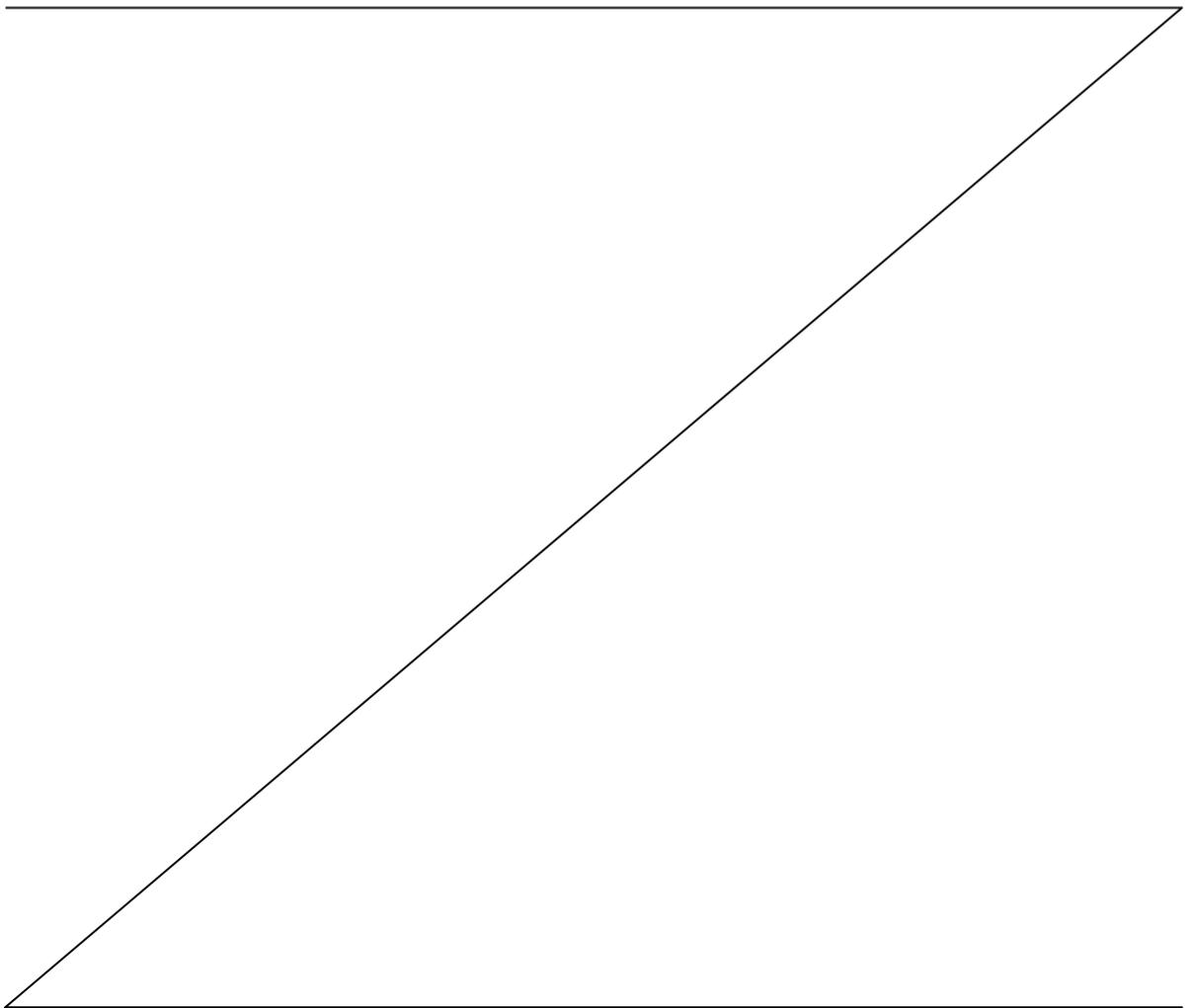
Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 21 h 13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire suppléant

Marie Lanthier
Greffière adjointe





**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 mai 2012

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de la ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **8 mai 2012 à 15 h 15**, à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absence : Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6

Est également présente la greffière adjointe.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour;
4. MRC des Laurentides - entente intermunicipale;
5. Réfection d'une section du parc linéaire - contrat;
6. Deuxième période de questions;
7. Levée de la séance extraordinaire.

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière adjointe certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CM12 05 622

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 mai 2012

CM12 05 623

4. MRC des Laurentides - entente intermunicipale

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides détient un bail avec le gouvernement du Québec pour une partie de l'emprise ferroviaire désaffectée, notamment appelé le Parc Linéaire;

CONSIDÉRANT QU' en prévision des événements Ironman, certains travaux sont requis afin de permettre aux athlètes d'utiliser un tronçon du Parc Linéaire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire conclure une entente intermunicipale visant à permettre que la Ville de Mont-Tremblant réalise pour et aux frais de la MRC des Laurentides des travaux sur un tronçon du Parc Linéaire situé sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la signature d'une entente à intervenir avec la MRC des Laurentides pour la réalisation de travaux sur un tronçon du Parc Linéaire situé sur le territoire de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 05 624

5. Réfection d'une section du parc linéaire - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la fourniture et pose de poussière de pierre sur un tronçon du parc linéaire et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Asphalte Bélanger Inc.	163 000,00 \$
Excavation Claude Boivin & Fils inc.	181 765,00 \$
Sintra Inc.	182 750,00 \$
MBN Construction inc.	188 655,06 \$
Asphalte Desjardins Inc.	270 661,25 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Asphalte Bélanger Inc., au montant de 163 000 \$, taxes en sus (projet 2012-56) pour la fourniture et la pose de poussière de pierre sur le tronçon du parc linéaire situé entre la Montée Ryan et le chemin Plouffe en vue de la tenue des événements Ironman, conformément aux documents d'appel d'offres TP-2012-21, l'ensemble des frais étant remboursés à la Ville de Mont-Tremblant en conformité avec les dispositions de l'entente conclue à cet effet entre la MRC des Laurentides et la Ville de Mont-Tremblant, sauf un montant de 30 000 \$, payable par le surplus libre accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 mai 2012

6. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CM12 05 625

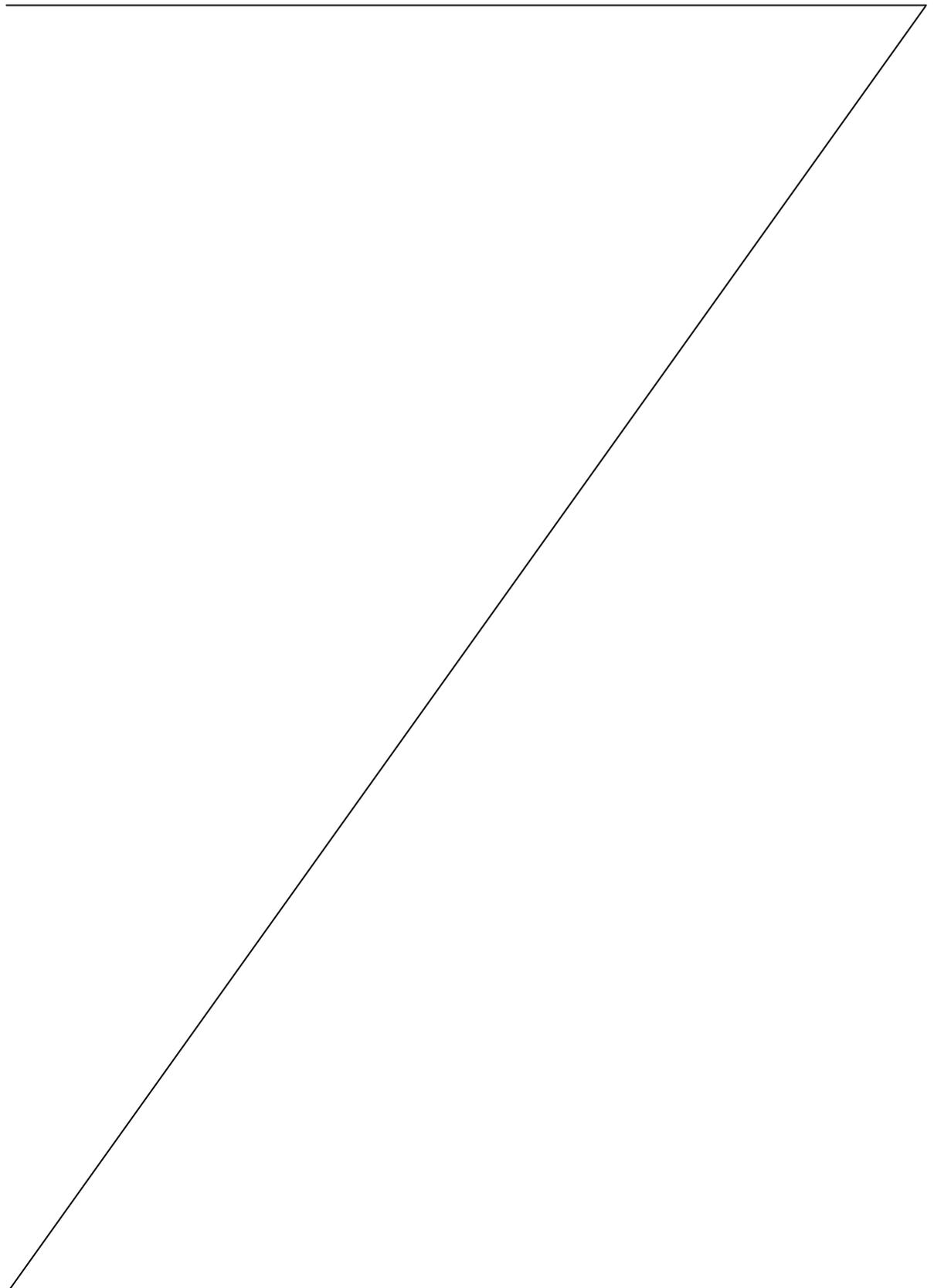
7. Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 15 h 30.

Pierre Pilon
Maire

Marie Lanthier
Greffière adjointe





**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mai 2012

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **14 mai 2012 à 19 h 30**, à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absence : Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1

Sont également présentes la directrice générale et la greffière adjointe.

ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
- 3. Procès-verbal**
 - 3.1 Séance du 10 avril 2012;
- 4. Règlements**
 - 4.1 Règlement modifiant le règlement sur le régime de retraite des policiers et policières de la ville de Mont-Tremblant - avis de motion;
 - 4.2 Règlement (2012)-A-15-3 modifiant le règlement sur la paix publique, la circulation et le stationnement - adoption;
- 5. Administration**
 - 5.1 Destruction annuelle des documents - Cour municipale;
 - 5.2 Numérisation des documents - contrat;
 - 5.3 Confirmation de mandat;
 - 5.4 Appel d'un jugement de la Cour municipale - mandat de services professionnels;
 - 5.5 Tournoi de golf bénéfique - participation;
 - 5.6 Fiducie du Domaine St-Bernard - nomination;
- 6. Ressources humaines**
 - 6.1 Embauche d'un assesseur patronal;
 - 6.2 Recrutement d'un directeur général - mandat de services professionnels;
 - 6.3 Modifications apportées à la *Politique à caractère social*;
 - 6.4 Nomination au poste de directeur du Service de police et abolition de poste;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mai 2012

- 6.5 Affectation intérimaire d'un cadre :
 - 6.5.1 Poste de greffier;
 - 6.5.2 Poste de greffier adjoint;
 - 6.6 Embauche temporaire de journaliers/chauffeurs/opérateurs;
 - 6.7 Embauche temporaire d'un préposé à l'entretien des immeubles et équipements;
 - 6.8 Embauche temporaire d'une secrétaire - Service de police;
 - 6.9 Embauche temporaire de policiers;
 - 6.10 Embauche du responsable surveillant-sauveteur plage;
- 7. Gestion financière**
- 7.1 Liste des comptes à payer;
 - 7.2 Liste des engagements;
 - 7.3 Dépôt de l'état des résultats pour la période du 1er janvier au 31 mars 2012;
- 8. Urbanisme**
- 9. Travaux publics**
- 9.1 Acquisition d'une benne à asphalte - contrat;
 - 9.2 Acquisition de bouées de restriction - contrat;
 - 9.3 Nouvel hôtel de ville - fourniture et plantation de végétaux - contrat;
 - 9.4 Fourniture de produits pétroliers - renouvellement de contrat;
 - 9.5 Déneigement des entrées piétonnières des édifices municipaux et abribus - renouvellement de contrat;
 - 9.6 Entretien et tonte de la pelouse - renouvellement de contrat;
- 10. Environnement**
- 11. Culture et loisirs**
- 12. Police**
- 12.1 Camp de vacances « Apprentis policiers » - parrainage de jeunes;
 - 12.2 Commutateurs réseau hôtel de ville et service de police - contrat;
- 13. Incendie**
- 14. Rapport**
- 14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 14 mai 2012.
- 15. Acceptation de la correspondance**
- 16. Affaires nouvelles**
- 17. Période d'intervention des membres du conseil**
- 18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 19. Levée de la séance**



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mai 2012

CA12 05 424

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CA12 05 425

3.1 Séance du 10 avril 2012

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 10 avril 2012, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CA12 05 426

4.1 Règlement modifiant le règlement sur le régime de retraite des policiers et policières de la ville de Mont-Tremblant - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Jean Grégoire à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement modifiant le règlement (2011)-A-30 sur le régime de retraite des policiers et policières de la ville de Mont-Tremblant.

CA12 05 427

4.2 Règlement (2012)-A-15-3 modifiant le règlement sur la paix publique, la circulation et le stationnement - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Jean Grégoire à la séance du 10 avril 2012;

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2012)-A-15-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA PAIX PUBLIQUE, LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

14 mai 2012

5. Administration

CA12 05 428

5.1 Destruction annuelle des documents - Cour municipale

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de procéder à la destruction annuelle des documents de la Cour municipale en application du calendrier de conservation en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser la destruction des dossiers de la Cour municipale dont l'échéance de conservation est l'année 2012 selon la liste préparée par le Service du greffe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 05 429

5.2 Numérisation de documents - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la numérisation de certains documents afin d'en faciliter le classement et la consultation et d'en assurer une meilleure protection;

CONSIDÉRANT QUE le Service du greffe a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix (taxes en sus)
GROUPE TACT (SIGEDOC)	40 625 \$
GESTAR	70 550 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Groupe TACT (SIGEDOC), au montant de 40 625 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-140-00-419), pour la numérisation de 250 boîtes de documents à conservation permanente, dont environ 300 plans.

L'attribution du contrat est conditionnelle à la réception de la déclaration du soumissionnaire (Annexe C) conformément à la *Politique de gestion contractuelle*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 05 430

5.3 Confirmation de mandat

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a été appelée dans le cadre de l'examen du dossier 700216-124 à requérir des consultations juridiques;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur Luc Brisebois



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mai 2012

ET RÉSOLU QUE le mandat confié par la directrice générale au cabinet Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et Associés, s.e.n.c.r.l., soit confirmé et que ce cabinet soit mandaté pour faire prévaloir les intérêts de la Ville de Mont-Tremblant dans ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 05 431

5.4 Appel d'un jugement de la Cour municipale - mandat de services professionnels

CONSIDÉRANT QUE le 20 février 2012, le juge de la Cour municipale a rendu un jugement dans le dossier 11-00099-6;

CONSIDÉRANT QUE le 16 mars 2012, le défendeur a produit au greffe de la Cour supérieure une inscription d'appel de sa condamnation et qu'il est nécessaire de produire une comparution dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE mandater la firme Dubé, Guyot, avocats, au taux horaire de 120 \$, en plus des déboursés, aux fins de représenter la Ville devant la Cour supérieure pour cette cause.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 05 432

5.5 Tournoi de golf bénéfique - participation

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille représente la Ville au souper du tournoi de golf de la Chambre de commerce de Mont-Tremblant qui aura lieu le 6 juin 2012 et d'acheter un billet au montant de 80 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-110-01-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 05 433

5.6 Fiducie du Domaine Saint-Bernard - nomination

CONSIDÉRANT QUE la Ville, à titre de constituante de la Fiducie du Domaine Saint-Bernard, doit procéder à la nomination de fiduciaires;

CONSIDÉRANT QU' un siège est vacant suite au départ de monsieur René Héroux;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE monsieur Guy M. Pressault soit nommé à titre de fiduciaire de la Fiducie du Domaine Saint-Bernard pour une période de quatre ans, soit du 15 mai 2012 au 14 mai 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mai 2012

6. Ressources humaines

CA12 05 434

6.1 Embauche d'un assesseur patronal

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de nommer un assesseur pour représenter la Ville de Mont-Tremblant au cours de l'audition du différend et du délibéré de l'arbitre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'utiliser les services de M^e Louis Béland de l'étude Dufresne, Hébert, Comeau, Avocats au taux horaire de 225 \$, taxes en sus, afin de représenter la Ville lors de l'arbitrage de différends avec le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 05 435

6.2 Recrutement d'un directeur général - mandat de services professionnels

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder au recrutement d'un directeur général;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU DE mandater le Centre de ressources municipales en relation du travail et ressources humaines (CRM) pour le recrutement d'un directeur général, pour un montant forfaitaire de 14 378 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-160-00-416), conformément à l'offre de services reçue le 20 avril 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 05 436

6.3 Modifications apportées à la *Politique à caractère social*

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier la *Politique à caractère social* adoptée le 28 mai 2001 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE modifier les articles 4 et 5 de la *Politique à caractère social* qui traitent respectivement des années de service continu et du départ des membres du conseil et de la retraite des membres de son personnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 05 437

6.4 Nomination au poste de directeur du Service de police et abolition de poste

CONSIDÉRANT QUE le poste de directeur du Service de police est dépourvu d'un titulaire permanent et qu'il est actuellement comblé de façon intérimaire par monsieur Jean Desjardins, directeur adjoint gendarmerie et centre d'urgence 911;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mai 2012

Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU DE procéder à la nomination de monsieur Jean Desjardins au poste de directeur du Service de police en date du 14 mai 2012 selon les termes et conditions décrits dans le contrat de travail à intervenir. Par conséquent, le poste de directeur adjoint gendarmerie et centre d'urgence 911 est aboli en date du 14 mai 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.5 Affectation intérimaire d'un cadre

CA12 05 438

6.5.1 Poste de greffier

CONSIDÉRANT QUE le poste de greffier est actuellement dépourvu de titulaire;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale de permettre à un cadre d'occuper la fonction de greffier au Service du greffe à titre intérimaire pour la durée de la vacance du poste ou au plus tard jusqu'au 31 décembre 2012;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE procéder à la nomination de madame Marie Lanthier, au poste de greffière par intérim au Service du greffe à compter du 7 mai 2012, selon les termes et conditions décrits à l'amendement de son contrat de travail à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 05 439

6.5.2 Poste de greffier adjoint

CONSIDÉRANT QUE le poste de greffier adjoint est actuellement dépourvu de son titulaire;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale de permettre à un cadre d'occuper la fonction de greffier adjoint au Service du greffe à titre intérimaire pour la durée de la vacance du poste ou au plus tard jusqu'au 31 décembre 2012;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à la nomination de madame Annie Tremblay-Gagnon, au poste de greffière adjointe par intérim au Service du greffe, en plus de son poste actuel de greffière de la Cour municipale, à compter du 7 mai 2012, selon les termes et conditions décrits à l'amendement de son contrat de travail à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 05 440

6.6 Embauche temporaire de journaliers/chauffeurs/opérateurs

CONSIDÉRANT le surcroît de travail et le remplacement de vacances;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de messieurs Guylain Perreault, Raymond Lachaine et Michel Ouimet à titre de journalier/chauffeur/opérateur pour



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mai 2012

une période maximale de 3 840 heures à compter du 16 mai 2012 et selon les termes et conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 05 441 6.7 Embauche temporaire d'un préposé à l'entretien des immeubles et équipements

CONSIDÉRANT le surcroît de travail et le remplacement de vacances;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de monsieur René Gauthier à titre de préposé à l'entretien des immeubles et équipements pour une période maximale de 1 040 heures selon les termes et conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 05 442 6.8 Embauche temporaire d'une secrétaire - Service de police

CONSIDÉRANT le surcroît de travail;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de madame Véronique Piché-Paquette à titre de secrétaire - Service de police pour une période maximale de 700 heures selon les termes et conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 05 443 6.9 Embauche temporaire de policiers

CONSIDÉRANT QU' en raison de congés de maternité, du surcroît de travail en période estivale et de la venue prochaine des épreuves sportives de renommée nationale et internationale, le demi Ironman et l'Ironman;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de :

- Monsieur Guillaume Desjardins à compter du 16 mai 2012 pour une durée maximale de 20 semaines;
- Messieurs Sébastien Loïselle, Samuel Plamondon, Alexandre Talbot et mesdames Andréanne Gagné, Marie-Ève Paquet et Stéphanie Savoie à compter du 22 mai 2012 pour une durée maximale de 20 semaines;
- Messieurs Simon Leclair et Cédric Kelly à compter du 22 mai 2012 pour une durée maximale de 16 semaines;
- Monsieur Marc-Olivier Paquette, conditionnellement à la réussite de sa formation à l'École nationale de police du Québec prévue le 8 juin 2012, à compter du 11 juin 2012 pour une durée de 20 semaines;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mai 2012

Le tout selon les termes et conditions de la convention collective applicable.

Ces embauches sont conditionnelles à la réussite de l'enquête pré-embauche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 05 444 6.10 Embauche du responsable surveillant-sauveteur plage

CONSIDÉRANT l'affichage du poste.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Kim Paulin à titre de responsable surveillant-sauveteur au Service de la culture et des loisirs pour l'été 2012, au taux horaire de 17 \$ pour une période maximale de 480 heures.

Cette embauche est conditionnelle à l'obtention d'une preuve de fréquentation dans une institution scolaire reconnue pour l'année entière en cours et de la détention d'une carte sauveteur national plage valide.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA12 05 445 7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois d'avril 2012 au montant de 249 414,43 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 05 446 7.2 Liste des engagements

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 53 789,90 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 05 447 7.3 Dépôt de l'état des résultats pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2012

Conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, la trésorière dépose l'état des activités financières pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2012.

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accepter le dépôt de l'état des résultats pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme



Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

14 mai 2012

9. Travaux publics

CA12 05 448

9.1 Acquisition d'une benne à asphalte - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'acquisition d'une benne à asphalte et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant total (taxes en sus)
Équipements Lourds Papineau	31 217,56 \$
Les Machineries St-Jovite Inc.	32 284,70 \$
Michel Gohier Ltée	33 771,47 \$
W. Côté & Fils Ltée	46 569,08 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Équipements Lourds Papineau au montant de 31 217,56 \$, taxes en sus (projet 2012-15), payable par le fonds de roulement et remboursable par le fonds d'administration sur une période de 3 ans, pour l'achat d'une benne à asphalte, conformément aux documents d'appel d'offres TP-2012-22.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 05 449

9.2 Acquisition de bouées de restriction - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la mise en place de bouées de restriction au lac Tremblant et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et qu'une seule soumission a été reçue;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q. c. E-20.001, permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce droit d'opposition par résolution de son conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU, sous réserve du droit d'opposition précité, d'accepter la soumission de l'entreprise Nordak Marine inc. au montant de 25 080 \$, taxes en sus (projet 2012-44), dont 18 000 \$ provenant du surplus libre accumulé, pour l'achat de bouées de restriction pour le lac Tremblant, conformément aux documents d'appel d'offres TP-2012-12 et conditionnellement à l'obtention d'une aide financière dans le cadre du programme de la politique nationale de la ruralité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mai 2012

CA12 05 450

9.3 Nouvel hôtel de ville - fourniture et plantation de végétaux - contrat

CONSIDÉRANT QUE

la Ville désire procéder à la mise en place de végétaux pour l'aménagement paysager du nouvel hôtel de ville et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant total (taxes en sus)
LeVert Paysage	28 337,80 \$
Créations Aqua Terra inc.	32 278,00 \$
Les Entreprises Bernard Sigouin Inc.	32 329,50 \$
Jardins Passion	38 292,00 \$
Paysagistes Northland Inc.	39 365,00 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise LeVert Paysage au montant de 28 337,80 \$, taxes en sus (projet 2012-02), payable par le surplus affecté par les résolutions CA12 01 340 et CM12 01 491, pour la fourniture et la plantation de végétaux constituant l'aménagement paysager au nouvel hôtel de ville, conformément aux documents d'appel d'offres TP-2012-27.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 05 451

9.4 Fourniture de produits pétroliers - renouvellement de contrat

CONSIDÉRANT QUE

le Service des travaux publics a procédé en 2010 à un appel d'offres public pour l'achat de produits pétroliers avec périodes additionnelles optionnelles de renouvellement pour les années 2011-2012 et 2012-2013;

CONSIDÉRANT QUE

le contrat a été donné à l'entreprise Les Pétroles Sonic par la résolution CA10 06 150 et que la Ville doit signaler son intention de renouvellement pour 2012-2013;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE renouveler le contrat de l'entreprise Les Pétroles Sonic pour la fourniture de produits pétroliers pour la période 2012-2013 commençant le 1^{er} juillet 2012, pour un montant total approximatif de 322 678,84 \$, taxes en sus, le tout selon la proposition faite par ce dernier conformément aux documents d'appel d'offres 2010-28 (l'ensemble des coûts assumé par les différents postes budgétaires affectés et payable par le fonds d'administration) :

Produit	Commission \$/litre
Huile à chauffage	0,0250
Biodiesel clair B5 (- 25°C)	0,0450
Biodiesel clair B5 (- 40 °C)	0,0450
Pétrodiesel coloré (LS Diesel)	0,0380

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mai 2012

CA12 05 452

9.5 Dénéigement des entrées piétonnières des édifices municipaux et abribus - renouvellement de contrat

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé en 2010 à un appel d'offres public pour le déneigement des entrées piétonnières des différents édifices municipaux, des abribus se trouvant sur le réseau de transport en commun ainsi que de la passerelle du ruisseau Clair avec périodes additionnelles optionnelles de renouvellement pour les saisons 2011-2012 et 2012-2013;

CONSIDÉRANT QUE le contrat a été donné à l'entreprise Transactions Directes P.G.C. inc. par la résolution CA10 09 236 et que la ville doit signaler son intention de renouvellement avant le 1^{er} juillet qui précède chacune des périodes additionnelles du contrat tel que stipulé au document d'appel d'offres 2010-35;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE renouveler le contrat de l'entreprise Transactions Directes P.G.C. inc, au montant de 15 050 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-xxx-xx-495), pour le déneigement des entrées piétonnières des différents édifices municipaux, de la passerelle du ruisseau Clair et des 11 abribus pour la période du 15 octobre 2012 au 15 mai 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 05 453

9.6 Entretien et tonte de la pelouse - renouvellement de contrat

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé en 2010 à un appel d'offres public pour l'entretien et tonte de la pelouse de différents parcs et espaces verts de son territoire avec périodes additionnelles optionnelles de renouvellement pour les années 2011 et 2012;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Les Embellissements Floracom Inc. a été mandatée par la résolution CA10 03 072;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit signaler son intention de renouvellement pour chacune des périodes additionnelles du contrat tel que stipulé au document d'appel d'offres 2009-54;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE renouveler le contrat de l'entreprise Les Embellissements Floracom Inc., au montant de 42 508,16 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-50-447), pour l'entretien et la tonte de la pelouse pour l'année 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mai 2012

12. Police

CA12 05 454

12.1 Camp de vacances « Apprentis policiers » - parrainage de jeunes

CONSIDÉRANT QU' un comité a été mis en place pour l'élaboration d'une Politique Jeunesse et d'un plan d'action quinquennal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil et le Service de police reconnaissent la difficulté d'attirer les jeunes de Mont-Tremblant à la carrière de policier et souhaite parrainer 4 jeunes ayant démontré un comportement social exemplaire et promouvoir la carrière policière auprès de nos jeunes;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds des produits de la criminalité vise la prévention de la criminalité et l'encouragement à un comportement social exemplaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser le Service de police à parrainer 4 jeunes, de 11 à 12 ans, des écoles primaires de Mont-Tremblant, pour participer à un Camp de vacances « Apprentis policiers », au coût total de 2 380 \$, taxes en sus, payable par le Fonds des produits de la criminalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 05 455

12.2 Commutateurs réseau hôtel de ville et service de police - contrat

CONSIDÉRANT QUE le Service de police a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition de commutateurs réseau pour l'hôtel de ville et le service de police et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Prix (taxes en sus)
Insight Canada inc.	43 889,00 \$
Softchoice Corporation	46 501,72 \$

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q. c. E-20.001, permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce droit d'opposition par résolution de son conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU, sous réserve du droit d'opposition précité, d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Insight Canada inc. pour l'acquisition de commutateurs réseau, incluant le service professionnel d'entretien, au montant de 43 889 \$, taxes en sus, réparti de la façon suivante :



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mai 2012

- 3 375 \$, taxes en sus (projet 2009-242);
- 36 375 \$, taxes en sus (projet 2012-01), dont 18 090 \$ provenant du surplus accumulé de la Ville et 18 285 \$ provenant du surplus accumulé de l'agglomération;
- 4 139 \$, taxes en sus (02-130-00-529).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 14 mai 2012

La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 14 mai 2012 conformément à l'article 13 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA12 05 456

19. Levée de la séance

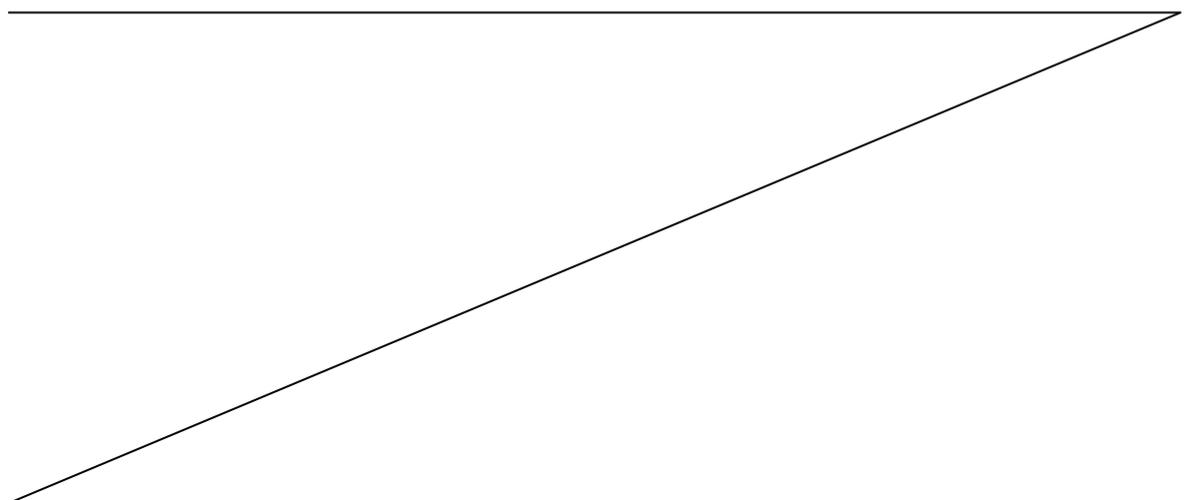
Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20 h 04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire suppléant

Marie Lanthier
Greffière adjointe





**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mai 2012

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **14 mai 2012 à 20 h 18**, à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6,
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absence : Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1

Sont également présentes la directrice générale et la greffière adjointe.

ORDRE DU JOUR

Assemblée publique de consultation en regard des projets de règlement suivants :

- I. **Règlement (2012)-100-10 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement au plan 15 - aires d'affectation du périmètre d'urbanisation - secteur de Saint-Jovite et autres dispositions;**
- II. **Règlement (2012)-102-23 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions;**
- III. **Règlement (2012)-106-6 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 par l'agrandissement du secteur 13 et l'ajout d'objectifs et de critères d'évaluation.**

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
3. **Procès-verbaux**
 - 3.1 Séance du 10 avril 2012;
 - 3.2 Séance extraordinaire du 8 mai 2012;
4. **Règlements**
 - 4.1 Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 245 000 \$ pour la réfection et l'asphaltage du chemin de l'Horizon et des Ancêtres - avis de motion;
 - 4.2 Règlement (2012)-102-23 modifiant le règlement de zonage relativement à diverses dispositions - adoption du second projet de règlement;
 - 4.3 Règlement (2012)-106-6 modifiant le règlement de plan d'implantation et d'intégration architectural par l'agrandissement du secteur 13 et l'ajout d'objectifs et de critères d'évaluation - adoption;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mai 2012

5. Administration

- 5.1 Conseil d'administration de l'organisme « Les Habitations du Ruisseau noir » - nomination;
- 5.2 Bureau d'Emploi Québec sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant;
- 5.3 Paroisse Saint-Jovite - Noces paroissiales - vin d'honneur;
- 5.4 Politique nationale de ruralité / volet régional - demande d'aide financière;
- 5.5 Demandes de dons et de commandites - attribution;

6. Ressources humaines

7. Gestion financière

- 7.1 Liste des comptes à payer;
- 7.2 Liste des engagements;
- 7.3 Dépôt de l'état des résultats pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2012;
- 7.4 Assurance en responsabilité civile pour le parc de rouli-roulant - contrat;

8. Urbanisme

- 8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures :
 - 8.1.1 2807, chemin du Village - augmentation de la hauteur d'une clôture et empiètements en rive;
 - 8.1.2. 40, chemin des Deux-Criques - empiètement en marge latérale;
 - 8.1.3 213, chemin des Boisés - empiètements en rive et réduction de la distance avec la ligne des hautes eaux;
 - 8.1.4 24, rue Labonté - implantation d'une remise en cour avant;
 - 8.1.5 619, rue de la Plantation - ajout d'un étage à un garage;
 - 8.1.6 Rue Lavigne - réduction de la largeur d'une rue et augmentation de sa pente;
 - 8.1.7 1829, chemin du Village - empiètement en marge latérale et aire de stationnement;
- 8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 16 avril 2012;
- 8.3 Offre de vente d'un terrain - lot 3 279 228 du cadastre du Québec;
- 8.4 Demande de modification au règlement de zonage - zone RC-400;
- 8.5 Entente de 1992 avec Station Mont Tremblant - modification;
- 8.6 Résidences de tourisme - mandat de services professionnels;

9. Travaux publics

- 9.1 Ministère des Transports du Québec - demande d'élargissement de l'emprise de la Route 327;
- 9.2 Demande d'aide financière - mise à jour du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - Phase II;
- 9.3 Réfection de l'église Sacré-Cœur-de-Jésus - contrat;
- 9.4 Mise à niveau du poste de refoulement du lac Mercier - acceptation finale des travaux;
- 9.5 Événement Ironman - location et installation - contrats :
 - 9.5.1 Signalisation routière;
 - 9.5.2 Barricades de type Modu-Loc;
- 9.6 Bail d'accès public et de marina au lac Tremblant - autorisation de signatures;
- 9.7 Réalisation de travaux d'amélioration au site du lac Boisseau;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mai 2012

10. Environnement

- 10.1 Acceptation rapports Climat-Municipalité;
- 10.2 Location de deux véhicules - stagiaires;
- 10.3 Caractérisation des installations septiques non conformes - contrat;
- 10.4 Projet de suivi limnologique - mandat;

11. Culture et loisirs

- 11.1 Acquisition de tables et de chaises - église Sacré-Cœur-de-Jésus;
- 11.2 Confection et installation de l'habillage de scène et de salle de l'église Sacré-Cœur-de-Jésus - contrat;
- 11.3 Club de vélo Mont-Tremblant - demande d'autorisation d'événement et de soutien technique;
- 11.4 Cyclo 200 - autorisation de passage;
- 11.5 Salle Alphonse-Desjardins - contrat de surveillance d'expositions;
- 11.6 Baseball mineur à Sainte-Agathe-des-Monts - remboursement des frais de non résidence;
- 11.7 Triathlon Mont-Tremblant - demande d'autorisation d'événement et de soutien technique.

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

Assemblée de consultation publique

La présente assemblée publique de consultation a été dûment convoquée par avis public donné conformément à la loi, le 25 avril 2012. Elle est tenue en regard des projets de règlement mentionnés ci-dessous. Madame Geneviève Demers, coordonnatrice de la construction, de l'inspection et des services aux citoyens est présente pour expliquer, de façon générale, la portée de ces projets de règlements.

I. Règlement (2012)-100-10 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement au plan 15 - aires d'affectation du périmètre d'urbanisation - secteur de Saint-Jovite et autres dispositions

Ce projet vise à :

- préciser les conditions où une industrie peut être autorisée à l'extérieur d'un secteur industriel;
- agrandir l'aire d'affectation « Commerciale artérielle » à même une partie de l'aire d'affectation « Résidentielle faible densité » dans le secteur de l'intersection de la rue de Saint-Jovite et de la montée Kavanagh.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mai 2012

Aucun article de ce projet de règlement ne contient de disposition susceptible d'approbation référendaire.

Questions du public : aucune question n'est posée.

II. Règlement (2012)-102-23 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions

Ce projet vise à :

- ajuster les définitions de « Maison de pension » et de « Pilotis »;
- autoriser des usages complémentaires aux usages reliés à la foresterie;
- ajuster les dispositions des bâtiments accessoires à l'usage résidentiel;
- modifier les dispositions sur la sécurité des remblais;
- autoriser les clôtures, haies, murs et murets en cour avant d'un commerce;
- modifier la disposition sur le calcul du nombre de cases de stationnement pour un usage commercial, public ou communautaire;
- ajuster le titre de certains articles;
- clarifier les types d'enseigne prohibée;
- clarifier le calcul de la superficie des enseignes;
- préciser les matériaux et l'éclairage autorisés pour une enseigne dans certaines zones;
- ajuster les dispositions applicables sur la bande de protection d'un corridor de signature;
- autoriser la clôture à neige, sous condition, dans un ravage de cerfs de Virginie;
- autoriser l'usage « Fabrication de la bière (microbrasserie) » dans la zone RF-344 (secteur de la rue Saint-Roch);
- ajuster la grille de zonage TM-934 (secteur du chemin de la Paroi);
- ajuster la densité de la zone RA-109 (secteur du chemin de l'Horizon);
- agrandir les limites de la zone CA-463 à même une partie de la zone RA-457 (secteur de l'intersection de la rue de Saint-Jovite et de la montée Kavanagh);
- autoriser les bureaux administratifs de la classe C2 pour la zone RC-400 (secteur de l'intersection des rues Labelle et Piché);
- modifier les limites des zones V-917-1, V-920-1, V-922-1, V-923-1, V-926 et V-932 (secteur du lac Gélinas).

Les articles 1, 2, 4, 5, 8, 9, 12, 23 à 29 de ce règlement contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et les personnes intéressées des zones concernées ou contiguës peuvent demander qu'une ou plusieurs de ces dispositions fasse l'objet d'une approbation référendaire. Plus précisément :

L'article 1 de ce règlement vise toutes les zones autorisant la classe d'usage « commerce d'hébergement (C-8) », de même que toutes les zones où un usage de cette classe est existant et toutes les zones qui leur sont contiguës.

L'article 2 de ce règlement vise toutes les zones autorisant la classe d'usage « Foresterie et sylviculture (A-4) », de même que toutes les zones où un usage de cette classe est existant et toutes les zones qui leur sont contiguës.

L'article 4 de ce règlement vise toutes les zones autorisant le groupe d'usages « Maison mobile (H-5) », de même que toutes les zones où ce groupe d'usages est existant et toutes les zones qui leur sont contiguës.

L'article 5 de ce règlement vise toutes les zones autorisant les classes d'usage « Habitation (H) » et « Villégiature (V) », de même que toutes les zones où un usage de ces classes est existant et toutes les zones qui leur sont contiguës.

L'article 8 de ce règlement vise toutes les zones autorisant la classe d'usage « Commerce (C) », de même que toutes les zones où un usage de cette classe est existant et toutes les zones qui leur sont contiguës.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mai 2012

L'article 9 de ce règlement vise toutes les zones autorisant la classe d'usage « Public et communautaire (P) », de même que toutes les zones où un usage de cette classe est existant et toutes les zones qui leur sont contiguës.

L'article 12 de ce règlement vise la zone concernée TO-803 qui représente le secteur du chemin du Versant-Soleil de même que toutes les zones qui lui sont contiguës.

L'article 23 de ce règlement vise la zone concernée RF-344 qui représente le secteur de la rue Saint Roch de même que toutes les zones qui lui sont contiguës.

L'article 24 de ce règlement vise la zone concernée TM-934 qui représente le secteur du chemin de la Paroi de même que toutes les zones qui lui sont contiguës.

L'article 25 de ce règlement vise la zone concernée RA-109 qui représente le secteur du chemin de l'Horizon de même que toutes les zones qui lui sont contiguës.

Les articles 26 et 28 de ce règlement visent les zones concernées CA-463 et RA-457 qui représentent le secteur de l'intersection de la rue de Saint-Jovite et de la montée Kavanagh de même que toutes les zones qui leur sont contiguës.

L'article 27 de ce règlement vise la zone concernée RC-400 qui représente le secteur de l'intersection des rues Labelle et Piché de même que toutes les zones qui lui sont contiguës.

L'article 29 de ce règlement vise les zones concernées V-917-1, V-920-1, V-922-1, V-923-1, V-926 et V-932, de même que toutes les zones qui leur sont contiguës.

Toute demande doit indiquer la disposition qui fait l'objet de la requête ainsi que la zone d'où elle provient. Elle doit être signée dans le cas où il y a plus de 21 personnes intéressées (habiles à voter) dans la zone par au moins 12 d'entre elles, ou dans le cas contraire, par au moins la majorité d'entre elles.

La demande doit être reçue par la municipalité au plus tard le 8^e jour qui suit celui où est publié l'avis prévu par l'article 132 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lequel paraîtra dans une prochaine édition du journal Point de Vue Mont-Tremblant.

Questions du public : aucune question n'est posée.

III. Règlement (2012)-106-6 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 par l'agrandissement du secteur 13 et l'ajout d'objectifs et de critères d'évaluation

Ce projet de règlement vise à ajuster les limites du PIIA-13 - Corridors de commerces structurants, sur les limites du nouveau projet commercial situé à l'intersection de la rue de Saint-Jovite et de la montée Kavanagh.

Aucun article de ce projet de règlement ne contient de disposition susceptible d'approbation référendaire.

Madame Demers indique que pour l'adoption des seconds projets de règlements visés à la présente consultation publique, une correction sera apportée au règlement (2012)-102-23 afin que l'article 1643 du règlement de zonage (2008)-102 soit modifié par l'ajout des mots « ou de tout autre élément lumineux similaire » à la suite des mots « filigrane néon ».

Questions du public : aucune question n'est posée.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mai 2012

CM12 05 626

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbaux

CM12 05 627

3.1 Séance du 10 avril 2012

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 10 avril 2012 en modifiant la résolution CM12 04 602 et son annexe par le remplacement de la date d'entrée en vigueur « le 13 mai 2012 » par « le 22 mai 2012 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 05 628

3.2 Séance extraordinaire du 8 mai 2012

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 8 mai 2012, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CM12 05 629

4.1 Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 245 000 \$ pour la réfection et l'asphaltage du chemin de l'Horizon et des Ancêtres - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance un règlement décrétant un emprunt et une dépense de 245 000 \$ pour la réfection et l'asphaltage du chemin de l'Horizon et des Ancêtres.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mai 2012

CM12 05 630

4.2 Règlement (2012)-102-23 modifiant le règlement de zonage relativement à diverses dispositions - adoption du second projet de règlement

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter le second projet de règlement (2012)-102-23 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 05 631

4.3 Règlement (2012)-106-6 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale par l'agrandissement du secteur 13 et l'ajout d'objectifs et de critères d'évaluation - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à la séance du 10 avril 2012;

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'adopter le règlement (2012)-106-6 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 par l'agrandissement du secteur 13 et l'ajout d'objectifs et de critères d'évaluation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

CM12 05 632

5.1 Conseil d'administration de l'organisme « Les Habitations du Ruisseau noir » - nomination

Abrogée par
la résolution
CM12 06 667

CONSIDÉRANT la démission de madame Isabelle Grenier du conseil d'administration de l'organisme à but non lucratif « Les Habitations du Ruisseau Noir »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accepter la recommandation de l'organisme à l'effet de nommer madame Annie Tremblay-Gagnon membre du conseil d'administration de « Les Habitations du Ruisseau Noir ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 05 633

5.2 Bureau d'Emploi Québec sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT QUE la région cherche à diversifier son économie, créer de nouveaux emplois et protéger le développement de son industrie principale soit le tourisme et qu'un des enjeux majeurs constitue le recrutement et la rétention de la main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT le fort potentiel de croissance de la grande région de Mont-Tremblant et les besoins en main-d'œuvre qui en découlent;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mai 2012

CONSIDÉRANT QUE la ville de Mont-Tremblant est également reconnue comme un pôle important pour la région des Laurentides et qu'elle peut offrir les services de base régionaux pour l'ensemble de la population ainsi que le service aux entreprises;

CONSIDÉRANT QUE selon les principes de base de la *Loi 34*, le ministre a pour mission de soutenir le développement économique et régional en favorisant notamment la coordination et la concertation des différents acteurs des domaines économiques, scientifiques, sociaux et culturels dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique, de développement scientifique, de développement durable et de prise en charge de ce développement par les collectivistes locales et régionales dans le cadre d'un partenariat entre elles et l'État;

CONSIDÉRANT le besoin d'accroître l'efficacité des initiatives visant le développement local et régional en favorisant l'harmonisation, la simplification ainsi que l'accessibilité des services de soutien à l'entrepreneuriat;

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce de Mont-Tremblant est disposée à fournir les espaces de travail aux ressources du Bureau d'emploi à même ses locaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

DE demander au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale d'implanter sur le territoire de la ville de Mont-Tremblant, des ressources dédiées à l'emploi et aux services aux entreprises afin de couvrir le territoire desservi par la région de Mont-Tremblant et ainsi faciliter le recrutement de la main-d'œuvre locale et régionale en plus de desservir les services aux entreprises locales et régionales à partir de la Ville de Mont-Tremblant;

QUE la Chambre de Commerce de Mont-Tremblant fournisse au Ministère des locaux et ressources dédiés à la région.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 05 634

5.3 Paroisse Saint-Jovite - Noces paroissiales - vin d'honneur

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de Pastorale paroissiale souligne les anniversaires de mariage le dimanche 3 juin 2012;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE verser la somme de 250 \$ à la Paroisse Saint-Jovite, pour tenir un vin d'honneur soulignant les Noces paroissiales (poste budgétaire 02-110-00-610).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mai 2012

CM12 05 635

5.4 Politique nationale de ruralité / volet régional - demande d'aide financière

CONSIDÉRANT QU' en raison des événements Ironman prévus en 2012, des améliorations sont requises sur un tronçon du parc linéaire le P'tit Train du Nord;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre de la *Politique nationale de ruralité - volet régional / secteur centre*, afin de permettre la tenue de ces événements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale à effectuer une demande d'aide financière dans le cadre de la *Politique nationale de ruralité - volet régional / secteur centre*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 05 636

5.5 Demandes de dons et de commandites - attribution

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU de faire un don aux organismes locaux ci-après mentionnés afin de les aider dans leur mission et à la Polyvalente Curé-Mercure pour deux bourses à être remises aux étudiants dans le cadre du Gala des Mercures en autorisant le versement des sommes suivantes (poste budgétaire 02-110-00-970) :

- Opération Nez Rouge 500 \$;
- Palliacco 2 000 \$;
- Polyvalente Curé-Mercure 500 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

7. Gestion financière

CM12 05 637

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois d'avril au montant de 42 803,57 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 05 638

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 5 935,59 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mai 2012

CM12 05 639

7.3 Dépôt de l'état des résultats pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2012

Conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, la trésorière dépose l'état des activités financières pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2012.

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter le dépôt des résultats pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 05 640

7.4 Assurance en responsabilité civile pour le parc de rouli-roulant - contrat

CONSIDÉRANT QUE l'assurance en responsabilité civile pour le parc de rouli-roulant ne fait pas partie des assurances de dommages du Regroupement des villes des Laurentides Outaouais;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE renouveler le contrat d'assurance en responsabilité civile pour le parc de rouli-roulant avec BFL Canada risques et assurances Inc. pour la période du 1^{er} mai 2012 au 1^{er} mai 2013 au montant de 570 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-50-420).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures

8.1.1 2807, chemin du Village - augmentation de la hauteur d'une clôture et empiètements en rive

Cette demande de dérogation mineure (2012-DM-053) vise à autoriser la construction d'une clôture dont la hauteur, à son point le plus haut en cour avant, est de 1,95 m plutôt que de 0,75 m, et dont l'implantation :

- est à l'intérieur de l'emprise du chemin du Village sur une longueur de 33 m;
- est directement sur la ligne avant alors qu'elle devrait être à 0,5 m de la ligne avant;
- est à 0,38 m du trottoir alors qu'elle devrait être 1,5 m de celui-ci;
- empiète de 0,84 m dans le littoral de la rivière Cachée;
- empiète de 15 m dans la rive de la rivière Cachée;
- empiète de 20 m dans la rive du lac Tremblant.

Le CCU recommande d'accepter en partie cette demande. (CCU12-04-074)

Questions du public : aucune question n'est posée.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mai 2012

8.1.2 40, chemin des Deux-Criques - empiètement en marge latérale

Cette demande de dérogation mineure (2012-DM-054) vise à régulariser l'implantation d'une maison mobile à 2,64 m de la ligne latérale gauche alors qu'une marge de 5 m est prévue.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU12-04-076)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 213, chemin des Boisés - empiètements en rive et réduction de la distance avec la ligne des hautes eaux

Cette demande de dérogation mineure (2012-DM-055) vise à autoriser :

- l'agrandissement d'un bâtiment principal, par le rehaussement de son sous-sol, dont l'implantation est à 2,07 m de la ligne naturelle des hautes eaux du lac Mercier, alors que la distance minimale à respecter est de 20 m;
- l'implantation d'un nouvel escalier, du prolongement de 2 escaliers existants et d'une conduite d'amenée de la nouvelle installation septique respectivement à 7,05 m, 0,67 m, 0,99 m et à 9 m de la ligne naturelle des hautes eaux du lac Mercier, alors qu'une rive de 15 m doit être respectée.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU12-04-077)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.4 24, rue Labonté - implantation d'une remise en cour avant

Cette demande de dérogation mineure (2012-DM-061) vise à autoriser la construction d'une remise détachée du bâtiment principal dont :

- l'implantation est en cour avant alors que le règlement ne le permet pas et à 6 m de l'allée de circulation alors qu'elle devrait être à 8 m;
- la hauteur des murs latéraux est de 2,74 m alors qu'un maximum de 2,5 m est prévu.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU12-04-078)

Questions du public : le maire répond aux questions des personnes présentes.

8.1.5 619, rue de la Plantation - ajout d'un étage à un garage

Cette demande de dérogation mineure (2012-DM-063) vise à autoriser la construction d'un deuxième étage au-dessus d'un garage attenant alors que le règlement ne le permet pas.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU12-04-079)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.6 Rue Lavigne - réduction de la largeur d'une rue et augmentation de sa pente

Cette demande de dérogation mineure (2012-DM-065) vise à autoriser la construction d'une rue dont :



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mai 2012

- la largeur serait de 11,16 m plutôt que de 15 m;
- la pente longitudinale serait de 12 % plutôt que de 17,5 %;
- la pente, dans un rayon de 30 m d'une intersection, serait de 13 % alors qu'elle ne devrait pas dépasser 2 % dans les premiers 15 m et 8 % dans les 15 m suivants.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU12-04-072)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.7 1829, chemin du Village - empiètement en marge latérale et aire de stationnement

Cette demande de dérogation mineure (2012-DM-072) vise à :

- Autoriser l'implantation d'un escalier ouvert extérieur à 2 m de la ligne latérale alors qu'une marge minimale de 3 m est prévue;
- Régulariser l'aménagement du stationnement qui déroge au règlement de zonage par :
 - son implantation à 0 m de la ligne avant alors qu'une marge de 1 m est prévue;
 - la longueur de 8 de ses cases qui varie de 4,43 m à 4,90 m alors qu'elle devrait être minimalement de 5,5 m;
 - la largeur d'une de ses cases qui est de 5,90 m plutôt que de 6 m;
 - l'impossibilité de faire les manœuvres de stationnement à l'intérieur de l'aire de stationnement pour 11 de ses cases alors que le règlement ne permet pas les manœuvres en rue.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU12-04-081)

Questions du public : aucune question n'est posée.

CM12 05 641

8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 16 avril 2012

CONSIDÉRANT la demande d'un projet de lotissement majeur de type projet intégré assujéti à un PIIA sur le chemin de la Paroi;

CONSIDÉRANT la demande d'un plan image assujéti à un PIIA sur la rue Lavigne;

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures pour les propriétés situées aux 1829 et 2807, chemin du Village, 40, chemin des Deux-Criques, 213, chemin des Boisés, 24, rue Labonté, 619, rue de la Plantation ainsi que pour un terrain non construit sur la rue Lavigne, pour lesquelles des consultations publiques ont eu lieu séance tenante;

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées aux 1829 et 2807, chemin du Village, 619, rue de la Plantation, 540, rue Charbonneau, 1002, rue de Saint-Jovite et 955, rue Labelle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxane Lacasse



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mai 2012

ET RÉSOLU :

- D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme incluses au procès-verbal du 16 avril 2012 portant les numéros CCU12-04-072, CCU12-04-074 à CCU12-04-076, CCU12-04-079 à CCU12-04-081, CCU12-04-085 et CCU12-04-086;
- D' entériner la recommandation CCU12-04-071 conditionnellement à ce que la contribution pour fins de parcs soit versée en argent et que le requérant soit avisé que l'acceptation du plan image ne le dispense pas de respecter intégralement la réglementation applicable au moment d'obtenir le ou les permis de lotissement;
- D' entériner la recommandation CCU12-04-073 conditionnellement à ce que le requérant soit avisé que l'acceptation du plan image ne le dispense pas de respecter intégralement la réglementation applicable au moment d'obtenir le ou les permis de lotissement;
- DE transmettre à la prochaine réunion du comité consultatif d'urbanisme l'étude de la demande de dérogation mineure pour le 213, chemin des Boisés faisant l'objet de la recommandation CCU12-04-077 compte tenu de nouvelles informations fournies par le requérant;
- DE transmettre à la prochaine réunion du comité consultatif d'urbanisme l'étude de la demande de dérogation mineure pour le 24, rue Labonté faisant l'objet de la recommandation CCU12-04-078 compte tenu des représentations et discussions intervenues à la présente séance;
- D' entériner la recommandation CCU12-04-082 (agrandissement et rénovation pour le 1829, chemin du Village (église Sacré-Cœur-de-Jésus)) en retirant les 2 premières conditions et en transformant les conditions visant l'aménagement de terrain en suggestions;
- D' entériner la recommandation CCU12-04-083 (agrandissement et rénovation pour le 540, rue Charbonneau) en retirant les 2 premières conditions;
- DE transmettre à la prochaine réunion du comité consultatif d'urbanisme l'étude de la demande d'installation d'une enseigne sur poteaux pour le 540, rue Charbonneau assujettie à un PIIA faisant l'objet de la recommandation CCU12-04-084 et de demander aux membres du CCU une appréciation sur l'utilisation de métal comme matériau de fabrication d'enseignes, aux fins d'ajuster, éventuellement, les objectifs des PIIA.

Monsieur le conseiller André David demande que sa dissidence soit notée au livre des procès-verbaux quant à la demande portant le numéro CCU12-04-074.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CM12 05 642

8.3 Offre de vente d'un terrain - lot 3 279 228 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 3 279 228 du cadastre du Québec a offert son terrain à la Ville pour la somme de 46 713 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain est situé en zone inondable et est par le fait même situé dans un milieu humide empêchant sa construction;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mai 2012

ET RÉSOLU DE refuser l'offre de vente proposée par le propriétaire du lot 3 279 228 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 05 643

8.4 Demande de modification au règlement de zonage - zone RC-400

CONSIDÉRANT QU' une demande de modification au règlement de zonage a été déposée afin d'autoriser, dans la zone RC-400, les usages qui étaient permis avant la refonte de la réglementation d'urbanisme de 2008;

CONSIDÉRANT QUE cette demande inclut également une demande de remboursement des frais versés pour son étude;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis de ne pas autoriser les commerces de vente au détail sur la rue Labelle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

DE refuser la demande de changement au règlement de zonage telle que décrite dans une lettre du 13 février 2012;

DE refuser le remboursement des frais puisque la ville a initié une modification au règlement de zonage dans cette zone afin d'autoriser les bureaux administratifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 05 644

8.5 Entente de 1992 avec Station Mont Tremblant - modification

CONSIDÉRANT QUE Station Mont Tremblant désire donner accès aux gens de l'extérieur au parc-plage du lac Tremblant en les tarifant selon les mêmes coûts que les plages de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le protocole signé le 23 décembre 1992 entre Station Mont Tremblant et Municipalité Mont-Tremblant ne permet pas aux gens de l'extérieur d'avoir accès au parc-plage;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

DE modifier le protocole d'entente intervenu le 23 décembre 1992 entre Station Mont Tremblant et la Municipalité de Mont-Tremblant et la servitude du parc plage intervenue le 26 février 1993 et publiée au registre foncier de la circonscription foncière de Terrebonne sous le numéro 1019469, afin d'autoriser l'accès au parc-plage pour les gens de l'extérieur en se basant sur les tarifs exigés par la Ville sur ses plages;

DE prévoir une disposition à l'effet d'abroger l'autorisation ci-dessus mentionnée, advenant le cas où l'accès du parc aux citoyens de la Ville en serait affecté;

DE modifier la servitude précitée afin de tenir compte des modifications apportées au protocole d'entente en date du 2 février 2011.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mai 2012

Tous les frais afférents à la présente résolution sont à la charge de Station Mont Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 05 645 8.6 Résidences de tourisme - mandat de services professionnels

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à une évaluation du marché des résidences de tourisme (résidences en location à court terme) à Mont-Tremblant et des recommandations quant à la réglementation qui pourrait s'appliquer à celles-ci;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE mandater *DAA Stratégies* qui est une division du *Groupe IBI/DAA*, pour un montant forfaitaire de 10 860 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-610-00-419) conformément à la proposition reçue le 3 mai 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM12 05 646 9.1 Ministère des Transports du Québec - demande d'élargissement de l'emprise de la Route 327

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec a effectué des travaux de stabilisation de talus en bordure d'une section de la Route 327 se trouvant près du chemin du Pont-de-Fer, soit sur des parcelles des lots 28A et 27B-49 étant la propriété de la Ville de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE pour régulariser l'emprise de la Route 327 pour la rénovation cadastrale à venir dans ce secteur, le MTQ demande l'accord de la Ville pour inclure ces sections de lots dans l'emprise de la Route 327;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la requête du MTQ et d'intégrer dans l'emprise de la Route 327, les parcelles 1 (lot 28A Ptie) et 3 (lot 27B-49 Ptie) tel qu'identifiées sur le plan d'acquisition AA8809-154-09-0587 préparé en date du 28 mars 2011 par Gilles Duchesne, arpenteur-géomètre pour le ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 05 647 9.2 Demande d'aide financière - mise à jour du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - Phase II

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé en septembre dernier à une demande de contribution financière dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique - Phase II, géré par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, pour le projet de construction d'un complexe sportif multifonctionnel à Mont-Tremblant;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mai 2012

CONSIDÉRANT QUE la totalité des fonds ont été attribués et qu'une nouvelle enveloppe a été autorisée en avril dernier dans le cadre de ce même programme afin de permettre le financement de nouveaux projets;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU :

- D' autoriser la présentation du projet de construction d'un complexe aquatique au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - Phase II;
- QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Mont-Tremblant à payer sa part des coûts admissibles au projet et des coûts d'exploitation continue;
- QUE la Ville de Mont-Tremblant désigne le directeur du Service des travaux publics comme personne autorisée à agir au nom de la Ville et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 05 648

9.3 Réfection de l'église Sacré-Cœur-de-Jésus - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à des travaux de réfection de l'église Sacré-Cœur-de-Jésus et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Groupe Laverdure inc.	63 995,61 \$
Construction Martin Lapierre	114 200,00 \$
RJL Construction inc.	114 416,00 \$
Les Construction Tétris inc.	118 622,78 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Groupe Laverdure inc. au montant de 63 995,61 \$, taxes en sus (projet 2012-50, payable par le surplus affecté par la résolution CM12 01 491), pour la réfection de l'église Sacré-Cœur-de-Jésus, conformément aux documents d'appel d'offres TP-2012-18.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 05 649

9.4 Mise à niveau du poste de refoulement du lac Mercier - acceptation finale des travaux

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Nordmec Construction inc. a exécuté les travaux de mise à niveau du poste de refoulement du lac Mercier en conformité avec les documents contractuels préparés par la firme Marchandhoule et associés;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mai 2012

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation finale des travaux et d'autoriser de payer à l'entreprise Nordmec Construction inc. la retenue contractuelle de 5 % au montant de 12 971,41 \$, taxes en sus (poste budgétaire 55-136-03-000);

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5 Événement Ironman - location et installation - contrats

CM12 05 650

9.5.1 Signalisation routière

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit faire procéder à des travaux de signalisation routière lors du Ironman 70.3 et du Ironman prévus respectivement les 24 juin et 19 août prochains;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'attribuer le contrat de location, de transport et d'installation de matériel de signalisation pour la tenue du triathlon Ironman 70.3 du 24 juin 2012 et du Ironman prévu le 19 août 2012 à l'entreprise Signalétik au montant de 21 700 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-623-00-516), le tout en conformité avec les conditions prévues à leur soumission datée du 27 avril 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 05 651

9.5.2 Barricades de type Modu-Loc

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit faire procéder à la mise en place de barricades lors du Ironman 70.3 et du Ironman prévus respectivement les 24 juin et 19 août prochains;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'attribuer le contrat de location, de transport et d'installation de contrôle de foule pour la tenue du triathlon Ironman 70.3 du 24 juin 2012 et du Ironman prévu le 19 août 2012 à l'entreprise Modu-Loc au montant de 21 309 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-623-00-516), le tout en conformité avec les conditions prévues à leur soumission datée du 30 avril 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mai 2012

CM12 05 652

9.6 Bail d'accès public et de marina au lac Tremblant - autorisation de signatures

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire régulariser les baux d'accès public, de marina et un permis d'occupation pour la prise d'eau potable au Lac Tremblant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE déposer une demande de bail d'accès public, de bail de marina et de permis d'occupation pour la prise d'eau potable auprès du Centre d'expertise hydrique du Québec pour la régularisation des baux et d'autoriser le directeur du Service des travaux publics à représenter la Ville dans ce dossier et à signer les documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 05 653

9.7 Réalisation de travaux d'amélioration au site du lac Boisseau

CONSIDÉRANT l'achat conjoint de bâtiments au site du lac Boisseau avec la municipalité de La Conception;

CONSIDÉRANT la vocation estivale de ces bâtiments et la nécessité d'y apporter certaines améliorations selon les recommandations approuvées par le comité intermunicipal;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Conception a mandaté Construction K.G. Hardy Inc, afin de procéder à la réalisation des travaux d'amélioration requis selon leur soumission pour un montant n'excédant pas 10 033,44 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser que cette facture soit réglée à 50 % par la Ville de Mont-Tremblant et à 50 % par la municipalité de La Conception, tel que stipulé à l'entente intermunicipale en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

CM12 05 654

10.1 Acceptation rapports Climat-Municipalité

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'est prévaluée de l'aide financière du MDDEP dans le cadre du Programme Climat-Municipalité afin de déterminer sa génération de gaz à effet de serre (GES) de même que l'élaboration d'un plan d'action pour les diminuer;

CONSIDÉRANT QUE la firme YHC Environnement, responsable de la réalisation des rapports requis par le programme gouvernemental du MDDEP, a déposé ceux-ci au mois de décembre dernier;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mai 2012

CONSIDÉRANT QUE la firme a présenté au conseil municipal le 23 avril dernier l'essentiel de ses travaux, ses conclusions et recommandations;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accepter les rapports déposés par YHC Environnement dans le cadre du programme gouvernemental Climat-Municipalité et que ceux-ci soient transmis au MDDEP tel que prévu aux dispositions du cadre normatif et de l'entente signée par les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 05 655

10.2 Location de deux véhicules - stagiaires

CONSIDÉRANT QUE le travail des stagiaires au Service de l'environnement nécessite des déplacements et donc la location de véhicules;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'environnement a procédé à un appel d'offres sur invitation et que les résultats sont les suivants :

Compagnie	Prix (taxes en sus)
Discount	4 656 \$
Budget - Performance location	4 770 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Discount pour la location de deux véhicules pour 12 semaines au montant de 4 656 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-470-00-515), pour la période du 4 juin au 24 août 2012, le tout conformément à l'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 05 656

10.3 Caractérisation des installations septiques non conformes - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à un projet portant sur l'expertise et la caractérisation de propriétés pourvues d'installations septiques jugées potentiellement polluantes pour certains lacs afin de contrer les épisodes d'algues bleu-vert et que le Service de l'environnement a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût unitaire	Montant total (taxes en sus)
Groupe Hémisphères Inc.	225 \$	9 000 \$
CSO	2 710 \$	53 670 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mai 2012

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Groupe Hémisphères Inc. au montant de 9 000 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-470-00-419), pour la caractérisation de 40 installations septiques jugées potentiellement polluantes, conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 05 657

10.4 Projet de suivi limnologique - mandat

CONSIDÉRANT QUE

la Ville désire faire un suivi récurrent aux cinq ans de l'état de santé de 14 lacs de son territoire et que pour ce faire, elle a demandé des soumissions dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant total (taxes en sus)
Génivar	19 700,00 \$
Del Degan, Massé	21 739,50 \$
Biofilia	30 409,00 \$
Horizon Multi Ressource	39 577,00 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'octroyer le mandat de suivi des lacs (programme d'évaluation et de surveillance des lacs) du territoire au plus bas soumissionnaire, soit Génivar, au montant de 19 700 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-470-00-419).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Culture et loisirs

CM12 05 658

11.1 Acquisition de tables et de chaises - église Sacré-Cœur-de-Jésus

CONSIDÉRANT QUE

la Ville a demandé une soumission à trois fournisseurs pour acquérir 50 tables et 200 chaises pour l'église Sacré-Cœur-de-Jésus et que les prix sont les suivants :

Compagnie	Prix (taxes en sus)
Direct Chairs	11 877 \$
Chaise Dépôt	14 420 \$
CTI/Chaises et tables internationales	19 278 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser l'acquisition de 50 tables et 200 chaises pour l'église Sacré-Cœur-de-Jésus auprès du fournisseur Direct Chairs, au montant de 11 877 \$, taxes en sus, payable par le surplus réservé par la résolution CM12 01 491 (projet 2012-50).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mai 2012

CM12 05 659

11.2 Confection et installation de l'habillage de scène et de salle de l'église Sacré-Cœur-de-Jésus - contrat

CONSIDÉRANT QUE

la Ville a demandé une soumission à trois (3) firmes pour la confection et l'installation de l'habillage de scène et de salle de l'église Sacré-Cœur-de-Jésus, de même que pour la fourniture de tous les accessoires requis, et que les prix sont les suivants :

Compagnie	Prix (taxes en sus)
DCAN/Draperies commerciales André Nadeau	12 000 \$
Scène Scapin Staging	17 387 \$
Sonorisation Mont-Tremblant	32 406 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser l'attribution du contrat pour la confection et l'installation de l'habillage de scène et de salle de l'église Sacré-Cœur-de-Jésus, de même que pour la fourniture de tous les accessoires requis, à la firme DCAN/Draperies commerciales André Nadeau, au montant de 12 000 \$, taxes en sus, payable par le surplus réservé par la résolution CM12 01 491 (projet 2012-50).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 05 660

11.3 Club de vélo Mont-Tremblant - demande d'autorisation d'événement et de soutien technique

CONSIDÉRANT

la demande d'autorisation d'événement et de soutien technique déposée à la Ville par le Club de vélo Mont-Tremblant pour l'organisation, le 2 juin prochain à la plage du lac Mercier, d'un lancement de la saison de vélo de montagne 2012;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la tenue du lancement de la saison de vélo de montagne le 2 juin 2012 à la plage du lac Mercier et la fourniture par le Service de la culture et des loisirs du soutien technique demandé, soit 2 à 3 tentes de grandeur 10x10'.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 05 661

11.4 Cyclo 200 - autorisation de passage

CONSIDÉRANT

la demande de passage à Mont-Tremblant le 1^{er} juillet 2012 de cyclistes participant au Cyclo 200, une activité de collecte de fonds organisée par la Fondation médicale des Laurentides;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Luc Brisebois



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mai 2012

ET RÉSOLU d'autoriser le passage à Mont-Tremblant le 1^{er} juillet des cyclistes participant au Cyclo 200.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 05 662 11.5 Salle Alphonse-Desjardins - contrat de surveillance d'expositions

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire continuer à assurer la surveillance des expositions d'artistes professionnels présentées à la salle Alphonse-Desjardins de la bibliothèque Samuel-Ouimet, dont la réouverture est prévue le 13 juin 2012;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente avec madame Lucie Brossard pour la surveillance d'expositions à la salle Alphonse-Desjardins pour l'année 2012, au taux horaire de 10 \$ et pour un montant maximal de 4 000 \$ (poste budgétaire 02-702-90-690).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 05 663 11.6 Baseball mineur à Sainte-Agathe-des-Monts - remboursement des frais de non résidence

CONSIDÉRANT QUE le baseball mineur organisé ne fait pas partie des activités offertes à Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT la demande de remboursement des frais de non résidence déposée par des citoyens dont les enfants sont inscrits au baseball mineur à Sainte-Agathe-des-Monts en 2012;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE rembourser les frais de non résidence, au montant de 50 \$, pour l'inscription au baseball mineur organisé à Sainte-Agathe-des-Monts aux citoyens qui en feront la demande sur présentation d'une pièce justificative (poste budgétaire 02-701-70-692).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 05 664 11.7 Triathlon Mont-Tremblant - demande d'autorisation d'événement et de soutien technique

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite que la population puisse bénéficier de différentes activités culturelles et de loisirs et, qu'à cette fin, elle fournit du soutien technique à différents organismes afin de les aider dans l'organisation et la gestion de leurs activités;

CONSIDÉRANT QU' il convient de conclure des ententes avec les organismes à cette fin;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mai 2012

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente de soutien technique avec Les Productions de la Capitale Nationale pour l'organisation de la 9^e édition du Triathlon Mont-Tremblant le 9 juin 2012 à la station Mont Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CM12 05 665

19. Levée de la séance

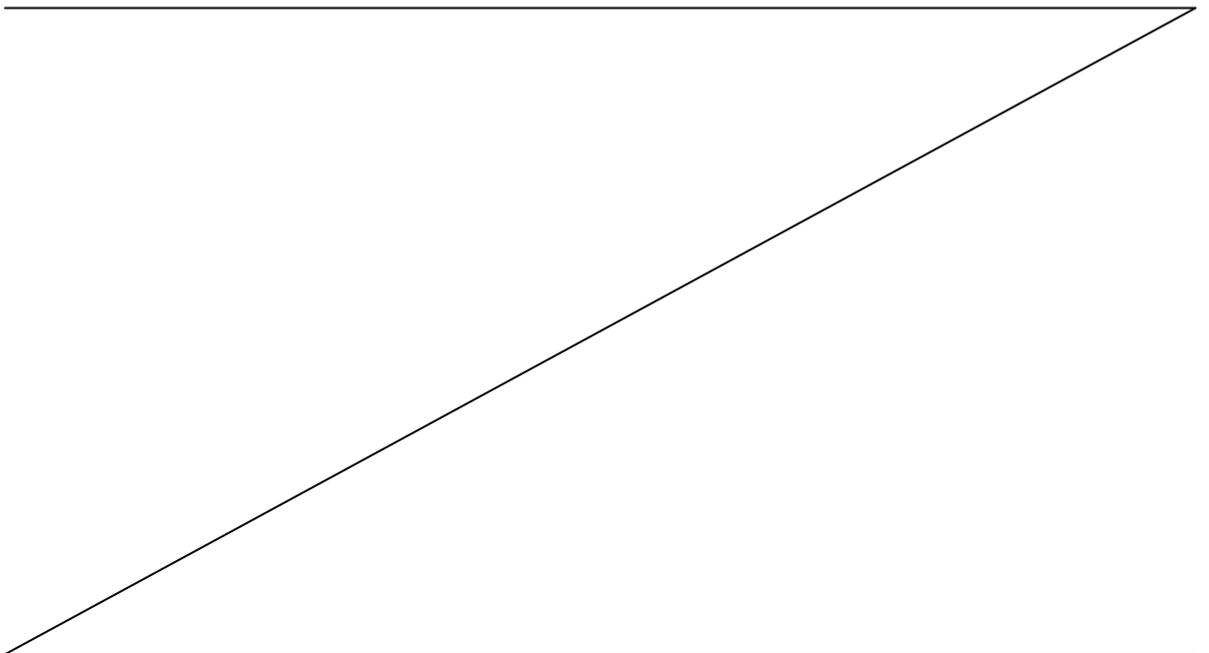
Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 21 h 23.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Marie Lanthier
Greffière adjointe





**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 juin 2012

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **11 juin 2012 à 19 h 30**, à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absence : Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6

Sont également présentes la directrice générale et la greffière par intérim.

ORDRE DU JOUR

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
3. **Procès-verbal**
 - 3.1 Séance du 14 mai 2012;
4. **Règlement**
5. **Administration**
 - 5.1 Lieu des séances du conseil d'agglomération;
 - 5.2 Conseil d'administration de l'organisme « Les Habitations du Ruisseau noir » - nomination;
 - 5.3 Compétition de tire de camions incendie - participation;
6. **Ressources humaines**
 - 6.1 Retiré;
 - 6.2 Embauche d'étudiants - Service des travaux publics;
 - 6.3 Embauche de policiers temporaires;
 - 6.4 Création du poste de préposé à l'écocentre - Service des travaux publics;
 - 6.5 Autorisation de signature;
 - 6.6 Embauche d'un surveillant-sauveteur à la plage du lac Mercier;
7. **Gestion financière**
 - 7.1 Liste des comptes à payer;
 - 7.2 Liste des engagements;
 - 7.3 Acceptation du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2011 et des rapports des vérificateurs externes;



Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

11 juin 2012

8. **Urbanisme**
9. **Travaux publics**
10. **Environnement**
11. **Culture et loisirs**
12. **Police**
 - 12.1 Commission sur le service de police - renouvellement de mandats et nomination d'un nouveau membre;
 - 12.2 Conception et installation d'une salle d'interrogatoire vidéo - contrat;
 - 12.3 Installation de bouées de restrictions sur le lac tremblant;
13. **Incendie**
 - 13.1 Achat d'outils de désincarcération - contrat;
 - 13.2 Adoption de système d'évaluation et de pondération des offres pour l'achat de camions incendie;
14. **Rapport**
 - 14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 11 juin 2012;
15. **Acceptation de la correspondance**
 - 15.1 Ministère des Transports du Québec - subvention au montant de 143 856 \$ pour le Programme d'aide à l'exploitation du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes;
 - 15.2 Transports Québec - subvention au montant de 34 717,10 \$ pour l'acquisition de 6 abribus.
16. **Affaires nouvelles**
17. **Période d'intervention des membres du conseil**
18. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
19. **Levée de la séance**

CA12 06 457

1. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**

Le maire répond aux questions des personnes présentes.



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 juin 2012

3. Procès-verbal

CA12 06 458

3.1 Séance du 14 mai 2012

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 14 mai 2012, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlement

5. Administration

CA12 06 459

5.1 Lieu des séances du conseil d'agglomération

CONSIDÉRANT QUE les travaux de l'hôtel de ville sont complétés et que les services qu'il devait accueillir ont été déménagés;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 138 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit fixer le lieu pour la tenue des séances par résolution;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération siège à la salle du conseil située au 1145, rue de St-Jovite à partir du mois de juillet et que les bureaux de la greffière et de la trésorière soient relocalisés à cette même adresse à compter de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 06 460

5.2 Conseil d'administration de l'organisme « Les Habitations du Ruisseau noir » - nomination

CONSIDÉRANT la démission de madame Isabelle Grenier du conseil d'administration de l'organisme à but non lucratif « Les habitations du Ruisseau Noir »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU d'accepter la recommandation de l'organisme à l'effet de nommer madame Annie Tremblay-Gagnon membre du conseil d'administration de « Les Habitations du Ruisseau Noir ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

11 juin 2012

CA12 06 461

5.3 Compétition de tire de camions incendie - participation

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'autoriser l'utilisation de deux camions du Service de sécurité incendie pour environ 2 heures lors d'une compétition amicale de tire de camions incendie qui aura lieu le 28 juillet 2012, dans le cadre de l'événement *L'Abondance en fête*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

6.1 Retiré

CA12 06 462

6.2 Embauche d'étudiants - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT l'affichage des postes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder aux embauches suivantes :

- Messieurs Félix Morand Campeau au taux horaire de 11,77 \$, Mathieu Racine au taux horaire de 11,40 \$ et Tchad Élie au taux horaire de 11,14 \$ à titre d'étudiant à la voirie pour une période maximale de 1 920 heures;
- Messieurs Maxime Nantel, Etienne Lafortune Gagnon, Kevin Bédard et Philippe Côté et de madame Julie Jeannot au taux horaire de 11,14 \$ à titre d'étudiant aux parcs et aux événements pour une période maximale de 3200 heures.

Ces embauches sont conditionnelles à l'obtention d'une preuve de fréquentation dans une institution scolaire reconnue pour l'année entière en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 06 463

6.3 Embauche de policiers temporaires

CONSIDÉRANT QUE trois postes de policier sont à pourvoir suite au désistement de messieurs Sébastien Loiselle et Simon Leclair et de madame Marie-Ève Paquet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Valérie Pothier pour une durée maximale de 20 semaines et de messieurs Michaël Levasseur et Yohann Julien pour une période maximale de 16 semaines le tout selon les termes et conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 juin 2012

CA12 06 464

6.4 Création du poste de préposé à l'écocentre - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un site de réemploi et de récupération des matières résiduelles mis à la disposition de tous les citoyens de Mont-Tremblant, appelé écocentre;

CONSIDÉRANT le besoin d'une ressource humaine responsable des opérations quotidiennes de l'écocentre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à la création d'un poste de préposé à l'écocentre, Service des travaux publics et de débiter le processus de recrutement de deux personnes pour combler un poste régulier permanent et un poste temporaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 06 465

6.5 Autorisation de signature

CONSIDÉRANT QU' un règlement est intervenu dans le dossier CRT
Cas : CM-2011-6964;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale à signer l'entente intervenue entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 06 466

6.6 Embauche d'un surveillant-sauveteur à la plage du lac Mercier

CONSIDÉRANT l'affichage des postes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Molie Gariépy au taux horaire de 16,22 \$, à titre de surveillant-sauveteur au Service de la culture et des loisirs pour une période maximale de 440 heures et selon des horaires variables d'au plus 80 heures par deux semaines.

Cette embauche est conditionnelle à l'obtention d'une preuve de fréquentation dans une institution scolaire reconnue pour l'année entière en cours et de la détention d'une carte sauveteur national plage valide.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA12 06 467

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 juin 2012

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de mai 2012 au montant de 195 247,33 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 06 468

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 22 539,51 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 06 469

**7.3 Acceptation du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2011
et des rapports des vérificateurs externes**

CONSIDÉRANT QUE la trésorière dépose le rapport financier et les rapports du vérificateur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011 conformément aux dispositions de l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE la greffière par intérim certifie avoir donné au moins 5 jours avant la date de la présente séance, conformément à la loi, un avis public que ces rapports y seront déposés;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter le dépôt du rapport financier d'agglomération de l'exercice terminé le 31 décembre 2011 ainsi que les rapports des vérificateurs externes Amyot, Gélinas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

9. Travaux publics

10. Environnement

11. Culture et loisirs

12. Police

CA12 06 470

12.1 Commission sur le service de police - renouvellement de mandats et nomination d'un nouveau membre

CONSIDÉRANT QUE le mandat des membres nommés à la Commission sur le service de police est échu;

CONSIDÉRANT la demande de non renouvellement d'un mandat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par madame Roxanne Lacasse



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 juin 2012

ET RÉSOLU :

DE renouveler pour une période de 2 ans, soit du 12 juin 2012 au 12 juin 2014 les mandats à la Commission sur le service de police des membres suivants :

- Madame Lise Chartrand
- Monsieur Daniel Jasmin

DE nommer madame Diane Frenette à titre de membre de la Commission sur le service de police pour la même période.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 06 471

12.2 Conception et installation d'une salle d'interrogatoire vidéo - contrat

CONSIDÉRANT QUE le Service de police a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la conception et l'installation d'une salle d'interrogatoire vidéo et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Prix (taxes en sus)
Vidéo-Électronique C.G. inc.	13 122,16 \$
Inter Vidéo Expert	15 731,38 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Vidéo-Électronique C.G. inc. au montant de 13 122,16 \$, taxes en sus (projet 2012-04), dont 10 000 \$ sera payable par le surplus affecté et la différence par le poste budgétaire 02-210-00-522, pour la conception et l'installation d'une salle d'interrogatoire vidéo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 06 472

12.3 Installation de bouées de restrictions sur le lac Tremblant

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Mont-Tremblant et de Lac-Tremblant-Nord ont demandé à Transport Canada de réglementer la vitesse sur le lac Tremblant suite à une consultation publique du 12 octobre 1990;

CONSIDÉRANT QUE suite à ces demandes, Transport Canada a restreint la vitesse sur les eaux du lac Tremblant à des limites de 10 km/h à 60 mètres de la berge et de 55 km/h à l'extérieur de ce périmètre favorisant ainsi la sécurité des plaisanciers, la qualité de vie des riverains et la conservation des berges;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une demande de restrictions, le requérant s'engage à mettre en place et à entretenir les panneaux/bouées et qu'il peut être tenu responsable d'accidents si l'obligation n'est pas respectée;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police, responsable d'assurer la sécurité publique sur le lac Tremblant, a reçu plusieurs plaintes des résidents et qu'à défaut de se conformer à l'exigence d'installer des bouées il ne peut faire respecter le règlement et intervenir sur le plan d'eau;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 juin 2012

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération a procédé à l'acquisition de bouées (résolution CA12 05 449);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU DE procéder à l'installation des bouées de restrictions sur le lac Tremblant selon les plans approuvés par Transport Canada.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Incendie

CA12 06 473

13.1 Achat d'outils de désincarcération - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'acquisition de nouveaux outils de désincarcération et que le Service de sécurité incendie a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Aréo-Feu	38 975 \$
Acklands Grainger	N'a pas soumissionné

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter la seule soumission conforme, soit celle de l'entreprise Aréo-Feu, au montant de 38 975 \$, taxes en sus (projet 2012-06), pour la fourniture d'outils de désincarcération (équipement de base et couteau n° 2), conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 06 474

13.2 Adoption de système d'évaluation et de pondération des offres pour l'achat de camions incendie

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit faire l'acquisition de camions incendie et qu'un système d'évaluation et de pondération des offres serait souhaitable;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les cités et villes* permet au conseil de faire un choix en ce sens;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 juin 2012

ET RÉSOLU d'autoriser le Service de sécurité incendie à utiliser un système d'évaluation et de pondération des offres pour l'achat de camions incendie, tel que présenté à l'annexe A et d'autoriser la création d'un comité conformément à la réglementation municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 14 mai 2012

La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 11 juin 2012 conformément à l'article 13 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville.

15. Acceptation de la correspondance

Les membres du conseil d'agglomération prennent acte du dépôt des correspondances suivantes :

- 15.1 Ministère des Transports du Québec - Subvention au montant de 143 856 \$ pour le Programme d'aide à l'exploitation du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes;
- 15.2 Transports Québec - subvention au montant de 34 717,10 \$ pour l'acquisition de 6 abribus.

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA12 06 475

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Marie Lanthier
Greffière par intérim



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 juin 2012

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **11 juin 2012 à 20 h 15**, à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absence : Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6

Sont également présentes la directrice générale et la greffière par intérim.

ORDRE DU JOUR

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
3. **Procès-verbal**
 - 3.1 Séance du 14 mai 2012;
4. **Règlements**
 - 4.1 Règlement (2012)-100-10 modifiant le plan d'urbanisme relativement au plan 15 - aires d'affectation du périmètre d'urbanisation - secteur de Saint-Jovite et autres dispositions - adoption;
 - 4.2 Règlement (2012)-102-23 modifiant le règlement de zonage relativement à diverses dispositions - adoption;
5. **Administration**
 - 5.1 Nomination du maire suppléant;
 - 5.2 Lieu des séances du conseil municipal;
 - 5.3 Politique nationale de ruralité / volet régional - entente;
6. **Ressources humaines**
 - 6.1 Embauche d'animateurs - camp d'été 2012;
 - 6.2 Embauche de techniciens en rives;
 - 6.3 Embauche temporaire d'un commis-réceptionniste - Service de l'urbanisme;
7. **Gestion financière**
 - 7.1 Liste des comptes à payer;
 - 7.2 Liste des engagements;
 - 7.3 Acceptation du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2011 et des rapports des vérificateurs externes;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 juin 2012

8. Urbanisme

- 8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure :
 - 8.1.1 Retiré;
 - 8.1.2 199, chemin Plouffe - implantation d'un spa en cour avant, empiètement et augmentation de la hauteur des murs;
 - 8.1.3 220, chemin de Courchevel - implantation d'une remise en cour avant;
 - 8.1.4 405, chemin Bellevue - empiètement en marge latérale;
 - 8.1.5 2455-2555, rue de l'Aulnaie - augmentation de la superficie et de la hauteur d'une enseigne - installation d'oriflammes permanents;
 - 8.1.6 115, chemin de l'Ermitte - réduction de la rive d'un milieu humide;
- 8.2 Retiré;
- 8.3 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 14 mai 2012;
- 8.4 Acceptation de plans image;
- 8.5 Requête pour la réalisation de travaux municipaux - rue Lavigne;
- 8.6 Demande d'occupation permanente du domaine public - Club Richelieu Mont-Tremblant - boulevard du Docteur-Gervais;
- 8.7 Offre de vente - 2001, chemin du Village;
- 8.8 Requête pour travaux municipaux - Jérond Ltée;

9. Travaux publics

- 9.1 Acquisition de panneaux de signalisation pour les sentiers récréatifs - contrat;

10. Environnement

11. Culture et loisirs

- 11.1 Marché d'été 2012 - entente;
- 11.2 Camp d'été 2012 - transport par autobus - contrat;

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

- 14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 11 juin 2012;

15. Acceptation de la correspondance

- 15.1 Dépôt de divers règlements provenant de la MRC des Laurentides.

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 juin 2012

CM12 06 666

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

3. Procès-verbal

CM12 06 667

3.1 Séance du 14 mai 2012

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 14 mai 2012, en abrogeant la résolution CM12 05 632.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CM12 06 668

4.1 Règlement (2012)-100-10 modifiant le plan d'urbanisme relativement au plan 15 - aires d'affectation du périmètre d'urbanisation - secteur de Saint-Jovite et autres dispositions - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à la séance du 10 avril 2012;

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2012)-100-10 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME (2008)-100 RELATIVEMENT AU PLAN 15 - AIRES D'AFFECTION DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION - SECTEUR DE SAINT-JOVITE ET AUTRES DISPOSITIONS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 06 669

4.2 Règlement (2012)-102-23 modifiant le règlement de zonage relativement à diverses dispositions - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 juin 2012

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à la séance du 10 avril 2012;

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le **RÈGLEMENT (2012)-102-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (2008)-102 RELATIVEMENT À DIVERSES DISPOSITIONS.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

CM12 06 670

5.1 Nomination du maire suppléant

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les cités et villes* oblige les municipalités qu'elle régit à désigner un membre du conseil comme maire suppléant pour une période déterminée par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* stipule qu'en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, il est remplacé au conseil de la MRC par un substitut que le conseil de la Ville désigne;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE madame Roxanne Lacasse soit désignée comme mairesse suppléante de la ville de Mont-Tremblant et comme substitut du maire au conseil de la MRC à partir du 12 juin 2012 et jusqu'à son remplacement par résolution du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 06 671

5.2 Lieu des séances du conseil municipal

CONSIDÉRANT QUE les travaux de l'hôtel de ville sont complétés et que les services qu'il devait accueillir ont été déménagés;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 138 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit fixer le lieu pour la tenue des séances par résolution;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal siège à la salle du conseil située au 1145, rue de St-Jovite à partir du mois de juillet et que les bureaux de la greffière et de la trésorière soient relocalisés à cette même adresse à compter de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 06 672

5.3 Politique nationale de ruralité / volet régional - entente

CONSIDÉRANT QU' en raison des événements Ironman prévus en 2012, des améliorations sur un tronçon du parc linéaire le P'tit Train du Nord ont été planifiés;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 juin 2012

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée à la MRC des Laurentides via la *Politique nationale de ruralité / volet régional* (résolution CM12 05 623);

CONSIDÉRANT QUE la demande a été approuvée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'autoriser la signature d'une entente à intervenir avec la MRC des Laurentides pour une contribution financière de 30 000 \$ provenant de la *Politique nationale de ruralité / volet régional*, conformément à l'entente relative à la réalisation de certains travaux sur un tronçon du parc linéaire, intervenue le 31 mai 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CM12 06 673

6.1 Embauche d'animateurs - camp d'été 2012

CONSIDÉRANT l'affichage des postes et l'inscription de plus de 313 jeunes au camp d'été 2012;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche des animateurs suivants pour une période maximale de 8 semaines :

- Madame Chloé Gélinas-Séguin et messieurs Yoann Charlebois-Perreault et Félix Perreault, au taux horaire de 11,82 \$;
- Mesdames Sasha Lemaire St-Gelais et Valérie St-Georges au taux horaire de 11,47 \$;
- Mesdames Annabelle Boivin, Vanessa Gauthier-Bisson, Laurence Gervais, Catherine Jasmin, Virginie Lirette, Mélissa Paquette, Sabrina Parisien et messieurs Anthony Marier et Jimmy Rainville au taux horaire de 11,14 \$;
- Mesdames Sarah-Maude Beauregard, Émie Béland-Matte, Kristina Bouffard, Danika Couture-Peck, Frédérique Drouin, Marie Chantale Dubé, Ariane Dupras, Marie-Ève Lemaire St-Gelais, Justine Paradies-Claes, Audray Plamondon, Cynthia Roberge et messieurs Samuel Bisson et Gabriel Guay au taux horaire de 10,87 \$;
- Mesdames Noémie Lirette, Justine Barbe ainsi que messieurs Danyk Létourneau, Félix-Antoine Héroux et Alexis Demers au taux horaire de 10,61 \$.

Ces embauches sont conditionnelles à l'obtention d'une preuve de fréquentation d'une institution scolaire reconnue pour l'année entière en cours et de satisfaire à la vérification des antécédents judiciaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 06 674

6.2 Embauche de techniciens en rives

CONSIDÉRANT l'ouverture de postes;

EN CONSÉQUENCE,



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 juin 2012

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche des personnes suivantes à titre de techniciennes en rive au Service de l'environnement :

- Mesdames Charlotte Andrews, à compter du 4 juin 2012 et Joëlle Thibault à compter du 26 juin 2012, au taux horaire de 13,79 \$ pour une période maximale de 840 heures à être partagées entre elles;
- Madame Marion Champy à compter du 18 juin 2012, au taux horaire de 13,79 \$ pour une période maximale de 840 heures.

Ces embauches sont conditionnelles à l'obtention d'une preuve de fréquentation d'une institution scolaire reconnue pour l'année entière en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 06 675

6.3 Embauche temporaire d'un commis-réceptionniste - Service de l'urbanisme

CONSIDÉRANT le surcroît de travail et le remplacement des vacances;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de madame Julie Léveillée à titre de commis-réceptionniste au Service de l'urbanisme pour une période maximale de 420 heures, selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CM12 06 676

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de mai 2012 au montant de 59 469,78 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 06 677

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 20 000 \$, et d'autoriser un transfert budgétaire de 20 000 \$ du poste 02-702-90-690 aux activités d'investissements (projet 2012-57).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 juin 2012

CM12 06 678

**7.3 Acceptation du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2011
et des rapports des vérificateurs externes**

CONSIDÉRANT QUE la trésorière dépose le rapport financier et les rapports du vérificateur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011 conformément aux dispositions de l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE la greffière certifie avoir donné au moins 5 jours avant la date de la présente séance, conformément à la loi, un avis public que ces rapports y seront déposés;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter le dépôt du rapport financier de la Ville de Mont-Tremblant de l'exercice terminé le 31 décembre 2011 ainsi que les rapports des vérificateurs externes Amyot, Gélinas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure

8.1.1 Retiré (213, chemin des Boisés - empiètements en rive et réduction de la distance avec la ligne naturelle des hautes eaux)

8.1.2 199, chemin Plouffe - implantation d'un spa en cour avant, empiètement et augmentation de la hauteur des murets

Cette demande de dérogation mineure (2012-DM-062) vise à régulariser :

- l'implantation d'un spa en cour avant alors que le règlement ne le permet pas;
- l'implantation d'un escalier à 0,4 m de la ligne latérale plutôt qu'à 4 m;
- la hauteur d'un muret de soutènement en cour avant de 2,4 m alors qu'il devrait être d'au plus 1 m;
- la hauteur de murets de soutènement en cour latérale de 2,2 m et en cour arrière de 2,4 m alors qu'ils ne devraient pas excéder 1,5 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU12-05-094)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 220, chemin de Courchevel - implantation d'une remise en cour avant

Cette demande de dérogation mineure (2012-DM-074) vise à autoriser l'implantation d'une remise détachée en cour avant alors que le règlement ne le permet pas.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU12-05-092)

Questions du public : aucune question n'est posée.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 juin 2012

8.1.4 405, chemin Bellevue - empiètement en marge latérale

Cette demande de dérogation mineure (2012-DM-075) vise à régulariser l'implantation d'un bâtiment à 2,52 m de la ligne latérale gauche plutôt qu'à 3 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU12-05-093)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.5 2455-2555, rue de l'Aulnaie - augmentation de la superficie et de la hauteur d'une enseigne - installation d'oriflammes permanents

Cette demande de dérogation mineure (2012-DM-088) vise à autoriser l'installation :

- d'une enseigne d'une superficie de 12,96 m² plutôt que de 10 m² et d'une hauteur de 9,37 m plutôt que de 7 m;
- d'oriflammes de façon permanente plutôt que pour des événements spéciaux.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU12-05-096)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.6 115, chemin de l'Ermite - réduction de la rive d'un milieu humide

Cette demande de dérogation mineure (2012-DM-089) vise à autoriser des travaux de remblai et de déblai dans la rive d'un milieu humide pour le branchement aux sorties de services existantes sur les réseaux d'aqueduc et d'égout alors que le règlement ne les permet pas.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU12-05-095)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.2 Retiré

CM12 06 679

8.3 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 14 mai 2012

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures pour les propriétés situées aux 220, chemin de Courchevel, 405, chemin Bellevue, 199, chemin Plouffe, 115, chemin de l'Ermite et 2455-2555, rue de l'Aulnaie pour lesquelles des consultations publiques ont eu lieu séance tenante;

CONSIDÉRANT QU' une omission d'affichage exigé par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* oblige le report de la demande d'usage conditionnel pour la propriété située au 45-47, chemin des Outardes;

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées aux 2455-2555, rue de l'Aulnaie, 160, chemin des Sous-Bois, 2267, chemin du Village, 510 et, 726-728, rue de Saint-Jovite, 70, chemin Napoléon, 540, rue Charbonneau ainsi qu'une propriété sur le chemin du Village;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 juin 2012

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 213, chemin des Boisés, dans un courriel daté du 30 mai dernier, a retiré sa demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

- D' d'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme incluses au procès-verbal du 14 mai 2012 portant les numéros CCU12-05-092 à CCU12-05-100 et CCU12-05-102 à CCU12-05-104;
- D' accepter le projet d'aménagement d'une aire de stationnement pour le 510, rue de Saint-Jovite faisant l'objet de la recommandation CCU12-05-101 conformément au plan de l'arpenteur-géomètre monsieur Jean-Marc Clément, numéro 60 479-C, minute 6 634, daté du 19 avril 2012 sur lequel des arbres et arbustes ont été dessinés à la main, conditionnellement au dépôt d'une nouvelle garantie financière représentant 2 % de la valeur de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 06 680

8.4 Acceptation de plans image

CONSIDÉRANT le dépôt de demandes d'acceptation de plan image;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'accepter les plans image selon les recommandations du Service de l'urbanisme comme suit :

Projet	Condition
Rodolphe Therrien- projet intégré d'habitation Projet intégré d'habitation comportant 6 bâtiments desservis par le réseau d'aqueduc.	Contribution en argent à des fins de parcs et de terrains de jeux
Jéronard Ltée - prolongement du boulevard du Docteur-Gervais Projet visant le prolongement du boulevard du Docteur-Gervais vers l'est avec les réseaux d'aqueduc et d'égout pour 32 logements en structure isolée ou contiguë.	Aucune
Jéronard Ltée - Prolongement de la rue de l'Iris vers l'est Projet visant le prolongement de la rue de l'Iris vers l'est avec les réseaux d'aqueduc et d'égout pour 24 logements en structure triplex semi-détaché.	Aucune
Jéronard Ltée - Projet intégré d'habitation Projet visant la construction d'un projet intégré avec les réseaux d'aqueduc et d'égout pour 68 logements en structure bifamiliale et trifamiliale jumelée.	Aucune

L'acceptation des plans image ne dispense pas les promoteurs de respecter intégralement la réglementation applicable au moment d'obtenir un permis lorsque applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 juin 2012

CM12 06 681

8.5 Requête pour la réalisation de travaux municipaux - rue Lavigne

CONSIDÉRANT QU' une requête pour la réalisation de travaux municipaux a été déposée le 22 mai 2012 pour le prolongement de la rue Lavigne;

CONSIDÉRANT QUE les travaux doivent être réalisés conformément au plan préparé et au règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux qui prévoit que le promoteur effectue et paie les travaux visés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accepter la réalisation des travaux conformément au plan préparé par monsieur Michel Labelle, projet 111-25914-00 pour le prolongement de la rue Lavigne et ce, conformément au règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux et d'aviser les propriétaires que cette section de rue ne pourra pas être municipalisée considérant que le règlement de construction des rues ne s'applique pas à ce tronçon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 06 682

8.6 Demande d'occupation permanente du domaine public - Club Richelieu Mont-Tremblant - boulevard du Docteur-Gervais

CONSIDÉRANT QUE le Club Richelieu de Mont-Tremblant a demandé une occupation du domaine public afin d'installer un monument commémoratif;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

D' accorder une autorisation d'occupation permanente du domaine public au Club Richelieu de Mont-Tremblant, le tout conformément au projet d'autorisation et selon les modalités et conditions qui y sont indiquées;

D' inscrire cette autorisation au registre de l'occupation du domaine public conformément au règlement (2004)-68.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 06 683

8.7 Offre de vente - 2001, chemin du Village

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 2001, chemin du Village désire vendre sa propriété à la ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE refuser l'offre de vente du propriétaire du 2001, chemin du Village.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 juin 2012

CM12 06 684

8.8 Requêtes pour travaux municipaux - Jérond Ltée

CONSIDÉRANT

le dépôt de requêtes pour la réalisation de travaux municipaux qui prévoient que les travaux seront réalisés conformément aux plans préparés par l'ingénieur du projet et au règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux qui prévoit que les promoteurs effectuent et paient les travaux visés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte les requêtes suivantes conformément au règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux :

Demandeur	Objet
Jérond Ltée	Prolongement du boulevard du Docteur- Gervais sur environ 280 mètres incluant les réseaux d'aqueduc, d'égout et pluvial
	Prolongement de la rue de l'Iris vers l'est sur environ 160 mètres incluant les réseaux d'aqueduc, d'égout et pluvial desservant un projet intégré d'habitation.

QUE la Ville s'engage à opérer les réseaux d'aqueduc et d'égout, après l'acceptation des travaux et à les municipaliser suivant les conditions et modalités incluses dans les ententes relatives aux travaux municipaux;

QUE la Ville accepte de payer, dans le dossier du prolongement du boulevard du Docteur-Gervais, un montant de 197 120,33 \$, taxes en sus, dont 45 294,70 \$ (projet 2012-31), payable par la réserve d'aqueduc secteur Saint-Jovite et 151 825,63 \$ (projet 2012-58), payable par le surplus affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM12 06 685

9.1 Acquisition de panneaux de signalisation pour les sentiers récréatifs - contrat

CONSIDÉRANT QUE

la Ville désire procéder à l'acquisition de panneaux de signalisation pour les sentiers récréatifs et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et qu'une seule soumission conforme a été reçue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter la seule soumission conforme reçue, soit celle de l'entreprise Les Arts Numériques inc. au montant de 84 051,71 \$, taxes en sus (projet 2012-48), dont 82 468,11 \$, payable par le fonds de parcs et 1 583,60 \$, payable par la municipalité de Lac-Tremblant-Nord pour l'acquisition de panneaux de signalisation pour les sentiers récréatifs, conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 juin 2012

10. Environnement

11. Culture et loisirs

CM12 06 686

11.1 Marché d'été 2012 - entente

CONSIDÉRANT QUE la Ville organise un marché public dans le Secteur du Village au cours de l'été 2012 en collaboration avec les Marchés agroalimentaires des Hautes Laurentides et la Chambre de commerce de Mont-Tremblant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente avec les Marchés agroalimentaires des Hautes Laurentides et la Chambre de commerce de

Mont-Tremblant comprenant notamment une contribution de 7 000 \$ (poste budgétaire 02-629-00-499), pour l'organisation et la mise en place du marché.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 06 687

11.2 Camp d'été 2012 - transport par autobus - contrat

CONSIDÉRANT QUE les activités journalières du camp d'été se déroulent sur trois sites, soit la polyvalente Curé-Mercure, le Domaine Saint-Bernard et la Salle des loisirs (secteur du Village);

CONSIDÉRANT QUE le Service de la culture et des loisirs a procédé à un appel d'offres sur invitation pour un service de transport par autobus et que les résultats sont les suivants :

Nom	Prix
Autobus Le Promeneur inc.	39 560 \$
Autobus La Diligence inc.	Aucune soumission

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'attribuer le contrat de transport pour le camp d'été 2012 à l'entreprise Autobus Le Promeneur inc., pour un montant de 39 560 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-55-497), pour le transport journalier et les sorties, conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 juin 2012

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 11 juin 2012

La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 11 juin 2012 conformément à l'article 13 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

15. Acceptation de la correspondance

Les membres du conseil d'agglomération prennent acte du dépôt de divers règlements provenant de la MRC des Laurentides :

- Règlement 265-2012 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides relatif aux usages commerciaux et industriels dans l'affectation « résidentielle et de récréation »;
- Règlement 267-2012 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides concernant les normes sur la protection des zones à risque de mouvement de terrain;
- Règlement 268-2012 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides créant une nouvelle affectation villageoise dans la municipalité de Lac-Supérieur;
- Règlement 269-2012 règlement de contrôle intérimaire relatif à la demande à portée collective en zone agricole (ilots déstructurés) dans la MRC des Laurentides.

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CA12 06 688

19. Levée de la séance

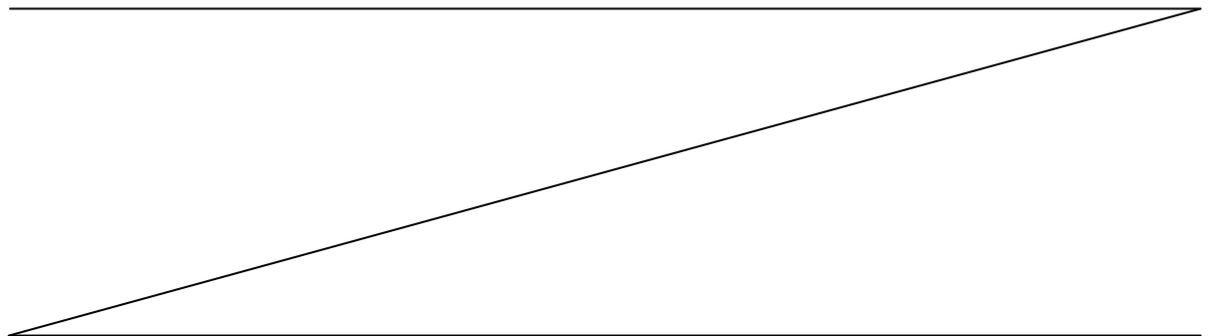
Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20 h 55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Marie Lanthier
Greffière par intérim





**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 juillet 2012

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **9 juillet 2012 à 19 h 32**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont également présentes la directrice générale et la greffière par intérim.

ORDRE DU JOUR

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
3. **Procès-verbal**
 - 3.1 Séance du 11 juin 2012;
4. **Règlement**
 - 4.1 Règlement (2012)-A-30-1 modifiant le règlement sur le régime de retraite des policiers et policières de la ville de Mont-Tremblant - adoption;
5. **Administration**
 - 5.1 Office du tourisme région Mont-Tremblant - protocole d'entente;
 - 5.2 Tournois de golf caritatifs - participation;
6. **Ressources humaines**
 - 6.1 Fraternité des policiers de Ville de Mont-Tremblant - lettre d'entente;
 - 6.2 Embauche d'un surveillant-sauveteur à la plage du lac Mercier - Service de la culture et des loisirs;
 - 6.3 Embauche d'un responsable des loisirs et des sports;
 - 6.4 Autorisation de signature des contrats de travail;
7. **Gestion financière**
 - 7.1 Liste des comptes à payer;
 - 7.2 Liste des engagements;
 - 7.3 Assurance des frais juridiques - renouvellement;
8. **Urbanisme**
9. **Travaux publics**



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 juillet 2012

- 9.1 Permis de voirie et raccordement routier;
- 9.2 Pavage rue de Saint-Jovite - acceptation provisoire et travaux supplémentaires;
- 9.3 Politique nationale de la ruralité - protocole d'entente - bouées;

10. Environnement

11. Culture et loisirs

- 11.1 Association des propriétaires riverains du lac Maskinongé - exemption de coûts de location de salle;

12. Police

- 12.1 Plan d'organisation policière - rapport du Service de police de la ville de Mont-Tremblant;

13. Incendie

- 13.1 Activité de reconnaissance des employés;

14. Rapport

- 14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 9 juillet 2012.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

CA12 07 476

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CA12 07 477

3.1 Séance du 11 juin 2012

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 juillet 2012

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 11 juin 2012, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlement

CA12 07 478

4.1 Règlement (2012)-A-30-1 modifiant le règlement sur le régime de retraite des policiers et policières de la ville de Mont-Tremblant - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Jean Grégoire à la séance du 14 mai 2012;

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2012)-A-30-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT (2011)-A-30 SUR LE RÉGIME DE RETRAITE DES POLICIERS ET POLICIÈRES DE LA VILLE DE MONT-TREMBLANT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

CA12 07 479

5.1 Office du tourisme région Mont-Tremblant - protocole d'entente

CONSIDÉRANT les dispositions du 11^e alinéa de l'article 19 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q., chapitre E-20.001 à l'effet que la promotion du territoire de toute municipalité liée, y compris à des fins touristiques, lorsqu'elle est effectuée hors de ce territoire relève de l'agglomération;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite investir, en 2012, une somme de 1 350 000 \$ à ces fins;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a déjà attribué la somme de 120 000 \$ à Tourisme aérien Laurentides pour le développement du tourisme aérien à destination de l'Aéroport International de Mont-Tremblant, par la résolution CA12 01 326 adoptée le 23 janvier 2012;

CONSIDÉRANT QU' il demeure une somme de 1 230 000 \$ pour les fins précitées et que la Ville souhaite subventionner l'Office de Tourisme région Mont-Tremblant afin qu'il réalise ce mandat à certaines conditions, notamment la production de plans de marketing de positionnement pour la période estivale et hivernale de l'année courante;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'autoriser la signature du protocole d'entente à intervenir entre les parties et de verser une subvention pouvant atteindre la somme de 1 230 000 \$ à l'Office de Tourisme région Mont-Tremblant comme suit :



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 juillet 2012

- Un premier versement lors de la signature de l'entente au montant de 350 000 \$, provenant du budget de la Ville (poste budgétaire 02-623-00-970);
- Sur demande de l'Office de Tourisme région Mont-Tremblant, un second versement d'une somme maximale de 880 000 \$ (poste budgétaire 02-622-00-972) à la condition que le milieu ou un organisme de l'industrie touristique verse une somme égale ou supérieure à la somme investie par la Ville notamment pour la production de plans marketing de positionnement pour la période estivale et hivernale 2012-2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 07 480

5.2 Tournois de golf caritatifs - participation

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

QUE messieurs les conseillers André David et Pierre Labonté représentent la Ville au tournoi de golf de la Fondation Daniel-Lauzon, qui aura lieu le mardi 21 août 2012, au Club de golf La Belle du Gray Rocks et d'acheter deux billets au montant total de 250 \$, taxes non applicables (poste budgétaire 02-110-01-346);

QUE les maires Pierre Pilon et Jean Grégoire représentent la Ville au souper du tournoi de golf de la MRC des Laurentides, qui aura lieu le jeudi 6 septembre 2012, au Club de golf Royal Laurentien, dont les profits seront remis au Centre d'action bénévole des Laurentides et d'acheter deux billets au montant total de 95,67 \$ taxes en sus (poste budgétaire 02-110-01-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA12 07 481

6.1 Fraternité des policiers de Ville de Mont-Tremblant - lettre d'entente

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de signer une lettre d'entente avec la Fraternité des policiers de Ville de Mont-Tremblant suite à l'adoption du règlement (2012)-A-30-1 ayant comme principales modifications les articles 2 et 3.2;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser la signature de la lettre d'entente 2012-01 avec la Fraternité des policiers de Ville de Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 07 482

6.2 Embauche d'un surveillant-sauveteur à la plage du lac Mercier - Service de la culture et des loisirs

CONSIDÉRANT l'affichage des postes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 juillet 2012

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Roxanne Lamontagne à titre de surveillant-sauveteur au Service de la culture et des loisirs au taux horaire de 15,97 \$ pour une période maximale de 440 heures, selon un horaire variable d'un maximum de 80 heures par deux semaines.

Cette embauche est conditionnelle à l'obtention d'une preuve de fréquentation dans une institution scolaire reconnue pour l'année entière en cours et à la détention d'une carte sauveteur national plage valide.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 07 483

6.3 Embauche d'un responsable des loisirs et des sports

CONSIDÉRANT la création et l'affichage du poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Hélène Perreault, à titre de responsable des loisirs et des sports au Service de la culture et des loisirs à compter du 16 juillet 2012 et d'autoriser la signature du contrat de travail à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 07 484

6.4 Autorisation de signature des contrats de travail

CONSIDÉRANT QU' il convient de désigner des signataires pour les documents autorisés par la Ville afin de donner suite aux décisions des conseils municipal et d'agglomération en matière de ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE, nonobstant la résolution CA06 04 104, le maire et le directeur général soient autorisés à signer tous les contrats de travail, les lettres d'entente et autres protocoles d'entente de travail pour donner suite aux résolutions adoptées par les conseils municipal et d'agglomération sans qu'il soit nécessaire de le mentionner à chacune des résolutions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA12 07 485

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de juin 2012 au montant de 314 642,86 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 juillet 2012

CA12 06 486

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 17 496,26 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 07 487

7.3 Assurance des frais juridiques - renouvellement

CONSIDÉRANT QU' en mars 2004, la Loi C-21 a été adoptée et qu'elle modifie le Code criminel canadien;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la Loi C-21, des poursuites de natures pénales peuvent être intentées contre les employeurs suite à des accidents graves du travail si des mesures adéquates n'avaient pas été prises pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de renouveler le contrat d'assurance des frais juridiques;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'entériner le renouvellement du contrat d'assurance des frais juridiques avec BFL Canada risques et assurances Inc. pour la période du 1^{er} juillet 2012 au 1^{er} juillet 2013 et d'autoriser la trésorière à verser la somme de 1 900 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-130-00-420).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

9. Travaux publics

CA12 07 488

9.1 Permis de voirie et raccordement routier

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports du Québec et que des permis de voirie sont nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre et qu'elle s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU :

DE demander au ministère des Transports du Québec les permis de voirie nécessaires pour les travaux de l'année 2012 et d'autoriser le directeur du Service des travaux publics et le responsable des services techniques de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 juillet 2012

QUE la Ville s'engage à respecter les clauses des permis de voirie qui seront émis par le ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 07 489

9.2 Pavage rue de Saint-Jovite et chemin de la Chapelle - acceptation provisoire et travaux supplémentaires

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Asphalte Desjardins inc a exécuté et complété les travaux de pavage de la rue de Saint-Jovite et du chemin de la Chapelle en conformité avec les documents contractuels;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires de pulvérisation et de pavage ont été réalisés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux et au paiement du décompte progressif n° 1 incluant les travaux supplémentaires du projet de réfection du pavage de la rue de Saint-Jovite et du chemin de la Chapelle effectués par l'entreprise Asphalte Desjardins inc. au montant de 322 159,44 \$, taxes en sus (296 496,23 \$ projet 2012-11 et 25 663,21 \$ projet 2012-26), à laquelle une retenue contractuelle de 5 % a été appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 07 490

9.3 Politique nationale de la ruralité - protocole d'entente - bouées

CONSIDÉRANT QUE par la résolution CA12 03 388, le conseil a autorisé le directeur du Service des travaux publics à effectuer une demande d'aide financière dans le cadre du volet pacte rural de la *Politique nationale de la ruralité* pour la mise en place du plan de balisage sur le lac Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE le projet a fait l'objet d'une approbation par le conseil des maires de la MRC des Laurentides et est admissible à une aide financière sur une période de 3 ans;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion de la convention relative à l'octroi d'une aide financière avec la MRC des Laurentides dans le cadre du programme « Pacte rural » de la *Politique nationale de la ruralité* (dossier numéro PACL-2012-21).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 juillet 2012

CA12 07 491

11.1 Association des propriétaires riverains du lac Maskinongé - exemption de coûts de location de salle

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération a reconnu depuis quelques années une liste d'organismes à but non lucratif œuvrant dans la ville et les a exemptés des coûts de location de salles;

CONSIDÉRANT la demande d'exemption de coûts de location faite par l'Association des propriétaires riverains du lac Maskinongé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE reconnaître l'Association des propriétaires riverains du lac Maskinongé aux fins d'exemption de coûts de location de salles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

CA12 07 492

12.1 Plan d'organisation policière - rapport du Service de police de la Ville de Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 353.12 de la *Loi sur la police* stipulant que les municipalités doivent soumettre à l'approbation du ministre de la Sécurité publique un plan d'organisation policière établissant, entre autres, que les services de niveau 1 sont fournis;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de soumettre un nouveau plan, puisque des modifications ont été apportées afin de refléter la situation actuelle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'approuver le Plan d'organisation du Service de police et de le transmettre au ministre de la Sécurité publique du Québec pour approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Incendie

CA12 07 493

13.1 Activité de reconnaissance des employés

CONSIDÉRANT QUE les individus constituent la richesse la plus précieuse des organisations d'où l'importance de reconnaître leur contribution au processus de travail;

CONSIDÉRANT QUE la reconnaissance au travail s'inscrit dans la foulée des valeurs que le conseil d'agglomération et la direction de la Ville véhiculent au chapitre des priorités organisationnelles;

EN CONSÉQUENCE,



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 juillet 2012

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale à confier au Service de sécurité incendie l'organisation d'une activité de reconnaissance des employés prévue au mois de décembre 2012 et d'allouer un budget de 15 000 \$ (poste budgétaire 02-110-00-493).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 9 juillet 2012

La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 9 juillet 2012 conformément à l'article 13 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CA12 07 494

19. Levée de la séance

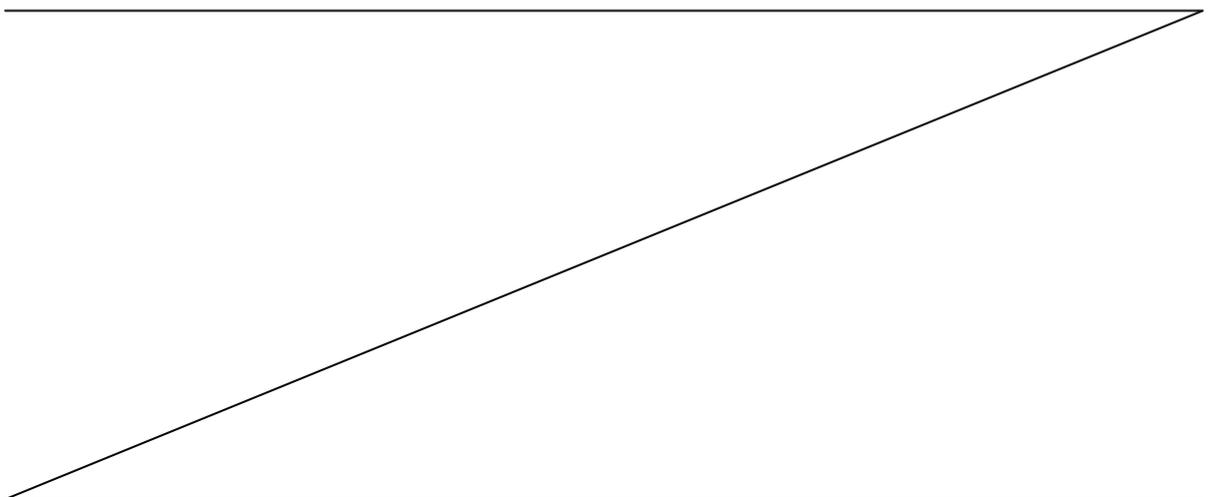
Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Marie Lanthier
Greffière par intérim





**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 juillet 2012

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **9 juillet 2012 à 19 h 56**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Sont également présentes la directrice générale et la greffière par intérim.

ORDRE DU JOUR

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
3. **Procès-verbal**
 - 3.1 **Séance du 11 juin 2012;**
4. **Règlements**
 - 4.1 **Règlement (2012)-100-11 modifiant le plan d'urbanisme relativement aux aires d'affectations dans le secteur du projet commercial « Promenades Tremblant - phase 3 » :**
 - 4.1.1 **Avis de motion;**
 - 4.1.2 **Adoption du projet de règlement;**
 - 4.2 **Règlement (2012)-102-24 modifiant le règlement de zonage relativement aux zones CA-426, CA-473, CL-473, IN-472, RA-425, RA-425-1 et VR-1010 (Promenades Tremblant - phase 3) :**
 - 4.2.1 **Avis de motion;**
 - 4.2.2 **Adoption du projet de règlement;**
5. **Administration**
 - 5.1 **Championnat canadien de pêche à la mouche et symposium de conservation Mont-Tremblant;**
 - 5.2 **Office du tourisme région Mont-Tremblant - bail de location;**
 - 5.3 **Forum 2012 de la Solidarité rurale du Québec;**
6. **Ressources humaines**
7. **Gestion financière**
 - 7.1 **Liste des comptes à payer;**
 - 7.2 **Liste des engagements;**
 - 7.3 **Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ 2010-2013) - révision de la programmation;**



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 juillet 2012

8. Urbanisme

- 8.1 Consultation sur les demandes de dérogations mineures :
 - 8.1.1 24, rue Labonté - implantation d'une remise en cour avant;
 - 8.1.2 Chemins Lapointe et du Vallon-des-Pins - réduction de superficies pour 2 lots projetés;
 - 8.1.3 224, chemin de Courchevel - augmentation de la hauteur d'un muret;
 - 8.1.4 302, route 117 - ajout d'une allée d'accès et empiètement en rive et réduction de la distance entre 2 intersections;
 - 8.1.5 120, rue Viau - empiètement en rive;
 - 8.1.6 Rang 6 - réduction de la largeur d'un lot;
 - 8.1.7 482, rue Saint-Georges - réduction de la largeur d'une allée d'accès;
 - 8.1.8 200, chemin de la Bise - empiètements en rive;
 - 8.1.9 Chemin des Légendes - implantation d'une aire de stationnement en cour avant, d'un garage intégré et d'un garage attenant;
- 8.2 Consultation publique sur une demande d'usage conditionnel - 45-47, chemin des Outardes - aménagement d'un bureau en zone résidentielle;
- 8.3 Recommandation du comité consultatif d'urbanisme :
 - 8.3.1 Réunion du 14 mai 2012;
 - 8.3.2 Réunion du 18 juin 2012;
- 8.4 Requête pour la réalisation de travaux municipaux - Les immeubles Gagné et Lauzon inc. - prolongement du chemin du Bouton-d'Or;

9. Travaux publics

- 9.1 Ministère des Transports du Québec - demande de modification à la circulation - chemins Duplessis et des Quatre-Sommets;
- 9.2 Recherche des eaux parasites - contrat;
- 9.3 Amélioration de 4 postes de pompage d'eaux usées - secteur Saint-Jovite - acceptation provisoire des travaux;
- 9.4 Bail de marina - consentement au Club de voile Mont-Tremblant;
- 9.5 Terrain de soccer rue de l'Iris - éclairage - acceptation finale des travaux;
- 9.6 Écocentre régional Mont-Tremblant - bail et entente;
- 9.7 Vente d'un bâtiment résidentiel pour déménagement;
- 9.8 Fourniture de panneaux de signalisation, d'identification et d'acheminement pour parcs - contrat;

10. Environnement

11. Culture et loisirs

- 11.1 Fête des Tremblantois 2012 - site et budget;
- 11.2 Retiré;
- 11.3 Concours Ironman - contrat d'exécution;

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

- 14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 9 juillet 2012.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 juillet 2012

15. **Acceptation de la correspondance**
16. **Affaires nouvelles**
17. **Période d'intervention des membres du conseil**
18. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
19. **Levée de la séance**

CM12 07 689

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

3. Procès-verbal

CM12 07 690

3.1 Séance du 11 juin 2012

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 11 juin 2012, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

4.1 Règlement (2012)-100-11 modifiant le plan d'urbanisme relativement aux aires d'affectations dans le secteur du projet commercial « Promenades Tremblant - phase 3 »

CM12 07 691

4.1.1 Avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur André David à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2012)-100-11 modifiant le plan d'urbanisme relativement aux aires d'affectations dans le secteur du projet commercial « Promenades Tremblant - phase 3 ».



Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

9 juillet 2012

CM12 07 692

4.1.2 Adoption du projet de règlement

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2012)-100-11 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement aux aires d'affectations dans le secteur du projet commercial « Promenades Tremblant - phase 3 ».

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le 13 août 2012, à compter de 19 h 30, au 1145, rue de Saint-Jovite à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Règlement (2012)-102-24 modifiant le règlement de zonage relativement aux zones CA-426, CA-473, CL-473, IN-472, RA-425, RA-425-1 et VR-1010 (Promenades Tremblant - phase 3)

CM12 07 693

4.2.1 Avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement modifiant le règlement de zonage relativement aux zones CA-426, CA-473, CL-473, IN-472, RA-425, RA-425-1 et VR-1010 (Promenades Tremblant - Phase 3).

CM12 07 694

4.2.2 Adoption du projet de règlement

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2012)-102-24 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement aux zones CA-426, CA-473, CL-473, IN-472, RA-425, RA-425-1 et VR-1010 (Promenades Tremblant - phase 3).

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le 13 août 2012, à compter de 19 h 30, au 1145, rue de Saint-Jovite à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

CM12 07 695

5.1 Championnat canadien de pêche à la mouche et symposium de conservation Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT QUE la ville sera l'hôte du *Championnat de pêche à la mouche et symposium de conservation de Mont-Tremblant* qui se tiendra du 12 au 15 septembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le maire Pierre Pilon a accepté la présidence d'honneur de cet événement;

CONSIDÉRANT QUE le Club des Moucheurs EnDiablés est l'organisateur de cet événement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 juillet 2012

ET RÉSOLU :

- D' offrir un cocktail de bienvenue le 12 septembre 2012 aux participants du Championnat canadien de pêche à la mouche et d'allouer une somme de 250 \$ pour ce cocktail (poste budgétaire 02-110-00-610);
- D' apporter au Club des moucheurs EnDiablés une aide au niveau des communications par l'intermédiaire de la Direction générale adjointe et une aide technique par l'intermédiaire du Service de la culture et des loisirs pour l'organisation de cet événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 07 696

5.2 Office du tourisme région Mont-Tremblant - bail de location

CONSIDÉRANT QU' un bail a été consenti le 10 novembre 2000 pour le bâtiment appelé « Pavillon touristique » alors situé au 1001, montée Ryan;

CONSIDÉRANT QU' un bail a été consenti le 3 avril 2001 pour le bâtiment appelé « Bureau d'accueil touristique, secteur Saint-Jovite » alors situé au 323, chemin de Brébeuf;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite réunir ces deux baux en un seul et y apporter certaines modifications;

CONSIDÉRANT QUE ce bail est toujours consenti en considération du mandat d'initiative touristique que la Ville a confié à l'Office du tourisme région Mont-Tremblant en vertu d'un protocole d'entente signé le 10 novembre 2000 et modifié d'un commun accord en date du 3 avril 2001 et du 9 décembre 2003;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'un bail avec l'Office du tourisme région Mont-Tremblant rétroactif au 1^{er} janvier 2011 et prévoyant notamment :

- l'occupation du bâtiment maintenant appelé « Bureau d'accueil touristique, secteur Village » situé au 5080, montée Ryan et du bâtiment maintenant appelé « Bureau d'accueil touristique, secteur Centre-ville » situé au 48, chemin de Brébeuf;
- des frais de location annuels, soumis aux taxes gouvernementales applicables, au montant de 4 500 \$ pour le bâtiment du secteur Centre-ville et de 13 500 \$ pour le bâtiment du secteur Village;
- l'indexation annuelle des frais de location selon l'indice des prix à la consommation pour la province de Québec à compter du 1^{er} janvier 2013;
- une durée de soixante mois, soit du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2015, renouvelable automatiquement à son échéance, de douze mois en douze mois, à moins d'avis contraire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 07 697

5.3 Forum 2012 de la Solidarité rurale du Québec

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 juillet 2012

ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire Pierre Pilon, à assister au forum sur *La gouvernance et les territoires* organisé par Solidarité rurale du Québec qui se tiendra le 15 novembre 2012 à Montebello et de payer les frais d'inscription au montant 150 \$, taxes en sus, ainsi que les autres dépenses inhérentes à ce forum (poste budgétaire 02-110-00-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

7. Gestion financière

CM12 07 698 7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de juin 2012 au montant de 129 504,45 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 07 699 7.2 Liste des engagements

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 9 945,34 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 07 700 7.3 Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ 2010-2013) - révision de la programmation

CONSIDÉRANT QUE la contribution gouvernementale totale du programme *Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ 2010-2013)* atteint la somme de 2 186 480 \$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a soumis, en juin 2011, la programmation suivante des travaux admissibles : 1 000 000 \$ pour la mise à niveau de l'usine de traitement d'eau potable et 127 750 \$ pour l'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire modifier la programmation des travaux de la façon suivante : 774 000 \$ pour la mise à niveau de l'usine de traitement d'eau potable, 128 100 \$ pour l'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout et 1 284 380 \$ pour le bouclage des réseaux d'aqueducs des secteurs Village et Centre-ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Luc Brisebois



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 juillet 2012

ET RÉSOLU DE demander au ministère des Affaires municipales, Régions et Occupation du Territoire d'accepter la programmation des travaux révisée dans le cadre du remboursement de la taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ 2010-2013).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures

8.1.1 24, rue Labonté - implantation d'une remise en cour avant

Cette demande de dérogation mineure (2012-DM-061) vise à autoriser la construction d'une remise détachée du bâtiment principal dont :

- l'implantation est en cour avant alors que le règlement ne le permet pas et à 6 m de l'allée de circulation plutôt qu'à 8 m;
- la hauteur des murs latéraux est de 2,74 m alors qu'un maximum de 2,5 m est prévu.

Le CCU recommande d'accepter en partie et conditionnellement cette demande. (CCU12-06-108)

Questions du public : le maire répond aux questions des personnes présentes.

8.1.2 Chemins Lapointe et du Vallon-des-Pins - réduction de superficies pour 2 lots projetés

Cette demande de dérogation mineure (2012-DM-090) vise à autoriser la création de deux lots dont les superficies sont de 4 933,5 et 5 176,4 m² alors qu'un minimum de 6 000 m² est prévu.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU12-06-109)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 224, chemin de Courchevel - augmentation de la hauteur d'un muret

Cette demande de dérogation mineure (2012-DM-092) vise à autoriser l'érection d'un muret en cour avant d'une hauteur de 6 m alors qu'un maximum de 1,5 m est prévu.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU12-06-110)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.4 302, route 117 - ajout d'une allée d'accès, empiètement en rive et réduction de la distance entre 2 allées d'accès

Cette demande de dérogation mineure (2012-DM-093) vise à autoriser la construction d'une deuxième allée d'accès pour un établissement commercial dont :

- l'implantation est à 14,07 m de la ligne naturelle des hautes eaux du ruisseau Clair plutôt qu'à 20 m et à 36,49 m d'une allée d'accès existante plutôt qu'à 150 m;
- la largeur est de 6 m alors qu'un minimum de 11 m est prévu.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 juillet 2012

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande.
(CCU12-06-111)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.5 120, rue Viau - empiètement en rive

Cette demande de dérogation mineure (2012-DM-096) vise à autoriser un agrandissement du deuxième étage situé à 8,97 m de la ligne naturelle des hautes eaux du lac Tremblant plutôt qu'à 25 m.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande.
(CCU12-06-112)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.6 Rang 6 - réduction de la largeur d'un lot

Cette demande de dérogation mineure (2012-DM-098) vise à autoriser la création d'un lot d'une largeur de 48,18 m plutôt que de 50 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU12-06-114)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.7 482, rue Saint-Georges - réduction de la largeur d'une allée d'accès

Cette demande de dérogation mineure (2012-DM-099) vise à autoriser la construction d'une allée de circulation à double sens ayant une largeur de 4 m plutôt que de 5 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU12-06-113)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.8 200, chemin de la Bise - empiètements en rive

Cette demande de dérogation mineure (2012-DM-100) vise à autoriser des travaux de rénovation pour un bâtiment existant implanté dans le littoral, à l'intérieur de la rive de 20 m et à l'intérieur d'une bande minimale de 5 m du lac Lamoureux.

Le CCU recommande d'accepter en partie et conditionnellement cette demande. (CCU12-06-115)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.9 Chemin des Légendes - implantation d'une aire de stationnement en cour avant, d'un garage intégré et d'un garage attenant

Cette demande de dérogation mineure (2012-DM-101) vise à autoriser l'implantation :

- d'une aire de stationnement en cour avant et entre le prolongement imaginaire des murs latéraux;
- d'un garage attenant au bâtiment principal;
- d'un garage intégré au bâtiment principal.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 juillet 2012

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU12-06-116)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.2 Consultation publique sur une demande d'usage conditionnel - 45-47, chemin des Outardes - aménagement d'un bureau en zone résidentielle

Cette demande d'un usage conditionnel (2012-UC-073) vise à autoriser l'usage « bureau de professionnels » comme usage conditionnel complémentaire à l'habitation dans cette résidence située dans une zone touristique villégiature.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU12-05-090)

Questions du public : le maire répond aux questions des personnes présentes.

8.3 Recommandation du comité consultatif d'urbanisme

CM12 07 701

8.3.1 Réunion du 14 mai 2012

CONSIDÉRANT la demande d'usage conditionnel pour la propriété située au 45-47, chemin des Outardes pour laquelle une consultation publique a eu lieu séance tenante;

CONSIDÉRANT QUE dans une lettre déposée le 8 mai 2012, le propriétaire demande le remboursement des frais versés pour l'étude de son usage conditionnel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme incluse au procès-verbal du 14 mai 2012 portant le numéro CCU12-05-090 et de rembourser les frais de 450 \$ versés une seconde fois pour l'évaluation de la demande d'usage conditionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 07 702

8.3.2 Réunion du 18 juin 2012

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures pour les propriétés situées aux 24, rue Labonté, 224, chemin de Courchevel, 302, route 117, 120, rue Viau, 482, rue Saint-Georges, 200, chemin de la Bise ainsi que pour des terrains non construits situés sur le Rang 6 et sur les chemins des Légendes, Lapointe et du Vallon-des-Pins pour lesquelles des consultations publiques ont eu lieu séance tenante;

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées aux 834 et 963, rue de Saint-Jovite, 178, rue du Couvent, 2267, chemin du Village, 340, route 117, 441, rue Saint-Georges et 854, rue Lalonde;

CONSIDÉRANT la réception d'une lettre du propriétaire pour la demande relative à l'application d'un PIIA pour la propriété du 116-120, chemin des Huards;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 juillet 2012

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

- D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme incluses au procès-verbal du 18 juin 2012 portant les numéros CCU12-06-108 à CCU12-06-120 et CCU12-06-122 à CCU12-06-124;
- DE ne pas rembourser les frais de 450 \$ versés pour l'évaluation de la demande de dérogation mineure 2012-DM-061;
- DE reporter la recommandation CCU12-06-121 à la séance du conseil du mois d'août.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 07 703

8.4 Requête pour la réalisation de travaux municipaux - Les immeubles Gagné et Lauzon inc. - prolongement du chemin du Bouton-d'Or

CONSIDÉRANT QU' une requête pour la réalisation de travaux municipaux a été déposée le 18 juin 2012 par Les Immeubles Gagné et Lauzon inc. pour le prolongement du chemin du Bouton-d'Or;

CONSIDÉRANT QUE la requête prévoit que les travaux seront réalisés conformément au plan préparé par monsieur Hugo Bastien, ingénieur, et au règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux qui prévoit que le promoteur effectue et paie les travaux visés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'accepter la requête déposée par les Immeubles Gagné et Lauzon inc. relative au prolongement du chemin du Bouton-d'Or conformément au règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM12 07 704

9.1 Ministère des Transports du Québec - demande de modification à la circulation - chemins Duplessis et des Quatre-Sommets

CONSIDÉRANT l'achalandage important et la congestion fréquente de la circulation véhiculaire observée à l'intersection des chemins Duplessis et des Quatre-Sommets;

CONSIDÉRANT QUE la Ville estime que la circulation routière à cette intersection pourrait être améliorée et devenir plus fluide en y aménageant deux voies distinctes, soit une voie de virage à gauche et une voie de continuité en ligne droite ou de virage à droite;

CONSIDÉRANT QUE les travaux correctifs requis consistent essentiellement en des travaux de marquage et de signalisation;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 juillet 2012

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE demander au ministère des Transports du Québec de mettre en place deux voies distinctes à l'intersection des chemins Duplessis et des Quatre-Sommets conformément au plan ci-joint et ce, dans le but d'augmenter la fluidité de la circulation et la traversée de cette intersection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 07 705

9.2 Recherche des eaux parasites - contrat

CONSIDÉRANT QUE

la Ville désire procéder à la recherche des eaux parasites d'infiltration et de captage par essais à la fumée et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
EnviroServices inc.	15 750 \$
Avizo Experts-Conseils inc.	17 100 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise EnviroServices inc. au montant de 15 750 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-413-00-419), pour la recherche des eaux parasites d'infiltration et de captage par essais à la fumée, conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 07 706

9.3 Amélioration de 4 postes de pompage d'eaux usées - secteur Saint-Jovite - acceptation provisoire des travaux

CONSIDÉRANT QUE

les travaux d'amélioration de 4 postes de pompage d'eaux usées ont été réalisés par Nordmec Construction inc., en conformité avec les documents d'appel d'offres préparés par Les Consultants S.M. Inc.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux et à la libération d'une partie de la retenue contractuelle au montant de 14 037,22 \$, taxes en sus (projet 2011-14), à laquelle une retenue contractuelle résiduelle de 5 % a été appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 juillet 2012

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 07 707

9.4 Bail de marina - consentement au Club de voile Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT QUE le 8 juin 2012, le Club de voile Mont-Tremblant a formulé une demande d'appui à la ville pour l'obtention d'un bail de marina dans l'espace actuellement occupé en majeure partie par les quais flottants et les voiliers du Club;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est propriétaire du terrain situé devant le lot de grève en eau profonde que le Club de voile Mont-Tremblant projette de louer;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur du Service des travaux publics à signer le formulaire de consentement requis par le ministère du Développement durable, Environnement et Parcs, le tout en conformité aux documents déposés par le Club de voile Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 07 708

9.5 Terrain de soccer rue de l'Iris - éclairage - acceptation finale des travaux

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à la mise en place d'éclairage au terrain de soccer de Nos-Étoiles;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise J.M. Léonard Électricien inc. a exécuté les travaux en conformité avec les documents d'appel d'offres par la résolution CM11 05 198;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation finale des travaux et à la libération de la retenue contractuelle, soit 5 % au montant de 927,32 \$, taxes en sus (projet 2011-20), à l'entreprise J.M. Léonard Électricien inc.;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 07 709

9.6 Écocentre régional Mont-Tremblant - bail et entente

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du plan de gestion des matières résiduelles, la MRC des Laurentides désire offrir des services de récupération ayant pour but de détourner certaines



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 juillet 2012

matières de l'enfouissement afin de réduire le volume de déchets à enfouir;

CONSIDÉRANT QUE

la Ville entend consentir un bail emphytéotique à la MRC des Laurentides sur un terrain voisin du garage municipal, soit le lot 4 889 379 du cadastre officiel du Québec, sur lequel la MRC érigerait un écocentre régional;

CONSIDÉRANT QU'

il serait plus avantageux et efficace que la gestion des opérations de l'écocentre soit assumée notamment par les services des travaux publics et de l'environnement de la Ville et ce, en contrepartie d'une compensation financière établie à l'intérieur d'un protocole d'entente à intervenir entre la MRC, la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge et la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser la signature :

- du bail emphytéotique permettant à la MRC des Laurentides l'exploitation d'un écocentre régional sur le lot 4 889 379 du cadastre officiel du Québec dont la Ville est propriétaire;
- du protocole d'entente à intervenir entre la Ville, la MRC des Laurentides et la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge établissant les responsabilités et compensations de chacune des parties reliées à l'opération de l'écocentre régional de Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 07 710

9.7 Vente d'un bâtiment résidentiel pour déménagement

CONSIDÉRANT QUE

la Ville désire procéder à la vente d'un bâtiment résidentiel, à être déménagé, situé sur la rue Pierre-A-Barrette et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet et qu'une seule proposition a été reçue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'accepter la proposition de l'entreprise 9085-5123 Québec inc. au montant de 1 000 \$, taxes en sus, pour l'achat du bâtiment résidentiel situé au 460, rue Pierre-A-Barrette, à être déménagé, conformément aux documents d'appel d'offres TP-2012-32.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 07 711

9.8 Fourniture de panneaux de signalisation, d'identification et d'acheminement pour parcs - contrat

CONSIDÉRANT QUE

la Ville désire procéder à la mise en place de panneaux de signalisation, d'identification et d'acheminement pour quelques parcs et que suite à un appel d'offres auprès de 4 fournisseurs, une seule soumission a été reçue;

EN CONSÉQUENCE,



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 juillet 2012

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la soumission de l'entreprise Signalisation Kalitec Inc. au montant de 27 586 \$, taxes en sus (projet 2012-48), pour la fourniture de panneaux et structure pour la signalisation, l'identification et l'acheminement de quelques parcs, conformément au document d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

CM12 07 712

11.1 Fête des Tremblantois 2012 - site et budget

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire rassembler ses citoyens dans une même fête une fois par année et ainsi développer le sentiment d'appartenance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la célébration de la Fête des Tremblantoises et Tremblantois le 8 septembre prochain au parc au-Fil-de-l'Eau et d'adopter le budget d'opération de 24 100 \$ (postes budgétaires 02-701-70-xxx).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2 Retiré

CM12 07 713

11.3 Concours Ironman - contrat d'exécution

CONSIDÉRANT QUE les délais d'exécution de l'œuvre Ironman étaient extrêmement courts et que la signature d'un contrat entre l'artiste-contractant et la Ville était nécessaire pour préciser les conditions d'exécution et protéger les parties;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service de la culture et des loisirs a dû procéder à la signature du contrat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'entériner le contrat d'exécution de l'œuvre d'art créée dans le cadre du concours Ironman (résolution CM12 03 583) signé par le directeur du Service de la culture et des loisirs le 18 juin 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 juillet 2012

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 9 juillet 2012

La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 9 juillet 2012 conformément à l'article 13 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

Monsieur le conseiller André David demande la démission du président du comité consultatif d'urbanisme. Aucune suite n'est donnée à la présente séance.

18. Deuxième période de questions

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CM12 07 714

19. Levée de la séance

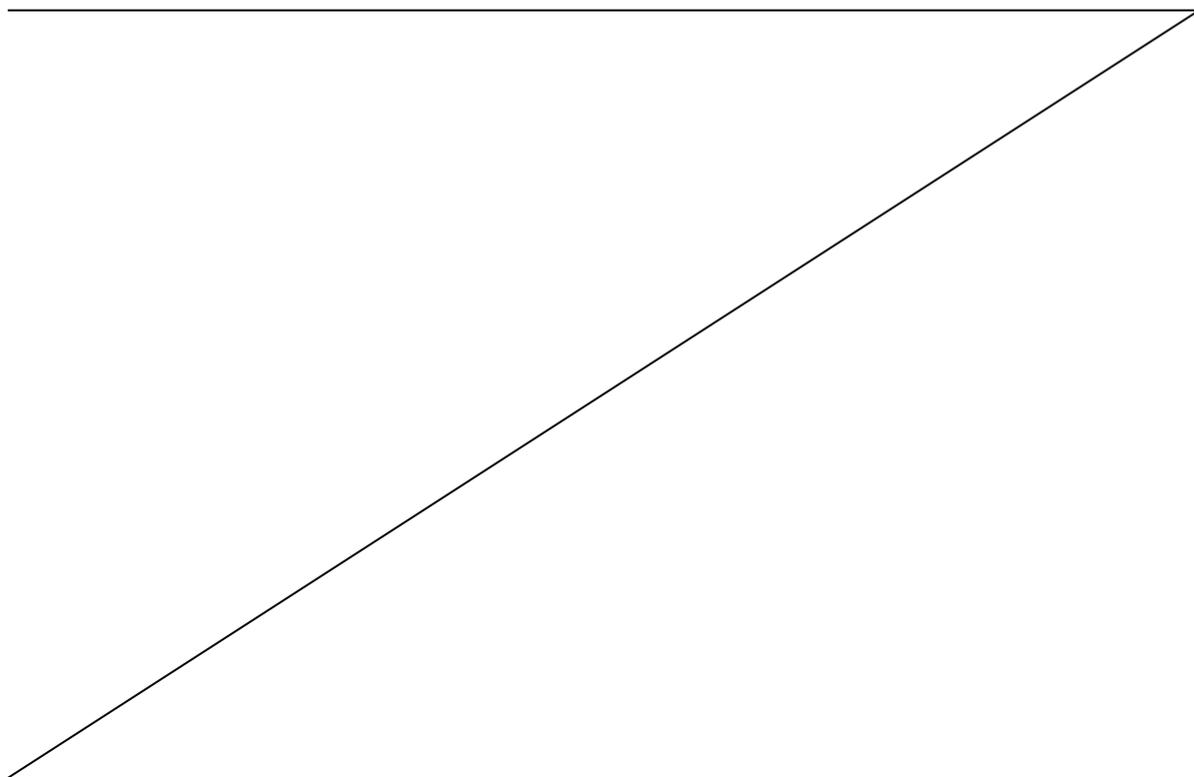
Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20 h 51.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Marie Lanthier
Greffière par intérim





**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 août 2012

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **13 août 2012 à 19 h 30**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont également présentes la directrice générale et la greffière adjointe par intérim.

ORDRE DU JOUR

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. ***PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR***
3. **Procès-verbal**
 - 3.1 [Séance du 9 juillet 2012;](#)
4. **Règlement**
5. **Administration**
 - 5.1 [Conseil d'administration de l'organisme « Les Habitations du Ruisseau noir » - nomination;](#)
6. **Ressources humaines**
 - 6.1 [Poste de coordonnateur des activités et des événements - création et nomination;](#)
 - 6.2 [Embauche temporaire d'un étudiant en communication - direction générale adjointe;](#)
 - 6.3 [Embauche temporaire de deux répartiteurs - préposés au MIP;](#)
 - 6.4 [Embauche d'un préposé aux patinoires - Service des travaux publics;](#)
 - 6.5 [Embauche temporaire d'un technicien travaux publics;](#)
 - 6.6 [Embauche d'étudiants - Service des travaux publics - modification;](#)
 - 6.7 [Services professionnels d'un consultant en matière d'assurances collectives - regroupement - appel d'offres de l'UMQ;](#)
 - 6.8 [Lettre d'entente 2012-18;](#)
 - 6.9 [Modification de la structure organisationnelle et opérationnelle - Service des travaux publics;](#)
 - 6.10 [Embauche temporaire d'un technicien juridique;](#)



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 août 2012

7. Gestion financière

- 7.1 Liste des comptes à payer;
- 7.2 Liste des engagements;
- 7.3 Dépôt de l'état des résultats pour la période du 1er janvier au 30 juin 2012;

8. Urbanisme

9. Travaux publics

- 9.1 Location d'un pro-shop à l'aréna - contrat;
- 9.2 Échange de terrain - chemin du Village;
- 9.3 Étude sur la sécurité des barrages - mandat de services professionnels;
- 9.4 Construction du nouvel hôtel de ville - libération partielle de la retenue contractuelle;
- 9.5 Remplacement de la dalle de l'aréna - acceptation provisoire des travaux;

10. Environnement

11. Culture et loisirs

- 11.1 Gymnases de la polyvalente Curé-Mercure - contrat de surveillance;

12. Police

13. Incendie

- 13.1 Achat d'un camion incendie - contrat;
- 13.2 Autorisation de transmission de données à la MRC des Laurentides;

14. Rapport

- 14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 13 août 2012.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

CA12 08 495

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 août 2012

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CA12 08 496

3.1 Séance du 9 juillet 2012

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 9 juillet 2012, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlement

5. Administration

CA12 08 497

5.1 Conseil d'administration de l'organisme « Les Habitations du Ruisseau noir » - nomination

CONSIDÉRANT le départ de madame Lise Julien du conseil d'administration de l'organisme à but non lucratif « Les habitations du Ruisseau Noir »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accepter la recommandation de l'organisme à l'effet de nommer le directeur général de la ville de Mont-Tremblant à titre de membre du conseil d'administration de « Les Habitations du Ruisseau Noir ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA12 08 498

6.1 Poste de coordonnateur des activités et des événements - création et nomination

CONSIDÉRANT QUE l'embauche d'un responsable des loisirs et des sports, a occasionné une réorganisation des tâches et des responsabilités ainsi qu'une modification de l'organigramme du Service de la culture et des loisirs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 août 2012

ET RÉSOLU d'abolir la fonction de coordonnateur, Service de la culture et des loisirs, de procéder à la création du poste de coordonnateur des activités et des événements, Service de la culture et des loisirs, de nommer madame Chantal Blanchette titulaire de ce poste et ainsi autoriser la signature des modifications au contrat de travail de madame Chantal Blanchette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 08 499

6.2 Embauche temporaire d'un étudiant en communication - direction générale adjointe

CONSIDÉRANT l'affichage du poste d'étudiant en communication;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Véronique Meunier à titre d'étudiante en communication à la direction générale adjointe à compter du 15 août 2012 au taux horaire de 12 \$ et ce, pour une période maximale de 758 heures pour l'année 2012.

Cette embauche est conditionnelle à l'obtention d'une preuve de fréquentation dans une institution scolaire reconnue pour l'année entière en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 08 500

6.3 Embauche temporaire de deux répartiteurs - préposés au MIP

CONSIDÉRANT la vacance de postes due à l'absence des titulaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de mesdames Isabelle Hotte à compter du 15 août 2012 et d'Ariane Trudel à compter du 20 août 2012, toutes deux à titre de répartiteur - préposé au MIP, au Service de police au taux horaire de 18,81 \$, selon les termes et conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 08 501

6.4 Embauche d'un préposé aux patinoires - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT QUE l'aréna est maintenant accessible au public onze mois par année et qu'une ressource humaine additionnelle est requise;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Jean Grégoire



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 août 2012

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Guy-Philippe Gauthier, à titre de préposé aux patinoires, poste régulier permanent au Service des travaux publics à compter du 15 août 2012 selon les termes et conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 08 502

6.5 Embauche temporaire d'un technicien travaux publics

CONSIDÉRANT la vacance du poste due à l'absence du titulaire régulier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de monsieur Alex Marinier à titre de technicien travaux publics à compter du 15 août 2012 selon les termes et conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 08 503

6.6 Embauche d'étudiants - Service des travaux publics - modification

CONSIDÉRANT la résolution CA12 06 462 par laquelle des étudiants à la voirie et aux parcs et aux événements ont été nommés;

CONSIDÉRANT QU' un étudiant s'est désisté;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE modifier la résolution CA12 06 462 en retirant les mots « et Tchad Élie au taux horaire de 11,14 \$ » et en modifiant le nombre d'heures « 1 920 » pour « 1 280 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 08 504

6.7 Services professionnels d'un consultant en matière d'assurances collectives - regroupement - appel d'offres de l'UMQ

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités (ou MRC ou régies inter-municipales) intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en matière d'assurances collectives pour les employés municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire se joindre à ce regroupement;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'automne 2012;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 août 2012

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE confirmer son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en matière d'assurances collectives pour les employés municipaux et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat comme suit :

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans;

QUE la Ville s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;

QUE la Ville s'engage à respecter les termes et conditions du contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;

QUE la Ville s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1 % des primes totales versées par la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 08 505

6.8 Lettre d'entente 2012-18

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de signer une lettre d'entente avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant pour le règlement du grief 2011-001;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'autoriser la signature de la lettre d'entente 2012-18 avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 08 506

6.9 Modification de la structure organisationnelle et opérationnelle - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un site de réemploi et de récupération des matières résiduelles mis à la disposition de tous les citoyens de Mont-Tremblant et communément appelé écocentre;

CONSIDÉRANT QUE l'aréna municipal est maintenant accessible aux utilisateurs sur une base régulière et annuelle à raison de 18 heures par jour, 7 jours par semaine;

CONSIDÉRANT QUE la gestion des patinoires extérieures sera sous la responsabilité du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics doit se doter d'une structure organisationnelle permettant le développement des infrastructures actuelles et futures;

EN CONSÉQUENCE,



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 août 2012

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

QUE la gestion opérationnelle de l'écocentre sera sous la responsabilité du
contremaître voirie/aqueduc/égouts;

QUE la gestion opérationnelle et administrative de l'aréna municipal sera
dorénavant sous la responsabilité du contremaître
mécanique/approvisionnement/voirie;

QUE la gestion opérationnelle des patinoires extérieures sera sous la responsabilité
du responsable des parcs et des immeubles;

QUE les contrats de travail du contremaître voirie/aqueduc/égouts, du contremaître
mécanique/approvisionnement/voirie et du responsable des parcs et des
immeubles soient modifiés selon les termes et conditions décrits à
l'amendement des contrats de travail à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 08 507

6.10 Embauche temporaire d'un technicien juridique

CONSIDÉRANT la vacance du poste due à l'absence du titulaire régulier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de madame Sylvie Proulx à titre
de technicien juridique, Service du greffe, à compter du 15 août 2012 selon les termes
et conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA12 08 508

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de juillet 2012 au
montant de 670 370,18 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 08 509

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 52 595,07 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 août 2012

CA12 08 510

7.3 Dépôt de l'état des résultats pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2012

Conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, la trésorière dépose l'état des activités financières pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2012.

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter le dépôt de ces documents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

9. Travaux publics

CA12 08 511

9.1 Location d'un pro-shop à l'aréna - contrat

CONSIDÉRANT QUE la ville désire procéder à la location d'un pro-shop à l'aréna municipal;

CONSIDÉRANT QU' un appel d'offres a été publié pour ce projet et qu'une seule proposition a été reçue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la proposition de l'Âme du Sport inc. pour la location d'un pro-shop à l'aréna municipal pour une période de 3 ans, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres TP-2012-35 et pour une somme de 1 200 \$ par saison, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 08 512

9.2 Échange de terrain - chemin du Village

CONSIDÉRANT QUE lors de la réfection du chemin du Village en 2002, une section de trottoir a été construite en partie sur la propriété privée du lot 2 803 534;

CONSIDÉRANT QU' afin de régulariser la situation le propriétaire du lot privée est disposé à effectuer un échange de terrain entre une partie de sa propriété et une partie de la propriété de la Ville;

CONSIDÉRANT QU' afin d'empêcher le libre accès au barrage du lac Tremblant ainsi qu'à sa propriété, le propriétaire du lot 2 803 534 souhaite faire installer une clôture ornementale avec une barrière en bordure du chemin du Village;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Vincent Perreault



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 août 2012

ET RÉSOLU :

- D' autoriser la signature de l'acte notarié en lien avec la cession d'une superficie de 23 mètres carré d'une partie du lot 2 803 455 et l'obtention d'une superficie de 25,3 mètres carré d'une partie du lot 2 803 534, le tout tel qu'indiqué aux minutes 6 460 du plan numéro 59 837-C préparé en date du 27 juillet 2012 par le Groupe Barbe et Robidoux arpenteurs-géomètres;
- D' autoriser le propriétaire du lot 2 803 534 à faire installer à ses frais une clôture avec barrière devant sa propriété à l'intérieur de l'emprise municipale, le tout selon les exigences établies par le Service des travaux publics en termes d'emplacement et de modèle de la clôture.

Monsieur le conseiller André David demande à ce que la clôture actuelle sur la rive soit enlevée et que cette mention soit inscrite au procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 08 513

9.3 Étude sur la sécurité des barrages - mandat de services professionnels

CONSIDÉRANT QUE

la recommandation du comité de sélection formé pour évaluer les offres de services professionnels pour l'étude sur la sécurité des barrages se résume ainsi :

Soumissionnaires	Évaluation technique	Évaluation globale
Les Consultants S.M. inc.	76 %	22,16
Genivar inc.	81 %	16,09
BPR-Énergie inc.	80 %	15,03

CONSIDÉRANT

les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q. c. E-20.001, permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce droit d'opposition par résolution de son conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU, sous réserve du droit d'opposition précité, de mandater Les Consultants S.M inc. pour l'étude sur la sécurité des barrages, pour un montant forfaitaire de 56 860 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-320-00-411), dont 22 710 \$, provenant du surplus libre accumulé, le tout conformément au document d'appel d'offres TP-2012-33.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 08 514

9.4 Construction du nouvel hôtel de ville - libération partielle de la retenue contractuelle

CONSIDÉRANT QUE

l'entreprise Construction de la Croisette inc. a exécuté les travaux de construction du nouvel hôtel de ville, le tout conformément aux documents d'appel d'offres TP-2011-06;

EN CONSÉQUENCE,



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 août 2012

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE verser à l'entreprise Construction de la Croisette inc., la somme de 306 138,25 \$, taxes en sus (projet 2008-91), représentant la libération partielle de 5 % de la retenue contractuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 08 515

9.5 Remplacement de la dalle de l'aréna - acceptation provisoire des travaux

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Concordia Construction inc. a exécuté les travaux de remplacement de la dalle de l'aréna, le tout conformément aux documents d'appel d'offres 2011-17;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux et de payer à l'entreprise Concordia Construction inc. la libération de la retenue contractuelle de 9 %, le tout au montant de 56 659,70 \$, taxes en sus, (projet 2011-13) à laquelle une retenue contractuelle de 1 % a été appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

CA12 08 516

11.1 Gymnases de la polyvalente Curé-Mercure - contrat de surveillance

CONSIDÉRANT QUE le Service de la culture et des loisirs organise des activités pour la population dans les gymnases de la polyvalente Curé-Mercure;

CONSIDÉRANT QUE ces activités nécessitent la présence d'une personne pour effectuer les tâches telles que la surveillance, la perception, le service à la clientèle ainsi que le montage et démontage des équipements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente avec madame Jo-Anne Vallée pour l'animation et la surveillance des gymnases dans le cadre de programmes d'activités offerts de septembre 2012 à mai 2013, pour un montant maximal de 10 002,17 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-90-447).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

13 août 2012

12. Police

13. Incendie

CA12 08 517

13.1 Achat d'un camion incendie - contrat

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du comité de sélection formé pour évaluer les offres reçues pour la fourniture d'un camion incendie de type unité de secours se résume ainsi :

Soumissionnaires	Évaluation technique	Évaluation globale
Maxi-Métal	97	4.5
Industries Lafleur	70	3.4

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU :

- D' attribuer le contrat à l'entreprise Maxi-Métal pour la fourniture d'un camion incendie de type unité de secours 515, pour un montant forfaitaire de 326 208 \$, taxes en sus (projet 2012-07), payable à même le fonds de roulement, le tout conformément au document d'appel d'offres INC-2012-03;
- D' autoriser le directeur du Service de sécurité incendie à signer les documents pertinents à cet achat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 08 518

13.2 Autorisation de transmission de données à la MRC des Laurentides

CONSIDÉRANT la révision obligatoire du schéma de couverture des risques incendies de la MRC des Laurentides (*Loi sur la sécurité incendie, LRQ, chapitre S-3.4*);

CONSIDÉRANT QU' à cet effet, la MRC a procédé à l'engagement d'un coordonnateur en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE le coordonnateur doit avoir accès à divers documents rendus disponibles par le Ministère de la Sécurité publique, notamment aux formulaires DSI-2003 et aux autres statistiques pertinentes liées au domaine de l'incendie produits par notre Service de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU :

- D' d'autoriser le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC des Laurentides à accéder au DSI-2003 et aux autres statistiques pertinentes du Ministère de la Sécurité publique produits par le Service de la sécurité incendie de la ville de Mont-Tremblant;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 août 2012

D' autoriser la centrale de communication 9-1-1 du Service de police de la Ville de Mont-Tremblant à transmettre les données annuelles en matière de sécurité incendie au coordonnateur en sécurité incendie de la MRC des Laurentides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 13 août 2012

La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 13 août 2012 conformément à l'article 13 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CA12 08 519

19. Levée de la séance

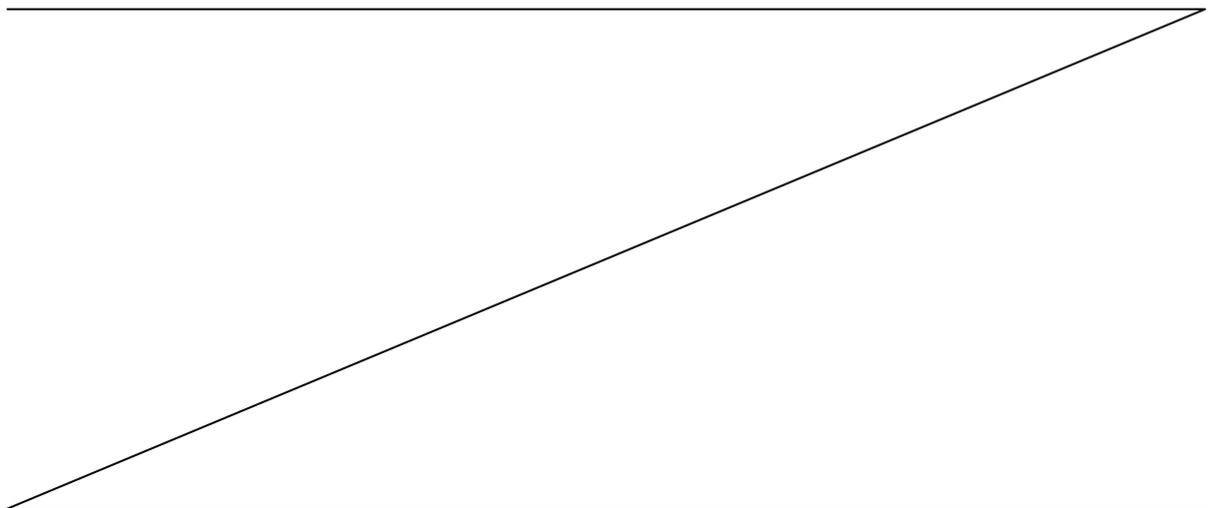
Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 59.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Annie Tremblay-Gagnon
Greffière adjointe par intérim





**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 août 2012

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **13 août 2012 à 20 h 15**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Sont également présentes la directrice générale et la greffière adjointe par intérim.

ORDRE DU JOUR

Assemblée publique de consultation en regard du projet de règlement suivant :

- I. **Règlement (2012)-102-24 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement aux zones CA-426, CA-473, IN-472, RA-425, VR-1010, à la suppression de la zone CL-473 et à la création de la zone CA-425-1 (Promenades Tremblant - Phase 3).**

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
3. **Procès-verbal**
 - 3.1 **Séance du 9 juillet 2012;**
4. **Règlements**
 - 4.1 **Règlement (2012)-102-24 modifiant le règlement de zonage relativement aux zones CA-426, CA-473, IN-472, RA-425, VR-1010, à la suppression de la zone CL-473 et à la création de la zone CA-425-1 (Promenades Tremblant - Phase 3) - adoption du second projet de règlement;**
 - 4.2 **Adoption de projets de règlements relativement à diverses dispositions :**
 - 4.2.1 **Règlement (2012)-102-25 modifiant le règlement de zonage;**
 - 4.2.2 **Règlement (2012)-103-6 modifiant le règlement de lotissement;**
 - 4.3 **Règlement (2012)-107-4 modifiant le règlement concernant les usages conditionnels relativement aux usages reliés à l'automobile - adoption du projet de règlement;**
 - 4.4 **Règlement (2012)-108-1 modifiant le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme relativement à diverses dispositions :**
 - 4.4.1 **Avis de motion;**
 - 4.4.2 **Adoption du projet de règlement;**



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 août 2012

5. Administration

- 5.1 Mainlevée d'inscription d'hypothèque légale;
- 5.2 Centre d'Action bénévole Laurentides - demande d'aide financière;
- 5.3 Formation sur les enrobés bitumineux de l'Union des municipalités du Québec - participation;

6. Ressources humaines

- 6.1 Embauche d'un inspecteur en bâtiment;
- 6.2 Embauche d'opérateurs assainissement des eaux;
- 6.3 Embauche d'un préposé à l'écocentre;

7. Gestion financière

- 7.1 Liste des comptes à payer;
- 7.2 Liste des engagements;
- 7.3 Dépôt de l'état des résultats pour la période du 1er janvier au 30 juin 2012;

8. Urbanisme

- 8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures :
 - 8.1.1 225, chemin du Lac-Duhamel - changement du revêtement extérieur;
 - 8.1.2 Chemin des Légendes - implantation d'une aire de stationnement en cour avant - construction d'un garage intégré et d'un garage attenant - réduction de l'espace naturel;
 - 8.1.3 135-141, chemin de Kandahar - installation d'une enseigne qui ne fait pas face à une voie de circulation ou à une aire de stationnement;
 - 8.1.4 24, rue Labonté - implantation d'une remise en cour avant;
- 8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme :
 - 8.2.1 Réunion du 18 juin 2012;
 - 8.2.2 Réunion du 16 juillet 2012;
- 8.3 Toponymie - rue Syracuse;
- 8.4 Règlement de contrôle intérimaire de la MRC des Laurentides - fonctionnaires désignés;

9. Travaux publics

- 9.1 Quais flottants municipaux - modifications au bail;
- 9.2 Mise en place de la signalisation des sentiers récréatifs - budget;

10. Environnement

- 10.1 Achat de bacs roulants verts;

11. Culture et loisirs

- 11.1 Ski de fond Mont-Tremblant - ententes;
- 11.2 Commission culturelle - nominations;

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

- 14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 13 août 2012;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 août 2012

15. Acceptation de la correspondance

- 15.1 Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt de divers règlements provenant de la MRC des Laurentides;
- 15.2 Ministère des Transports - subvention de 45 000 \$ pour l'amélioration du réseau routier local.

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

Assemblée de consultation publique

La présente assemblée publique de consultation a été dûment convoquée par avis public donné conformément à la loi, le 25 juillet 2012. Elle est tenue en regard du projet de règlement mentionné ci-dessous. Monsieur Stéphane Martin, coordonnateur gestion du développement et service aux entreprises est présent pour expliquer, de façon générale, la portée de ce projet de règlement.

I. Règlement (2012)-102-24 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement aux zones CA-426, CA-473, IN-472, RA-425, VR-1010, à la suppression de la zone CL-473 et à la création de la zone CA-425-1 (Promenades Tremblant - Phase 3)

Ce projet de règlement vise à :

- agrandir la zone CA-426 à même une partie des zones RA-425, CL-473 et VR-1010;
- modifier la grille des usages et des normes de la zone CA-426;
- supprimer la zone CL-473 et la grille des usages et des normes afférentes;
- créer la nouvelle zone CA-473 à même la zone CL-473 et à même une partie des zones RA-425 et IN-472 et créer une grille des usages et des normes afférentes à cette nouvelle zone;
- prévoir des dispositions particulières pour encadrer les usages autorisés pour un projet commercial dans les zones CA-426 et CA-473 (les usages principaux et ceux devant être complémentaires pour chaque groupe d'usages);
- créer la nouvelle zone RA-425-1 à même la zone RA-425 et la grille des usages et des normes afférentes à cette nouvelle zone.

Les articles 1 à 6 de ce projet de règlement contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et les personnes intéressées des zones concernées ou contiguës peuvent demander qu'une ou plusieurs de ces dispositions fassent l'objet d'une approbation référendaire. Plus précisément :

- Article 1 - une demande relative à l'introduction de dispositions visant les usages autorisés pour un projet commercial peut provenir des zones CA-426, CL-473, RA-425, IN-472 et VR-1010, situées au sud de la route 117, approximativement entre le chemin des Glissades et la rue des Pionniers, de même que toutes les zones qui leur sont contiguës.
- Article 2 - une demande relative à la suppression de la grille des usages et des normes de la zone CL-473 peut provenir de cette zone, située au sud de la route 117, approximativement à l'est de la rue de la Montagne, de même que toutes les zones qui lui sont contiguës.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 août 2012

- Article 3 - une demande relative à l'ajout de la grille des usages et des normes de la nouvelle zone CA-473 peut provenir des zones CL-473, RA-425 et IN-472, situées au sud de la route 117, approximativement entre la rue de la Montagne et la rue des Pionniers, de même que toutes les zones qui leur sont contiguës.
- Article 4 - une demande relative au remplacement de la grille des usages et des normes de la zone CA-426, peut provenir des zones CA-426, RA-425, CL-473 et VR-1010, situées au sud de la route 117, approximativement entre le chemin des Glissades et la rue des Pionniers, de même que toutes les zones qui leur sont contiguës.
- Article 5 - une demande relative à l'ajout de la grille des usages et des normes de la nouvelle zone RA-425-1 peut provenir de la zone RA-425, située au sud de la route 117, approximativement entre le chemin des Glissades et la rue des Pionniers, de même que toutes les zones qui lui sont contiguës.
- Article 6 - une demande relative à la suppression de la zone CL-473, à l'agrandissement de la zone CA-426 et à la création des nouvelles zones RA-425-1 et CA-473 peut provenir des zones RA-425, CA-426, IN-472, CL-473 et VR-1010 situées au sud de la route 117, approximativement entre le chemin des Glissades et la rue des Pionniers, de même que toutes les zones qui leur sont contiguës.

Telle demande doit indiquer la disposition qui fait l'objet de la requête ainsi que la zone d'où elle provient. Elle doit être signée dans le cas où il y a plus de 21 personnes intéressées (habiles à voter) dans la zone par au moins 12 d'entre elles, ou dans le cas contraire, par au moins la majorité d'entre elles.

La demande doit être reçue par la municipalité au plus tard le 8^e jour qui suit celui où est publié l'avis prévu par l'article 132 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lequel paraîtra dans une prochaine édition du journal Point de Vue Mont-Tremblant.

Questions du public : aucune question n'est posée.

Monsieur Martin indique que pour l'adoption du second projet de règlement visé à la présente consultation publique, aucune correction ne sera apportée.

CM12 08 715

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CM12 08 716

3.1 Séance du 9 juillet 2012

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Roxanne Lacasse



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 août 2012

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 9 juillet 2012, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CM12 08 717

4.1 Règlement (2012)-102-24 modifiant le règlement de zonage relativement aux zones CA-426, CA-473, IN-472, RA-425, VR-1010, à la suppression de la zone CL-473 et à la création de la zone CA-425-1 (Promenades Tremblant - Phase 3) - adoption du second projet de règlement

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le second projet de règlement (2012)-102-24 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement aux zones CA-426, CA-473, IN-472, RA-425, VR-1010, à la suppression de la zone CL-473 et à la création de la zone CA-425-1 (Promenades Tremblant - Phase 3).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Adoption de projets de règlements relativement à diverses dispositions :

CM12 08 718

4.2.1 Règlement (2012)-102-25 modifiant le règlement de zonage

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2012)-102-25 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le 10 septembre 2012, à compter de 19 h 30, au 1145, rue de Saint-Jovite à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 08 719

4.2.2 Règlement (2012)-103-6 modifiant le règlement de lotissement

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2012)-103-6 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement à diverses dispositions.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le 10 septembre 2012, à compter de 19 h 30, au 1145, rue de Saint-Jovite à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 08 720

4.3 Règlement (2012)-107-4 modifiant le règlement concernant les usages conditionnels relativement aux usages reliés à l'automobile - adoption du projet de règlement

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2012)-107-4 modifiant le règlement concernant les usages conditionnels (2008)-107 relativement aux usages reliés à l'automobile.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 août 2012

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le 10 septembre 2012, à compter de 19 h 30, au 1145, rue de Saint-Jovite à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 Règlement (2012)-108-1 modifiant le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme relativement à diverses dispositions

CM12 08 721

4.4.1 Avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Perreault à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2012)-108-1 modifiant le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme (2008)-108 relativement à diverses dispositions.

CM12 08 722

4.4.2 Adoption du projet de règlement

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2012)-108-1 modifiant le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme (2008)-108 relativement à diverses dispositions.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le 10 septembre 2012, à compter de 19 h 30, au 1145, rue de Saint-Jovite à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

CM12 08 723

5.1 Mainlevée d'inscription d'hypothèque légale

CONSIDÉRANT QU' une hypothèque légale a été enregistrée par la Ville sous le numéro 1 169 811 et que toutes les sommes dues ont été reçues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'autoriser la signature de la mainlevée aux fins de radier l'hypothèque légale enregistrée sous le numéro 1 169 811.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 08 724

5.2 Centre d'Action bénévole Laurentides - demande d'aide financière

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'aider l'organisme Centre d'Action bénévole Laurentides pour les dîners mensuels des aînés de Mont-Tremblant en leur accordant une contribution financière de 300 \$ (poste budgétaire 02-110-00-970).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 août 2012

CM12 08 725

5.3 Formation sur les enrobés bitumineux de l'Union des municipalités du Québec - participation

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le conseiller André David à participer à la formation offerte par l'Union des municipalités du Québec sur les enrobés bitumineux qui se tiendra le 1^{er} novembre 2012 à Saint-Jérôme et de payer la somme de 300 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-110-00-454), ainsi que les dépenses inhérentes à cette formation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CM12 08 726

6.1 Embauche d'un inspecteur en bâtiment

CONSIDÉRANT l'affichage du poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Ève-Lyne Dagenais, à titre d'inspecteur en bâtiment au Service de l'urbanisme à compter du 15 août 2012 au taux horaire de 21,70 \$, selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 08 727

6.2 Embauche d'un opérateur assainissement des eaux

CONSIDÉRANT l'affichage du poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'embaucher monsieur Andrew Henderson à titre d'opérateur - assainissement des eaux, poste régulier permanent, au Service des travaux publics à compter du 15 août 2012 selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 08 728

6.3 Embauche d'un préposé à l'écocentre

CONSIDÉRANT l'affichage de postes de préposés à l'écocentre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Vincent Jacquier à titre de préposé à l'écocentre, poste régulier et permanent, au Service des travaux publics à compter du 20 août 2012, selon les termes et conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 août 2012

7. Gestion financière

CM12 08 729

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de juillet 2012 au montant de 170 664,43 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 08 730

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 11 497,50 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 08 731

7.3 Dépôt de l'état des résultats pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2012

Conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, la trésorière dépose l'état des activités financières pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2012.

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter le dépôt de ces documents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures

8.1.1 225, chemin du Lac-Duhamel - changement du revêtement extérieur

Cette demande de dérogation mineure (2012-DM-102) vise à autoriser la pose d'un déclin de vinyle sur un bâtiment alors que ce matériel n'est pas autorisé pour un bâtiment principal situé à moins de 300 mètres d'un lac.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU12-07-128)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 Chemin des Légendes - implantation d'une aire de stationnement en cour avant - construction d'un garage intégré et d'un garage attenant - réduction de l'espace naturel

Cette demande de dérogation mineure (2012-DM-103) vise à accepter une diminution de 4,2 % de l'espace naturel requis et à autoriser l'implantation :

- d'une aire de stationnement en cour avant et entre le prolongement imaginaire des murs latéraux;
- d'un garage attenant et d'un garage intégré à un même bâtiment principal.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 août 2012

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU12-07-129)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 135-141, chemin de Kandahar - installation d'une enseigne qui ne fait pas face à une voie de circulation ou à une aire de stationnement

Cette demande de dérogation mineure (2012-DM-110) vise à autoriser l'installation d'une enseigne qui ne fait pas face à une voie de circulation ou à une aire de stationnement.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU12-07-134)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.4. 24, rue Labonté - implantation d'une remise en cour avant

Cette demande de dérogation mineure (2012-DM-113) vise à autoriser la construction d'une remise détachée du bâtiment principal dont :

- l'implantation est en cour avant alors que le règlement ne le permet pas et à 6 m de l'allée de circulation alors qu'elle devrait être à 8 m;
- la hauteur des murs latéraux est de 2,74 m alors qu'un maximum de 2,5 m est prévu.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU12-07-135)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.2 Recommandation du comité consultatif d'urbanisme

CM12 08 732

8.2.1 Réunion du 18 juin 2012

CONSIDÉRANT la demande relative à l'application d'un PIIA pour la propriété située au 116-120, chemin des Huards;

CONSIDÉRANT les correspondances du consultant au dossier en date des 6 et 13 juillet relativement aux conditions émises par la recommandation du CCU;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme incluse au procès-verbal du 18 juin 2012 portant le numéro CCU12-06-121.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 08 733

8.2.2 Réunion du 16 juillet 2012

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures pour les propriétés situées aux 225, chemin du Lac-Duhamel, 135-141, chemin de Kandahar, 24, rue Labonté ainsi que pour un terrain non construit sur le chemin des Légendes pour lesquelles des consultations publiques ont eu lieu séance tenante;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 août 2012

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées 617 et 913-921, rue Labelle, 121, chemin Au-Pied-de-la-Montagne, 1294, rue de Saint-Jovite et 135-141, chemin de Kandahar;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

- D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme incluses au procès-verbal du 16 juillet 2012 portant les numéros CCU12-07-128 à CCU12-07-132, CCU12-07-134 et CCU12-07-135;
- D' accepter le projet de rénovation de l'habitation multifamiliale sise au 913-921, rue Labelle faisant l'objet de la recommandation CCU12-07-133 et ce, conformément à la demande du propriétaire déposée le 28 juin 2012 et des photos l'accompagnant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 08 734

8.3 Toponymie - rue de Syracuse

CONSIDÉRANT la recherche odonymique effectuée par madame Danielle Soucy, historienne, sur le nom des rues de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE les résultats de cette recherche ont été déposés dernièrement à la Commission de toponymie du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le nom *rue de Syracuse* fait référence à une famille établie au lac Mercier dans les années trente et non à la ville italienne portant ce nom;

CONSIDÉRANT QU' afin de mieux refléter cette référence, il y aurait lieu de corriger la forme du nom de la rue pour, *rue des Syracuse* ou *rue Syracuse*;

CONSIDÉRANT QU' une seule propriété est construite sur cette rue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE modifier le nom *rue de Syracuse* pour *rue des Syracuse*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 08 735

**8.4 Règlement de contrôle intérimaire de la MRC des Laurentides--
fonctionnaires désignés**

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides a adopté, le 17 mai 2012, un règlement de contrôle intérimaire (RCI) portant le numéro 269-2012 faisant suite à une demande à portée collective en zone agricole déposée en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles*;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 août 2012

CONSIDÉRANT QUE la Commission de protection du territoire agricole du Québec a rendu, le 26 octobre dernier, une décision favorable à cette demande et y indique la possibilité d'adopter un RCI afin de préserver les acquis de cette décision dans l'attente d'une modification du schéma d'aménagement révisé et de l'adoption des règlements municipaux de concordance et ainsi autoriser dès l'entrée en vigueur de ce RCI des habitations à l'intérieur des îlots déstructurés;

CONSIDÉRANT QU' à l'article 3.1 de ce RCI, le conseil des maires de la MRC des Laurentides désigne les fonctionnaires responsables de son application et que la Ville doit également procéder à cette nomination, en vertu de l'article 63 de la *Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme (LAU)*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE désigner les inspecteurs du Service de l'urbanisme pour appliquer le règlement de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire relativement aux îlots déstructurés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM12 08 736

9.1 Quais flottants municipaux - modifications au bail

CONSIDÉRANT QUE la Ville possède vingt-quatre emplacements aux quais flottants municipaux du lac Tremblant qui sont offerts en locations aux résidents;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier certaines clauses du bail;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter les modifications aux baux des quais flottants municipaux, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 08 737

9.2 Mise en place de la signalisation des sentiers récréatifs - budget

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la mise en place de signalisation sur les sentiers récréatifs situés sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'allouer une enveloppe budgétaire de 40 000 \$, au Service des travaux publics pour la réalisation de la phase 1 du projet de signalisation des sentiers récréatifs (projet 2012-39), dont 1,89 % payable par la municipalité de Lac-Tremblant-Nord et la différence payable par le fonds de parcs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 août 2012

10. Environnement

CM12 08 738

10.1 Achat de bacs roulants verts

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une demande de la part de l'organisation Ironman pour mettre à sa disposition 105 bacs roulants verts pour les événements des 5 prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE la Ville distribue environ 120 bacs roulants verts par année et que l'inventaire est insuffisant pour répondre aux demandes de distribution;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser l'acquisition de 105 bacs roulant verts pour une somme maximale de 6 553,05 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-623-00-649), payable par le surplus libre accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Culture et loisirs

CM12 08 739

11.1 Ski de fond Mont-Tremblant - ententes

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite que la population puisse bénéficier de différentes activités de loisirs et qu'à cette fin, elle verse des subventions à différents organismes sans but lucratif afin de les aider dans l'organisation et la gestion de ces activités ou partie de celles-ci;

CONSIDÉRANT QUE Ski de fond Mont-Tremblant est responsable de l'entretien du réseau de pistes et sentiers de ski de fond, de raquette et de marche, incluant ceux situés sur des terrains appartenant à la Ville ou pour lesquels la Ville détient des droits de passage de même que ceux du tronçon du Parc linéaire allant de la limite sud de la ville au chemin des Boisés;

CONSIDÉRANT QUE Ski de fond Mont-Tremblant offre gratuitement l'accès à ce réseau aux citoyens de Mont-Tremblant détenant la *Carte Citoyen/Citoyenne Mont-Tremblant*;

CONSIDÉRANT QU' il convient de conclure une entente de subvention et un contrat de service avec l'organisme à ces fins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'ententes avec Ski de fond Mont-Tremblant et de verser les sommes prévues comme suit :

- Une entente de subvention pour une somme de 68 313 \$, comprenant un montant de 22 528 \$, plus indexation selon la moyenne annuelle de l'indice des prix à la consommation de Statistique Canada pour la province de Québec, établie de la période de septembre à août, pour ses activités de fonctionnement et un montant maximal de 45 785 \$ pour l'entretien sur une période de 14 semaines des pistes et sentiers du tronçon du Parc linéaire allant de la limite sud de la ville de Mont-Tremblant au chemin des Boisés (poste budgétaire 02-701-90-970);



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 août 2012

- Un contrat de service au montant de 74 752 \$, plus indexation selon la moyenne annuelle de l'indice des prix à la consommation de Statistique Canada pour la province de Québec, établie de la période de septembre à août, plus taxes, pour l'entretien des pistes et sentiers situés sur des terrains appartenant à la Ville ou sur lesquels la Ville détient des droits de passage ainsi que pour l'accès gratuit au réseau pour les citoyens de Mont-Tremblant (poste budgétaire 02-701-90-970).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 08 740

11.2 Commission culturelle - nominations

CONSIDÉRANT QUE la Ville entend assurer le suivi de la Politique culturelle et du plan d'action stratégique en culture adoptés en novembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE la composition de la Commission a été révisée de manière à la rendre plus représentative du milieu culturel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE nommer les personnes suivantes à titre de membres de la Commission culturelle pour une période de 2 ans, soit du 14 août 2012 au 14 août 2014 :

- Madame Monique Chênevert, représentante des citoyens;
- Monsieur Jason Proulx, représentant des citoyens;
- Madame Colette Légaré, représentante des organismes culturels;
- Madame Chantal Roussel, représentante des organismes culturels;
- Monsieur Martin Lapierre, représentant des artistes;
- Monsieur Alain Houde, représentant du milieu des affaires et du tourisme;
- Madame Thérèse Barrette, conseillère municipale;
- Madame Roxanne Lacasse, conseillère municipale;
- Directeur du Service de la culture et des loisirs, personne ressource et agissant à titre de secrétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 13 août 2012

La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 13 août 2012 conformément à l'article 13 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 août 2012

15. Acceptation de la correspondance

15.1 Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt de divers règlements provenant de la MRC des Laurentides :

- Règlement 267-2012 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides concernant les normes sur la protection des zones à risque de mouvement de terrain;
- Règlement 270-2012 modifiant le règlement 262-2012 décrétant la répartition et l'imposition des sommes payables à la MRC des Laurentides par les municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien;
- Règlement 271-2012 concernant la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles sur le territoire des municipalités d'Arundel, Barkmere, Brébeuf, Canton d'Amherst, Huberdeau, Ivry-sur-le-Lac, Labelle, La Conception, Lac-Tremblant-Nord, La Minerve, Lantier, Montcalm, Mont-Tremblant, Sainte-Agathe-des-Monts et de Sainte-Lucie-des-Laurentides;
- Une assemblée publique de consultation - schéma d'aménagement révisé abrogeant les dispositions relatives au tracé du projet routier de l'axe le boulé ouest.

15.2 Ministère des transports - subvention au montant de 45 000 \$ pour l'amélioration des chemins des Hauteurs, du Lac-Forget, du Lac-Gauthier et de la rue Perreault.

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Le maire répond aux questions présentes et reçoit un document.

CM12 08 741

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 21 h 11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Marie Lanthier
Greffière par intérim



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

15 août 2012

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil d'agglomération, sous la présidence du maire, tenue le **15 août 2012** à 12 h 13, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum.

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absences : Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7

Sont également présentes la directrice générale et la greffière adjointe par intérim.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour;
4. Embauche d'un directeur général;
5. Deuxième période de questions;
6. Levée de la séance extraordinaire.

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière adjointe par intérim certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 08 520

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.



Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

15 août 2012

CA12 08 521

4. Embauche d'un directeur général

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de madame Lise Julien, le 7 septembre 2012;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste et le processus de recrutement d'un nouveau directeur général;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Jean Marcoux à titre de directeur général à compter du 10 septembre 2012 et d'autoriser la signature du contrat de travail à intervenir.

Monsieur André David quitte, il est 12 h 35.

Le vote est demandé

A voté pour :

Ont voté contre :	monsieur Jean Grégoire	monsieur Luc Brisebois
	monsieur Kevin Ratcliffe	madame Roxanne Lacasse
	monsieur Vincent Perreault	madame Thérèse Barrette

POUR : 0 CONTRE : 6

REJETÉE

5. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA12 08 522

6. Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 13 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Annie Tremblay-Gagnon
Greffière adjointe par intérim



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

17 août 2012

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil d'agglomération, sous la présidence du maire, tenue le **17 août 2012** à 12 h 59, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum.

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absences : Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7

Sont également présentes la directrice générale et la greffière adjointe par intérim.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour;
4. Embauche d'un directeur général;
5. Deuxième période de questions;
6. Levée de la séance extraordinaire.

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière adjointe par intérim certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 08 523

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Le maire répond aux questions posées.



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

17 août 2012

CA12 08 524

4. Embauche d'un directeur général

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de madame Lise Julien, le 7 septembre 2012;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste et le processus de recrutement d'un nouveau directeur général;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche, conditionnellement à la signature du contrat annexé par les deux parties, de monsieur Jean Marcoux à titre de directeur général à compter du 27 septembre 2012 et d'autoriser la signature du contrat de travail à intervenir.

Le vote est demandé

Ont voté pour : madame Thérèse Barrette monsieur Kevin Ratcliffe
 monsieur Luc Brisebois madame Roxanne Lacasse
 monsieur Vincent Perreault

A voté contre : monsieur Jean Grégoire

POUR : 5 CONTRE : 1

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

5. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA12 08 525

6. Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 13 h 02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Annie Tremblay-Gagnon
Greffière adjointe par intérim



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 septembre 2012

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **10 septembre 2012 à 19 h 30**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absence : Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont également présentes la directrice générale adjointe et la greffière par intérim.

ORDRE DU JOUR

Remise de diplômes

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
3. **Procès-verbaux**
 - 3.1 Séance du 13 août 2012;
 - 3.2 Séance extraordinaire du 15 août 2012;
 - 3.3 Séance extraordinaire du 17 août 2012;
4. **Règlement**
5. **Administration**
 - 5.1 Office du tourisme région Mont-Tremblant - nomination;
 - 5.2 Activité de réseautage - participation;
6. **Ressources humaines**
 - 6.1 Embauche d'un commis secrétaire - Service des travaux publics;
 - 6.2 Embauche d'un préposé aux prêts - Service de la culture et des loisirs;
 - 6.3 Fraternité des policiers de la Ville de Mont-Tremblant - lettre d'entente;
7. **Gestion financière**
 - 7.1 Liste des comptes à payer;
 - 7.2 Liste des engagements;
 - 7.3 Office municipal d'habitation - versement au programme accès-logis année 2012;
8. **Urbanisme**



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 septembre 2012

9. Travaux publics

- 9.1 Dénéigement des voies de service de la route 117 - contrat;
- 9.2 Entretien et tonte de la pelouse - contrat;
- 9.3 Entretien des aménagements paysagers - contrat;
- 9.4 Aréna - aménagement d'une nouvelle chambre de joueurs -
acceptation finale des travaux;

10. Environnement

11. Culture et loisirs

12. Police

- 12.1 Objets saisis ou retrouvés - encan;

13. Incendie

- 13.1 Don d'un véhicule à la Fondation du Musée des Pompiers du Québec;

14. Rapport

- 14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 10 septembre
2012.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

CA12 09 526

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbaux

CA12 09 527

3.1 Séance du 13 août 2012

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque
membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre
heures avant la présente séance, conformément aux
dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 septembre 2012

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération
tenue le 13 août 2012, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 09 528

3.2 Séance extraordinaire du 15 août 2012

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque
membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre
heures avant la présente séance, conformément aux
dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil
d'agglomération tenue le 15 août 2012, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 09 529

3.3 Séance extraordinaire du 17 août 2012

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque
membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre
heures avant la présente séance, conformément aux
dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil
d'agglomération tenue le 17 août 2012, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlement

5. Administration

CA12 09 530

5.1 Office du tourisme région Mont-Tremblant - nomination

CONSIDÉRANT QUE la Ville est membre de l'Office du tourisme région
Mont-Tremblant et que madame Lise Julien, nommée
pour représenter la Ville au conseil d'administration, quitte
au mois de septembre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE nommer le directeur général à titre d'administrateur de l'Office de
tourisme région Mont-Tremblant en remplacement de madame Lise Julien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 septembre 2012

CA12 09 531

5.2 Activité de réseautage - participation

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille représente la Ville à l'activité de réseautage de la Chambre de commerce de Mont-Tremblant qui aura lieu le 13 septembre 2012 et d'acheter un billet pour une somme de 20 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-110-01-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA12 09 532

6.1 Embauche d'un commis secrétaire - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT la vacance du poste et qu'un affichage a été effectué en vue de le combler à nouveau;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche régulière de madame Marilyn Perreault à titre de commis secrétaire au Service des travaux publics à compter du 12 septembre 2012 selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 09 533

6.2 Embauche d'un préposé aux prêts - Service de la culture et des loisirs

CONSIDÉRANT le besoin de personnel pour du remplacement sporadique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Sonia Van Houtte à titre de préposée aux prêts temporaire au Service de la culture et des loisirs à compter du 12 septembre 2012 selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 09 534

6.3 Fraternité des policiers de la Ville de Mont-Tremblant - lettre d'entente

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de signer une lettre d'entente avec la Fraternité des policiers de Ville de Mont-Tremblant concernant l'attribution de l'ancienneté aux policiers temporaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser la signature de la lettre d'entente 2012-02 avec la Fraternité des policiers de Ville de Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 septembre 2012

7. Gestion financière

CA12 09 535

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois d'août 2012 au montant de 161 986,97 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 09 536

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 6 171,62 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 09 537

**7.3 Office municipal d'habitation - versement au programme accès-logis
année 2012**

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'autoriser le versement d'une somme de 12 108,98 \$ (poste budgétaire 02-520-970), à l'Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant pour le programme accès-logis pour l'année 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

9. Travaux publics

CA12 09 538

9.1 Déneigement des voies de service de la route 117 - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville a la responsabilité d'entretien des voies de service de la route 117 entre le chemin de Brébeuf et le chemin des Hauteurs;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour l'entretien d'hiver de ses routes et qu'une seule soumission a été reçue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Location Jean Miller inc. au montant de 141 000 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-330-00-521), pour le déneigement et déglacage des voies de service de la route 117, entre le chemin de Brébeuf et le chemin des Hauteurs, pour la saison 2012-2013, incluant les montants relatifs à la possibilité de renouvellement pour deux années supplémentaires, le tout conformément aux documents d'appel d'offres et réparti comme suit :



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 septembre 2012

- Saison 2012-2013 : 46 000 \$;
- Saison 2013-2014 : 47 000 \$;
- Saison 2014-2015 : 48 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 09 539

9.2 Entretien et tonte de la pelouse - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à l'entretien et à la tonte de la pelouse de différents parcs et espaces verts sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Période de 3 ans (taxes en sus)
Créations Aqua Terra inc.	161 240,00 \$
Transactions Directes P.G.C. Inc.	214 440,00 \$
Hortilux Paysagement Inc.	246 871,80 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Créations Aqua Terra inc. au montant de 161 240 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-50-447), pour l'entretien et la tonte de la pelouse de différents parcs et espaces verts de son territoire pour l'année 2013, incluant les montants relatifs à la possibilité de renouvellement pour deux années supplémentaires, le tout conformément aux documents d'appel d'offres et réparti comme suit :

- Année 2013 - 52 720 \$;
- Année 2014 - 53 740 \$;
- Année 2015 - 54 780 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 09 540

9.3 Entretien des aménagements paysagers - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à l'entretien des aménagements paysagers sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Période de 3 ans (taxes en sus)
Paysagistes Northland	267 100 \$
Jardins Passion	333 000 \$
Créations Aqua Terra inc.	370 490 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Vincent Perreault



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 septembre 2012

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Paysagistes Northland au montant de 267 100 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-50-447), pour l'entretien des aménagements paysagers de son territoire pour l'année 2013, incluant les montants relatifs à la possibilité de renouvellement pour deux années supplémentaires, le tout conformément aux documents d'appel d'offres et réparti comme suit :

- Année 2013 - 87 300 \$;
- Année 2014 - 89 000 \$;
- Année 2015 - 90 800 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 09 541

9.4 Aréna - aménagement d'une nouvelle chambre de joueurs - acceptation finale des travaux

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement d'une nouvelle chambre de joueurs à l'aréna a été réalisé par Les Entreprises Landco inc. en conformité avec les documents d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation finale des travaux et de verser à Les Entreprises Landco inc., la retenue contractuelle de 1 % soit 813,11 \$, taxes en sus (projet 2010-25), et que ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

12. Police

CA12 09 542

12.1 Objets saisis ou retrouvés - encan

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service de police a soumis un rapport pour la vente de bicyclettes et autres objets saisis ou retrouvés et non réclamés;

CONSIDÉRANT QUE le délai de conservation de 60 jours est échu dans ces dossiers,

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser la vente à l'encan des objets abandonnés par l'entremise de la firme de huissiers Guindon Pilon & Associés et que le profit de la vente à l'encan soit retourné à la Ville une fois déduits les coûts de publication et d'encan défrayés par la firme de huissiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 septembre 2012

13. Incendie

CA12 09 543

13.1 Don d'un véhicule à la Fondation du Musée des Pompiers du Québec

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie a reçu une demande de la Fondation du Musée des Pompiers du Québec qui aimerait acquérir le camion incendie International S-1700 de 1956;

CONSIDÉRANT QUE ce camion est complètement amorti et n'a plus aucune valeur marchande;

CONSIDÉRANT QUE l'un des objectifs de la Fondation est d'empêcher la dilapidation du patrimoine incendie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE faire don à la Fondation du Musée des Pompiers du Québec du camion incendie International S-1700 de 1956.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 10 septembre 2012

La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 10 septembre 2012 conformément à l'article 13 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA12 09 544

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 47.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Marie Lanthier
Greffière par intérim



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 septembre 2012

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **10 septembre 2012 à 19 h 50**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Sont également présentes la directrice générale adjointe et la greffière par intérim.

ORDRE DU JOUR

Assemblée publique de consultation en regard des projets de règlements suivants :

- I. **Règlement (2012)-100-11 modifiant le règlement du plan d'urbanisme (2008)-100 relativement aux aires d'affectation dans le secteur du projet commercial « Promenades Tremblant - Phase 3 »;**
- II. **Règlement (2012)-102-25 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions;**
- III. **Règlement (2012)-103-6 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement à diverses dispositions;**
- IV. **Règlement (2012)-107-4 modifiant le règlement sur les usages conditionnels (2008)-107 relativement aux usages reliés à l'automobile;**
- V. **Règlement (2012)-108-1 modifiant le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme (2008)-108 relativement à diverses dispositions.**

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
3. **Procès-verbal**
 - 3.1 Séance du 13 août 2012;
4. **Règlements**
 - 4.1 Règlement (2012)-100-11 modifiant le plan d'urbanisme relativement aux aires d'affectations dans le secteur du projet commercial « Promenades Tremblant - Phase 3 » - adoption;
 - 4.2 Règlement (2012)-102-24 modifiant le règlement de zonage relativement aux zones CA-426, IN-472, RA-425, VR-1010, à la suppression de la zone CL-473 et à la création des zones CA-425-1 et CA-473 (Promenades Tremblant - Phase 3) - adoption;
 - 4.3 Règlement (2012)-108-1 modifiant le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme (2008)-108 relativement à diverses dispositions - adoption;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 septembre 2012

5. Administration

- 5.1 Comité d'actions stratégiques de Mont-Tremblant - nomination d'un président;
- 5.2 Comité de développement industriel - nomination;
- 5.3 Grand Prix des couleurs de la Fondation médicale des Laurentides - participation;

6. Ressources humaines

7. Gestion financière

- 7.1 Liste des comptes à payer;
- 7.2 Liste des engagements;

8. Urbanisme

- 8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures :
 - 8.1.1 Rue Piché - réduction de la marge latérale et implantation d'une aire de stationnement en façade;
 - 8.1.2 90, allée de la Sérénité - réduction de la rive;
 - 8.1.3 Rue Sigouin - réduction de la largeur de 2 lots;
 - 8.1.4 286, chemin Bréard - empiètement dans la marge latérale;
 - 8.1.5 Rue Coupal - réduction de la profondeur de 2 lots;
 - 8.1.6 550, chemin du Lac-Dufour - implantation d'un abri d'auto en cour avant et augmentation de sa largeur et sa hauteur;
- 8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 27 août 2012;
- 8.3 Prolongement du chemin Jean-Robert - plan image;
- 8.4 Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels - proposition de cession de terrain - Placements Jean Miller;
- 8.5 Demande d'occupation permanente du domaine public - 1771, chemin du Village;

9. Travaux publics

- 9.1 Traitement de surface 2011 - acceptation finale des travaux;
- 9.2 Réfection du chemin Duplessis - acceptation finale des travaux;
- 9.3 Excavation, tri, tamisage et concassage de béton et d'asphalte - contrat;
- 9.4 Construction d'une passerelle piétonnière - rue des Pionniers - contrat;
- 9.5 Dérivation pluviale au lac Mercier - acceptation provisoire et travaux supplémentaires;
- 9.6 Rénovation de l'église Sacré-Cœur-de-Jésus - acceptation provisoire et travaux supplémentaires;
- 9.7 Acquisition de servitudes - infrastructures secteur Les Méandres;
- 9.8 Mise à niveau de l'usine de traitement d'eau potable - secteur Village - honoraires supplémentaires;
- 9.9 Objets abandonnés - encan;

10. Environnement

- 10.1 Soirée d'information publique sur le gaz à effet de serre;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 septembre 2012

11. Culture et loisirs

11.1 [Première Scène Mont-Tremblant - budget;](#)

11.2 [Marché des Fêtes - autorisation d'évènement et demande de soutien financier et technique.](#)

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

Assemblée de consultation publique

La présente assemblée publique de consultation a été dûment convoquée par avis public donné conformément à la loi, le 25 juillet 2012 pour le règlement (2012)-100-11 et le 29 août 2012 pour les règlements (2012)-102-25, (2012)-103-6, (2012)-107-4 et (2012)-108-1. Elle est tenue en regard des projets de règlement mentionnés ci-dessous. Madame Geneviève Demers, coordonnatrice construction, inspection et services aux citoyens est présente pour expliquer, de façon générale, la portée de ces projets de règlements.

I. Règlement (2012)-100-11 modifiant le règlement du plan d'urbanisme (2008)-100 relativement aux aires d'affectation dans le secteur du projet commercial « Promenades Tremblant - Phase 3 »

Ce projet de règlement vise à agrandir l'aire d'affectation « Commerciale artérielle (CA) » à même l'aire d'affectation « Commerciale lourde (CL) », et une partie des aires d'affectation « Résidentielle faible densité (RA) », « Industrielle (IN) » et « Villégiature rurale (VR) » situées au sud de la route 117, approximativement entre le chemin des Glissades et la rue des Pionniers, en vue de recevoir la phase 3 du projet commercial Brookline.

Aucun article de ce projet de règlement ne contient de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Questions du public : aucune question n'est posée.

II. Règlement (2012)-102-25 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions

Plusieurs articles de ce projet ne contiennent pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire, ces derniers visent à :

- augmenter le nombre de chambres de 30 à 35 pour l'hôtel Quintessence (zone TM-502);
- intégrer les nouvelles normes du schéma d'aménagement de la MRC des Laurentides pour les terrains à risque de mouvement de terrain;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 septembre 2012

- harmoniser les normes entre les usages résidentiels et commerciaux pour l'éclairage des terrains de sports;
- pour les affiches sans certificat, enlever l'obligation de fournir un dépôt de 200 \$ pour les affiches d'évènements;
- doubler la superficie autorisée des enseignes pour les commerces qui sont dans les zones CF, FA, RE, V, VF et VR;
- enlever le 30 % d'espace naturel pour la zone EX-1041 (située sur la route 117, à l'entrée Sud de la Ville);

Les articles 2 à 20, 22 à 29, 36 à 54 et 56 à 90 de ce projet de règlement contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et les personnes intéressées des zones concernées ou contiguës peuvent demander qu'une ou plusieurs de ces dispositions fasse l'objet d'une approbation référendaire.

Plus précisément, on distingue les demandes qui peuvent provenir de l'ensemble du territoire, soit celles relatives :

- Article 2 - à une précision quant au nombre d'usage pouvant être exercé par terrain;
- Articles 3 à 18 - à des ajustements aux dispositions applicables aux garages intégrés, aux garages attenants à un bâtiment principal, aux abris d'auto, aux remises et aux abris à bois;
- Article 19 - à une correction de l'identification d'une classe d'usages dans une disposition applicable à une pergola;
- Article 20 - au déplacement de la disposition applicable à la marge entre une piscine et un bâtiment accessoire;
- Articles 22 à 25 - à des ajustements aux dispositions applicables aux stationnements hors rue et aux allées d'accès et de circulation;
- Articles 28 et 29 - aux normes portant sur la largeur maximale et la façade des bâtiments.

Et les suivantes qui peuvent provenir de zones spécifiques :

- Article 26 - une demande relative à l'interdiction de réduire de 50 % le nombre de cases de stationnement dans les secteurs du centre-ville et du village, pour l'usage habitation peut provenir des zones CV-324, CV-335, CV-337, CV-338, CV-340, CV-416, CV-427, CV-429 situées au centre-ville et toutes les zones VA situées dans le secteur du village de même que toutes les zones qui leur sont contiguës;
- Article 27 - une demande relative à l'autorisation d'un chapiteau temporaire destiné à la présentation de spectacles peut provenir de la zone TO-803 située au casino du Versant Soleil de même que toutes les zones qui lui sont contiguës;
- Articles 36 à 44, 46 à 51, 54, 58 à 65, 72 à 90 - une demande relative à la réduction de la superficie minimale au sol requise pour un bâtiment principal de 100 ou 90 m² à 65 m² peut provenir des zones suivantes ainsi que des zones qui leur sont contiguës :
 - RA-107 située en bordure du chemin des Ancêtres;
 - RA-108 située en bordure des chemins des Ancêtres et de l'Horizon;
 - RA-110 située en bordure des chemins du Village et de l'Horizon;
 - RA-112 située en bordure du chemin du Village près du chemin de l'Horizon;
 - RA-113 et RA-115 situées en bordure de la rue Séguin;
 - RA-114 située en bordure de la rue Séguin et en rive du lac Moore;
 - RA-115 située en bordure de la rue Séguin;
 - RA-120 située en bordure des rues Dicaire et de la Falaise;
 - RA-126 située en bordure du début du chemin Plouffe;
 - VA-134 située dans le secteur du chemin du Couvent et de la rue de la Vieille-Usine;
 - RA-139 située dans le secteur des rues Ladouceur et Saint-Louis;
 - VA-143 située en bordure de la rue du Couvent;
 - VA-145 située en bordure du chemin du Village près de l'église;
 - RA-147 située en bordure du chemin du Village au début du lac;
 - TM-150 située en bordure du chemin du Village près de la rue Richer;
 - TM-510 située en bordure du chemin du Village entre la rivière Cachée et la rue Pinoteau;
 - TM-511 située en bordure de la rue Saint-Jean;
 - V-525 située au nord du chemin Franc-Nord;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 septembre 2012

- V-526 située en bordure des chemins des Futaies, de l'Orée-des-Lacs, de l'Orée-de-la-Montagne et d'une partie du chemin des Boisés;
 - V-527 située en bordure sud du chemin des Boisés, à l'ouest du chemin des Futaies et à l'est du lot 30 du rang E du canton de Clyde;
 - V-528 située en bordure du chemin des Boisés au nord du chemin de l'Orée-de-la-Montagne et au sud du chemin du Trappeur;
 - V-529 située à l'est du chemin de l'Orée-des-Lacs et à l'ouest du chemin du Trappeur;
 - V-530 située en bordure du chemin Plouffe après le numéro civique 147;
 - V-900 qui inclut le 182 et 184 chemin Plouffe;
 - V-900-1 qui inclut le 122 chemin Plouffe;
 - V-900-2 qui inclut le 276 chemin Plouffe;
 - V-900-3 qui inclut le 231 chemin des Boisés;
 - V-900-4 qui inclut 201, 213 et 219 chemin des Boisés;
 - V-903 située en bordure du chemin des Bois-Francis;
 - V-904 qui inclut le 108, chemin des Boisés;
 - V-911 qui inclut le 155 à 184, chemin Harrisson;
 - V-921 située au sud du lac Desmarais et à l'ouest du lac Gélinas;
 - V-925 située en bordure des chemins Matte et Châteaubois;
 - V-1020 située en bordure du lac Maskinongé;
 - V-1033 située en bordure du lac Fortier;
 - V-1034 située en bordure des lacs de l'Aqueduc et Travers;
 - V-1035 située en bordure du lac Forget;
 - V-1036 située au sud-ouest du lac Forget;
 - V-1037 située en bordure des chemins Jean-Marie et Clermont-Dubois;
 - V-1038 située en bordure du début du chemin Clermont-Dubois;
 - V-1039 située en bordure du lac Dufour;
 - V-1040 située entre le lac Dufour et la route 117.
- Article 45 - une demande relative à la possibilité d'ériger des habitations unifamiliales (H-1) et bifamiliales (H-2) en structure contiguë dans la zone VA-130 peut provenir de cette zone située en bordure du chemin Plouffe près du chemin du Village de même que toutes les zones qui lui sont contiguës;
 - Article 52 - une demande relative à la possibilité d'ériger des habitations unifamiliales (H-1) en structure contiguë dans la zone RM-405 peut provenir de cette zone située en bordure de la rue Emond à l'est de la rue Labelle de même que toutes les zones qui lui sont contiguës;
 - Article 53 - une demande relative à l'introduction d'une disposition portant sur le règlement sur les usages conditionnels pour la zone CA-466 peut provenir de cette zone située en bordure de la rue de Saint-Jovite, à l'est de la rue du Moulin et à l'ouest de la rue Alcide-Forget de même que toutes les zones qui lui sont contiguës;
 - Articles 53 et 54 - une demande relative au retrait, pour certains usages, des normes relatives à la superficie minimale de 200 mètres carrés d'occupation au sol pour un bâtiment principal ou de superficie de plancher pour un établissement peut provenir des zones CA-466 et CA-466-1 situées en bordure de la rue de Saint-Jovite à l'est de la rue du Moulin et à l'ouest de la rue Siméon de même que toutes les zones qui leur sont contiguës;
 - Articles 56 et 67 - une demande relative à l'augmentation de la densité permise suite à l'agrandissement du périmètre urbain peut provenir des zones suivantes et des zones qui leur sont contiguës :
 - TO-507 zone située en bordure de la rue des Saisons;
 - TO-620 qui regroupe les projets Tremblant-les-Eaux, Refuge du Cerf et les Manoirs.
 - Articles 57 et 68 à 70 - une demande relative à l'augmentation du nombre d'étages de 2,5 à 3,5 pour les habitations multifamiliales (H-4) en fonction du PAE adopté pour le secteur du golf Le Géant peut provenir des zones suivantes et des zones qui leur sont contiguës :
 - TF-508 située en bordure de la rue des Saisons;
 - TF-637, TF-638 et TF-639 situées dans le golf Le Diable à l'est de la montée Ryan.
 - Article 66 - une demande relative à l'introduction d'une disposition spécifiant que l'aqueduc n'est obligatoire que pour les terrains situés à l'ouest du chemin du Pont-de-Fer peut provenir de la zone FA-567-2 située en bordure du chemin du Lac-Gélinas au nord du chemin Sous-les-Arbres, au sud du chemin de la Sablière



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 septembre 2012

et en bordure du chemin du Pont-de-Fer au nord de la rivière du Diable et au sud du chemin du Lac-Gélinas de même que toutes les zones qui lui sont contiguës;

- Article 71 - une demande relative à la correction des marges latérales totales dans la zone TM-670 peut provenir de cette zone située en bordure du chemin Champagne entre le golf et la rivière du Diable de même que toutes les zones qui lui sont contiguës.

Toutes les demandes doivent indiquer la disposition qui fait l'objet de la requête ainsi que la zone d'où elle provient. Elle doit être signée dans le cas où il y a plus de 21 personnes intéressées (habiles à voter) dans la zone par au moins 12 d'entre elles, ou dans le cas contraire, par au moins la majorité d'entre elles.

Les demandes doivent être reçues par la municipalité au plus tard le 8^e jour qui suit celui où est publié l'avis prévu par l'article 132 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lequel paraîtra dans une prochaine édition du journal Point de Vue Mont-Tremblant.

Questions du public : aucune question n'est posée.

III. Règlement (2012)-103-6 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement à diverses dispositions

Ce projet de règlement vise à :

- permettre le lotissement des lots transitoires;
- éclaircir les normes de lotissement dans le cas où le terrain se trouve dans plusieurs zones, dont des zones fauniques;
- avant d'autoriser une opération cadastrale, s'assurer que les terrains soient constructibles dans le cas où ils sont situés dans des zones de mouvement de terrain.

Les articles 2 et 3 de ce règlement contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et les personnes intéressées de l'ensemble du territoire peuvent demander qu'une ou plusieurs de ces dispositions fasse l'objet d'une approbation référendaire. Plus précisément :

- Article 2 - une demande relative au lotissement des lots transitoires;
- Article 3 - une demande relative à des précisions sur les normes de lotissement dans le cas où le terrain se trouve dans plusieurs zones, dont des zones fauniques.

Telle demande doit indiquer la disposition qui fait l'objet de la requête ainsi que la zone d'où elle provient. Elle doit être signée dans le cas où il y a plus de 21 personnes intéressées (habiles à voter) dans la zone par au moins 12 d'entre elles, ou dans le cas contraire, par au moins la majorité d'entre elles.

La demande doit être reçue par la municipalité au plus tard le 8^e jour qui suit celui où est publié l'avis prévu par l'article 132 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lequel paraîtra dans une prochaine édition du journal Point de Vue Mont-Tremblant.

Questions du public : aucune question n'est posée.

IV. Règlement (2012)-107-4 modifiant le règlement sur les usages conditionnels (2008)-107 relativement aux usages reliés à l'automobile

Ce projet de règlement vise à autoriser dans la zone CA-466 les usages de type « magasin de vente d'articles pour l'automobile », « atelier et garage de réparation de voitures » et « atelier d'installation et de réparation d'amortisseurs, silencieux, transmissions », sous forme d'usage conditionnel.

Les articles 1 et 2 de ce règlement contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et les personnes intéressées de la zone concernée CA-466, située en bordure de la rue de Saint-Jovite, à l'est de la rue du Moulin et à l'ouest de la rue Alcide-Forget et de toutes les zones qui lui sont contiguës peuvent demander qu'une ou plusieurs de ces dispositions fasse l'objet d'une approbation référendaire. Plus précisément :



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 septembre 2012

- Article 1 - une demande relative à l'admissibilité de l'usage conditionnel relatif à l'autotomobile dans la zone CA-466;
- Article 2 - une demande relative à l'introduction des dispositions pour l'usage conditionnel relatif à l'automobile dans la zone CA-466.

Telle demande doit indiquer la disposition qui fait l'objet de la requête ainsi que la zone d'où elle provient. Elle doit être signée dans le cas où il y a plus de 21 personnes intéressées (habiles à voter) dans la zone par au moins 12 d'entre elles, ou dans le cas contraire, par au moins la majorité d'entre elles.

La demande doit être reçue par la municipalité au plus tard le 8^e jour qui suit celui où est publié l'avis prévu par l'article 132 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lequel paraîtra dans une prochaine édition du journal Point de Vue Mont-Tremblant.

Questions du public : aucune question n'est posée.

V. Règlement (2012)-108-1 modifiant le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme (2008)-108 relativement à diverses dispositions

Ce projet de règlement vise à :

- préciser que les demandes de dérogation mineure sur la rive sont recevables, sous conditions;
- préciser la zone de contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;
- corriger des erreurs d'écriture;
- ajouter l'obligation de produire un sommaire exécutif lorsqu'une demande comprend plus de 10 pages.

Aucun article de ce projet de règlement ne contient de disposition susceptible d'approbation référendaire.

Questions du public : aucune question n'est posée.

Madame Demers indique que 3 modifications seront apportées à l'adoption du second projet de règlement (2012)-102-25 :

1. l'ajout des tableaux 4, 5 et 6 relativement aux terrains à risque de mouvement de terrain;
2. la précision à l'effet que le retrait des normes relatives à la superficie minimale de 200 mètres carrés d'occupation au sol pour un bâtiment principal ou de superficie de plancher pour un établissement s'applique uniquement pour les bâtiments déjà existants des zones CA-466 et CA-466-1;
3. Préciser que l'accès à un garage intégré pour un bâtiment principal appartenant au groupe d'usage « habitation multifamiliale (H-4) » n'a pas à se faire par une porte aménagée sur un mur ne donnant pas sur une rue.

De plus, une correction sera apportée à l'adoption du règlement (2012)-100-11 afin que la limite de l'aire d'affectation CA reflète le règlement de zonage.

CM12 09 742

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.



Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

10 septembre 2012

3. Procès-verbal

CM12 09 743

3.1 Séance du 13 août 2012

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 13 août 2012, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CM12 09 744

4.1 **Règlement (2012)-100-11 modifiant le plan d'urbanisme relativement aux aires d'affectations dans le secteur du projet commercial « Promenades Tremblant - Phase 3 » - adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur André David à la séance du 9 juillet 2012;

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2012)-100-11 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME (2008)-100 RELATIVEMENT AUX AIRES D'AFFECTATIONS DANS LE SECTEUR DU PROJET COMMERCIAL « PROMENADES TREMBLANT - PHASE 3 ».

Le vote est demandé

Ont voté pour :	Monsieur Pascal De Bellefeuille Madame Thérèse Barrette Monsieur Vincent Perreault Monsieur André David	Monsieur Luc Brisebois Monsieur Pierre Labonté Madame Roxanne Lacasse
-----------------	--	---

A voté contre : Monsieur Kevin Ratcliffe

POUR : 7 CONTRE : 1

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CM12 09 745

4.2 **Règlement (2012)-102-24 modifiant le règlement de zonage relativement aux zones CA-426, IN-472, RA-425, VR-1010, à la suppression de la zone CL-473 et à la création des zones CA-425-1 et CA-473 (Promenades Tremblant - Phase 3) - adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 septembre 2012

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à la séance du 9 juillet 2012;

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2012)-102-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (2008)-102 RELATIVEMENT AUX ZONES CA-426, IN-472, RA-425, VR-1010, À LA SUPPRESSION DE LA ZONE CL-473 ET À LA CRÉATION DES ZONES CA-425-1 ET CA-473 (PROMENADES TREMBLANT - PHASE 3).

Le vote est demandé

Ont voté pour : Monsieur Pascal De Bellefeuille Monsieur Luc Brisebois
 Madame Thérèse Barrette Monsieur Pierre Labonté
 Monsieur Vincent Perreault Madame Roxanne Lacasse
 Monsieur André David

A voté contre : Monsieur Kevin Ratcliffe

POUR : 7 CONTRE : 1

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CM12 09 746

4.3 Règlement (2012)-108-1 modifiant le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme relativement à diverses dispositions - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Vincent Perreault à la séance du 13 août 2012;

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2012)-108-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME (2008)-108 RELATIVEMENT À DIVERSES DISPOSITIONS.

Le vote est demandé

Ont voté pour : Monsieur Pascal De Bellefeuille Monsieur Luc Brisebois
 Madame Thérèse Barrette Monsieur Pierre Labonté
 Monsieur Vincent Perreault Madame Roxanne Lacasse
 Monsieur André David Monsieur Kevin Ratcliffe

POUR : 8 CONTRE : 0

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

CM12 09 747

5.1 Comité d'actions stratégiques de Mont-Tremblant - nomination d'un président

CONSIDÉRANT QUE monsieur Michel Collins a donné sa démission comme président du Comité d'actions stratégiques de Mont-Tremblant (CAS) et représentant de la Ville de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration du CAS doit être en tout temps composé de cinq représentants de la Ville;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 septembre 2012

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution CAS12 08 058, les membres du CAS recommandent la nomination de monsieur Réjean Doré à la présidence de cet organisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

DE nommer monsieur Réjean Doré au conseil d'administration du Comité d'actions stratégiques de Mont-Tremblant à titre de représentant de la Ville;

D' appuyer la recommandation des membres du CAS de nommer monsieur Réjean Doré à la présidence de cet organisme;

DE se conformer aux règlements généraux du CAS en ce qui concerne la durée du mandat de monsieur Réjean Doré comme représentant de la Ville et comme président du CAS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 09 748

5.2 Comité de développement industriel - nomination

CONSIDÉRANT QUE la Ville a créé le comité de développement industriel en vue de diversifier son économie en ciblant les créneaux à exploiter et à développer, aux termes de la résolution CM11 09 348;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite ajouter un membre au comité compte tenu de l'importance de ses enjeux;

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE nommer le conseiller Kevin Ratcliffe au comité de développement industriel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 09 749

5.3 Grand Prix des couleurs de la Fondation médicale des Laurentides - participation

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE monsieur le maire Pierre Pilon représente la Ville à la 2^e édition du Grand Prix des couleurs de la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut qui aura lieu le 30 septembre 2012 et d'acheter un billet pour une somme de 25 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-110-00-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 septembre 2012

7. Gestion financière

CM12 09 750

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois d'août 2012 au montant de 158 739,60 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 09 751

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 83 637,19 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures

8.1.1 Rue Piché - réduction de la marge latérale et implantation d'une aire de stationnement en façade

Cette demande de dérogation mineure (2012-DM-112) vise à autoriser l'implantation :

- d'un nouveau bâtiment principal à 2,35 m de la ligne latérale gauche alors qu'une marge de 3 m est prévue et pour lequel le total des marges latérales serait de 5,35 m plutôt que de 6 m;
- d'une aire de stationnement en façade avant du bâtiment et dans le prolongement imaginaire des murs latéraux alors que le règlement ne le permet pas.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU12-08-141)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 90, allée de la Sérénité - réduction de la rive

Cette demande de dérogation mineure (2012-DM-120) vise à autoriser l'implantation d'une galerie à 5,5 m de la ligne naturelle des hautes eaux alors qu'une rive de 10 m doit être respectée.

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CCU12-08-140)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 Rue Sigouin - réduction de la largeur de 2 lots

Cette demande de dérogation mineure (2012-DM-123) vise à autoriser la création de 2 lots ayant respectivement une largeur de 11,62 m et de 6,19 m plutôt que de 15 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU12-08-142)

Questions du public : aucune question n'est posée.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 septembre 2012

8.1.4 286, chemin Bréard - empiètement dans la marge latérale

Cette demande de dérogation mineure (2012-DM-124) vise à régulariser l'implantation d'un garage isolé à 4,92 m de la ligne latérale plutôt qu'à 6 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU12-08-143)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.5 Rue Coupal - réduction de la profondeur de 2 lots

Cette demande de dérogation mineure (2012-DM-125) vise à autoriser la création de 2 lots ayant respectivement une profondeur moyenne de 67,24 m et de 65,80 m plutôt que de 75 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU12-08-144)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.6 550, chemin du Lac-Dufour - implantation d'un abri d'auto en cour avant et augmentation de sa largeur et sa hauteur

Cette demande de dérogation mineure (2012-DM-132) vise à autoriser dans le cadre d'un projet de construction d'une résidence unifamiliale isolée, la construction d'un abri d'auto :

- en façade du bâtiment et dans le prolongement imaginaire des murs latéraux alors que le règlement ne le permet pas;
- dont la hauteur serait de 5,7 m plutôt que de 5 m et la largeur de 6,4 m plutôt que de 6 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU12-08-139)

Questions du public : aucune question n'est posée.

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, monsieur le conseiller André David déclare qu'il a un intérêt pécuniaire relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CM12 09 752

8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 27 août 2012

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures pour les propriétés situées au 90, allée de la Sérénité, 286, chemin Bréard, 550, chemin du Lac-Dufour ainsi que sur les rues Piché, Sigouin et Coupal pour lesquelles des consultations publiques ont eu lieu séance tenante;

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées aux 490, 510 et 972, rue de Saint-Jovite;

CONSIDÉRANT le dépôt de nouvelles propositions;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 septembre 2012

ET RÉSOLU :

- D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme incluses au procès-verbal du 27 août 2012 portant les numéros CCU12-08-139, CCU12-08-141 à CCU12-08-144, CCU12-08-146 et CCU12-08-149;
- D' accepter la demande de dérogation mineure pour le 90, allée de la Sérénité faisant l'objet de la recommandation CCU12-08-140 conformément au plan projet de localisation de l'arpenteur-géomètre monsieur Christian Murray, numéro 20128, minute 13348, daté du 3 juillet 2012 et aux conditions suivantes :
- la renaturalisation, comprenant les 3 strates de végétation, d'une portion du terrain située à l'extérieur de la rive, d'une superficie équivalente à l'empiètement dans la rive;
 - que le requérant soit avisé que, conformément à l'article 22 du règlement (2008)-108 régissant les demandes de dérogation mineure, l'acceptation de la dérogation mineure est valide pour une durée de 18 mois, et que si les travaux visés par la demande n'ont pas été exécutés ou ne sont pas en voie d'exécution à l'intérieur de ce délai, une nouvelle demande devra être déposée;
- D' accepter la demande d'installation d'une enseigne sur poteaux au 490, rue de Saint-Jovite faisant l'objet de la recommandation CCU12-08-147 conformément à la nouvelle proposition de la firme Mediago.ca datée du 22 juillet 2012, déposée le 5 septembre 2012 et conditionnellement au dépôt d'une garantie financière au montant de 500 \$.
- D' accepter la demande d'installation d'une enseigne rattachée au 972, rue de Saint-Jovite faisant l'objet de la recommandation CCU12-08-148 conformément à la nouvelle proposition réalisée par la firme Effigi Art en date du 4 septembre 2012 et conditionnellement à ce que les mots « Équipe Arseneault » ainsi que le nom des 4 villes soit retiré de l'enseigne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller André David reprend part aux délibérations.

CM12 09 753

8.3 Prolongement du chemin Jean-Robert - plan image

CONSIDÉRANT QU' une demande d'acceptation d'un plan image, datée du 5 juin 2012, a été déposée par le propriétaire d'une partie du lot 513, du canton de De Salaberry, par l'entremise de son mandataire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'accepter le plan image et l'ouverture de la rue proposée d'une longueur approximative de 55 mètres, le tout conformément au projet de lotissement numéro 6 333, minute 6 752, daté du 29 mai 2012 et réalisé par madame Isabelle Labelle, arpenteure-géomètre.

L'acceptation du plan image ne dispense pas le promoteur de respecter intégralement la réglementation applicable au moment d'obtenir un permis lorsqu'applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 septembre 2012

CM12 09 754

**8.4 Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels
- proposition de cession de terrain - Placements Jean Miller**

CONSIDÉRANT QUE Placements Jean Miller désire faire cadastrer des terrains et propose de céder un terrain pour la contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain est situé dans une zone de conservation, CO-1042, et qu'il est impossible de le développer;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE refuser l'offre de cession d'un terrain à titre de contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels tel qu'il apparaît sur le plan préparé par monsieur Daniel Robidoux, daté du 7 août 2012, numéro de ses minutes 5 812 et que la contribution soit versée en argent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 09 755

8.5 Demande d'occupation permanente du domaine public - 1771, chemin du Village

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 1771, chemin du Village a demandé une occupation du domaine public pour autoriser une galerie existante qui empiète sur le chemin du Village;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser une occupation permanente du domaine public au propriétaire du 1771, chemin du Village, le tout conformément au projet d'autorisation et selon les modalités et conditions qui y sont indiquées et d'inscrire cette autorisation au registre de l'occupation du domaine public conformément au règlement (2004)-68.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM12 09 756

9.1 Traitement de surface 2011 - acceptation finale des travaux

CONSIDÉRANT QUE les travaux de traitement de surface 2011 ont été réalisés par les Entreprises Bourget inc. en conformité avec les documents contractuels préparés par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation finale des travaux et de verser à Les Entreprises Bourget inc. la retenue contractuelle de 5 % soit 8 874,64 \$, taxes en sus (poste budgétaire 55-136-03-000), pour les travaux de traitement de surface 2011 et que ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 septembre 2012

CM12 09 757

9.2 Réfection du chemin Duplessis - acceptation finale des travaux

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection du chemin Duplessis ont été réalisés par la compagnie Sintra inc. en conformité avec les documents contractuels préparés par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation finale des travaux et de verser à la compagnie Sintra inc. la libération de la retenue contractuelle de 5 % soit 68 067,63 \$, taxes en sus (poste budgétaire 55-136-03-000), pour les travaux de réfection du chemin Duplessis et que ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 09 758

9.3 Excavation, tri, tamisage et concassage de béton et d'asphalte - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'excavation, au tri, au tamisage et au concassage de béton et d'asphalte sur le site du garage municipal situé au 109, chemin de la Sablière et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Location jean Miller inc.	86 940 \$
9088-9569 Québec inc.	149 340 \$
Transport Camille Dionne (1991) inc.	168 000 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Location Jean Miller inc., au montant de 86 940 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-320-01-516), pour l'excavation, le tri, le tamisage et le concassage de béton et d'asphalte au 109, chemin de la Sablière, conformément aux documents d'appel d'offres et que le début des travaux soit conditionnel à l'obtention par la Ville du certificat d'autorisation délivré par le ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 09 759

9.4 Construction d'une passerelle piétonnière - rue des Pionniers - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la mise en place d'une passerelle piétonnière sur la rue des Pionniers et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet dont les résultats sont les suivants :



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 septembre 2012

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Gelco Construction Inc.	47 000 \$
Construction Telmosse et Fils inc.	68 700 \$
Groupe TNT Merceron inc.	98 100 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU :

- D' accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Gelco Construction Inc. au montant de 47 000 \$, taxes en sus (projet 2012-61 payable par le surplus libre accumulé) pour la mise en place d'une passerelle piétonnière sur la rue des Pionniers, conformément aux documents d'appel d'offres;
- QU' une enveloppe budgétaire de 15 000 \$ (projet 2012-61 payable par le surplus libre accumulé), soit accordée au Service des travaux afin de procéder aux travaux de raccordements de l'allée piétonnière entre la passerelle et la rue des Pionniers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 09 760

9.5 Dérivation pluviale au lac Mercier - acceptation provisoire et travaux supplémentaires

CONSIDÉRANT QUE les travaux de dérivation pluviale au lac Mercier ont été réalisés par Entreprise TGC inc., en conformité avec les documents d'appel d'offres préparés par la firme Marchand Houle et associés;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires ont dû être réalisés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

- DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux, au paiement du décompte progressif n° 1 incluant les travaux supplémentaires et à la libération d'une partie de la retenue contractuelle au montant total de 48 660,08 \$, taxes en sus (projet 2010-20, dont 34 051,95 \$, taxes en sus payable par le surplus libre accumulé), à laquelle une retenue contractuelle résiduelle de 5 % a été appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux;
- QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 septembre 2012

CM12 09 761

9.6 Rénovation de l'église Sacré-Cœur-de-Jésus - acceptation provisoire et travaux supplémentaires

CONSIDÉRANT QUE les travaux de rénovation de l'église Sacré-Cœur-de-Jésus ont été réalisés par l'entreprise de Groupe Laverdure inc, en conformité avec les documents d'appel d'offres préparés par la firme Jean-François Parent, architecte;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires ont été réalisés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux, au paiement des décomptes progressifs n° 1 et n° 2 incluant les travaux supplémentaires du projet de rénovation de l'église Sacré-Cœur-de-Jésus et à la libération de la retenue contractuelle au montant total de 91 540,63 \$, taxes en sus (projet 2012-50, dont 32 362,94, taxes en sus payable par le surplus libre accumulé), à laquelle une retenue contractuelle résiduelle de 5 % a été appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille déclare qu'il a un intérêt pécuniaire relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CM12 09 762

9.7 Acquisition de servitudes - infrastructures secteur Les Méandres

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adopté la résolution CM12 02 540 autorisant la municipalisation des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire du secteur Les Méandres au golf Le Maître et qu'il y a lieu de la modifier;

CONSIDÉRANT QUE les chemins existants ne sont pas municipalisés et que des servitudes sont nécessaires pour le maintien, l'entretien et l'accès aux services d'aqueduc et d'égout sanitaire desservant le projet;

CONSIDÉRANT QUE les réseaux mis en place sont conformes à la politique de municipalisation du règlement (2001)-18;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU :

D' autoriser conditionnellement au respect des ententes relatives aux travaux municipaux intervenues avec la Ville, la signature des actes de cession et de servitude à intervenir concernant la municipalisation des infrastructures d'aqueduc et d'égout sanitaire que l'on retrouve sur les Allées du Méandre, de Bellefeuille et du Héron du secteur Les Méandres au golf Le Maître;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 septembre 2012

D' d'autoriser la signature des actes de cession et de servitude conditionnellement à la remise d'une confirmation que les infrastructures soient libres de toute hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque et que tous les frais relatifs aux cessions soient assumés par le cédant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille reprend part aux délibérations.

CM12 09 763

9.8 Mise à niveau de l'usine de traitement d'eau potable - secteur Village – honoraires supplémentaires

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant a mandaté le consortium Axor-Génivar pour l'élaboration des plans et devis définitifs et effectuer la surveillance des travaux pour la mise à niveau de l'usine de traitement d'eau potable du secteur Village par la résolution CM09 01 023;

CONSIDÉRANT QUE lors de la réalisation du projet, l'entrepreneur général a rencontré des conditions de sols imprévues et que plusieurs changements au concept initial ont aussi dû être apportés ce qui a eu pour effet de prolonger la durée du projet d'environ 10 mois;

CONSIDÉRANT QUE le consortium Axor-Génivar est d'avis qu'en raison du délai supplémentaire de réalisation du projet, il serait en droit de réclamer des honoraires supplémentaires au montant de 293 649 \$, taxes en sus, pour la fourniture de services professionnels jugés supplémentaires;

CONSIDÉRANT QU' après étude de la réclamation déposée par le consortium, la Ville évalue que seuls les honoraires supplémentaires reliés aux conditions de sols imprévues, pour lesquels le consortium n'a aucune part de responsabilité, sont admissibles à un dédommagement;

CONSIDÉRANT QU' après discussions et négociations entre la Ville et le consortium, la Ville est disposée à assumer les honoraires supplémentaires reliés aux conditions de sols imprévues qu'elle a établis au montant de 100 000 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE conclure une entente avec le consortium Axor-Génivar en acceptant partiellement la demande d'honoraires supplémentaires et de verser une somme de 100 000 \$, taxes en sus (projet 2009-23), comme règlement final et total pour ce projet tel qu'accepté aux termes d'une lettre du consortium datée du 31 août 2012, le tout payable dans le cadre du remboursement de la taxe sur l'essence et contribution du Québec (2010-2013).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 09 764

9.9 Objets abandonnés - encan

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service des travaux publics a soumis un rapport pour la vente de objets abandonnés par leur propriétaire et non réclamés;

CONSIDÉRANT QUE le délai de conservation de 60 jours est échu dans ces dossiers;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 septembre 2012

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser la vente à l'encan des objets abandonnés par l'entremise de la firme de huissiers Guindon Pilon & Associés et que le profit de la vente à l'encan soit retourné à la Ville une fois déduits les coûts de publication et d'encan défrayés par la firme de huissiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

CM12 09 765

10.1 Soirée d'information publique sur le gaz à effet de serre

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme Climat-Municipalité du gouvernement du Québec, la Ville a fait réaliser son inventaire de GES ainsi qu'un plan d'action pour réduire graduellement ses émissions au cours des prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire faire connaître à la population les résultats de ces études afin d'atteindre collectivement les objectifs de diminution des GES;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

QUE la date du 2 novembre soit retenue pour cette soirée d'information publique et que la firme YHC Environnement, qui a réalisé les études, soit présente de même que monsieur Steven Guilbeault d'ÉQUITERRE, à titre de conférencier spécialisé dans les changements climatiques, afin de mieux faire comprendre aux citoyens les enjeux locaux des GES ainsi que l'importance de les réduire;

QUE les coûts liés à la présence de monsieur Guilbeault au montant de 4 693,26 \$, taxes en sus, soient imputés au poste budgétaire 02-470-00-419.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Culture et loisirs

CM12 09 766

11.1 Première Scène Mont-Tremblant - budget

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite présenter une programmation de spectacles professionnels à l'église du Village;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'allouer un budget de 27 000 \$ (postes budgétaires 02-702-20-XXX), pour la programmation de spectacles professionnels à l'église du Village dans le cadre de la saison 2012-2013 de Première Scène Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 septembre 2012

CM12 09 767

11.2 Marché des Fêtes - autorisation d'événement et demande de soutien financier et technique

CONSIDÉRANT QUE les Marchés agroalimentaires des Hautes Laurentides souhaitent organiser un Marché des Fêtes le 15 décembre 2012 à l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT la demande de soutien technique et d'aide financière déposée par l'organisme à cette fin;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser les Marchés agroalimentaires des Hautes Laurentides à tenir un Marché des Fêtes à l'hôtel de ville le 15 décembre 2012 ainsi que de fournir à l'organisme le soutien technique demandé et une aide financière au montant de 1 800 \$ pour l'organisation et la mise en place du marché (poste budgétaire 02-629-00-499).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CM12 09 768

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20 h 52.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Marie Lanthier
Greffière par intérim



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

17 septembre 2012

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal, sous la présidence du maire, tenue le **17 septembre 2012 à 19 h 07**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absence : Monsieur André David, conseiller du district 5

Est également présente la greffière par intérim.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour;
4. Acceptation des travaux - niveau I - prolongement de la rue Lavigne - Denis Sigouin et Als.;
5. Royal Pyrotechnie - autorisation d'événement;
6. Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels - proposition de cession de terrain - Placements Jean Miller;
7. Deuxième période de questions;
8. Levée de la séance extraordinaire.

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière par intérim certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CM12 09 769

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture en reportant à une séance ultérieure le point suivant :

6. Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels - proposition de cession de terrain - Placements Jean Miller;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

17 septembre 2012

CM12 09 770

4. Acceptation des travaux - niveau I - prolongement de la rue Lavigne - Denis Sigouin et Als.

CONSIDÉRANT QUE Denis Sigouin et Als a signé une entente en vertu du règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux et de la résolution CM12 06 681;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur du projet ainsi que le Service des travaux publics attestent que les travaux ont atteint le niveau I et sont conformes aux spécifications du règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'accepter les travaux du niveau I concernant le prolongement de la rue Lavigne et d'autoriser le Service de l'urbanisme à retourner la garantie pour les travaux du niveau I sur réception de la garantie d'entretien représentant 10 % de l'évaluation des coûts totaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 09 771

5. Royal Pyrotechnie - autorisation d'événement

CONSIDÉRANT QUE le dépôt d'une demande pour la tenue d'un feu d'artifice au Grand Lodge Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT QU' une autorisation en vertu du règlement 53 concernant le bruit est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser la présentation d'un feu d'artifice au Grand Lodge Mont-Tremblant le 30 septembre 2012 selon la demande de Royal Pyrotechnie.

Cette résolution ne dispense pas l'organisateur d'obtenir toutes les autorisations requises en vertu de la loi et des règlements applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Retiré

7. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CM12 09 772

8. Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 19 h 12.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

17 septembre 2012

Maire

Greffière par intérim



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 octobre 2012

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la ville de Mont-Tremblant, sous la présidence de la mairesse suppléante, tenue le **9 octobre 2012 à 19 h 30**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8 et mairesse suppléante

Absences : Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont également présents le directeur général et la greffière par intérim.

ORDRE DU JOUR

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
3. **Procès-verbal**
 - 3.1 Séance du 10 septembre 2012;
4. **Règlement**
 - 4.1 Règlement concernant la délégation au trésorier du pouvoir d'accorder des contrats de financement - avis de motion;
5. **Administration**
6. **Ressources humaines**
 - 6.1 Mouvement de personnel et nominations par intérim pour occupation temporaire à une fonction - Service des travaux publics;
 - 6.2 Chef d'équipe à l'atelier mécanique - création de poste et nomination - Service des travaux publics;
 - 6.3 Retiré;
 - 6.4 Politique de rémunération directe des policiers cadres - modification;
7. **Gestion financière**
 - 7.1 Liste des comptes à payer;
 - 7.2 Liste des engagements;
 - 7.3 Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant - approbation des états financiers 2011;
 - 7.4 Assurances accident - renouvellement;
8. **Urbanisme**
9. **Travaux publics**
 - 9.1 Fourniture et transport d'abrasif 2012-2013 - contrat;
 - 9.2 Tamisage de sable abrasif - contrat;
 - 9.3 Transport en commun des personnes - horaires hiver 2012-2013;
 - 9.4 Barrage du lac Tremblant - réfection du déversoir - contrat;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 octobre 2012

- 10. Environnement**
- 11. Culture et loisirs**
- 12. Police**
- 13. Incendie**
 - 13.1 [Location de téléavertisseurs - contrat;](#)
- 14. Rapport**
 - 14.1 [Rapport des embauches de personnel temporaire au 9 octobre 2012.](#)
- 15. Acceptation de la correspondance**
- 16. Affaires nouvelles**
- 17. Période d'intervention des membres du conseil**
- 18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 19. [Levée de la séance](#)**

CA12 10 545

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CA12 10 546

3.1 Séance du 10 septembre 2012

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 10 septembre 2012, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

9 octobre 2012

4. Règlement

CA12 10 547

4.1 Règlement concernant la délégation au trésorier du pouvoir d'accorder des contrats de financement - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Pierre Labonté à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement concernant la délégation au trésorier du pouvoir d'accorder des contrats de financement.

La greffière par intérim explique que l'article 554 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que les contrats de financement doivent faire l'objet d'une vente sur soumissions suivant une procédure d'adjudication bien établie. Le projet de règlement déposé séance tenante vise à déléguer au trésorier le pouvoir d'accorder un tel contrat à la personne qui y a droit, à la condition que toutes les procédures légales aient été strictement observées. Cette délégation de pouvoir est permise en vertu de l'article 555.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

5. Administration

6. Ressources humaines

CA12 10 548

6.1 Mouvement de personnel et nominations par intérim pour occupation temporaire à une fonction - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT l'affichage d'un poste de contremaître sans titulaire au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT la nécessité de maintenir la qualité des services, le support et l'encadrement au personnel de la voirie pour ainsi assurer la bonne continuité des opérations quotidiennes du Service des travaux publics, division voirie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

DE nommer à compter du 17 septembre 2012 monsieur Maurice Patry, contremaître par intérim et de lui allouer rétroactivement au 17 septembre 2012, le paiement d'une prime hebdomadaire de 150 \$;

DE nommer monsieur Benoît Dubois, chef d'équipe pendant toute la durée du remplacement de monsieur Maurice Patry et de lui allouer rétroactivement au 17 septembre 2012, le salaire de chef d'équipe selon la convention collective applicable.

Ces nominations par intérim demeurent en vigueur tant et aussi longtemps que le poste de contremaître n'est pas comblé de façon permanente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 10 549

6.2 Chef d'équipe à l'atelier mécanique - création de poste et nomination - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT QU' un poste de chef d'équipe à l'atelier mécanique est requis;

CONSIDÉRANT l'affichage de poste;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 octobre 2012

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE créer le poste de chef d'équipe à l'atelier mécanique, de nommer monsieur Jean-Sébastien Gagné à ce titre à compter du 11 octobre 2012 et de lui allouer le salaire de chef d'équipe selon la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Retiré

CA12 10 550

6.4 Politique de rémunération directe des policiers cadres - modification

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de mettre à jour la *Politique de rémunération directe des policiers cadres* suite à la modification de l'appellation de certains postes cadre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE modifier la *Politique de rémunération directe des policiers cadres* afin que les appellations capitaine aux opérations policières et capitaine aux enquêtes policières remplacent respectivement les appellations directeur adjoint-gendarmerie et centre 911 et directeur adjoint enquêtes et systèmes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA12 10 551

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de septembre 2012 au montant de 173 134,13 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 10 552

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 22 572,50 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 10 553

7.3 Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant - approbation des états financiers 2011

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération a pris note des états financiers présentés par l'Office municipal d'habitation (OMH) de Mont-Tremblant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011 tels que vérifiés par la firme Amyot Gélinas, s.e.n.c.;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 octobre 2012

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'approuver les états financiers vérifiés de l'OMH de Mont-Tremblant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 10 554

7.4 Assurances accident - renouvellement

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 12 de l'entente collective de travail avec l'Association des pompiers et pompières de la Ville de Mont-Tremblant, les pompiers doivent bénéficier d'une assurance indemnité pour blessure ou décès dans l'exercice de leur fonction;

CONSIDÉRANT QUE la Ville entend étendre cette protection aux bénévoles, dirigeants et policiers;

CONSIDÉRANT QUE l'assurance accidents ne fait pas partie des assurances de dommages du Regroupement Laurentides-Outaouais;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE renouveler le contrat d'assurances accident avec Courtage d'assurance Claude Héту Inc. pour la période du 1^{er} novembre 2012 au 1^{er} novembre 2013 au coût de 5 530 \$, taxes en sus (postes budgétaires 02-xxx-00-420).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

9. Travaux publics

CA12 10 555

9.1 Fourniture et transport d'abrasif 2012-2013 - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'achat de sable tamisé et de pierre concassée 5-10 mm pour l'entretien hivernal des rues et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet dont voici les résultats :

- Fourniture de sable tamisé - 10 000 tonnes

Soumissionnaires	Prix / tonne sable tamisé Transport et redevance inclus (taxes en sus)
Location Jean Miller inc.	9,52 \$
Excavation R.B. Gauthier inc.	12,53 \$
Les Entreprises Guy Desjardins inc.	13,03 \$



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 octobre 2012

- Fourniture de pierre nette concassée 5 à 10 mm - 1 000 tonnes

Soumissionnaires	Prix / tonne pierre concassée 5 à 10 mm Transport et redevance inclus (taxes en sus)
Excavation R.B. Gauthier inc.	14,53 \$
Location Jean Miller inc.	15,28 \$
Les Entreprises Guy Desjardins inc.	18,03 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter les plus basses soumissions conformes, conformément aux documents d'appel d'offres TP-2012-42, pour les montants suivants :

- L'entreprise Location Jean Miller inc. au montant de 95 200 \$, transport et redevance inclus, taxes en sus (poste budgétaire 02-330-00-622), pour la fourniture d'environ 10 000 tonnes de sable tamisé, soit un prix unitaire de 8,99 \$/tonne, avant redevance;
- L'entreprise Excavation R.B. Gauthier au montant de 14 530 \$, transport et redevance inclus, taxes en sus (poste budgétaire 02-330-00-621), pour la fourniture d'environ 1 000 tonnes de pierre concassée 5 à 10 mm, soit un prix unitaire de 14,00 \$/tonne, avant redevance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 10 556

9.2 Tamisage de sable abrasif - contrat

CONSIDÉRANT QUE

la Ville désire procéder au tamisage de sable abrasif pour l'entretien des rues pour la saison hivernale 2012-2013 et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Taux horaire	Montant total (taxes en sus)
Location Jean Miller inc.	194,95 \$	15 596 \$
Excavation R.B. Gauthier inc.	224,00 \$	17 920 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter, la plus basse soumission conforme soit celle de l'entreprise Location Jean Miller inc., au montant de 15 596 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-330-00-622), pour la location d'un tamiseur et d'un chargeur sur roues avec opérateur pour une période approximative cumulée de 80 heures permettant la production d'environ 7 000 tonnes d'abrasifs, conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 octobre 2012

CA12 10 557

9.3 Transport en commun des personnes - horaires hiver 2012-2013

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'agglomération ont pris connaissance des horaires proposés par la commission sur le transport des personnes, lesquels seront mis en application à compter du 22 décembre 2012;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter l'horaire des lignes « orange A et B » pour la période du 22 décembre 2012 au 9 avril 2013 tel que proposé et déposé par la commission sur le transport des personnes en date du 14 septembre 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 10 558

9.4 Barrage du lac Tremblant - réfection du déversoir - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la réfection du déversoir du barrage du lac Tremblant;

CONSIDÉRANT les informations reçues du Service des travaux publics en conformité avec l'article 6 de la *Politique de gestion contractuelle* de la Ville;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q. c. E-20.001, permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce droit d'opposition par résolution de son conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU, sous réserve du droit d'opposition précité, d'accepter la proposition de l'entreprise Nordmec Construction inc., au montant de 20 978,70 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-320-00-521), payable par le surplus libre accumulé, pour la réfection du déversoir du barrage du lac Tremblant, conformément à la proposition datée du 26 septembre 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

12. Police



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 octobre 2012

CA12 10 559

13. Incendie

13.1 Location de téléavertisseurs - contrat

CONSIDÉRANT QUE Bell Mobilité a manifesté son intention de se départir de sa division téléavertisseur;

CONSIDÉRANT QUE les appareils loués actuellement par le Service de sécurité incendie chez Bell Mobilité sont remis à neuf, font défaut de plus en plus souvent et que le nombre de caractères que peut contenir le message est limité à 87 caractères;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de location avec Bell Mobilité n'ont cessé d'augmenter;

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie a procédé à un appel d'offres sur invitation pour changer ses téléavertisseurs et qu'une seule entreprise, soit PageNet, a soumissionné;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

- D' attribuer le contrat pour une période de 3 ans à l'entreprise Paging Network du Canada (PageNet) pour la location de 52 téléavertisseurs pour le Service de sécurité incendie pour un montant de 5,30 \$, taxes en sus, par mois par téléavertisseur (poste budgétaire 02-221-00-516), conformément au document d'appel d'offres INC-2012-04;
- D' attribuer le contrat pour une période de 3 ans à l'entreprise Paging Network du Canada (PageNet) pour la location de 17 téléavertisseurs pour le Service de sécurité civile pour un montant de 5,30 \$, taxes en sus, par mois par téléavertisseur (poste budgétaire 02-230-00-516), conformément au document d'appel d'offres INC-2012-04;
- D' autoriser le directeur du Service de sécurité incendie à signer les documents relatifs à cette location.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 9 octobre 2012

Le directeur général dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 9 octobre 2012 conformément à l'article 13 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 octobre 2012

18. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA12 10 560

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Marie Lanthier
Greffière par intérim



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 octobre 2012

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la ville de Mont-Tremblant, sous la présidence de la mairesse suppléante, tenue le **9 octobre 2012 à 19 h 46**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8 et mairesse suppléante

Absences : Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur André David, conseiller du district 5

Sont également présents le directeur général et la greffière par intérim.

ORDRE DU JOUR

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
3. **Procès-verbaux**
 - 3.1 Séance du 10 septembre 2012;
 - 3.2 Séance extraordinaire du 17 septembre 2012;
4. **Règlements**
 - 4.1 Règlement décrétant un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux - avis de motion et dépôt du projet de règlement;
 - 4.2 Règlement (2012)-102-25 modifiant le règlement de zonage relativement à diverses dispositions :
 - 4.2.1 Avis de motion;
 - 4.2.2 Adoption du second projet de règlement;
 - 4.3 Règlement (2012)-103-6 modifiant le règlement de lotissement relativement à diverses dispositions :
 - 4.3.1 Avis de motion;
 - 4.3.2 Adoption du second projet de règlement;
 - 4.4 Règlement (2012)-107-4 modifiant le règlement concernant les usages conditionnels relativement à des usages liés à l'automobile :
 - 4.4.1 Avis de motion;
 - 4.4.2 Adoption du second projet de règlement;
5. **Administration**
 - 5.1 Comité de jumelage Mont-Tremblant / Châtel - renouvellement des membres;
 - 5.2 Centre jeunesse des Laurentides - campus d'Huberdeau - appui;
 - 5.3 Prolongement du boulevard Docteur-Gervais - échange de terrain;
 - 5.4 Projet de développement aux abords du lac Boisseau - appui;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 octobre 2012

6. Ressources humaines

- 6.1 Embauche d'un opérateur en assainissement des eaux - Service des travaux publics;
- 6.2 Nomination pour une période temporaire, division assainissement des eaux - Service des travaux publics;

7. Gestion financière

- 7.1 Liste des comptes à payer;

8. Urbanisme

- 8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures :
 - 8.1.1 213, chemin des Boisés - empiètements en rive et réduction de la distance avec la ligne des hautes eaux;
 - 8.1.2 432A, chemin Desmarais - réduction de l'espace naturel et construction d'un abri d'auto;
 - 8.1.3 Montée Ryan - réduction de la bande de protection du corridor de signature et du nombre d'arbres dans cette bande, augmentation du nombre d'enseignes rattachées, de la hauteur et de la superficie d'une enseigne directionnelle et éclairage d'enseignes directionnelles;
 - 8.1.4 155, rue Viau - empiètements dans les marges arrière et latérale et augmentation de visibilité par rapport à un corridor de signature;
 - 8.1.5 676, rue de Saint-Jovite - réduction de la marge avant dans l'aire de stationnement;
 - 8.1.6 138, côte Commandant - empiètement en marge latérale et réduction des marges latérales totales;
- 8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 24 septembre 2012;
- 8.3 Demande d'occupation permanente du domaine public - Céra-Nord - 676, rue de Saint-Jovite;
- 8.4 Offre de cession d'une partie de la rue du Postier - projet d'agrandissement de la SAQ - Brasserie au Tisonnier Laurentien;
- 8.5 Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels - proposition de cession de terrain - Jéronard ltée;
- 8.6 Demande d'autorisation dans la zone agricole - lot 4 681 144 du cadastre du Québec;
- 8.7 Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels - proposition de cession de terrain - Placements Jean Miller;
- 8.8 Prolongement de la rue des Marguerites - offre de vente - Jéronard ltée;
- 8.9 Contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels - Domaine Mont-Bellevue;

9. Travaux publics

- 9.1 Prolongement de la rue Vaillancourt - mandat de services professionnels;
- 9.2 Amélioration de 4 postes de pompage d'eaux usées - secteur Saint-Jovite - décompte no 7;
- 9.3 Achat de produits chimiques - mandat à l'UMQ;

10. Environnement



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 octobre 2012

11. Culture et loisirs

- 11.1 Programme de ski alpin et de planche à neige - budget;
- 11.2 Remboursement des frais de non-résidence pour l'inscription au Club aquatique Sainte-Agathe et à la piscine de Labelle;
- 11.3 Noël Magique 2012 - autorisation d'événement et budget;
- 11.4 Chœur Tremblant - achat de billets;

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Acceptation de la correspondance

- 15.1 MRC des Laurentides - Règlement 269-2012 concernant le contrôle intérimaire relatif à la demande à portée collective en zone agricole (ilots déstructurés) dans la MRC des Laurentides.

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

CM12 10 773

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbaux

CM12 10 774

3.1 Séance du 10 septembre 2012

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 octobre 2012

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 10 septembre 2012, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 10 775 3.2 Séance extraordinaire du 17 septembre 2012

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 17 septembre 2012, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CM12 10 776 4.1 Règlement décrétant un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux - avis de motion et dépôt du projet de règlement

Avis de motion est donné par madame Thérèse Barrette à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2012)-129 décrétant un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

La directrice du Service des ressources humaines explique le projet de règlement déposé séance tenante qui vise à remplacer, en ce qui concerne les employés municipaux (les élus ayant adopté le règlement les concernant, le 14 novembre 2011), la politique d'éthique adoptée le 26 mars 2001 par le conseil municipal afin de la présenter sous le format requis par la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, L.R.Q., E-15.1.0.1.

Le contenu de ce règlement est très similaire à la politique, il réfère aux valeurs d'intégrité, de prudence, de respect, de loyauté, d'équité et d'honneur qui guident les employés municipaux dans leurs fonctions et réitère les normes de comportement en ajoutant des mesures de contrôle aux manquements déontologiques (les normes de comportement et les mesures de contrôle aux manquements déontologiques dont il est mentionné dans le règlement ne s'appliquent pas aux policiers de la Ville de Mont-Tremblant qui eux sont régis par le code de déontologie des policiers du Québec).

4.2 Règlement (2012)-102-25 modifiant le règlement de zonage relativement à diverses dispositions

CM12 10 777 4.2.1 Avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2012)-102-25 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions.

CM12 10 778 4.2.2 Adoption du second projet de règlement

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur Luc Brisebois



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 octobre 2012

ET RÉSOLU d'adopter le second projet de règlement (2012)-102-25 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Règlement (2012)-103-6 modifiant le règlement de lotissement relativement à diverses dispositions

CM12 10 779

4.3.1 Avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2012)-103-6 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement à diverses dispositions.

CM12 10 780

4.3.2 Adoption du second projet de règlement

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'adopter le second projet de règlement (2012)-103-6 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement à diverses dispositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 Règlement (2012)-107-4 modifiant le règlement concernant les usages conditionnels relativement à des usages reliés à l'automobile

CM12 10 781

4.4.1 Avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2012)-107-4 modifiant le règlement concernant les usages conditionnels relativement à des usages reliés à l'automobile.

CM12 10 782

4.4.2 Adoption du second projet de règlement

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'adopter le second projet de règlement (2012)-107-4 modifiant le règlement concernant les usages conditionnels (2008)-107 relativement à des usages reliés à l'automobile.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

CM12 10 783

5.1 Comité de jumelage Mont-Tremblant / Châtel - renouvellement des membres

CONSIDÉRANT QUE le terme des membres nommés sur le comité de jumelage Mont-Tremblant / Châtel prend fin le 7 septembre 2012;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 octobre 2012

ET RÉSOLU DE renouveler les mandats de mesdames Anne-Marie Jasmin, Danielle Duplessis et Johanne Régimbald à titre de membres du comité de jumelage Mont-Tremblant / Châtel pour une période de 2 ans, soit du 7 septembre 2012 au 7 septembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 10 784

5.2 Centre jeunesse des Laurentides - campus d'Huberdeau - appui

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a récemment annoncé la fermeture en mars 2014 du Centre jeunesse des Laurentides - campus Huberdeau;

CONSIDÉRANT QUE sur les 120 employés du centre, près de 40 employés habitent la municipalité d'Huberdeau et que 80 employés habitent le territoire de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT QU' un pourcentage considérable de la clientèle du centre provient du territoire de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT QU' il est nettement préférable de prioriser un centre en région, éloigné du milieu urbain pour ce type d'organisation;

CONSIDÉRANT les répercussions économiques et sociales d'une telle décision pour la région des Laurentides;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

DE s'opposer à la décision du gouvernement quant à la fermeture du Centre jeunesse des Laurentides - campus Huberdeau prévue en mars 2014;

D' appuyer la municipalité d'Huberdeau dans ses démarches contre la décision du gouvernement et de transmettre copie de la présente résolution aux ministères concernés, aux vingt municipalités avoisinantes constituantes de la MRC des Laurentides, aux MRC limitrophes ainsi qu'aux députés de la région.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 10 785

5.3 Prolongement du boulevard Docteur-Gervais - échange de terrains

CONSIDÉRANT QUE la Ville est en processus d'expropriation du lot 4 178 848 appartenant à monsieur Marc Dumais et que les parties se sont entendues sur les modalités d'un règlement hors cours;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser :

- la cession par la Ville d'une partie du lot 3 280 812 de forme irrégulière d'une superficie d'environ 15 mètres carrés, située à l'intérieur du projet de rond-point de la rue Vaudreuil qui n'a jamais été réalisé, en échange du lot 4 178 848 qui appartenait à monsieur Marc Dumais et qui a fait l'objet d'un avis d'expropriation et de transfert de propriété en faveur de la Ville, incluant une indemnité d'expropriation déjà versée;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 octobre 2012

- la préparation, aux frais de la Ville, des plans de cadastre nécessaires à cet échange;
- la préparation par M^e Denis Dubé d'un acte d'échange afin de donner plein effet à la présente résolution, aux frais de monsieur Marc Dumais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 10 786

5.4 Projet de développement aux abords du lac Boisseau - appui

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Conception a déposé une demande d'aide financière au CLD des Laurentides pour un projet de développement aux abords du lac Boisseau qui vise la mise en valeur des ressources forestières et ce, en partenariat avec le CERMA;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Conception demande l'appui de la Ville dans sa démarche d'aide financière;

CONSIDÉRANT le partenariat entre la municipalité de La Conception et la Ville sur le terrain sous bail avec le MRNF en rapport au lac Boisseau;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière permettra entre autres de consolider et de mettre en valeur les infrastructures déjà présentes sur le site ainsi que de l'importance de protéger les ruisseaux et le lac Boisseau par la mise en place de traverses de cours d'eau conforme à la réglementation en vigueur (RNI);

CONSIDÉRANT la volonté d'encadrer davantage les activités de sentiers pédestres et de camping afin d'éliminer les foyers d'érosion et l'apport de sédiments et de contaminants vers le lac Boisseau;

CONSIDÉRANT les bienfaits de l'investissement dans la pratique d'activités en plein air et la demande d'ouverture de nouvelles voies d'escalade aménagées de manière sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE le site est actuellement utilisé par le camp de jour de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'appuyer la démarche de la municipalité de La Conception dans sa demande d'aide financière auprès du CLD des Laurentides au Programme volet II pour son projet de développement aux abords du lac Boisseau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CM12 10 787

6.1 Embauche d'un opérateur en assainissement des eaux - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT la vacance et l'affichage du poste;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 octobre 2012

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche régulière de madame Isabelle David, à titre d'opérateur en assainissement des eaux au Service des travaux publics à compter du 11 octobre 2012 selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 10 788

6.2 Nomination pour une période temporaire, division assainissement des eaux - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT l'absence du superviseur à la division de l'assainissement des eaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU DE nommer pour la période du 2 au 15 septembre 2012, monsieur Richard Nantel à titre de chef d'équipe et de lui allouer le salaire de la fonction selon la convention collective applicable, et ce pour avoir agi à ce titre pendant la période de vacances du superviseur à l'assainissement des eaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CM12 10 789

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de septembre 2012 au montant de 169 984,38 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures

8.1.1 213, chemin des Boisés - empiètements en rive et réduction de la distance avec la ligne des hautes eaux

Cette demande de dérogation mineure (2012-DM-055) vise à autoriser :

- l'agrandissement d'un bâtiment principal existant, par le rehaussement de son sous-sol et l'ajout d'un étage, dont l'implantation est à 2,07 m de la ligne naturelle des hautes eaux du lac Mercier, alors que la distance minimale à respecter est de 20 m;
- dans la rive de 15 m du lac Mercier, l'implantation d'un nouvel escalier à 7,05 m de la ligne naturelle des hautes eaux, du prolongement de 2 escaliers existants à 0,67 m et 0,99 m ainsi que d'une conduite d'amenée de la nouvelle installation septique à 9 m.

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CCU12-09-158)

Questions du public : aucune question n'est posée.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 octobre 2012

8.1.2 432A, chemin Desmarais - réduction de l'espace naturel et construction d'un abri d'auto

Cette demande de dérogation mineure (2012-DM-126) vise à autoriser la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur un terrain conservant 64,8 % d'espace naturel plutôt que 80 % ainsi que la construction d'un abri d'auto non attenant à la résidence et dont :

- l'implantation est à 0 m d'un bâtiment accessoire plutôt qu'à 3 m et en façade du bâtiment principal, dans le prolongement imaginaire des murs latéraux alors que le règlement ne le permet pas;
- la largeur est de 7,73 m plutôt que de 6 m;
- la hauteur est de 7,93 m plutôt que de 5 m;
- la superficie est de 66,76 m² plutôt que de 65 m².

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande (CCU12-09-153)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 Montée Ryan - réduction de la bande de protection du corridor de signature et du nombre d'arbres dans cette bande, augmentation du nombre d'enseignes rattachées, de la hauteur et de la superficie d'une enseigne directionnelle et éclairage d'enseignes directionnelles

Cette demande de dérogation mineure (2012-DM-131) vise à autoriser, dans le cadre de la construction d'un bâtiment commercial :

- l'aménagement d'une bande de protection du corridor de signature de 2 m plutôt que de 10 m et où il y aurait plantation de 7 arbres plutôt que de 23;
- l'installation de 2 enseignes rattachées au bâtiment alors qu'une seule est autorisée;
- l'installation d'une enseigne directionnelle d'une superficie de 2,8 m² plutôt que de 0,5 m² et d'une hauteur de 4,4 m plutôt que de 1,5 m;
- l'installation d'enseignes directionnelles lumineuses alors que le règlement ne les permet pas.

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CCU12-09-159)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.4 155, rue Viau - empiètements dans les marges arrière et latérale et augmentation de visibilité par rapport à un corridor de signature

Cette demande de dérogation mineure (2012-DM-134) vise à autoriser la construction d'un bâtiment principal dont :

- l'implantation est à 4 m d'une ligne latérale plutôt qu'à 12 m et à 17,90 m de la ligne arrière plutôt qu'à 20 m;
- la façade orientée sur un corridor de signature sera visible à 100 % plutôt qu'à 30 %.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU12-09-154)

Questions du public : aucune question n'est posée.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 octobre 2012

8.1.5 676, rue de Saint-Jovite - réduction de la marge avant dans l'aire de stationnement

Cette demande de dérogation mineure (2012-DM-135) vise à autoriser l'aménagement d'une aire de stationnement, pour un bâtiment commercial, dont :

- l'implantation est sur la ligne avant plutôt qu'à 1 m;
- la largeur de son allée d'accès à double sens est de 8,3 m alors qu'un maximum de 6,5 m est prévu;
- la largeur de son allée de circulation à double sens est de 5,5 m alors qu'un minimum de 6 m est prévu.

Et pour lequel :

- aucune bordure n'est projetée;
- l'implantation d'un muret de soutènement est sur la ligne avant plutôt qu'à 0,5 m.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU12-09-155)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.6 138, côte Commandant - empiètement en marge latérale et réduction des marges latérales totales

Cette demande de dérogation mineure (2012-DM-137) vise à autoriser l'agrandissement d'un bâtiment principal existant dont l'implantation est à 6,75 m d'une ligne latérale plutôt qu'à 12 m et pour lequel le total des marges latérales serait de 16,75 m plutôt que de 24 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU12-09-157)

Questions du public : aucune question n'est posée.

CM12 10 790

8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 24 septembre 2012

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures pour les propriétés situées aux 432A, chemin Desmarais, 155, rue Viau, 676, rue de Saint-Jovite, 138, côte Commandant, 213, chemin des Boisés ainsi que pour un terrain non construit sur la montée Ryan pour lesquelles des consultations publiques ont eu lieu séance tenante;

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées aux 676, rue de Saint-Jovite, 3035, chemin de la Chapelle, 990, rue Lauzon ainsi que pour un terrain non construit situé sur la montée Ryan;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU :

D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme incluses au procès-verbal du 24 septembre 2012 portant les numéros CCU12-09-154 à CCU12-09-158 et CCU12-09-160 à CCU12-09-164;

D' entériner la recommandation portant le numéro CCU12-09-153 (dérogation mineure pour le 432A, chemin Desmarais) en retirant la quatrième condition concernant le dépôt de garantie;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 octobre 2012

D' accepter la demande de dérogation mineure 2012-DM-131 faisant l'objet de la recommandation portant le numéro CCU12-09-159 pour la réduction de la bande de protection du corridor de signature et du nombre d'arbres dans cette bande pour un terrain en bordure de la montée Ryan, aux conditions suivantes :

- que la bande de protection du corridor de signature débute à 5 mètres de l'emprise du coin sud-est du terrain et se termine à 2 mètres de l'emprise du coin nord-est du terrain;
- que le requérant soit avisé que, conformément à l'article 22 du règlement (2008)-108 régissant les demandes de dérogation mineure, l'acceptation de la dérogation mineure est valide pour une durée de 18 mois, et que si les travaux visés par la demande n'ont pas été exécutés ou ne sont pas en voie d'exécution à l'intérieur de ce délai, une nouvelle demande devra être déposée.

DE refuser la demande de dérogation mineure 2012-DM-131 faisant l'objet de la recommandation portant le numéro CCU12-09-159 en ce qui a trait à l'augmentation du nombre d'enseignes rattachées, à la hauteur et à la superficie d'une enseigne directionnelle ainsi qu'à l'éclairage d'enseignes directionnelles pour un projet d'affichage en bordure de la montée Ryan tel que décrit aux plans des enseignes réalisés par la firme d'architectes Bergeron Thouin, portant le numéro de dossier 12034 et datés du 19 juillet 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 10 791

8.3 Demande d'occupation permanente du domaine public - Céra-Nord - 676, rue de Saint-Jovite

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 676, rue de Saint-Jovite a demandé une occupation du domaine public pour autoriser la construction de 8 cases de stationnement qui empiètent dans l'emprise de la rue de Saint-Jovite.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'autoriser une occupation permanente du domaine public au propriétaire du 676, rue de Saint-Jovite, le tout conformément au projet d'autorisation et selon les modalités et conditions qui y sont indiquées et d'inscrire cette autorisation au registre de l'occupation du domaine public conformément au règlement (2004)-68.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 10 792

8.4 Offre de cession d'une partie de la rue du Postier - projet d'agrandissement de la SAQ - Brasserie au Tisonnier Laurentien

CONSIDÉRANT QUE la Société des alcools du Québec désire agrandir sa succursale du centre-ville et demande au propriétaire de fournir 50 cases de stationnements sur le terrain du commerce;

CONSIDÉRANT QUE pour satisfaire à cette exigence de la société d'état, il est nécessaire d'acquérir un bout de l'emprise de la rue du Postier pour y faire une partie du stationnement projeté;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 octobre 2012

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE céder au propriétaire de l'immeuble situé au 1122, rue de Saint-Jovite une partie de l'emprise de la rue du Postier, telle que montrée sur un plan préparé par madame Stéphanie Gagnon, arpenteure géomètre, en date du 5 juillet 2012, numéro 216 de ses minutes, numéro de dossier 12-284 à la valeur marchande à être déterminée par un évaluateur agréé aux conditions suivantes :

- que tous les frais reliés à ce dossier soient assumés par le demandeur;
- que cette vente soit conditionnelle à l'agrandissement de la SAQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 10 793

**8.5 Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels
- proposition de cession de terrain - Jérond Itée**

CONSIDÉRANT QUE Jérond Itée désire céder à la ville les lots 4 202 517 et 4 508 527 du cadastre du Québec pour en faire un parc;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU QUE Jérond cède à la Ville, pour la somme de 1 \$, les lots 4 202 517 et 4 508 527 du cadastre du Québec, les frais de l'acte de cession étant à la charge du cédant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 10 794

**8.6 Demande d'autorisation dans la zone agricole - lot 4 681 144 du cadastre
du Québec**

CONSIDÉRANT QU' une demande pour autoriser l'acquisition et le lotissement d'une superficie de 21 073 m² du lot 4 681 144 du cadastre du Québec afin de consolider une entreprise agricole est faite par les propriétaires du 515, chemin de Brébeuf à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette superficie servira à la construction d'un entrepôt à légumes et pour des outils agricoles, à la construction de serres supplémentaires ainsi qu'à la culture maraîchère;

CONSIDÉRANT QUE ce projet ne contrevient pas à la réglementation d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE soit informée la Commission de protection du territoire agricole du Québec que le projet susmentionné ne contrevient pas à la réglementation d'urbanisme de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 octobre 2012

CM12 10 795

**8.7 Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces -
Placements Jean Miller inc.**

CONSIDÉRANT QUE Placements Jean Miller inc. souhaite cadastrer des terrains et doit contribuer au fonds de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels en vertu du règlement (2008)-109;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU :

DE refuser l'offre de cession d'un terrain d'environ 2 400 mètres carrés à titre de contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels tel qu'il apparaît sur un plan préparé par monsieur Daniel Robidoux, numéro 61094-B, minutes 5 853, daté du 17 septembre 2012;

D' accepter l'offre qui consiste en la cession d'un terrain et le versement en argent d'un pourcentage de contribution correspondant à 20 000 \$, conditionnellement à ce que :

- le terrain à céder, situé à environ 100 mètres de l'intersection du chemin du Roi-du-Nord et de la montée du Curé-Labelle, ait une superficie de 4 000 mètres carrés;
- une promesse de cession de terrain notariée soit déposée avant l'émission du permis de lotissement;
- tous les frais inhérents à la cession soient assumés par Placements Jean Miller inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 10 796

8.8 Prolongement de la rue des Marguerites - offre de vente - Jéronard Itée

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite prolonger la rue des Marguerites afin de la relier à la rue de l'Iris;

CONSIDÉRANT QUE ce raccord nécessite l'acquisition d'une parcelle de terrain pour laquelle une offre de vente a été déposée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU :

QUE la Ville accepte l'offre de Jéronard Itée de lui vendre une partie du lot 4 508 528 d'une superficie approximative de 660 mètres carrés, aux fins de réaliser l'emprise nécessaire à la prolongation de la rue des Marguerites, au prix de 43,04 \$ le mètre carré (projet 2012-64);

QUE le Service des travaux publics mandate les professionnels nécessaires à la réalisation de ce projet, les frais inhérents étant à la charge de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 10 797

**8.9 Contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels -
Domaine Mont-Bellevue**

CONSIDÉRANT QUE le 5 juin 2012, le promoteur du projet résidentiel Domaine Mont-Bellevue a adressé une demande au conseil ayant pour objet de modifier sa résolution CM11 04 150 pour



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 octobre 2012

remplacer les dispositions de la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels par une nouvelle proposition;

CONSIDÉRANT QU'

il n'est pas avantageux pour la Ville d'accepter cette nouvelle proposition qui ne rencontre pas les objectifs du plan directeur des parcs,

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE refuser la demande visant à modifier la résolution CM11 04 150 et en l'occurrence de refuser l'offre pour la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels du Domaine Mont-Bellevue telle que décrite au plan de l'arpenteur-géomètre monsieur Gabriel Lapointe, portant le numéro 19135, minute 462 et daté du 22 août 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM12 10 798

9.1 Prolongement de la rue Vaillancourt - mandat de services professionnels

CONSIDÉRANT QUE

suite à l'étude des propositions de services professionnels pour la préparation des plans et devis, ainsi que la surveillance du projet de prolongement et de réfection de la rue Vaillancourt, le comité de sélection a établi l'évaluation des propositions selon le tableau suivant :

Soumissionnaires	Évaluation technique	Évaluation globale
Les Consultants SM inc.	75,5 %	14,51
BPR-Triax inc.	88,5 %	11,94
Genivar inc.	76 %	11,66
Dessau inc.	73,5 %	9,50

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE mandater Les Consultants S.M. inc., pour la préparation d'une étude préliminaire, de plans et devis, et la surveillance du projet de prolongement et de réfection de la rue Vaillancourt entre la route 117 et le boulevard Docteur-Gervais, pour un montant forfaitaire de 86 500 \$, taxes en sus (projet 2012-62), payable par le surplus libre accumulé et remboursable par le règlement d'emprunt s'il y a lieu, le tout conformément au document d'appel d'offres TP-2012-41.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 10 799

9.2 Amélioration de 4 postes de pompage d'eaux usées - secteur Saint-Jovite - décompte n° 7

CONSIDÉRANT QUE

les travaux d'amélioration de 4 postes de pompage d'eaux usées ont été réalisés par Nordmec Construction inc., en conformité avec les documents d'appel d'offres préparés par Les Consultants S.M. Inc.;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 octobre 2012

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par
Appuyé par

ET RÉSOLU DE procéder au paiement du décompte n° 7 au montant de 7 559,10 \$, taxes en sus (projet 2011-14), à laquelle une retenue contractuelle résiduelle de 5 % a été appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 10 800

9.3 Achat de produits chimiques - mandat à l'UMQ

CONSIDÉRANT

les dispositions de l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* permettant à une ville de conclure avec l'Union des municipalités du Québec une entente ayant pour but l'achat de matériel;

CONSIDÉRANT QUE

l'UMQ propose des achats regroupés à ses membres d'année en année;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

QUE la Ville s'engage à respecter les termes des contrats attribués par l'UMQ, le cas échéant, comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur retenu et reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé à la Ville avant taxes tel que fixé dans le cahier des charges pertinent;

QUE la Ville pourra se retirer d'un ou des achats regroupés en transmettant à l'UMQ, avant la date d'ouverture des soumissions, une résolution en ce sens;

D' autoriser le directeur du Service des travaux publics à représenter la Ville dans le cadre de ces achats pour remplir les fiches techniques appropriées et recevoir toutes les informations pertinentes de la part de l'UMQ;

DE mandater l'UMQ dans le cadre d'achats regroupés, pour la préparation des appels d'offres et l'attribution de contrats pour le chlore gazeux, pour une période de 3 ans, soit pour les années 2013, 2014 et 2015;

DE mandater l'UMQ dans le cadre d'achats regroupés, pour la préparation des appels d'offres et l'attribution de contrats pour le silicate de sodium, le PASS 10, l'hydroxyde de sodium et le sulfate d'aluminium liquide (Alun), pour une période de 5 ans, soit du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

CM12 10 801

11.1 Programme de ski alpin et de planche à neige - budget

CONSIDÉRANT QUE

la Ville est partenaire de la Station Mont Tremblant dans un programme de ski alpin et de planche à neige offert aux enfants résidents de la maternelle à la 6^e année, programme dont les coûts sont



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 octobre 2012

défrayés à parts égales par la Ville, la Station et les parents;

CONSIDÉRANT QUE

la période d'inscription se déroulera du 29 octobre au 9 novembre 2012;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser une dépense de 20 000 \$ pour le programme de ski alpin et de planche à neige 2012-2013 (poste budgétaire 02-701-70-692).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 10 802

11.2 Remboursement des frais de non-résidence pour l'inscription au Club aquatique Sainte-Agathe et à la piscine de Labelle

CONSIDÉRANT QU'

il n'y a pas de club de natation ni de piscine intérieure à Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT

la demande de remboursement des frais de non résidence déposée par des citoyens dont les enfants sont inscrits au Club aquatique de Sainte-Agathe et à la piscine de municipale de Labelle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE rembourser les frais de non résidence pour l'inscription au Club aquatique de Sainte-Agathe et à la piscine municipale de Labelle aux citoyens qui en feront la demande sur présentation d'une pièce justificative (poste budgétaire 02-701-70-692).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 10 803

11.3 Noël Magique 2012 - autorisation d'événement et budget

CONSIDÉRANT QUE

le Service de la culture et des loisirs organise, en collaboration avec des organismes locaux, une fête de Noël pour les familles ayant des enfants âgés de 7 ans et moins;

CONSIDÉRANT QUE

la fête se déroulera le samedi 8 décembre et que plusieurs activités seront offertes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser la célébration du Noël Magique le 8 décembre 2012 et le budget d'un montant de 8 700 \$ pour l'organisation de cet événement (postes budgétaires 02-701-70-XXX).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 octobre 2012

CM12 10 804

11.4 Chœur Tremblant - achat de billets

CONSIDÉRANT QUE le Chœur Tremblant souhaite promouvoir la musique classique auprès des jeunes en leur offrant gratuitement des billets pour son prochain spectacle, *La Grand'Messe* de Gilles Vigneault, présenté à l'église de St-Jovite le 16 décembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE cet objectif d'éveil musical et culturel correspond aux objectifs de la *Politique jeunesse* de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'acheter 50 billets du prochain spectacle du Chœur Tremblant, soit *La Grand'Messe* de Gilles Vigneault, au coût de 25 \$ chacun et d'offrir gratuitement ces billets à de jeunes étudiants tremblantois (poste budgétaire 02-110-00-610).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Acceptation de la correspondance

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt de la correspondance suivante :

15.1 MRC des Laurentides - Règlement 269-2012 concernant le contrôle intérimaire relatif à la demande à portée collective en zone agricole (ilots déstructurés) dans la MRC des Laurentides.

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

La mairesse suppléante répond aux questions des personnes présentes.

CM12 10 805

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20 h 25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Roxanne Lacasse
Mairesse suppléante

Marie Lanthier
Greffière par intérim



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 novembre 2012

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **12 novembre 2012 à 19 h 30**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absence : Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1

Sont également présents le directeur général et la greffière par intérim.

ORDRE DU JOUR

***DISCOURS DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE
DE LA VILLE DE MONT-TREMBLANT***

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
3. **Procès-verbal**
 - 3.1 Séance du 9 octobre 2012;
4. **Règlements**
 - 4.1 Règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2013 - avis de motion;
 - 4.2 Règlement (2012)-A-31 concernant la délégation au trésorier du pouvoir d'accorder des contrats de financement - adoption;
5. **Administration**
 - 5.1 Publication du rapport du maire sur la situation financière de la Ville;
 - 5.2 Les Habitations du Ruisseau Noir inc. - renouvellement de mandat;
 - 5.3 Gala Excellence de la Chambre de commerce de Mont-Tremblant - participation;
6. **Ressources humaines**
 - 6.1 Retiré;
 - 6.2 Retiré;
 - 6.3 Embauche de pompiers - Service de sécurité incendie;
 - 6.4 Nomination au poste de lieutenant - Service de sécurité incendie;
 - 6.5 Embauche temporaire d'une secrétaire - Service du greffe;
 - 6.6 Embauche de trois journaliers/chauffeurs/opérateurs, postes temporaires - Service des travaux publics;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 novembre 2012

- 6.7 Entente de règlement avec AGA Groupe Financier concernant le remboursement d'honoraires;
 - 6.8 Modification de la note de passage aux examens - lettre d'entente;
 - 6.9 Attribution de congés flottants aux sergents détectives - lettre d'entente;
 - 6.10 Embauche d'un contremaître voirie/aqueduc/égouts/écocentre - Service des travaux publics;
- 7. Gestion financière**
- 7.1 Liste des comptes à payer;
 - 7.2 Liste des engagements;
 - 7.3 Dépôt de l'état des résultats pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2012;
 - 7.4 Ordonnance de vente pour taxes et mandat;
 - 7.5 Libération du fonds de garantie de franchises collectives en responsabilité civile primaire du regroupement Laurentides pour la période du 1^{er} novembre 2006 au 1^{er} novembre 2007;
 - 7.6 Assurances générales - contrats;
- 8. Urbanisme**
- 9. Travaux publics**
- 9.1 Vente d'actifs municipaux - contrat;
 - 9.2 Entretien et tonte de la pelouse - acceptation des travaux et libération de retenue;
 - 9.3 Entretien ménager des édifices municipaux - travaux supplémentaires;
 - 9.4 Service de transport en commun - autorisation de signature;
 - 9.5 Retiré;
 - 9.6 Terrain de soccer du parc des Optimistes - acceptation finale des travaux;
 - 9.7 Pavage conventionnel 2012 - chemin du Lac-Tremblant-Nord - acceptation provisoire des travaux;
- 10. Environnement**
- 11. Culture et loisirs**
- 12. Police**
- 12.1 Jurisdiction Route 117 - territoire de la Ville de Mont-Tremblant;
 - 12.2 Entretien du système téléphonique - contrat;
 - 12.3 Système de reconnaissance de plaques d'immatriculation - contrat;
- 13. Incendie**
- 14. Rapport**
- 14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 12 novembre 2012.
- 15. Acceptation de la correspondance**
- 16. Affaires nouvelles**
- 17. Période d'intervention des membres du conseil**
- 18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 19. Levée de la séance**



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 novembre 2012

CA12 11 561

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CA12 11 562

3.1 Séance du 9 octobre 2012

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 9 octobre 2012, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CA12 11 563

4.1 Règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2013 - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Perreault à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2013.

CA12 11 564

4.2 Règlement (2012)-A-31 concernant la délégation au trésorier du pouvoir d'accorder des contrats de financement - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Pierre Labonté à la séance du 9 octobre 2012;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2012)-A-31 CONCERNANT LA DÉLÉGATION AU TRÉSORIER DU POUVOIR D'ACCORDER DES CONTRATS DE FINANCEMENT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 novembre 2012

5. Administration

CA12 11 565

5.1 Publication du rapport du maire sur la situation financière de la Ville

CONSIDÉRANT QUE monsieur le Maire Pierre Pilon a fait son rapport sur la situation financière de la ville au cours de la présente séance, conformément à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'en vertu de ce même article, le texte du rapport du maire peut, au lieu d'être distribué gratuitement à chaque adresse civique du territoire, être publié dans un journal diffusé sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération prenne acte du rapport du maire sur la situation financière de la Ville et du dépôt de la liste des contrats, tel que requis par la loi et décrète que le rapport sera publié dans le journal Point de Vue Laurentides du 21 novembre 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 11 566

5.2 Les Habitations du Ruisseau Noir inc. - renouvellement de mandat

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit nommer certains membres du conseil d'administration de cet organisme;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser le renouvellement du mandat de monsieur Normand Létourneau à titre de membre du conseil d'administration de Les Habitations du Ruisseau Noir inc. et ce, jusqu'au 31 décembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 11 567

5.3 Gala Excellence - participation

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire Pierre Pilon et monsieur Pascal De Bellefeuille à représenter la Ville au 12^e Gala Excellence de la Chambre de commerce de Mont-Tremblant qui aura lieu le 17 novembre au Fairmont Tremblant et de verser 350 \$, taxes en sus, pour l'achat de 2 billets (poste budgétaire 02-110-01-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

6.1 Retiré

6.2 Retiré



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 novembre 2012

CA12 11 568

6.3 Embauche de pompiers - Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT le départ de pompiers et que les postes doivent être comblés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de messieurs Mathieu Plouffe, Welley Bigras Junior et Vincent Valade à titre de pompiers au Service de sécurité incendie à compter du 14 novembre 2012, selon les termes et conditions de l'entente collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 11 569

6.4 Nomination au poste de lieutenant - Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT la démission d'un lieutenant et que le poste doit être comblé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU DE procéder à la nomination de monsieur Miguel Gauthier à titre de lieutenant au Service de sécurité incendie à compter du 14 novembre 2012, selon les termes et conditions de l'entente collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 11 570

6.5 Embauche temporaire d'une secrétaire - Service du greffe

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer la secrétaire en vacances pour une semaine;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de madame Louise Légaré à titre de secrétaire au Service du greffe pour la période du 26 au 30 novembre 2012, selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 11 571

Modifiée par la
résolution
CA12 12 606

6.6 Embauche de trois journaliers/chauffeurs/opérateurs, postes temporaires - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT le surcroît de travail et le besoin de personnel pour la saison hivernale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de messieurs Michel Ouimet, Raymond Lachaine et Guylain Perreault à titre de journaliers/chauffeurs/opérateurs temporaires au Service des travaux publics pour une période de 22 semaines (2640 heures)



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 novembre 2012

à compter du 14 novembre 2012, selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 11 572

6.7 Entente de règlement avec AGA Groupe Financier concernant le remboursement d'honoraires

CONSIDÉRANT QUE l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) a négocié au nom des municipalités une entente de règlement avec le Groupe Financier AGA concernant le remboursement d'honoraires payés en trop par la Ville;

CONSIDÉRANT QU' une entente de règlement a été conclue le 26 octobre 2012 et que l'UMQ recommande d'accepter cette entente;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance de cette entente et accepte les modalités et les conditions;

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU d'accepter l'entente de règlement jointe à l'annexe A selon les termes et conditions qui y sont mentionnés et de demander à AGA Groupe Financier, le remboursement selon les modalités de l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 11 573

6.8 Modification de la note de passage aux examens - lettre d'entente

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser la signature de la lettre d'entente 2012-03 avec la Fraternité des policiers de Ville de Mont-Tremblant, visant la modification de la note de passage des examens nécessaires à une promotion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 11 574

6.9 Attribution de congés flottants aux sergents détectives - lettre d'entente

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU d'autoriser la signature de la lettre d'entente 2012-04 avec la Fraternité des policiers de Ville de Mont-Tremblant, concernant l'attribution de congés flottants aux sergents détectives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 11 575

6.10 Embauche d'un contremaître voirie/aqueduc/égouts/écocentre - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT le départ du contremaître et l'affichage du poste;

EN CONSÉQUENCE,



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 novembre 2012

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche permanente de monsieur Benoît Dubois à titre de contremaître voirie/aqueduc/égouts/écocentre en période de mise à l'essai à compter du 14 novembre 2012 et d'autoriser la signature du contrat de travail à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA12 11 576

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois d'octobre 2012 au montant de 292 560,09 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 11 577

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 218 565,63 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 11 578

7.3 Dépôt de l'état des résultats pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2012

Conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, la trésorière dépose l'état des activités financières pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2012.

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU d'accepter le dépôt de ces documents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 11 579

7.4 Ordonnance de vente pour taxes et mandat

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'état des immeubles sur lesquels les taxes imposées en 2010 n'ont pas été payées, en tout ou en partie, tel que déposé par la trésorière;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont d'avis qu'il y a lieu de vendre ces immeubles à l'enchère publique conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Jean Grégoire



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 novembre 2012

ET RÉSOLU :

- QUE conformément aux dispositions de l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, il soit ordonné à la greffière ou à la greffière adjointe de vendre à l'enchère publique, le 9 janvier 2013, à 10 heures, à la salle de conseil au 1145, rue de Saint-Jovite les immeubles décrits dans l'état des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie;
- QUE les frais encourus pour la publication des avis publics dans les journaux soient répartis entre les propriétaires des immeubles mis en vente au prorata du montant des taxes municipales dues pour chaque immeuble par rapport au montant total des taxes municipales dues pour tous les immeubles décrits dans ce même avis public;
- QUE conformément aux dispositions de l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*, la trésorière ou la trésorière adjointe soit autorisée à enchérir et acquérir les immeubles mis en vente, le 9 janvier 2013, pour la Ville;
- QUE conformément aux dispositions des articles 525 et 526 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière ou la greffière adjointe soit autorisée à consentir un acte de vente à l'adjudicataire, devant notaire, pour la Ville, tous les frais étant à la charge de l'adjudicataire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 11 580

7.5 Libération du fonds de garantie de franchises collectives en responsabilité civile primaire du regroupement Laurentides pour la période du 1^{er} novembre 2006 au 1^{er} novembre 2007

- CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Tremblant est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Lloyds sous le numéro QMP 1076 et que celle-ci couvre la période du 1^{er} novembre 2006 au 1^{er} novembre 2007;
- CONSIDÉRANT QUE** cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à une franchise collective en assurance de la responsabilité civile primaire;
- CONSIDÉRANT QU'** un fonds de garantie d'une valeur de 250 000 \$ fût mis en place afin de garantir cette franchise collective en responsabilité civile primaire et que la Ville de Mont-Tremblant y a investi une quote-part de 44 450 \$ représentant 17,78 % de la valeur totale du fonds;
- CONSIDÉRANT QUE** la convention relative à la gestion des fonds collectifs prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds :

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 novembre 2012

- CONSIDÉRANT QUE** l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur Lloyds touchant la police et le fonds de garantie de franchises collectives en responsabilité civile primaire ont été traitées et fermées par l'assureur;
- CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Tremblant confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Lloyds pour la période du 1^{er} novembre 2006 au 1^{er} novembre 2007 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;
- CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Tremblant demande que le reliquat de 155 147,49 \$ du fonds de garantie de franchises collectives en responsabilité civile primaire soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;
- CONSIDÉRANT QU'** il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant du fonds de garantie de franchises collectives en responsabilité civile primaire;
- CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Tremblant s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, qu'elle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1^{er} novembre 2006 au 1^{er} novembre 2007;
- CONSIDÉRANT QUE** l'assureur Lloyds pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;
- CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Tremblant s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné du fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage la franchise collective en responsabilité civile primaire pour la période du 1^{er} novembre 2006 au 1^{er} novembre 2007;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

- D' obtenir de l'assureur Lloyds une lettre confirmant qu'il autorise l'Union des municipalités du Québec, en tant que mandataire du regroupement Laurentides à libérer le fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile primaire pour la période du 1^{er} novembre 2006 au 1^{er} novembre 2007;
- D' autoriser l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat du fonds de garantie aux membres du regroupement Laurentides dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 novembre 2012

CA12 11 581

7.6 Assurances générales - contrats

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adhéré en 2009 à un regroupement d'achat d'assurances de dommages et a nommé l'Union des municipalités du Québec à titre de mandataire du regroupement;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'entente de regroupement, la Ville s'est engagée à effectuer l'achat de ses assurances auprès des soumissionnaires retenus par l'Union des municipalités du Québec, sous réserve de l'application des règles d'adjudications des contrats;

CONSIDÉRANT QUE l'Union recommande le renouvellement des assurances responsabilité civile, primaire et complémentaire, des assurances biens, délits, bris des machines et automobile des propriétaires;

CONSIDÉRANT QUE la firme René Laporte et Associés inc. effectue les procédures de renouvellement des assurances de dommages;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

- D' entériner le renouvellement et l'attribution des contrats d'assurances pour la période du 1^{er} novembre 2012 au 1^{er} novembre 2013;
- D' accepter l'offre de Lemieux Ryan et Associés Inc. au montant de 93 881 \$, taxes en sus, pour les assurances en responsabilité primaire, responsabilité excédentaire, responsabilité municipale et automobiles des propriétaires;
- D' accepter l'offre de Courtage d'assurances Claude Héту Inc. au montant de 71 351 \$, taxes en sus, pour les assurances en biens, bris des machines et délits;
- D' autoriser la trésorière à verser à l'Union des municipalités du Québec la somme de 1 784,27 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-130-00-419), pour la réalisation du renouvellement;
- D' autoriser la trésorière à verser à l'Union des municipalités du Québec la quote-part de la franchise collective au montant de 41 645 \$, pour la responsabilité civile et la quote-part de la franchise collective au montant de 21 435 \$, pour les biens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

9. Travaux publics

CA12 11 582

9.1 Vente d'actifs municipaux - contrat

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour vendre certains véhicules municipaux usagés;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 novembre 2012

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE procéder à la vente des véhicules usagés appartenant à la Ville en acceptant les offres des soumissionnaires comme suit :

Équipement	Soumissionnaire	Prix (taxes en sus)
Camion 6 roues Ford F550 - 2000	Camions M.D. inc.	12 377,00 \$
Chenillette Bombardier SW48C - 1999	Harding Equipment inc.	6 750,00 \$
Automobile Chevrolet Impala - 2009	Garage Daniel David	391,39 \$
Automobile Chevrolet Impala – 2008	Garage Daniel David	413,13 \$
Automobile Ford Crown Victoria - 2008	René Paquette	425,00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 11 583

9.2 Entretien et tonte de la pelouse - acceptation des travaux et libération de retenue

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'entretien et tonte de la pelouse ont été réalisés par l'entreprise Les Embellissements Floracom;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation des travaux et à la libération de la retenue contractuelle d'entretien et tonte de la pelouse au montant de 3 050,82 \$ taxes en sus (poste budgétaire 55-136-03).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 11 584

9.3 Entretien ménager des édifices municipaux - travaux supplémentaires

CONSIDÉRANT QUE l'entretien ménager des édifices municipaux ont été réalisés par l'entreprise Sanitec 2000 inc et que des travaux supplémentaires ont été réalisés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation et au paiement des travaux supplémentaires au montant de 12 360 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-xxx-xx-495), pour la période incluant les mois de novembre 2012 à avril 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 11 585

9.4 Service de transport en commun - autorisation de signature

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de continuer à répondre adéquatement aux besoins du milieu concernant l'offre de service de transport des personnes par le biais du service de transport en commun municipal;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 novembre 2012

CONSIDÉRANT QUE le service de transport en commun est présentement assuré par le transporteur Galland Mont-Tremblant Ltée et que son contrat vient à échéance le 31 décembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire renouveler le contrat avec le transporteur pour une période de 5 années supplémentaires, le tout en conformité avec les dispositions de l'article 48.19 de la Loi sur les transports (L.R.Q., chapitre T-12);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la signature de l'entente de renouvellement avec l'entreprise Galland Mont-Tremblant Ltée pour la fourniture de véhicules et autres services en lien avec la desserte assurée par le service de transport en commun sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant pour une période additionnelle de 5 ans, soit du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2017 (poste budgétaire 02-370-00-497).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5 Retiré

CA12 11 586

9.6 Terrain de soccer du parc des Optimistes - acceptation finale des travaux

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Les Fermes Michel Bastien inc. a exécuté les travaux de remplacement de la surface de gazon naturel sur le terrain de soccer du parc des Optimiste en conformité avec les documents contractuels;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation finale des travaux et à la libération de la retenue contractuelle au montant de 2 031,66 \$, taxes en sus (projet 2011-53), à l'entreprise Les Fermes Michel Bastien inc.;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 11 587

9.7 Pavage conventionnel 2012 - chemin du Lac-Tremblant-Nord - acceptation provisoire des travaux

CONSIDÉRANT QUE les travaux de pavage conventionnel 2012 sur le chemin du Lac-Tremblant-Nord ont été réalisés par l'entreprise Asphalte Bélanger inc., en conformité avec les documents d'appel d'offres préparés par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 novembre 2012

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux du projet de pavage conventionnel 2012, au paiement du décompte final de 166 959,70 \$, taxes en sus (projet 2012-10), à laquelle une retenue contractuelle résiduelle de 5 % a été appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

12. Police

CA12 11 588

12.1 Juridiction Route 117 - territoire de la Ville de Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports terminera sous peu l'aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de la Route 117 et de la rue Siméon et qu'un deuxième carrefour giratoire est prévu à court terme à l'intersection de la Route 117 et de la rue Vaillancourt pour remplacer les feux de circulation en place;

CONSIDÉRANT QUE la Route 117 a la configuration d'un boulevard et n'a jamais eu la configuration d'une autoroute au sens de l'article 634.1 du CSR;

CONSIDÉRANT QUE selon sa définition, une autoroute est une voie réservée à la circulation des véhicules automobiles (interdite aux piétons et aux vélos), ne comportant qu'un nombre limité d'accès, établis de façon à éviter tout cisaillement et ne représentant aucun croisement à niveau, ce qui n'est pas le cas pour la Route 117;

CONSIDÉRANT QUE la Route 117 à Mont-Tremblant n'est pas aménagée comme une voie rapide et qu'une plus grande expansion de son développement commercial est imminente;

CONSIDÉRANT QUE les policiers du Service de police de la Ville patrouillent sans cesse ce secteur pour la protection des commerces ayant un accès direct sur la Route 117;

CONSIDÉRANT QUE pour les 12 derniers mois (1^{er} octobre 2011 au 30 septembre 2012), 406 événements comportant un numéro de dossier ont été ouverts par le Service de police pour des crimes initiés ou pour des interventions reliées à une adresse en bordure de la Route 117;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police de la Ville compte maintenant une équipe de circulation composée de patrouilleurs dédiés entre autres à la circulation et formés en conséquence (cinémomètre, reconnaissance de plaques, enquêteur d'accident) permettant d'offrir une expertise et d'assurer la sécurité routière sur l'ensemble de nos routes;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 novembre 2012

CONSIDÉRANT QUE l'entente survenue en juin 2009 entre la MRC des Laurentides, la Sûreté du Québec et le ministre de la Sécurité publique du Québec ne prévoit la couverture d'aucune route sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE la surveillance de la Route 117 par la Ville de Mont-Tremblant permettra d'exploiter le potentiel du Service de police et de la Cour municipale;

CONSIDÉRANT QUE la Route 117 a la même vocation que certaines autres routes provinciales sous la juridiction de services de police municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE demander au ministère de la Sécurité publique de transférer au Service de police de la Ville de Mont-Tremblant la juridiction de la route 117 sur son territoire et de modifier l'addenda au Plan d'organisation policière adopté en juillet 2012 afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 11 589

12.2 Entretien du système téléphonique - contrat

CONSIDÉRANT QUE le système téléphonique de la Ville, installé par Bell Canada, nécessite un entretien;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser la signature d'un contrat d'entretien d'une durée de 3 ans pour le système téléphonique BCM450 avec Bell Canada à compter du 13 novembre 2012 et de payer l'intégralité du montant, soit 15 202,89\$, taxes en sus (poste budgétaire 02-xxx-00-529).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 11 590

12.3 Système de reconnaissance de plaques d'immatriculation - contrat

CONSIDÉRANT QUE le Service de police a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'un système de reconnaissance de plaques d'immatriculation et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Prix (taxes en sus)
Inter-Cel Radio Mobile inc.	8 546,13 \$
GTechna	17 490,00 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Inter-Cel Radio Mobile inc. pour un système de reconnaissance de plaques d'immatriculation, selon les spécifications de la soumission, au montant de 8 546,13 \$, taxes en sus



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 novembre 2012

(projet 2012-65) et un contrat d'entretien de 4 ans sur les équipements et logiciels (poste budgétaire 02-210-00-529) au montant de :

- 1 972,58 \$, taxes en sus, pour la 1^{ère} année;
- 2 688,71 \$, taxes en sus, par année pour les 2^e, 3^e et 4^e années.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 12 novembre 2012

Le directeur général dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 12 novembre 2012 conformément à l'article 13 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CA12 11 591

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Marie Lanthier
Greffière par intérim



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 novembre 2012

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **12 novembre 2012 à 20 h 03**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absence : Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1

Sont également présents le directeur général et la greffière par intérim.

ORDRE DU JOUR

***DISCOURS DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE
DE LA VILLE DE MONT-TREMBLANT***

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
3. **Procès-verbal**
 - 3.1 Séance du 9 octobre 2012;
4. **Règlements**
 - 4.1 Règlement (2012)-102-25 modifiant le règlement de zonage relativement à diverses dispositions - adoption;
 - 4.2 Règlement (2012)-103-6 modifiant le règlement de lotissement relativement à diverses dispositions - adoption;
 - 4.3 Règlement (2012)-107-4 modifiant le règlement sur les usages conditionnels relativement aux usages reliés à l'automobile - adoption;
 - 4.4 Règlement (2012)-129 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Mont-Tremblant - adoption;
 - 4.5 Règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2013 - avis de motion;
5. **Administration**
 - 5.1 Publication du rapport du maire sur la situation financière de la Ville;
 - 5.2 Comité d'actions stratégiques de Mont-Tremblant - nomination;
 - 5.3 Association de Villégiature Tremblant - autorisation d'événement;
 - 5.4 BEM Feux d'artifice - autorisation d'événement;
 - 5.5 Insatisfaction face à la composition du conseil des ministres du Parti Québécois - appui;
 - 5.6 Participation de la Ville de Mont-Tremblant à différentes activités;
 - 5.7 Municipalité de la Conception - objection aux nouvelles limites suite au redécoupage - appui;
6. **Ressources humaines**



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 novembre 2012

7. Gestion financière

- 7.1 Liste des comptes à payer;
- 7.2 Liste des engagements;
- 7.3 Dépôt de l'état des résultats pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2012;

8. Urbanisme

- 8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure :
 - 8.1.1 979, montée Kavanagh - empiètement en marge latérale;
 - 8.1.2 2450, rue Latreille - installation d'un enclos à déchet en cour avant et adossé à une structure d'enseigne, réduction de la bande de protection du corridor de signature;
 - 8.1.3 Rue O'Keefe - réduction de la largeur d'un terrain;
 - 8.1.4 425, chemin du Lac-Dufour - empiètement en rive;
 - 8.1.5 Rue Vaillancourt - réduction de la largeur d'un lot, de la profondeur d'un second lot et de plusieurs éléments pour la construction de rues collectrices;
- 8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 22 octobre 2012;
- 8.3 Requête pour la réalisation de travaux municipaux - installation de lampadaires sur la rue Latreille - Les immeubles Marché Tremblant inc.;
- 8.4 Identification d'un odonyme pour une nouvelle allée - lots 3 279 103 et 3 655 044 du cadastre du Québec;

9. Travaux publics

- 9.1 Pavage 2011 - acceptation finale des travaux;
- 9.2 Réfection d'une section du parc linéaire - acceptation provisoire des travaux;
- 9.3 Traitement de surface triple 2012 - acceptation provisoire des travaux;
- 9.4 Acquisition et installation d'aérateurs - usine de boues activées - rejet des soumissions;
- 9.5 Réfection du presbytère de l'église du Village - contrat;
- 9.6 Parc de la Joyeuse Marmaille - mise en place de jeux d'eau - acceptation finale des travaux;
- 9.7 Inspection et analyse des bornes d'incendie - renouvellement de contrat;
- 9.8 Signalisation des sentiers récréatifs - surveillance des travaux;

10. Environnement

- 10.1 Modification de la collecte des matières résiduelles;
- 10.2 Comité organisateur d'événements en environnement - nouveaux membres;
- 10.3 Entente relative à la gestion du *Règlement concernant la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles* de la MRC des Laurentides;

11. Culture et loisirs

- 11.1 AFÉAS Mont-Tremblant - demande d'appui à la « Journée contre l'intimidation »;
- 11.2 Commission culturelle - nominations;
- 11.3 Snow dans la rue - autorisation d'événement et de fermeture de rue;

12. Police



Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

12 novembre 2012

13. Incendie

14. Rapport

15. **Acceptation de la correspondance**

15.1 MRC des Laurentides - projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement - parcs régionaux linéaires;

15.2 MRC des Laurentides - projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement - affectations villageoise, agricole et agroforestière.

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. **Levée de la séance**

CM12 11 806

1. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question n'est posée.

3. **Procès-verbal**

CM12 11 807

3.1 **Séance du 9 octobre 2012**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 9 octobre 2012, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. **Règlements**

CM12 11 808

4.1 **Règlement (2012)-102-25 modifiant le règlement de zonage relativement à diverses dispositions - adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 novembre 2012

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à la séance du 9 octobre 2012;

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2012)-102-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (2008)-102 RELATIVEMENT À DIVERSES DISPOSITIONS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 11 809

4.2 Règlement (2012)-103-6 modifiant le règlement de lotissement relativement à diverses dispositions - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à la séance du 9 octobre 2012;

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2012)-103-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT (2008)-103 RELATIVEMENT À DIVERSES DISPOSITIONS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 11 810

4.3 Règlement (2012)-107-4 modifiant le règlement sur les usages conditionnels relativement aux usages reliés à l'automobile - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à la séance du 9 octobre 2012;

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2012)-107-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS (2008)-107 RELATIVEMENT AUX USAGES RELIÉS À L'AUTOMOBILE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 11 811

4.4 Règlement (2012)-129 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Mont-Tremblant- adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par madame Thérèse Barrette à la séance du 9 octobre 2012;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 novembre 2012

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2012)-129 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONT-TREMBLANT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 11 812

4.5 Règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2013 - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Perreault à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

CM12 11 813

5.1 Publication du rapport du maire sur la situation financière de la Ville

CONSIDÉRANT QUE

monsieur le maire Pierre Pilon a fait son rapport sur la situation financière de la Ville au cours de la présente séance, conformément à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'en vertu de ce même article, le texte du rapport du maire peut, au lieu d'être distribué gratuitement à chaque adresse civique du territoire, être publié dans un journal diffusé sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE prendre acte du rapport du maire sur la situation financière de la Ville et du dépôt de la liste des contrats, tel que requis par la loi et d'autoriser que le rapport soit publié dans le journal Point de Vue Laurentides du 21 novembre 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 11 814

5.2 Comité d'actions stratégiques de Mont-Tremblant - nomination

CONSIDÉRANT QUE

madame Lise Julien, directrice générale, a pris sa retraite et qu'elle siégeait au Comité d'actions stratégiques de Mont-Tremblant (CAS) à titre de représentante de la Ville de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE

le conseil d'administration du CAS doit en tout temps être composé de cinq représentants de la Ville de Mont-Tremblant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE nommer le directeur général, monsieur Jean Marcoux, au conseil d'administration du Comité d'actions stratégiques de Mont-Tremblant à titre de représentant de la Ville, ce mandat lui étant confié pour une durée conforme aux règlements généraux de cet organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 novembre 2012

CM12 11 815

5.3 Association de Villégiature Tremblant - autorisation d'événement

CONSIDÉRANT QUE l'Association de Villégiature Tremblant a déposé une demande d'autorisation pour la tenue d'un spectacle pyrotechnique;

CONSIDÉRANT QU' une autorisation en vertu du règlement 53 concernant le bruit est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'autoriser la présentation d'un feu d'artifice à la Station Mont Tremblant le 31 décembre 2012 et le 1^{er} juillet 2013 selon la demande de l'Association de Villégiature Tremblant.

Cette résolution ne dispense pas l'organisateur d'obtenir toutes les autorisations requises en vertu de la loi et des règlements applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 11 816

5.4 BEM Feux d'artifice - autorisation d'événement

CONSIDÉRANT QUE le dépôt d'une demande pour la tenue d'un feu d'artifice à l'Hôtel du Lac;

CONSIDÉRANT QU' une autorisation en vertu du règlement 53 concernant le bruit est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser la présentation d'un feu d'artifice à l'Hôtel du Lac le 7 décembre 2012, selon la demande reçue.

Cette résolution ne dispense pas l'organisateur d'obtenir toutes les autorisations requises en vertu de la loi et des règlements applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 11 817

5.5 Insatisfaction face à la composition du conseil des ministres du Parti Québécois - appui

CONSIDÉRANT l'élection du Parti Québécois lors de l'élection générale du 4 septembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE sur le territoire de la grande région des Laurentides, cinq députés péquistes ont été élus pour une population de plus de 500 000 citoyens;

CONSIDÉRANT QUE suite à la nomination du conseil des ministres par madame Pauline Marois, aucun représentant ne provient de la région des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE la région se doit d'être présente au conseil des ministres afin de représenter les intérêts de la région;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 novembre 2012

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la Ville de Mont-Tremblant sont extrêmement insatisfaits de cette absence de nomination;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Mont-Tremblant désire transmettre à la Première ministre, une copie de la présente résolution afin d'exprimer clairement son insatisfaction face à la composition de son conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE signifier à la Première ministre du Québec, madame Pauline Marois, l'insatisfaction face à la composition de son conseil des ministres compte tenu de l'absence d'un représentant élu de la région des Laurentides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 11 818

5.6 Participation de la Ville de Mont-Tremblant à différentes activités

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

D' autoriser monsieur le maire Pierre Pilon, madame la conseillère Thérèse Barrette, ainsi que messieurs les conseillers Pascal De Bellefeuille, André David et Luc Brisebois à représenter la Ville à la partie d'huîtres du Club Richelieu de Mont-Tremblant qui aura lieu le 30 novembre à Mont-Tremblant et de verser 450 \$ pour l'achat de 5 billets (poste budgétaire 02-110-00-346);

D' autoriser monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille à représenter la Ville à la soirée Vins et fromages du Club Rotary qui aura lieu le 24 novembre 2012 à la Base de plein air Mont-Tremblant et de verser 75 \$, pour l'achat d'un billet (poste budgétaire 02-110-00-346);

QU' une contribution financière de 100 \$ soit versée à l'organisme Club Richelieu Vallée de Tremblant pour la Soirée casino qui aura lieu le 23 novembre au profit de la jeunesse (02-110-00-970).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 11 819

5.7 Municipalité de la Conception - objection aux nouvelles limites suite au redécoupage électoral fédéral - appui

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Conception est pratiquement une municipalité dortoir de la Ville de Mont-Tremblant puisque les citoyens s'y déplacent fréquemment pour avoir accès aux commodités et services au besoin et ce, tout en restant à proximité de leur lieu de résidence;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens des autres municipalités de la MRC des Laurentides dépendent en grande partie des commodités et services qu'offre la Ville de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles limites proposées en vue du redécoupage électoral scindent la MRC des Laurentides, retranchant les municipalités de La Conception, Labelle, Brébeuf et La Minerve, pour les ajouter à la région de l'Outaouais et du Témiscamingue;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 novembre 2012

- CONSIDÉRANT** l'objection du conseil municipal de La Conception quant aux nouvelles limites proposées en vue du redécoupage électoral;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de La Conception travaille avec la cour municipale de Sainte-Agathe-des-Monts pour tout dossier juridique;
- CONSIDÉRANT QUE** les jeunes de La Conception fréquentent les écoles primaires, secondaires et collégiales de Mont-Tremblant;
- CONSIDÉRANT QUE** les résidents de La Conception fréquentent les établissements de santé de Mont-Tremblant (CLSC, CSSS, etc.) et le Centre Hospitalier de Sainte-Agathe-des-Monts;
- CONSIDÉRANT QUE** le Centre d'Emploi Jeunesse ainsi que le Centre d'Assurance-Emploi qui desservent les citoyens de La Conception sont respectivement celui de Mont-Tremblant et de Sainte-Agathe-des-Monts;
- CONSIDÉRANT QUE** plusieurs projets de développements domiciliaires chevauchent les territoires de Mont-Tremblant et de La Conception tels les projets Harari, Lac-en-Ciel et Attitude;
- CONSIDÉRANT** tous les partenariats en cours et existants avec la Ville de Mont-Tremblant et la municipalité de La Conception tels la fréquentation des installations touristiques et communautaires, l'achat et la gestion commune d'un site de plein-air, l'entente entre les Services incendie respectifs, etc.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'appuyer la municipalité de la Conception afin qu'elle demeure jointe à la Ville de Mont-Tremblant et à la circonscription électorale actuelle et d'encourager les municipalités de Brébeuf, Labelle et La Minerve à en faire tout autant puisqu'avec ladite proposition de nouvelles limites, elles se verraient jointes à des territoires avec lesquels elles ne partagent aucune affinité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

7. Gestion financière

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de novembre 2012 au montant de 131 869,98 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 11 820



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 novembre 2012

CM12 11 821

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 10 047,67 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 11 822

7.3 Dépôt de l'état des résultats pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2012

Conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, la trésorière dépose l'état des activités financières pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2012.

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accepter le dépôt de ces documents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure

8.1.1 979, montée Kavanagh - empiètement en marge latérale

Cette demande de dérogation mineure (2012-DM-147) vise à autoriser l'implantation d'un agrandissement à 2,72 m de la ligne latérale plutôt qu'à 3 m.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande (CCU12-10-170)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 2450, rue Latreille - installation d'un enclos à déchet en cour avant et adossé à une structure d'enseigne, réduction de la bande de protection du corridor de signature

Cette demande de dérogation mineure (2012-DM-150) vise à autoriser l'implantation d'un conteneur à déchets :

- en cour avant alors qu'ils ne sont permis qu'en cours arrière ou latérales;
- adossée à une structure d'une enseigne sur pylône alors qu'une marge de 1,5 m devrait être respectée;
- à 6,1 m de l'emprise de la Route 117 alors qu'une bande de protection de 8 m devrait être respectée.

Le CCU recommande d'accepter cette demande (CCU12-10-172)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 Rue O'Keefe - réduction de la largeur d'un terrain

Cette demande de dérogation mineure (2012-DM-151) vise à autoriser que la largeur d'un terrain soit de 6,10 m plutôt que de 25 m.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 novembre 2012

Le CCU recommande d'accepter cette demande (CCU12-10-169)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.4 425, chemin du Lac-Dufour - empiètement en rive

Cette demande de dérogation mineure (2012-DM-152) vise à autoriser le remplacement d'une fosse septique dans la rive de 15 m du lac Dufour, soit à 11,23 m de la ligne naturelle des hautes eaux.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande (CCU12-10-171)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.5 Rue Vaillancourt - réduction de la largeur d'un lot, de la profondeur d'un second lot et de plusieurs éléments pour la construction de rues collectrices

Cette demande de dérogation mineure (2012-DM-162) vise à autoriser :

- la construction d'une rue collectrice qui déroge au règlement de lotissement par :
 - sa distance avec un cours d'eau de 37,81 m plutôt que de 45 m;
 - un empiètement dans la rive de ce cours d'eau;
 - des angles d'intersection :
 - de 72 degrés avec la route 117 plutôt que d'une valeur comprise entre 75 et 105 m;
 - de 124 degrés avec une autre collectrice plutôt que d'une valeur comprise entre 70 et 100 degrés;
 - des distances des alignements aux intersections :
 - de 12 m avec la route 117 plutôt que de 55 m;
 - de 51,25 m avec une autre collectrice plutôt que de 55 m;
 - l'absence de courbe de raccordement à son intersection avec la route 117 alors qu'une courbe de 14 m est requise;
 - l'absence de cercle de virage à son extrémité se terminant en cul-de-sac alors que le règlement exige un cercle avec un rayon entre 15 et 30 m.
- la création d'un lot dont la largeur serait de 114,16 m plutôt que de 150 m et d'un second lot avec une profondeur de 37,81 m plutôt que de 45 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande (CCU12-10-173)

Questions du public : aucune question n'est posée.

CM12 11 823

8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 22 octobre 2012

CONSIDÉRANT la demande d'un plan image assujetti à un PIIA sur la côte des Intrépides;

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures pour les propriétés situées aux 979, montée Kavanagh, 2450, rue Latreille, 425, chemin du Lac-Dufour, ainsi que sur des terrains non construits sur les rues O'Keefe et Vaillancourt pour lesquelles des consultations publiques ont eu lieu séance tenante;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 novembre 2012

CONSIDÉRANT

les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées aux 510, 513, 806, 852, et 1122, rue de Saint-Jovite, aux 1069, 1940 et 1944, chemin du Village, 3035, chemin de la Chapelle et 100, chemin de Kandahar;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

- D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme incluses au procès-verbal du 22 octobre 2012 portant les numéros CCU12-10-168 à CCU12-10-173 et CCU12-10-175 à CCU12-10-183;
- D' accepter la demande de changement du revêtement extérieur au 852, rue de Saint-Jovite faisant l'objet de la recommandation CCU12-10-174 conformément à la lettre du propriétaire datée du 29 octobre 2012, soit un déclin de bois peint de la couleur de la brique sur le mur arrière de l'agrandissement et sur le cabanon et de la brique sur le mur arrière du bâtiment original.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 11 824

8.3 Requête pour la réalisation de travaux municipaux - installation de lampadaires sur la rue Latreille - Les immeubles Marché Tremblant inc.

CONSIDÉRANT QU'

une requête pour la réalisation de travaux municipaux a été déposée le 5 octobre 2012 par le représentant de la compagnie Les Immeubles Marché Tremblant inc. pour l'installation de lampadaires sur la rue Latreille;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser la signature de l'entente visant l'acceptation de la requête déposée par Les Immeubles Marché Tremblant inc, relative à l'installation de lampadaires sur la rue Latreille conformément au plan préparé par monsieur François Dumas selon les feuillets E1/2 et E2/2 datés du mois d'août 2012 (projet 120-65) et au règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux qui prévoit notamment que le promoteur effectue et paie les travaux visés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 11 825

8.4 Identification d'un odonyme pour une nouvelle allée - lots 3 279 103 et 3 655 044 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT

la nécessité de nommer une nouvelle allée située sur les lots 3 279 103 et 3 655 044 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT

l'article 9 de la *Politique relative à la toponymie* de la Ville édictant les exceptions faisant en sorte qu'une proposition de nom n'a pas à respecter les dispositions de ladite Politique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Thérèse Barrette



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 novembre 2012

ET RÉSOLU DE nommer l'allée située sur les lots 3 279 103 et 3 655 044 du cadastre du Québec, « *allée de la Petite-Allée* » et de transmettre cet ononyme à la Commission de toponymie du Québec pour officialisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM12 11 826

9.1 Pavage 2011 - acceptation finale des travaux

CONSIDÉRANT QUE les travaux de pavage 2011 fait sur la rue Perreault et le chemin du Lac-Dufour ont été réalisés par l'entreprise Asphalte Bélanger inc. en conformité avec les documents contractuels préparés par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation finale des travaux et de verser à Asphalte Bélanger inc. une retenue contractuelle de 5 % soit 10 087,67 \$, taxes en sus (poste budgétaire 55-136-03-000), pour les travaux de pavage;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 11 827

9.2 Réfection d'une section du parc linéaire - acceptation provisoire des travaux

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection d'une section du parc linéaire ont été réalisés par Asphalte Bélanger inc., en conformité avec les documents d'appel d'offres préparés par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux du projet de réfection d'une section du Parc Linéaire et à la libération de la retenue contractuelle au montant de 7 869,55 \$, taxes en sus (projet 2012-56), à laquelle une retenue contractuelle résiduelle de 5 % a été appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 novembre 2012

CM12 11 828

9.3 Traitement de surface triple 2012 - acceptation provisoire des travaux

CONSIDÉRANT QUE les travaux de traitement de surface triple 2012 ont été réalisés par Les entreprises Bourget inc, en conformité avec les documents d'appel d'offres préparés par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux du projet de traitement de surface triple 2012, à la libération d'une partie de la retenue contractuelle au montant de 13 534,08 \$, taxes en sus, au paiement du décompte final au montant de 116 984,56 \$, taxes en sus, auxquels une retenue contractuelle résiduelle de 5 % a été appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux le tout réparti comme suit :

- 2012-53 - 1 168,41 \$;
- 2012-55 - 115 816,15 \$.

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 11 829

9.4 Acquisition et installation d'aérateurs - usine de boues activées - rejet des soumissions

CONSIDÉRANT QUE la Ville avait planifié de procéder à l'acquisition et à l'installation d'aérateurs à l'usine de boues activées;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Plomberie Brébeuf Inc.	145 000 \$
Nordmec Construction inc.	148 800 \$

CONSIDÉRANT QU' une enveloppe budgétaire de 60 000 \$ avait été allouée pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT QU' en vertu des dispositions de la *Loi sur les cités et villes* les municipalités doivent procéder à un appel d'offres public pour tout contrat d'une valeur supérieure à 100 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE rejeter toutes les soumissions reçues dans le cadre du projet de fourniture et d'installation d'aérateurs à l'usine de boues activées et de réévaluer le dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 novembre 2012

CM12 11 830

9.5 Réfection du presbytère de l'église du Village - contrat

CONSIDÉRANT les dégâts suite au récent incendie du presbytère de l'église du Village;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à des travaux de réfection et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Construction Martin Lapierre inc	32 768,32 \$
Groupe Laverdure Construction inc.	37 683,05 \$
Les Constructions J.P. Provost inc.	56 499,90 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme soit celle de l'entreprise Construction Martin Lapierre inc. au montant de 32 768,32 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-702-20-710), pour la réfection du vieux presbytère de l'église du Village, conformément à la proposition datée du 2 novembre 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 11 831

9.6 Parc de la Joyeuse Marmaille - mise en place de jeux d'eau - acceptation finale des travaux

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Équipements récréatifs Jambette inc. a exécuté les travaux de mise en place de jeux d'eau au parc de la Joyeuse Marmaille conformément aux dispositions des documents d'appel d'offres TP-2011-28;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation finale des travaux et à la libération de la retenue contractuelle au montant de 2 117,58 \$, taxes en sus (projet 2011-34), à l'entreprise Équipements récréatifs Jambette inc.;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 11 832

9.7 Inspection et analyse des bornes d'incendie - renouvellement de contrat

CONSIDÉRANT QUE la résolution CM11 04 158 attribuait un contrat pour l'inspection et l'analyse des bornes d'incendie sur son territoire à la firme Hydra-Spec inc. pour l'année 2011 avec possibilité de renouvellement pour les années 2012 et 2013;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 novembre 2012

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE renouveler le mandat de la firme Hydra-Spec inc. au montant de 18 239,55 \$, taxes en sus, à un taux unitaire de 29,95 \$ par borne d'incendie, pour la réalisation de l'inspection et de l'analyse de 609 bornes pour l'année 2013, conformément au document d'appel d'offres TP2011-18 et réparti dans les postes budgétaires suivants :

- 8 985,00 \$ - 02-413-00-419;
- 9 254,55 \$ - 02-413-01-419.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 11 833

9.8 Signalisation des sentiers récréatifs - surveillance des travaux

CONSIDÉRANT QUE la Ville a débuté la mise en place des panneaux de signalisation des sentiers récréatifs;

CONSIDÉRANT QUE la surveillance des travaux a été effectuée par l'entreprise Formation Alain Roussel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser le paiement à l'entreprise Formation Alain Roussel pour la surveillance de la mise en place des panneaux de signalisation des sentiers récréatifs au montant de 16 400 \$, taxes en sus (projet 2012-48), dont 1,89 % payable par la municipalité de Lac-Tremblant-Nord et la différence payable par le fonds de parcs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

CM12 11 834

10.1 Modification dans la collecte des matières résiduelles

CONSIDÉRANT QUE la collecte des matières résiduelles effectuée le vendredi requiert plus de temps d'exécution que celle du jeudi et que l'entrepreneur suggère une meilleure répartition du travail;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de service est intervenu entre l'entrepreneur et la MRC des Laurentides;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

DE demander à la MRC des Laurentides de modifier la collecte hebdomadaire des matières résiduelles afin qu'elle soit effectuée le jeudi au lieu du vendredi aux endroits suivants: rue des Prés, rue de la Terrasse, rue des Champs, rue de la Clairière, rue de la Prairie, rue Sanche, rue Dupras, rue Félix-Leclerc, rue Chalifoux, rue Huot, rue du Rapide, rue Grenon, chemin de Brébeuf jusqu'au 120, rue Léonard jusqu'au 1605, rue des Érables, rue des Pignons, rue de la Montagne, rue du Mont-Saint-Jovite, rue du Versant, chemin de la



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 novembre 2012

Vieille-Ferme, rue des Pionniers, chemin du Pré-Vert, rue Magloire-Gosselin, rue Siméon, chemin du Mont-du-Daim, rue des Bouleaux, rue des Merisiers, rue des Trembles et chemin Brière;

QUE le Service de l'environnement prenne les mesures afin que les citoyens soient avisés de cette modification avant qu'elle ne prenne effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 11 835

10.2 Comité organisateur d'événements en environnement - nouveaux membres

CONSIDÉRANT QUE madame Isabelle Charest s'est retirée du comité organisateur d'événements en environnement en juin 2012;

CONSIDÉRANT QUE deux personnes ont soumis leur candidature suite à l'avis de recrutement publié le 12 septembre 2012;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'augmenter à six le nombre des membres du comité organisateur d'événements en environnement et d'accepter les candidatures de mesdames Lysane Gauthier et Geneviève Huchette pour une période de 2 ans, soit du 12 novembre 2012 au 11 novembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 11 836

10.3 Entente relative à la gestion du *Règlement concernant la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles de la MRC des Laurentides*

CONSIDÉRANT QUE la MRC a adopté le règlement numéro 271-2012 concernant la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles en date du 19 juillet 2012;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite transférer aux municipalités la gestion opérationnelle du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser :

- la conclusion d'une entente relative à l'application des dispositions d'ordre opérationnel du *Règlement concernant la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles* de la MRC des Laurentides;
- le directeur et l'inspecteur du Service de l'environnement à agir à titre de personnes désignées « officiers municipaux » aux termes de cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 novembre 2012

11. Culture et loisirs

CM12 11 837

11.1 AFÉAS Mont-Tremblant - demande d'appui à la « Journée contre l'intimidation »

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec a récemment rendu publique la nouvelle Stratégie gouvernementale de mobilisation de la société québécoise afin de lutter contre l'intimidation et la violence à l'école, mobilisation qui a déjà rallié de nombreux organismes;

CONSIDÉRANT la demande déposée par l'AFÉAS (Association féminine d'éducation et d'action sociale) de Mont-Tremblant à l'effet de déclarer la journée du 8 décembre 2012 « Journée contre l'intimidation »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'appuyer la mobilisation en décrétant le 8 décembre 2012 « Journée contre l'intimidation » à Mont-Tremblant et que les élus municipaux arborent le ruban blanc lors de la séance du 10 décembre 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 11 838

11.2 Commission culturelle - nominations

CONSIDÉRANT QUE les présidents et vice-présidents des comités et commissions doivent être nommés par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE nommer madame Chantal Roussel, représentante des organismes culturels, et monsieur Jason Proulx, représentant des citoyens, respectivement présidente et vice-président de la Commission culturelle, tel que proposé à l'unanimité par les membres de cet organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 11 839

11.3 Snow dans la rue - autorisation d'événement et de fermeture de rue

CONSIDÉRANT la demande de fermeture de rue déposée par un regroupement de commerçants de la rue de Saint-Jovite pour l'événement *Snow dans la rue* destiné à recueillir des fonds pour le 24h de ski de Tremblant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser la fermeture de la rue Bisson sur une distance de 100 pieds à partir de la rue de Saint-Jovite pour la tenue de l'événement *Snow dans la rue*, à compter de 8 heures le samedi 24 novembre jusqu'à 10 heures le dimanche 25 novembre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 novembre 2012

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Acceptation de la correspondance

Les membres du conseil d'agglomération prennent acte du dépôt de la correspondance suivante :

15.1 MRC des Laurentides - projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement
- parcs régionaux linéaires;

15.2 MRC des Laurentides - projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement
- affectations villageoise, agricole et agroforestière.

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CM12 11 840

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20 h 53.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Marie Lanthier
Greffière par intérim



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 décembre 2012

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil d'agglomération, sous la présidence du maire, tenue le **10 décembre 2012** à 20 h 22, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Monsieur Steve Shaw, représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absence : Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2

Sont également présents le directeur général et la greffière par intérim.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour;
4. Adoption du budget pour l'exercice financier 2013;
5. Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années financières 2013, 2014 et 2015;
6. Deuxième période de questions;
7. Levée de la séance extraordinaire.

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière par intérim certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CA12 12 592

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 décembre 2012

CA12 12 593

4. Adoption du budget pour l'exercice financier 2013

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'adopter le budget d'agglomération de la Ville pour l'exercice financier 2013, au montant de 16 249 110 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 12 594

5. Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années financières 2013, 2014 et 2015

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter par résolution le programme triennal des immobilisations de la municipalité pour les trois années financières subséquentes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'adopter le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années financières 2013, 2014 et 2015, montrant des dépenses de 6 440 598 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA12 12 595

7. Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 20 h 22.

Roxanne Lacasse
Mairesse suppléante

Marie Lanthier
Greffière



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 décembre 2012

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **10 décembre 2012 à 20 h 26**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Monsieur Steve Shaw, représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absence : Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2

Sont également présents le directeur général et la greffière par intérim.

ORDRE DU JOUR

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. ***PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR***
3. **Procès-verbal**
 - 3.1 Séance du 12 novembre 2012;
4. **Règlement**
 - 4.1 Règlement (2012)-A-32 établissant les taux de taxes pour l'année 2013 - adoption;
5. **Administration**
 - 5.1 Calendrier des séances 2013;
 - 5.2 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil - dépôt;
6. **Ressources humaines**
 - 6.1 Embauche d'un greffier - Service du greffe;
 - 6.2 Embauche d'un commis/préposé bibliothèque de quartier - Service de la culture et des loisirs;
 - 6.3 Embauche temporaire d'un préposé aux patinoires - Service des travaux publics;
 - 6.4 Embauche d'un journalier/chauffeur/opérateur - Service des travaux publics;
 - 6.5 Greffier adjoint - prolongation de l'intérim;
 - 6.6 Embauche de journaliers/chauffeurs/opérateurs - Service des travaux publics - correction;
7. **Gestion financière**
 - 7.1 Liste des comptes à payer;
 - 7.2 Liste des engagements;
 - 7.3 Affectation du surplus non affecté;
 - 7.4 Acceptation de l'offre de service de la Caisse populaire Desjardins de Mont-Tremblant;
 - 7.5 Transfert du surplus accumulé affecté au surplus accumulé non affecté;
 - 7.6 Évaluation de bâtiments municipaux - contrat;
 - 7.7 Financement et refinancement des emprunts contractés dans le cadre des règlements 163-(1996), 164-(1996), (2002)-30, (2004)-75, (2006)-91, (2006)-92, (2006)-A-05, (2007)-96, (2007)-A-12, (2007)-A-14, (2008)-A-19, (2009)-A-21 et (2010)-A-25 :
 - 7.7.1 Concordance;
 - 7.7.2 Prolongation;
 - 7.7.3 Courte échéance;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 décembre 2012

- 8. Urbanisme**
- 9. Travaux publics**
 - 9.1 Aménagement paysager et jardinières suspendues 2013 - contrat;
 - 9.2 Aménagement de la plage du lac Mercier - acceptation finale des travaux;
 - 9.3 Entretien ménager 2013 - renouvellement de contrat;
 - 9.4 Construction d'un nouvel hôtel de Ville - acceptation provisoire et travaux supplémentaires;
 - 9.5 Acquisition d'un camion 10 roues - contrat;
 - 9.6 Commission sur le transport des personnes - renouvellement de mandats;
- 10. Environnement**
- 11. Culture et loisirs**
- 12. Police**
- 13. Incendie**
- 14. Rapport**
 - 14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 10 décembre 2012.
- 15. Acceptation de la correspondance**
- 16. Affaires nouvelles**
- 17. Période d'intervention des membres du conseil**
- 18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 19. Levée de la séance**

CA12 12 596

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CA12 12 597

3.1 Séance du 12 novembre 2012

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 décembre 2012

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 12 novembre 2012, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlement

CA12 12 598

4.1 Règlement (2012)-A-32 établissant les taux de taxes pour l'année 2013 - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Vincent Perreault à la séance du 12 novembre 2012;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2012)-A-32 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

CA12 12 599

5.1 Calendrier des séances 2013

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE pour l'année 2013, les séances ordinaires du conseil d'agglomération aient lieu à 19 h 30 sauf pour le mois d'octobre où il n'y aura pas de séance, et selon le calendrier suivant :

Lundi, 21 janvier
Lundi, 11 février
Lundi, 11 mars
Lundi, 8 avril
Lundi, 13 mai
Lundi, 10 juin
Lundi, 8 juillet
Lundi, 12 août
Lundi, 9 septembre
Lundi, 18 novembre
Lundi, 9 décembre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 12 600

5.2 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil - dépôt

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les membres du conseil doivent, chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, déposer une déclaration de leurs intérêts pécuniaires;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 décembre 2012

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE prendre acte du dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA12 12 601

6.1 Embauche d'un greffier - Service du greffe

CONSIDÉRANT QUE le poste de greffier est dépourvu de son titulaire régulier et que madame Marie Lanthier, greffière adjointe l'occupe par intérim depuis le 7 mai 2012;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE procéder à la nomination de madame Marie Lanthier, au poste de greffière au Service du greffe à compter du 10 décembre 2012, et d'autoriser la signature du contrat de travail à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 12 602

6.2 Embauche d'un commis/préposé bibliothèque de quartier - Service de la culture et des loisirs

CONSIDÉRANT QUE le poste de commis/préposé - bibliothèque de quartier est présentement dépourvu de son titulaire régulier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Mylène Quevillon, au poste de commis/préposé - bibliothèque de quartier au Service de la culture et des loisirs à compter du 7 janvier 2013, selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 12 603

6.3 Embauche temporaire d'un préposé aux patinoires - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT le besoin du Service des travaux publics pour effectuer, durant la saison hivernale, la surveillance et l'entretien des patinoires;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Thérèse Barrette



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 décembre 2012

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Marius Gallant, à titre de préposé aux patinoires, poste temporaire au Service des travaux publics pour la saison hivernale 2012-2013 et pour une période maximale de 15 semaines, selon les termes et conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 12 604

6.4 Embauche d'un journalier/chauffeur/opérateur - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT l'affichage du poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Jean-François Marcoux, à titre de journalier/chauffeur/opérateur, poste régulier et permanent pour le Service des travaux publics à compter du 17 décembre 2012, selon les termes et conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 12 605

6.5 Greffier adjoint - prolongation de l'intérim

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la résolution CA12 05 429, le conseil nommait madame Annie Tremblay-Gagnon au poste de greffière adjointe par intérim au Service du greffe pour la durée de vacance du poste ou au plus tard jusqu'au 31 décembre 2012;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de prolonger cette période;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE prolonger les fonctions de madame Annie Tremblay-Gagnon au poste de greffière adjointe par intérim au Service du greffe jusqu'au 11 février 2013 ou jusqu'à l'embauche d'un greffier adjoint, suivant la première des deux éventualités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 12 606

6.6 Embauche de journaliers/chauffeurs/opérateurs - Service des travaux publics - correction

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE corriger la résolution CA12 11 571 en remplaçant la date d'embauche du 14 novembre par celle du 15 novembre 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 décembre 2012

7. Gestion financière

CA12 12 607

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de novembre 2012 au montant de 304 342,09 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 12 608

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 6 231,38 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 12 609

7.3 Affectation du surplus non affecté

CONSIDÉRANT la création du Fonds de la criminalité en septembre 2009;

CONSIDÉRANT les résultats des années financières 2010 et 2011;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'autoriser l'affectation d'une somme de 391 \$ du surplus affecté au Fonds de la criminalité, représentant 50 % des produits de la criminalité des années 2011 et 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 12 610

7.4 Acceptation de l'offre de service de la Caisse populaire Desjardins de Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT QUE le contrat de service avec la Caisse populaire Desjardins de Mont-Tremblant est terminé depuis le 31 octobre 2012;

CONSIDÉRANT QUE la Caisse populaire Desjardins de Mont-Tremblant propose à la Ville une offre de services financiers pour une durée de trois ans à des conditions satisfaisantes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU :

D' accepter l'offre de service de la Caisse populaire Desjardins de Mont-Tremblant pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} novembre 2012 en choisissant l'option d'un solde moyen mensuel d'épargne non rémunéré de 1 020 000 \$;

D' autoriser le directeur général et la trésorière à signer l'offre de service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 décembre 2012

CA12 12 611

7.5 Transfert du surplus accumulé affecté au surplus accumulé non affecté

CONSIDÉRANT QUE la Ville a affecté des sommes pour différents projets;

CONSIDÉRANT le coût moindre pour la réalisation de certains projets et le rapport de la trésorière faisant état des sommes inutilisées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE transférer le solde de 1 197 040,10 \$ du surplus accumulé affecté au surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 12 612

7.6 Évaluation de bâtiments municipaux - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adhéré en 2009 à un regroupement d'achat d'assurances de dommages afin d'obtenir de meilleures conditions à un coût avantageux;

CONSIDÉRANT QU' afin de conserver la tarification compétitive dont ils jouissent actuellement, les membres se sont engagés à procéder à l'évaluation à des fins d'assurances des bâtiments et de leurs contenus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de service de Immovex Évaluateurs Agréés Inc. au montant de 10 000 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-130-00-420), pour l'évaluation de seize bâtiments municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.7 Financement et refinancement des emprunts contractés dans le cadre des règlements 163-(1996), 164-(1996), (2002)-30, (2004)-75, (2006)-91, (2006)-92, (2006)-A-05, (2007)-96, (2007)-A-12, (2007)-A-14, (2008)-A-19, (2009)-A-21 et (2010)-A-25

CA12 12 613

7.7.1 Concordance

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Mont-Tremblant souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant de 8 885 000 \$;

CONSIDÉRANT les règlements d'emprunts suivants et les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

Règlement d'emprunt	Montant
163-(1996)	135 300 \$
164-(1996)	90 200 \$
(2002)-30	31 500 \$
(2004)-75	189 600 \$
(2006)-91	184 100 \$
(2006)-92	193 200 \$
(2006)-A-05	3 005 000 \$



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 décembre 2012

(2007)-96	43 100 \$
(2007)-A-12	111 500 \$
(2007)-A-14	218 500 \$
(2008)-A-19	2 849 000 \$
(2009)-A-21	1 800 000 \$
(2010)-A-25	34 000 \$

CONSIDÉRANT QUE pour les fins de l'émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU :

- QUE** les règlements d'emprunts indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard des règlements compris dans l'émission de 8 885 000 \$;
- QUE** les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 23 janvier 2013;
- QUE** ces obligations soient immatriculées au nom des Services de dépôt et de compensation CDS Inc. (CDS) et soient déposées de CDS;
- QUE** CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation et agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé par le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
- QUE** pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : la Caisse Populaire Desjardins de Mont-Tremblant, 470 rue Charbonneau, Mont-Tremblant (Québec) J8E 3H4;
- QUE** les intérêts soient payables semi-annuellement, le 23 juillet et le 23 janvier de chaque année;
- QUE** les obligations ne soient pas rachetables par anticipation, toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., chapitre D-7, article 17);
- QUE** les obligations soient signées par le maire et la trésorière;
- QUE** les obligations n'entrent en vigueur qu'une fois authentifiées, la Ville ayant mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur, tel que permis par la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 12 614

7.7.2 Prolongation

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant aura le 28 décembre 2012, un montant de 4 303 000 \$ à renouveler sur un emprunt original de 6 190 000 \$ pour des périodes de 5 ans, 10 ans et 15 ans, en vertu des règlements 163-(1996), 164-(1996), (2002)-30, (2004)-75, (2006)-91, (2006)-92, (2006)-A-05, (2007)-96, (2007)-A-12 et (2007)-A-14;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 décembre 2012

- CONSIDÉRANT QU'** un montant total de 101 000 \$ a été payé comptant, laissant ainsi un solde net à renouveler de 4 202 000 \$;
- CONSIDÉRANT QUE** le renouvellement ne sera pas effectué à la date prévue;
- CONSIDÉRANT QUE** l'émission d'obligations qui comprendra le renouvellement sera datée du 23 janvier 2013;
- CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Tremblant désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q. - Chapitre D-7, article 02), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

Il est proposé monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

- D' affecter un montant de 101 000 \$, provenant du solde disponible de 26 000 \$ du règlement (2002)-30 et de 75 000 \$ du règlement (2006)-A-05, sur le montant à refinancer;
- D' emprunter 4 202 000 \$ par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations pour un terme additionnel de 26 jours au terme original des règlements 163-(1996), 164-(1996), (2002)-30, (2004)-75, (2006)-91, (2006)-92, (2006)-A-05, (2007)-96, (2007)-A-12 et (2007)-A-14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 12 615

7.7.3 Courte échéance

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU QUE pour réaliser l'emprunt au montant total de 8 885 000 \$, effectué en vertu des règlements 163-(1996), 164-(1996), (2002)-30, (2004)-75, (2006)-91, (2006)-92, (2006)-A-05, (2007)-96, (2007)-A-12, (2007)-A-14, (2008)-A-19, (2009)-A-21 et (2010)-A-25, la Ville de Mont-Tremblant émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 23 janvier 2013); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2018 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour les amortissements pour les règlements d'emprunt (2002)-30, (2004)-75, (2006)-91, (2006)-92, (2006)-A-05, (2007)-96, (2007)-A-14, (2008)-A-19, (2009)-A-21 et (2010)-A-25, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

9. Travaux publics

CA12 12 616

9.1 Aménagement paysager et jardinières suspendues 2013 - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'achat de différents végétaux devant composer l'aménagement paysager de la Ville et de jardinières suspendues pour la saison estivale 2013 et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 décembre 2012

Aménagement paysager :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Les Serres Arundel	10 242,08 \$
Serres Sylvain Prud'homme	10 296,08 \$

Jardinières suspendues :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Serres Sylvain Prud'homme	8 330,00 \$
Les Serres Arundel	8 415,75 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour la fourniture de fleurs et amendements de sol devant composer l'aménagement paysager, soit celle de Les Serres Arundel au montant de 10 242,08 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-50-627), et d'accepter la plus basse soumission conforme pour la fourniture et la livraison de jardinières suspendues, soit celle de Les Serres Sylvain Prud'homme, au montant de 8 330,00 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-50-627), pour la saison estivale 2013 et le tout conformément aux documents d'appel d'offres TP-2012-48 et TP-2012-47.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 12 617

9.2 Aménagement de la plage du lac Mercier - acceptation finale des travaux

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Les Paysagistes Northland inc. a exécuté les travaux d'aménagement de la plage du lac Mercier conformément aux dispositions des documents contractuels;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation finale des travaux et à la libération de la retenue contractuelle au montant de 6 633,61 \$, taxes en sus (projet 2011-18), à l'entreprise Les Paysagistes Northland inc. et d'effectuer ce paiement sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 12 618

9.3 Entretien ménager 2013 - renouvellement de contrat

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé en 2011 à un appel d'offres public pour l'entretien ménager des différents édifices municipaux avec périodes additionnelles optionnelles de renouvellement pour les années 2012-2013 et 2013-2014;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 décembre 2012

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Sanitec 2000 Inc. a été mandatée par la résolution CA11 02 041 et que la Ville doit signaler son intention de renouvellement avant le 1^{er} février qui précède chacune des périodes additionnelles du contrat tel que stipulé aux documents d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE renouveler le contrat de l'entreprise Sanitec 2000 Inc., au montant de 166 716 \$ taxes en sus (poste budgétaire 02-xxx-xx-495), pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux pour la période du 1^{er} mai 2013 au 30 avril 2014, incluant un montant de 24 720 \$, taxes en sus, pour les travaux supplémentaires nécessités par l'augmentation de la superficie totale d'entretien compte tenu du nouvel hôtel de ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 12 619

9.4 Construction d'un nouvel hôtel de ville - acceptation provisoire et travaux supplémentaires

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction du nouvel hôtel de ville ont été réalisés par l'entreprise Construction de la Croisette inc., en conformité avec les documents d'appel d'offres préparés par le Consortium ACLP et la firme Génivar;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires ont été réalisés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

DE procéder au paiement du décompte final incluant les travaux supplémentaires du projet de construction du nouvel hôtel de ville au montant de 68 252,74 \$ taxes en sus (projet 2008-91), et de libérer la retenue contractuelle résiduelle de 4 % au montant de 247 640,72 \$, taxes en sus;

QUE le montant de 41 865,75 \$ à percevoir par la Ville dans le cadre du programme de subvention *Programme Bâtiments ÉnerCible* d'Hydro-Québec en lien avec les travaux de géothermie du volet de soutien aux projets d'efficacité énergétique soit appliqué en réduction du coût des travaux supplémentaires;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales des contrats déclarés à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 12 620

9.5 Acquisition d'un camion 10 roues - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'acquisition d'un camion 10 roues avec boîtes interchangeables et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet dont les résultats sont les suivants :



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 décembre 2012

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Camions Freightliner Mont-Laurier inc.	191 837,43 \$
International Rive-Nord inc.	196 873,20 \$
Équipements Lourds Papineau Inc.	Non conforme

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Camions Freightliner Mont-Laurier inc. au montant de 191 837,43 \$, taxes en sus (projet 2012-13), payable par le fonds de roulement, pour l'acquisition d'un camion 10 roues avec 2 boîtes interchangeables, conformément aux dispositions des documents d'appel d'offres TP-2012-49.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 12 621

9.6 Commission sur le transport des personnes - renouvellement de mandats

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE renouveler les mandats des membres de la Commission sur le transport des personnes pour une période d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 comme suit :

- le directeur du Service des travaux publics;
- l'adjointe administrative du Service des travaux publics;
- monsieur Vincent Perreault, conseiller municipal;
- madame Susan Champagne, membre et présidente;
- madame Sylvie Gourde, membre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 10 décembre 2012

Le directeur général dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 10 décembre 2012 conformément à l'article 13 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 décembre 2012

18. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA12 12 622

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20 h 41.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Roxanne Lacasse
Mairesse suppléante

Marie Lanthier
Greffière



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 décembre 2012

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal, sous la présidence du maire, tenue le **10 décembre 2012 à 19 h 21**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absence : Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2

Sont également présents le directeur général et la greffière par intérim.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour;
4. Adoption du budget pour l'exercice financier 2013;
5. Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années financières 2013, 2014 et 2015;
7. Deuxième période de questions;
8. Levée de la séance extraordinaire.

La séance extraordinaire est ajournée pour fins de présentation du budget.

PRÉSENTATION DU BUDGET 2013 PAR LA TRÉSORIÈRE

Reprise de la séance ajournée.

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière par intérim certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CM12 12 841

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 décembre 2012

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

CM12 12 842

4. Adoption du budget pour l'exercice financier 2013

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'adopter le budget de la Ville pour l'exercice financier 2013, au montant de 20 118 925 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 12 843

5. Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années financières 2013, 2014 et 2015

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter par résolution le programme triennal des immobilisations de la municipalité pour les trois années financières subséquentes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années financières 2013, 2014 et 2015, montrant des dépenses de 29 386 307 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CM12 12 844

8. Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 20 h 21.

Pierre Pilon
Maire

Marie Lanthier
Greffière par intérim



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 décembre 2012

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **10 décembre 2012 à 20 h 41**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absence : Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2

Sont également présents le directeur général et la greffière.

ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
- 3. Procès-verbal**
 - 3.1 Séance du 12 novembre 2012;
- 4. Règlements**
 - 4.1 Règlement (2012)-130 établissant les taux de taxes pour l'année 2013 - adoption;
 - 4.2 Règlement (2012)-100-12 modifiant le plan d'urbanisme relativement à diverses dispositions - adoption du projet de règlement;
 - 4.3 Retiré;
 - 4.4 Règlement (2012)-101-6 modifiant le règlement concernant les permis et certificats relativement à diverses dispositions - adoption du projet de règlement;
 - 4.5 Règlement (2012)-102-26 modifiant le règlement de zonage relativement à diverses dispositions - adoption du projet de règlement;
 - 4.6 Retiré;
 - 4.7 Règlement (2012)-103-7 modifiant le règlement de lotissement relativement à diverses dispositions - adoption du projet de règlement;
 - 4.8 Règlement (2012)-104-4 modifiant le règlement de construction relativement à la suppression d'applications du Code de construction - adoption du projet de règlement;
 - 4.9 Règlement (2012)-105-4 modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble relativement à diverses dispositions - adoption du projet de règlement;
 - 4.10 Règlement (2012)-106-7 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale par l'ajout d'objectifs et de critères d'évaluation - adoption du projet de règlement;
 - 4.11 Retiré;
 - 4.12 Règlement (2012)-107-5 modifiant le règlement sur les usages conditionnels relativement à la suppression de l'application du Code de construction - adoption du projet de règlement;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 décembre 2012

- 4.13 Règlement (2012)-108-2 modifiant le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme relativement à diverses dispositions - adoption du projet de règlement;

5. Administration

- 5.1 Calendrier des séances 2013;
5.2 Prévoyance envers les Aînés des Laurentides - nomination;

6. Ressources humaines

7. Gestion financière

- 7.1 Liste des comptes à payer;
7.2 Retiré;
7.3 Affectation du surplus non affecté;
7.4 Transfert du surplus accumulé affecté au surplus accumulé non affecté;

8. Urbanisme

- 8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures :
8.1.1 864-868, rue de Saint-Jovite - réduction de 2 aires d'isolement et de l'allée de circulation;
8.1.2 1242-1244, rue de Saint-Jovite - réduction d'une aire d'isolement;
8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 19 novembre 2012;
8.3 Comité consultatif d'urbanisme - nomination;
8.4 Tenue des assemblées de consultation publique - nomination;
8.5 Requête pour la réalisation de travaux municipaux - lot 504-3 du canton de De Salaberry - construction d'un chemin;
8.6 Plan image - 9251-7465 Québec inc. - projet intégré rue Labelle;
8.7 Cession d'une partie de la rue Vaillancourt et contribution à des fins de parcs - Propriétés Provigo ltée;
8.8 Retiré;
8.9 Servitude d'accès au réservoir Pinoteau - autorisation de signature;
8.10 Demande de modification à la réglementation - vente de fleurs comme usage saisonnier;

9. Travaux publics

- 9.1 Mise en place d'un débitmètre - réservoir base Sud - contrat;
9.2 Réfection de la toiture - 901, rue de Saint-Jovite - acceptation finale des travaux;
9.3 Demande à Hydro-Québec - mise en place d'éclairage - pont de la rue des Pionniers;
9.4 Annulation et création d'une servitude - rue Richer - lots 32-13 et 32-14 du canton de Grandisson;
9.5 Municipalisation du réseau d'éclairage - rue Latreille;
9.6 Bouclage des réseaux d'aqueduc des secteurs Village et Centre-ville - acceptation provisoire et travaux supplémentaires;
9.7 Acquisition d'aérateurs - usine de boues activées;
9.8 Excavation, tri, tamisage et concassage de béton et d'asphalte - acceptation du décompte;
9.9 Mise à niveau de l'usine de traitement d'eau potable secteur Village - acceptation finale des travaux;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 décembre 2012

- 10. Environnement**
 - 10.1 **Inclusion des frais de location d'un conteneur - MRC des Laurentides;**
- 11. Culture et loisirs**
- 12. Police**
- 13. Incendie**
- 14. Rapport**
- 15. Acceptation de la correspondance**
 - 15.1 MRC des Laurentides - règlement abrogeant le RCI numéro 206-2005 - Gestion du corridor de l'axe Le Boulé Ouest;
 - 15.2 MRC des Laurentides - règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé abrogeant les dispositions relatives au tracé projeté de l'axe Le Boulé Ouest.
- 16. Affaires nouvelles**
- 17. Période d'intervention des membres du conseil**
- 18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 19. Levée de la séance**

CM12 12 845

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

3. Procès-verbal

CM12 12 846

3.1 Séance du 12 novembre 2012

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 12 novembre 2012, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

10 décembre 2012

4. Règlements

CM12 12 847

4.1 Règlement (2012)-130 établissant les taux de taxes pour l'année 2013 - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QUE un avis de motion a dûment été donné par monsieur Vincent Perreault à la séance du 12 novembre 2012;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2012)-130 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 12 848

4.2 Règlement (2012)-100-12 modifiant le plan d'urbanisme relativement à diverses dispositions - adoption du projet de règlement

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2012)-100-12 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement à diverses dispositions.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le 22 janvier 2013, à 16 heures, au 1145, rue de Saint-Jovite à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Retiré

CM12 12 849

4.4 Règlement (2012)-101-6 modifiant le règlement concernant les permis et certificats relativement à diverses dispositions - adoption du projet de règlement

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2012)-101-6 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement à diverses dispositions.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le 22 janvier 2013 à 16 heures, au 1145, rue de Saint-Jovite à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 12 850

4.5 Règlement (2012)-102-26 modifiant le règlement de zonage relativement à diverses dispositions - adoption du projet de règlement

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur André David



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 décembre 2012

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2012)-102-26 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le 22 janvier 2013 à 16 heures, au 1145, rue de Saint-Jovite à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.6 Retiré

CM12 12 851

4.7 Règlement (2012)-103-7 modifiant le règlement de lotissement relativement à diverses dispositions - adoption du projet de règlement

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2012)-103-7 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement à diverses dispositions.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le 22 janvier 2013 à 16 heures, au 1145, rue de Saint-Jovite à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 12 852

4.8 Règlement (2012)-104-4 modifiant le règlement de construction relativement à la suppression d'applications du Code de construction - adoption du projet de règlement

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2012)-104-4 modifiant le règlement de construction (2008)-104 relativement à la suppression d'applications du Code de construction.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le 22 janvier 2013 à 16 heures, au 1145, rue de Saint-Jovite à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 12 853

4.9 Règlement (2012)-105-4 modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble relativement à diverses dispositions - adoption du projet de règlement

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2012)-105-4 modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (2008)-105 relativement à diverses dispositions.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le 22 janvier 2013 à 16 heures, au 1145, rue de Saint-Jovite à Mont-Tremblant.

CM12 12 854

4.10 Règlement (2012)-106-7 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale par l'ajout d'objectifs et de critères d'évaluation - adoption du projet de règlement



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 décembre 2012

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2012)-106-7 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 par l'ajout d'objectifs et de critères d'évaluation.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le 22 janvier 2013 à 16 heures, au 1145, rue de Saint-Jovite à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.11 Retiré

CM12 12 855

4.12 Règlement (2012)-107-5 modifiant le règlement sur les usages conditionnels relativement à la suppression de l'application du Code de construction - adoption du projet de règlement

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2012)-107-5 modifiant le règlement sur les usages conditionnels (2008)-107 relativement à la suppression de l'application du Code de construction.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le 22 janvier 2013 à 16 heures, au 1145, rue de Saint-Jovite à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 12 856

4.13 Règlement (2012)-108-2 modifiant le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme relativement à diverses dispositions - adoption du projet de règlement

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2012)-108-2 modifiant le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme (2008)-108 relativement à diverses dispositions.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le 22 janvier 2013 à 16 heures, au 1145, rue de Saint-Jovite à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

CM12 12 857

5.1 Calendrier des séances 2013

Modifiée par la
résolution
CM13 09 320

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 décembre 2012

ET RÉSOLU QUE les séances ordinaires du conseil municipal aient lieu en 2013 immédiatement après la séance du conseil d'agglomération sauf pour le mois d'octobre où il n'y aura pas de séance, et selon le calendrier suivant :

Lundi, 21 janvier
Lundi, 11 février
Lundi, 11 mars
Lundi, 8 avril
Lundi, 13 mai
Lundi, 10 juin
Lundi, 8 juillet
Lundi, 12 août
Lundi, 9 septembre
Lundi, 18 novembre
Lundi, 9 décembre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 12 858

5.2 Prévoyance envers les Aînés des Laurentides - nomination

CONSIDÉRANT QUE Prévoyance envers les Aînés des Laurentides est un organisme de Mont-Tremblant qui œuvre auprès des aînés vivant une situation difficile et que la Ville désire participer à leur bien-être;

CONSIDÉRANT QUE Prévoyance envers les Aînés des Laurentides demande qu'un membre du conseil siège à leur conseil d'administration;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE nommer monsieur le conseiller Vincent Perreault à titre d'administrateur au conseil d'administration de l'organisme Prévoyance envers les Aînés des Laurentides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

7. Gestion financière

CM12 12 859

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de novembre 2012 au montant de 165 041,34 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Retiré

CM12 12 860

7.3 Affectation du surplus non affecté

CONSIDÉRANT QUE les résultats de l'année financière 2011 ont démontré des surplus reliés aux différentes réserves des secteurs Saint-Jovite et Mont-Tremblant;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 décembre 2012

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'autoriser l'affectation du surplus non affecté aux différentes réserves soit, aqueduc et égout des secteurs Saint-Jovite et Mont-Tremblant et des matières résiduelles de Mont-Tremblant, pour un montant total de 905 670,22 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 12 861

7.4 Transfert du surplus accumulé affecté au surplus accumulé non affecté

CONSIDÉRANT QUE la Ville a affecté des sommes pour différents projets;

CONSIDÉRANT le coût moindre pour la réalisation de certains projets et le rapport de la trésorière faisant état des sommes inutilisées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE transférer le solde de 859 252,42 \$ du surplus accumulé affecté au surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures

8.1.1 864-868, rue de Saint-Jovite - réduction de 2 aires d'isolement et de l'allée de circulation

Cette demande de dérogation mineure (2012-DM-148) vise à autoriser l'aménagement d'une aire de stationnement :

- dont la profondeur de l'aire d'isolement entre l'allée d'accès et la ligne avant est de 0,5 m plutôt que de 1 m;
- dont la largeur de l'allée de circulation vis-à-vis une case de stationnement à angle droit est de 5,25 m plutôt que de 6 m;
- dont la largeur de l'allée de circulation à double sens est de 2,8 m plutôt que de 5 m entre la case n° 4 et la ligne du terrain;
- là où il y a absence d'aire d'isolement soit entre l'allée d'accès, le stationnement et la ligne latérale.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU12-11-187)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 1242-1244, rue de Saint-Jovite - réduction d'une aire d'isolement

Cette demande de dérogation mineure (2012-DM-167) vise à autoriser que la profondeur de l'aire d'isolement entre le stationnement et le bâtiment soit de 0,42 m plutôt que de 1 m.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU12-11-188)

Questions du public : aucune question n'est posée.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 décembre 2012

CM12 12 862

Modifiée par
la résolution
CM14 10 361

8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 19 novembre 2012

CONSIDÉRANT

les demandes de dérogations mineures pour les propriétés situées aux 864-868 et 1242-1244, rue de Saint-Jovite pour lesquelles des consultations publiques ont eu lieu séance tenante;

CONSIDÉRANT

les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées aux 803, 1242-1244, rue de Saint-Jovite, 640, 1224 et 2376, rue Labelle, 2971, chemin de la Chapelle, 117, chemin de Kandahar et 121, chemin au Pied-de-la-Montagne;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme incluses au procès-verbal du 19 novembre 2012 portant les numéros CCU12-11-187 à CCU12-11-196.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 12 863

8.3 Comité consultatif d'urbanisme - nomination

CONSIDÉRANT QUE

les mandats de messieurs Gilles Chatel et Carol Matte prennent fin le 31 décembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE

monsieur Gilles Chatel, après avoir participé pendant 15 ans non seulement au CCU mais également à divers autres comités ad hoc, souhaite ne pas renouveler son mandat;

CONSIDÉRANT QUE

monsieur Carol Matte a manifesté son intérêt à renouveler son mandat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

QUE le mandat de monsieur Carol Matte au comité consultatif d'urbanisme soit renouvelé pour une période de 2 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2014;

QUE monsieur Yvon Labonté soit nommé membre du comité consultatif d'urbanisme pour une période de 2 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2014;

QUE messieurs Carol Matte et François Marcoux soient respectivement nommés président et vice-président du comité;

QUE le conseil remercie monsieur Gilles Chatel pour son implication grandement appréciée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 12 864

8.4 Tenue des assemblées de consultation publique - nomination

CONSIDÉRANT QU'

il y a lieu d'améliorer la présentation des assemblées de consultation publique tenues en vertu de la *Loi sur*



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 décembre 2012

l'aménagement et l'urbanisme (LAU), en simplifiant les explications données en séance régulière, au profit de séances d'information;

CONSIDÉRANT QUE le conseil tiendra, comme le permet la LAU, les assemblées publiques de consultation à une date autre que celle des séances du conseil, qui sera indiquée dans les avis publics et aux assemblées du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE prendre acte de la décision du maire à l'effet de mandater les conseillers siégeant au comité consultatif d'urbanisme afin que l'un d'entre eux, à tour de rôle ou autrement à leur convenance, préside les futures assemblées publiques de consultation, en lieu et place du maire, tel que prescrit à l'article 125 de la LAU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 12 865

8.5 Requête pour la réalisation de travaux municipaux - lot 504-3 du canton de De Salaberry - construction d'un chemin

CONSIDÉRANT QU' une requête pour la réalisation de travaux municipaux a été déposée le 10 novembre 2012 pour la construction d'un chemin;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter la requête déposée pour la construction d'environ 160 mètres de chemin sur le lot 504-3 du canton de De Salaberry, conformément au plan préparé par monsieur Robert Laurin, dossier numéro 2012-011 et conformément au règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux qui prévoit que le promoteur effectue et paie les travaux visés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 12 866

8.6 Plan image - 9251-7465 Québec inc. - projet intégré - rue Labelle

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter le plan image déposé par 9251-7465 Québec inc., propriétaire du lot 3 278 913 du cadastre du Québec pour un projet intégré d'habitations de 36 logements, le tout conformément au plan réalisé par Möbius, projet 09512-1336, daté du 16 octobre 2012.

L'acceptation du plan image ne dispense pas le promoteur de respecter intégralement la réglementation en vigueur au moment d'obtenir un permis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 12 867

8.7 Cession d'une partie de la rue Vaillancourt et contribution à des fins de parcs - Propriétés Provigo Itée

CONSIDÉRANT QUE *Propriétés Provigo Itée* désire céder à la Ville pour 1 \$ une partie de la future emprise de la rue Vaillancourt;

Modifiée par
les résolutions
CM13 01 016
CM13 06 232



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 décembre 2012

CONSIDÉRANT QU' une contribution à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels est exigée lors d'une opération cadastrale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

- D' accepter la proposition de *Propriétés Provigo Itée* d'acquérir pour un dollar le futur lot 5 169 634 du cadastre du Québec;
- D' accepter comme contribution à des fins de parcs les deux terrains portant les futurs numéros de lots 5 169 632 et 5 169 633 du cadastre du Québec identifiés au plan préparé par monsieur Daniel Lacroix, arpenteur, en date du 27 septembre 2012, sous le numéro 13 456 de ses minutes (dossier 2011-05-38), de même qu'une piste multifonctionnelle de six mètres de largeur traversant d'est en ouest, en bordure de la route 117, le futur lot 5 169 632;
- D' autoriser la signature de tous les documents nécessaires à donner plein effet à la présente résolution, les frais relatifs étant assumés par *Propriétés Provigo Itée*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.8 Retiré

CM12 12 868

8.9 Servitude d'accès au réservoir Pinoteau - autorisation de signature

CONSIDÉRANT QUE la Ville est propriétaire du terrain portant la désignation cadastrale 3 372 088 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'accès à ce terrain a été modifié suite au reprofilage de la rue Pinoteau;

CONSIDÉRANT QUE l'accès nécessite le passage sur une partie de la propriété voisine, le lot 3 372 087 du cadastre du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

- D' autoriser la création d'une servitude de passage en faveur de la Ville sur des parties du lot 3 372 087 du cadastre du Québec, en vue de permettre l'accès au réservoir Pinoteau;
- D' autoriser la signature de tous les documents nécessaires à donner plein effet à la présente résolution, les frais relatifs aux présentes étant assumés par le propriétaire du fonds servant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 12 869

8.10 Demande de modification à la réglementation - vente de fleurs comme usage saisonnier

CONSIDÉRANT la demande de modification réglementaire visant à ajouter l'usage « Épicerie » dans la liste des usages permettant l'usage saisonnier de vente de fleurs à l'extérieur;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 décembre 2012

CONSIDÉRANT

l'étude de positionnement commercial de 2007, mise à jour en 2011, promouvant la complémentarité de l'offre commerciale entre les différents secteurs de la Ville et visant à encadrer les usages complémentaires des grandes surfaces;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE ne pas amender la réglementation d'urbanisme afin d'ajouter l'usage « Épicerie » dans la liste des usages permettant l'usage saisonnier de vente de fleurs à l'extérieur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM12 12 870

9.1 Mise en place d'un débitmètre - réservoir base Sud - contrat

CONSIDÉRANT QUE

la Ville doit se conformer à la stratégie québécoise d'économie d'eau potable mise en place en 2012 par le Ministère du développement durable, de l'environnement, de la faune et des parcs;

CONSIDÉRANT QUE

pour ce faire, la Ville doit dans un premier temps réaliser un suivi des consommations sur une base horaire et par secteur et par la suite mettre en place un programme de recherche de fuites;

CONSIDÉRANT QUE

le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Groupe Québeco inc.	14 702,40 \$
Nordmec Construction inc.	19 239,50 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'attribuer le contrat pour la mise en place d'un débitmètre magnétique au réservoir d'eau potable situé au 3057, chemin de la Chapelle à l'entreprise Groupe Québeco inc. au montant de 14 702,40 \$, taxes en sus (poste budgétaire 22-413-00-725), payable par la réserve d'aqueduc du secteur Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 12 871

9.2 Réfection de la toiture - 901, rue de Saint-Jovite - acceptation finale des travaux

CONSIDÉRANT QUE

l'entreprise Plomberie Roger Labonté inc. a exécuté les travaux de réfection de la toiture de l'édifice du 901, rue de Saint-Jovite conformément aux dispositions des documents d'appel d'offres TP-2011-41;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur André David



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 décembre 2012

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation finale des travaux et à la libération de la retenue contractuelle au montant de 405,25 \$, taxes en sus (projet 2011-48), à l'entreprise Plomberie Roger Labonté inc.;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 12 872

9.3 Demande à Hydro-Québec - mise en place d'éclairage - pont de la rue des Pionniers

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à la construction d'une passerelle piétonnière adjacente au pont de la rue des Pionniers qui est de juridiction provinciale et qu'elle désire ajouter de l'éclairage dans ce secteur;

CONSIDÉRANT QU' Hydro-Québec possède une entente avec les municipalités pour la mise en place d'éclairage sur poteaux d'utilité publique existants;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

DE demander à Hydro-Québec de procéder à la mise en place d'un luminaire de rue conventionnel de 250 watts HPS avec potence de 12 pieds sur un poteau d'utilité publique existant au pont de la rue des Pionniers (poteau K5H25);

DE verser les sommes suivantes à Hydro-Québec, selon son tarif en vigueur :

- 144 \$/unité, taxes en sus, pour l'installation et le raccordement du luminaire (poste budgétaire 02-340-00-521);
- 1,398 \$/unité, taxes en sus, pour la location mensuelle de poteau (poste budgétaire 02-340-00-519);
- 9,39 \$/unité, taxes en sus, pour les frais d'électricité mensuels (poste budgétaire 02-340-00-681).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 12 873

9.4 Annulation et création de servitude - rue Richer - lots 32-13 et 32-14 du canton de Grandisson

CONSIDÉRANT QUE la Ville possède au bout de la rue Richer une servitude de passage d'égout et d'aqueduc, inscrite sous le numéro 505 367, créée le 9 décembre 1976 sur les lots 32-13 et 32-14 du canton de Grandisson;

CONSIDÉRANT QU' une demande d'annulation de cette servitude nous a été transmise par le promettant acheteur de ces lots, soit monsieur Francis Turcotte, désirant y construire un futur bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE cette servitude n'est plus utilisée par la Ville qui possède une autre servitude sur ces mêmes lots publiée sous les numéros 771 682 et 788 063, pour le passage du réseau d'égout existant;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 décembre 2012

CONSIDÉRANT QUE les fossés de la rue Richer déversent actuellement leurs eaux de drainage sur ces mêmes lots et que la Ville désire maintenir l'écoulement dans son état actuel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

- D' autoriser monsieur Francis Turcotte à faire annuler la servitude de passage d'égout et d'aqueduc, créée le 9 décembre 1976 aux termes de l'acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne sous le numéro 505 367, sur les lots 32-13 et 32-14 du canton de Grandisson, le tout conditionnellement à l'établissement d'une servitude d'écoulement des eaux provenant des fossés de la rue Richer et permettant leur déversement sur ces mêmes lots;
- D' autoriser la signature de tous les documents nécessaires à donner plein effet à la présente résolution, les frais relatifs aux présentes étant assumés par le demandeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 12 874

9.5 Municipalisation du réseau d'éclairage - rue Latreille

CONSIDÉRANT QUE la Ville a conclu une entente relative à des travaux municipaux visant la construction d'un réseau d'éclairage dans l'emprise de la rue Latreille;

CONSIDÉRANT QUE le réseau d'éclairage mis en place doit être cédé à la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser la signature de l'acte de cession et de servitude à intervenir avec le propriétaire du projet, soit Les Immeubles Marché Tremblant inc., afin de municipaliser le réseau d'éclairage mis en place dans l'emprise de la rue Latreille, entre la Route 117 et la rue de l'Aulnaie, conditionnellement au respect de l'entente relative aux travaux municipaux intervenue avec la Ville et au paiement, par le cédant, de tous les frais relatifs à ces transactions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 12 875

9.6 Bouclage des réseaux d'aqueduc des secteurs Village et Centre-ville - acceptation provisoire et travaux supplémentaires

CONSIDÉRANT QUE les travaux de bouclage des réseaux d'aqueduc des secteurs Village et Centre-ville ont été réalisés par l'Entreprise TGC inc. en conformité avec les documents d'appel d'offres préparés par la firme Robert Laurin, ingénieur;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires ont été réalisés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 décembre 2012

DE procéder au paiement du décompte final au montant de 129 007,21 \$ incluant les travaux supplémentaires au montant de 6 586,50 \$, taxes en sus, du projet de bouclage des réseaux d'aqueduc des secteurs Village et Centre-ville (projet 2011-33), auquel une retenue contractuelle de 5 % a été appliquée jusqu'à l'acceptation finale des travaux;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 12 876

9.7 Acquisition d'aérateurs - usine de boues activées

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder au remplacement des aérateurs à l'usine de boues activées;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a l'opportunité d'acquérir 3 aérateurs ayant l'équivalent d'environ une année d'utilisation pour la somme de 21 739,50 \$, taxes en sus, alors que la valeur à neuf de ces équipements est de l'ordre de 85 000 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'acquérir 3 aérateurs de surface de marque Oxyjet d'une puissance de 18 HP de l'entreprise Waste Management Québec inc., au montant de 21 739,51 \$, taxes en sus, le tout conformément à la soumission datée du 27 novembre 2012 (poste budgétaire 22-414-00-725), payable par la réserve d'égouts secteur Saint-Jovite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 12 877

9.8 Excavation, tri, tamisage et concassage de béton et d'asphalte - acceptation du décompte

CONSIDÉRANT QUE la Ville a accordé, par la résolution CM12 09 758 le contrat d'excavation, de tri, de tamisage et de concassage de matériaux meubles situés au 109, chemin de la Sablière au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Location Jean Miller inc.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter le paiement des travaux pour un volume de 8 000 mètres cubes au montant de 95 920 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-320-01-516), auquel une retenue spéciale au montant de 20 000 \$, taxes en sus, a été appliquée pour des travaux résiduels de concassage qui seront réalisés au printemps 2013, le tout conformément aux conditions des documents d'appel d'offres TP-2012-39.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 décembre 2012

CM12 12 878

**9.9 Mise à niveau de l'usine de traitement d'eau potable secteur Village -
acceptation finale des travaux**

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Louisbourg/Simard Beaudry Construction s.e.c. a exécuté les travaux de mise à niveau de l'usine de traitement d'eau potable du secteur Village conformément aux dispositions des documents d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation finale des travaux et à la libération de la retenue contractuelle au montant de 251 974,60 \$, taxes en sus (projet 2009-23), à l'entreprise Louisbourg/Simard Beaudry Construction s.e.c., payable selon les dispositions établies aux résolutions numéros CM09 09 325 et CM11 06 205;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire et des quittances finales à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

CM12 12 879

10.1 Inclusion des frais de location d'un conteneur - MRC des Laurentides

CONSIDÉRANT QUE le contrat régional d'enlèvement des matières résiduelles en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2011 ne prévoit pas la mise en place, sur une base annuelle, d'un 7^e conteneur à déchets;

CONSIDÉRANT QUE les frais de location mensuelle hors-contrat pour l'année 2012 ont été facturés en sus de la quote-part annuelle;

CONSIDÉRANT QUE la location du conteneur est prévue pour toute l'année en 2013 et en 2014;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'inclure les frais de location mensuelle pour un 7^e conteneur à déchets au 206, rue du Mont-Plaisant (Cap Tremblant), au montant de 125\$, taxes en sus (poste budgétaire 02-451-10-516), dans les quotes-parts annuelles de 2013 et de 2014 et d'en informer la MRC des Laurentides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Culture et loisirs

12. Police

13. Incendie

14. Rapport



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 décembre 2012

15. Acceptation de la correspondance

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt des correspondances suivantes :

- 15.1 MRC des Laurentides - règlement abrogeant le RCI numéro 206-2005 - gestion du corridor de l'axe Le Boulé Ouest;
- 15.2 MRC des Laurentides - règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé abrogeant les dispositions relatives au tracé projeté de l'axe Le Boulé Ouest.

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CM12 12 880

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 21 h 17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Marie Lanthier
Greffière



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

21 décembre 2012

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil d'agglomération, sous la présidence de la mairesse suppléante, tenue le **21 décembre 2012** à 16 h 03, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8 et mairesse suppléante

Absences : Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Est également présente la greffière adjointe par intérim.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour;
4. Autorisation pour une marge de crédit;
5. Modification d'un numéro de règlement - résolutions CA12 12 613, CA12 12 614 et CA12 12 615;
6. Fraternité des policiers de la Ville de Mont-Tremblant - lettre d'entente;
7. Deuxième période de questions;
8. Levée de la séance extraordinaire.

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière adjointe par intérim certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CA12 12 623

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

21 décembre 2012

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

CA12 12 624

4. Autorisation pour une marge de crédit

CONSIDÉRANT le manque de liquidité temporaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser la mairesse suppléante et la trésorière à signer tous les documents nécessaires à l'obtention d'une marge de crédit de 3 000 000 \$, auprès de la Caisse populaire Desjardins de Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 12 625

5. Modification d'un numéro de règlement - résolutions CA12 12 613, CA12 12 614 et CA12 12 615

CONSIDÉRANT l'adoption de financement et le refinancement de certains règlements d'emprunt lors de la séance du 10 décembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE le MAMROT a reçu les résolutions et qu'un numéro de règlement ne correspond pas à celui indiqué sur leur liste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE modifier les résolutions CA12 12 613, CA12 12 614 et CA12 12 615 en remplaçant le numéro de règlement 164-(1996) par le numéro 149 (1994) 164.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA12 12 626

6. Fraternité des policiers de la Ville de Mont-Tremblant - lettre d'entente

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de signer une lettre d'entente avec la Fraternité des policiers de la Ville de Mont-Tremblant concernant le règlement de différents griefs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser la signature de la lettre d'entente 2012-05 avec la Fraternité des policiers de la Ville de Mont-Tremblant et de procéder au paiement des sommes dues en 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

21 décembre 2012

CA12 12 627 8. Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 16 h 07.

Roxanne Lacasse
Mairesse suppléante

Marie Lanthier
Greffière